



Communauté de Communes
RHÔNY-VISTRE-VIDOURLE



PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2021 - 2026

Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle

RAPPORT FINAL

Table des matières

| | |
|---|----|
| TABLE DES ABRÉVIATIONS | 4 |
| I. CONTEXTE | 6 |
| I.1. Objet et périmètre du PLPDMA | 6 |
| I.2. Cadre réglementaire et méthodologie des PLPDMA | 7 |
| I.2.1. Définitions | 7 |
| I.2.2. Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés | 8 |
| a) Cadre réglementaire d'un PLPDMA | 8 |
| b) Méthodologie pratique d'un PLPDMA | 8 |
| c) Gouvernance du PLPDMA | 9 |
| I.3. Documents-cadre de la gestion des déchets | 10 |
| I.3.1. Programme national de prévention des déchets (PNPD) | 11 |
| I.3.2. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) | 11 |
| I.3.3. Plan départemental de prévention et de gestion de déchets non dangereux (PPGDND) | 14 |
| I.4. Présentation de la Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle | 17 |
| II. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA CCRVV | 18 |
| II.1. Présentation de la Communauté de Communes | 18 |
| II.2. Caractérisation socio-économique du territoire | 19 |
| II.2.1. Répartition géographique de la population | 19 |
| II.2.2. Caractérisation socio-démographique | 20 |
| a) Evolution et caractéristiques de la population | 20 |
| b) Composition et types de ménages | 22 |
| c) Logements | 22 |
| d) Profil socio-professionnel de la population | 22 |
| II.2.3. Caractérisation économique | 24 |
| a) Entreprises | 24 |
| b) Tourisme et loisirs | 26 |
| III. ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR LA CCRVV | 27 |
| III.1. Politique de gestion des déchets de la collectivité | 27 |
| III.1.1. La politique déchet de la CCRVV | 27 |
| a) Organisation de la gestion des déchets de la CCRVV | 27 |
| b) Les actions prévues par la CCRVV à mettre en oeuvre | 28 |
| III.1.2. État des lieux de la gestion des déchets par la CCRVV | 28 |
| a) Historique des quantités des DMA sur la communauté de communes de 2014 à 2019 | 28 |
| b) Organisation de la collecte sur le territoire | 38 |
| III.2. Historique des actions de prévention des DMA | 41 |
| III.2.1. Actions qui visent la réduction de la quantité de déchets produits | 42 |
| a) Distribution de composteurs domestiques | 42 |
| b) Mise à disposition d'autocollants Stop-pub | 43 |
| c) Système de barrières dans les déchetteries | 43 |
| d) Interventions de sensibilisation au tri sur le terrain et dans les écoles | 44 |

| | |
|---|----|
| III.2.2 Actions qui visent la réorientation des déchets produits vers des filières de réutilisation | 44 |
| a) Développement de la collecte de textile | 45 |
| b) Collecte des pneus de véhicules légers et motos | 45 |
| c) Bennes pour meubles usagés | 45 |
| d) Développement de la collecte de papier | 45 |
| III.3. Prospective de la quantité de DMA sur le territoire à l'horizon 2030 | 46 |
| III.3.1. Prospective quantifiée | 46 |
| III.3.2. Impacts des paramètres socio-économique sur l'évolution des DMA | 50 |
| III.4. Les Déchets d'Activités Économiques (DAE) | 53 |
| III.4.1. Les DAE sur la CCRVV | 54 |
| III.4.2. Bilan et analyse des DAE | 54 |
| IV. Analyse comparative de la gestion des DMA entre la CCRVV et 5 EPCI voisines | 55 |
| IV.1. Contexte et objectif de cette analyse comparative | 55 |
| IV.2. Présentation du SMEPE | 55 |
| IV.3 Identité du territoire | 58 |
| IV.4. Caractérisation des déchets des différents territoires | 60 |
| IV.4.1. Etat de la production de DMA sur les 6 EPCI | 61 |
| IV.4.1. Part du tri sélectif | 62 |
| IV.4.1. Coût de la gestion des déchets triés | 64 |
| IV.4.1 Analyse systémique concernant les déchets | 65 |
| V. Résultats de l'enquête de terrain menée sur le territoire de la CCRVV | 68 |
| V.1. Contexte et objectifs | 68 |
| V.2. Analyse des entretiens personnes ressources de la CCRVV | 68 |
| V.2.1. Méthodologie | 68 |
| V.2.2. Résultats et analyses | 69 |
| a) Résultats | 69 |
| b) Analyses | 70 |
| c) Entretiens manquants par absence de réponses | 72 |
| V.2.3. Bilan | 74 |
| V.3. Analyse des enquêtes en ligne | 74 |
| V.3.1. Méthodologie et présentation de l'échantillon | 74 |
| V.3.2. Questions relatives à la production de déchets | 77 |
| a) Consommation éco-responsable | 77 |
| b) Gestes en faveur de l'environnement | 81 |
| c) Production par les professionnels | 83 |
| V.3.3. Questions relatives à la gestion des déchets | 84 |
| a) Au sein des ménages | 84 |
| b) Liées aux déchetteries | 88 |
| V.3.4. Actions mises en place par la CCRVV | 90 |
| V.3.5. Opinions individuelles | 94 |
| a) Sur les infrastructures de tri sélectif | 94 |
| b) Sur les limites de dépôt des déchets en déchetterie | 96 |
| c) Sur l'organisation de la collecte | 97 |

| | |
|---|------------|
| d) Sur l'état global de la gestion des déchets | 98 |
| V.3.6. Questions Non retenues | 102 |
| VI. Concertation publique | 105 |
| VI.1. Méthodologie de la concertation visio-conférence | 105 |
| VI.1.1 Objectifs de la concertation | 105 |
| VI.1.2 Organisation | 105 |
| VI.1.3 Synthèse des échanges | 107 |
| a) 1ère concertation, 03/02/2021 | 107 |
| b) 2ème concertation 04/02/2021 | 108 |
| c) 3ème concertation 05/02/2021 | 109 |
| VI.2. Synthèse des retours par mail et par visio-conférence | 110 |
| VI.2.1 Opinions sur la prévention et la gestion des déchets en place | 110 |
| VI.2.2 Principales propositions d'actions de prévention de déchets | 110 |
| a) Réduction des déchets | 111 |
| b) Valorisation des déchets | 110 |
| c) Communication | 111 |
| VII. Analyse AFOM | 111 |
| VIII. Conclusion du diagnostic | 114 |
| IX. Le plan d'action | 114 |
| IX.1. Les fiches actions du PLPDMA | 114 |
| IX.2. Les moyens humains affectés au PLPDMA | 135 |
| IX.3. Modalités de suivi du PLPDMA | 135 |
| X.4. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du PLPDMA | 137 |
| X. Conclusion Générale | 139 |
| XI. Bibliographie | 140 |
| XII. Annexes | 143 |
| Annexe I : Présentation des prestataires | 143 |
| Annexe II : Etat de l'art de CC de différentes régions de France | 146 |
| Annexe III : Visuel pour la communication liée au questionnaire en ligne | 154 |
| Annexe IV : Détermination de la taille de l'échantillon à atteindre | 155 |
| Annexe V : Questionnaire (version papier) | 156 |
| Annexe VI : Compte-rendus des entretiens téléphoniques avec les personnes ressources nommées par la CCRVV | 164 |
| Annexe VII : Compte-rendus des concertations visio-conférence | 181 |
| Annexe VIII : Compte-rendus de la concertation e-mail | 196 |
| Annexe IX : Intervalle de confiance des prévisions de quantité de déchets 2020-2030 | 200 |

TABLE DES ABRÉVIATIONS

- ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- DAE : Déchets d'Activité Economique
- CC : Communauté de communes
- CCES: Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi.
- CCRVV : Communauté de Communes de Rhôny Vistre Vidourle
- DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
- DAE : Déchets d'Activités Economiques
- DocOb : Document d'Objectifs
- JRM : Journaux Revus Magazines
- Loi NOTre: Loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République.
- LTECV : Loi de la Transition Énergétique pour la Croissance Verte
- OM : Ordures Ménagères
- OMA : Ordures Ménagères Assimilées
- OMR: Ordures Ménagères Résiduelles
- PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
- PNPD: Plan National de Prévention des Déchets
- PPGDND : Planification de la Prévention et de la Gestion des Déchets Non-Dangereux
- PRPGD: Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
- SMEPE: Syndicat Mixte Entre Pic et Étang

I. CONTEXTE

I.1. Objet et périmètre du PLPDMA

Le Master 1 « Ingénierie et Gestion des Projets Environnementaux » de l'Université de Paul-Valéry à Montpellier est une formation professionnalisante qui concerne l'expertise et le traitement des problématiques environnementales. Son ambition est de former les ingénieurs du développement durable de demain en réponse aux attentes fortes des pouvoirs publics locaux, nationaux et internationaux, des collectivités territoriales ainsi que des acteurs du secteur privé. Dans cette optique, la formation propose dès la première année de Master une mise en situation réelle dans le monde professionnel dans le cadre d'un projet collectif. Le projet de diagnostic en vue de l'élaboration du PLPDMA positionne ainsi la promotion dans le rôle d'un prestataire au service d'un maître d'ouvrage dans le cadre d'une mission prédéfinie.

La Communauté de Communes de Rhôny Vistre Vidourle (CCRVV) a missionné l'association des étudiants du Master 1 « Ingénierie et Gestion des Projets Environnementaux » de l'Université Paul-Valéry à Montpellier, afin d'initier la démarche de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) sur son territoire. Ce projet vise la réalisation du diagnostic territorial sur la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) définis par la figure 1

Cette mission s'inscrit :

- d'une part, dans les actions menées par la CCRVV afin de répondre aux objectifs réglementaires fixés en termes de réduction des DMA.
- d'autre part, dans un objectif territorial d'évolution des comportements et du cadre de vie des habitants de la CCRVV par la mise en place de plusieurs outils de concertation (enquêtes, sensibilisation, communication...).

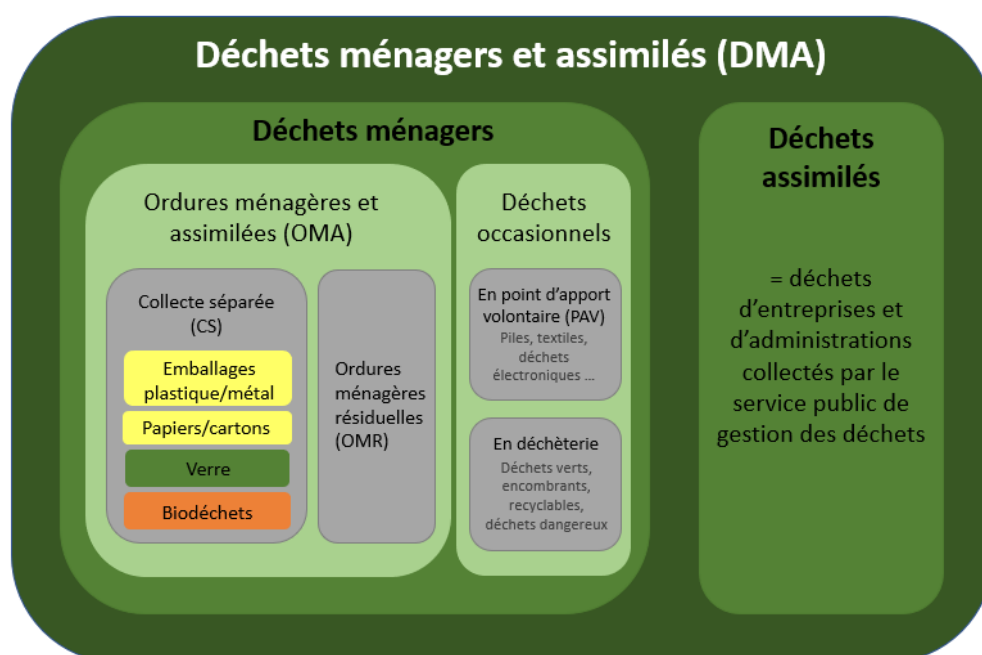


Figure 1 : définition des déchets ménagers et assimilés | Source : fiche méthodologique de ZEROWASTE France

Un cahier des charges a été élaboré entre l'association des étudiants, représentant le prestataire, et la CCRVV, représentant le commanditaire. Il vise à délimiter le périmètre de la mission des étudiants et présente les périmètres de la mission, ses objectifs et ses actions, ainsi que la méthodologie.

Pour donner suite au travail de diagnostic réalisé par le Master 1 IGPE de l'Université Paul Valéry Montpellier 3, l'équipe de techniciens du service Environnement de la CCRVV a pris en charge la réalisation du plan d'actions et de ses diverses thématiques et outils de suivis. Le service Environnement s'est vu accompagné d'un stagiaire issu du Master IGPE afin de réaliser ceux-ci et finaliser le PLPDMA. L'élaboration du plan de prévention s'est donc réalisée en corrélation aux besoins et réalités du territoire mises en exergues par le diagnostic.

I.2. Cadre réglementaire et méthodologie des PLPDMA

I.2.1. Définitions

Quelques définitions sont nécessaires à la bonne compréhension de ce rapport. Les définitions entre guillemets classées ci-dessous sont issues du Code de l'Environnement¹.

- Collecte : « toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets. »

- Élimination : « toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie. »

- Traitement : « toute opération de valorisation ou d'élimination, y compris la préparation qui précède la valorisation ou l'élimination. »

- Évitement² : il s'agit de la mise en place de mesures permettant d'éviter les impacts directs d'un projet en amont de son déroulement.

- Prévention : « Le principe d'action préventive et de correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement, en utilisant les meilleures techniques disponibles à un coût économiquement acceptable »

- Prévention des déchets³ : "regroupe les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet. Elle réduit :

La quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits

Les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine

La teneur en substances dangereuses des matières et produits.

¹ Article L541-1-1—Code de l'environnement—Légifrance. (s. d.). , en ligne [\[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000023248311/2010-12-19\]](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000023248311/2010-12-19), consulté le 10/11/2020.

² *Théma, la séquence éviter, réduire, compenser*. Alice Müller, Tiphaine Legendre, Valéry Lemaître, Ophélie Darses. Mars 2017. en ligne: [\[https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20s%C3%A9quence%20%C3%A9viter%20r%C3%A9duire%20et%20compenser.pdf\]](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20s%C3%A9quence%20%C3%A9viter%20r%C3%A9duire%20et%20compenser.pdf), consulté le 02/01/2021]

³ AIDA, "La réglementation de la prévention des risques et de la protection de l'environnement, [en ligne https://aida.ineris.fr/consultation_document/30887], consulté le 10/11/2020.

- Producteur de déchets : « toute personne dont l'activité produit des déchets (producteur initial de déchets) ou toute personne qui effectue des opérations de traitement des déchets conduisant à un changement de la nature ou de la composition de ces déchets (producteur subséquent de déchets). »

- Réemploi : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. »

- Réutilisation : « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau. »

- Recyclage : « toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont retraités en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opérations de recyclage. »

- Valorisation : « toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets. »

I.2.2 Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés

a) Cadre réglementaire d'un PLPDMA

Un PLPDMA « consiste à la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue d'un diagnostic du territoire⁴ »⁵. Plus précisément, il vise à atteindre l'objectif de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2020 par rapport à 2010. Il doit, en outre, être compatible avec les dispositions du PNPD et des PRPGD applicables dans les territoires.

La prévention est aussi renforcée par d'autres lois et d'autres législations. La prévention des déchets est apparue comme un axe de la politique publique depuis les lois Grenelle I et II de 2009 et 2010. Elle apparaît comme un levier vers l'économie circulaire. Dernièrement, en juillet 2020, une modification du code de l'environnement, « donne la priorité à la prévention et à la réduction de la production de déchets, en réduisant de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant et par an en 2030 par rapport à 2010⁵. » La CCRVV devra prendre en compte cette récente modification de l'objectif de réduction des DMA.

Les collectivités compétentes en déchets (communauté de communes, métropole...) doivent obligatoirement, depuis le 1er janvier 2012, élaborer un PLPDMA sur leur territoire, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

« Le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration des PLPDMA. Il explicite le cadre d'élaboration des PLPDMA, les procédures à suivre, leur contenu, et leur articulation avec les autres plans, en concertation avec les parties prenantes, et en valorisant les retours d'expérience méthodologiques et

⁴ ADEME, "Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA", [en ligne: <https://www.ademe.fr/elaborer-conduire-succes-plpdma#:~:text=Un%20programme%20local%20de%20pr%C3%A9vention,d'un%20diagnostic%20du%20territoire>], consulté le 7/11/2020.

⁵ Légifrance, "Code de l'environnement", [en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000042176062/2020-07-31/>], consulté le 15/10/2020.

opérationnels existants sur les différents dispositifs de planification⁶».

L'objectif premier d'un PLPDMA est d'éviter la production des déchets par la prévention et le réemploi. La prévention étant le premier objectif dans la hiérarchie des modes de traitement des déchets.

De façon générale, voici les grandes étapes de la création d'un PLPDMA :

- 1) Nommer des personnes responsables et répartir les rôles et les responsabilités
- 2) Constituer une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) puis déterminer ses modalités de fonctionnement
- 3) Organiser une concertation avec tous les acteurs concernés
- 4) Elaborer un état des lieux des déchets et de leur gestion en vue de suivre l'évolution des impacts du PLPDMA
- 5) Identifier les leviers et freins externes qui seraient susceptibles d'accélérer ou ralentir le PLPDMA
- 6) Identifier les enjeux et les hiérarchiser
- 7) Fixer les objectifs de réduction des DMA du programme et des actions à mettre en œuvre
- 8) Concevoir un programme d'actions ciblé et adapté
- 9) Définir des indicateurs de suivi
- 9) Évaluer le PLPDMA par la CCES
- 10) Établir une phase de concertation
- 11) Adopter le PLPDMA en conseil communautaire.
- 12) Évaluer annuellement le PLPDMA.

Le PLPDMA est établi pour une durée de 6 ans. Tous les ans, il fait l'objet d'un bilan annuel qui doit être présenté à la CCES. Le décret N°2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés devra servir de cadre pour élaborer le document.

b) Méthodologie pratique d'un PLPDMA

Le PLPDMA est un document qui présente les éléments obligatoires décrits par le décret 2015-662 du 10 juin 2015. Les PLPDMA sont donc rédigés de façon claire et suivent tous une méthodologie similaire. Pour aider à leur réalisation, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a créé un guide pratique⁷ permettant de donner des conseils aux collectivités territoriales.

L'ADEME préconise ici de contextualiser l'approche, puis de réaliser une caractérisation simplifiée des déchets du territoire afin d'en établir un diagnostic précis. L'enquête est un bon outil pour l'élaboration d'un PLPDMA, elle permet d'observer les comportements en matière de prévention des déchets. Recenser les actions déjà en place sur le territoire pourra créer des pistes d'action à un niveau plus élevé. Définir les objectifs de réduction des DMA, c'est formuler une orientation stratégique ancrée sur le territoire. Les objectifs devront être quantifiables afin de pouvoir réaliser un suivi de ces derniers sur des périodes de 5 à 6 ans et ainsi apprécier l'impact du PLPDMA.

⁶ADEME, "Cadre législatif", [en ligne : <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/passer-a-laction/eviter-production-dechets/dossier/programmes-locaux-prevention/cadre-legislatif>], consulté le 7/11/2020.

⁷ADEME (2018), *Élaborer et établir avec succès un PLPDMA*, [en ligne : <http://www.plpdma-guide-ademe.fr/portail.html>].

c) Gouvernance du PLPDMA

La CCES peut être regroupée avec une commission consultative déjà existante et dont les modalités peuvent être définies par la collectivité compétente relativement à l'Art. R 541-41-22 du Code de l'environnement. Le rôle de cette commission étant d'émettre des avis sur le projet de PLPDMA selon le décret n°2015-662 du 14 juin 2015, c'est la Commission Environnement – SPANC de la CCRVV qui s'est constituée en CCES et pris à sa charge le suivi de l'élaboration et de l'évaluation des bilans annuel du programme de prévention, ainsi que son évaluation et éventuelle révision à l'échéance des 6 ans.

La commission environnement de la Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle est donc composée de :

- L' élu référent en charge de la commission environnement.
- Les élus communautaires représentants de leur commune.
- L'équipe projet en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre du PLPDMA.

La présidence de la commission Environnement est assurée par Monsieur POBO Angel, Maire d'Aubais et 3^{ème} Vice-Président en charge de la commission environnement et déchets et membre du bureau communautaire.

Dans le cadre de la conception du PLPDMA, la commission Environnement s'est réunies 6 fois entre octobre 2020 et juin 2021 pour aborder les diverses étapes et thématiques du programme de prévention.

En complément des commissions Environnement, et suite à une seconde phase de concertation, le bureau communautaire puis le conseil communautaire ont été sollicités en vue d'obtenir un avis définitif sur le PLPDMA.

I.3. Documents-cadre de la gestion des déchets

Les documents de planification en matière de gestion des déchets permettent de définir les grands axes d'actions pour la gestion et la prévention de production de déchets à différentes échelles : nationale, régionale et départementale.

La prévention des déchets a été introduite dans la loi française dès 1975 par la Loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux. Cette dernière reconnaît la nécessité de "prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets". La Loi du 13 juillet 1992, portant également sur l'élimination des déchets et la récupération des matériaux, rend obligatoire la mise en place de documents de planification concernant la gestion des déchets à l'échelle nationale et pour les collectivités.

Elle se traduit aujourd'hui par les plans nationaux, régionaux, départementaux et locaux suivants :

Plan national de prévention des déchets (PNPD).

Plans Régionaux de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Plan de prévention et de gestion de déchets non dangereux dans les départements (PPGDND).

Les PLPDMA au niveau des intercommunalités en charge de la collecte et de la gestion des déchets.

I.3.1. Programme national de prévention des déchets (PNPD)

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 sur la Transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) prévoit un ensemble de plans d'actions dont le PNPD (pour le domaine "prévention des déchets"). Le Plan national de prévention des déchets 2014-2020 définit de nouveaux objectifs en matière de prévention des déchets. Il vise aussi à une continuité de gouvernance entre la planification stratégique et la mise en œuvre locale.

Les objectifs quantifiés retenus pour l'horizon 2020 étaient :

Réduction de 10% des Déchets Ménagers et Assimilés entre 2010 et 2020.

Stabilisation au minimum de la production de déchets d'activités économiques (DAE) entre 2014 et 2020. C'est-à-dire que le PNPD ne fixe pas comme objectif une réduction de la production de DAE mais ne souhaite pas que sa production augmente.

Réduction de la production de déchets du Bâtiment Travaux Publics (BTP) entre 2014 et 2020.

Le nouvel objectif du plan national à prendre en compte à l'année 2020 est une réduction de 15% des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), d'ici à 2030. Les déchets ménagers et assimilés (DMA) représentent l'ensemble des déchets produits par les ménages et les activités économiques qui sont collectés par le service public de gestion des déchets (à savoir la communauté de communes), que ce soit de façon régulière ou occasionnelle, en déchèteries ou en porte-à-porte (collecte d'encombrants, de déchets verts, mais hors déblais et gravats qui doivent être déposés en déchèterie). Ils se différencient des ordures ménagères et assimilées (OMA), qui concernent l'ancien programme et qui représentent une partie des DMA, à savoir les ordures ménagères résiduelles (OMR), les emballages et le verre. Ainsi, nous constatons que le nouvel objectif prend en compte un plus large panel de déchets ménagers et assimilés dans le but d'engager une réduction plus globale des déchets.

I.3.2. Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

PRPGD de la région Occitanie

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) est un programme officiel et obligatoire pour chaque région. Il vise à atteindre en valeur et en calendrier les objectifs de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV). En 2015, la loi NOTRe attribue aux régions la responsabilité et les compétences en termes de collecte des DMA. Elles sont chargées d'élaborer des plans régionaux de prévention et de gestion des déchets. Le PRPGD a également la volonté de s'inscrire dans une démarche plus globale afin d'engager la Région sur la voie de l'économie circulaire. L'économie circulaire sera abordée dans la partie suivante.

En général le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets répond à trois objectifs principaux :

Prévention

Recyclage

Valorisation des déchets

Plus concrètement, le PRPGD pour la région Occitanie a été élaboré à partir d'avril 2016, pour ensuite être adopté le 14 novembre 2019. Avec ce plan, la région souhaite atteindre les objectifs de la Loi pour la Transition Énergétique et la Croissance Verte (LTECV). L'objectif de cette loi est que l'enfouissement ou l'incinération ne soient désormais réservés qu'aux seuls déchets ultimes (déchets ne pouvant être traités, recyclés ou valorisés). Le PRPGD de la région Occitanie a différents enjeux, tant environnementaux qu'économiques mais aussi en termes d'emplois. Par exemple, la région Occitanie souhaite s'engager sur la voie de l'économie circulaire.

Le PRPGD a des objectifs concernant la prévention et d'autres en rapport avec la valorisation. Les objectifs de prévention en lien avec les DMA sont les suivants :

Le PRPGD vise une diminution des déchets ménagers et assimilés par habitant de 13% entre 2010 et 2025, avec une étape de moins 10% entre 2010 et 2020 et une prolongation de la réduction des déchets de moins 16% en 2031. Afin d'atteindre ces objectifs, la région met en place un programme régional de prévention dans le but de modifier profondément la gestion des déchets. L'Occitanie a aussi un objectif plus spécifique axé sur la prévention des biodéchets pour les détourner de la poubelle ménagère, avec un objectif de réduction de 50% en 2025, qui est le même objectif à l'échelle nationale, puis 61% en 2031. De plus, la région travaille sur les problématiques du gaspillage alimentaire, du compostage de proximité ou encore des collectes spécifiques de biodéchets. Pour remplir ces objectifs il faut faire une profonde modification de la gestion des déchets sur le territoire. Par exemple, les collectivités pourront orienter la population vers la réduction de leurs déchets en utilisant la tarification incitative.

Ensuite, pour les objectifs de valorisation, la LTECV vise à "augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation, 55 % en 2020 et 65 % en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse". Concrètement, la région Occitanie travaille par type de déchet. Pour les déchets ménagers et assimilés, elle vise une valorisation à 57% d'ici 2031. Pour avoir une idée, aujourd'hui, l'Occitanie est à 38% des DMA qui sont valorisés. Pour la valorisation des déchets du BTP, la région souhaite atteindre 80% d'ici 2025. Actuellement, 66% de ces déchets sont valorisés. Enfin, pour les déchets issus d'activités économiques, le souhait est d'en valoriser plus de 140 000 tonnes de plus en 2025 par rapport à 2015. Pour répondre à ces objectifs de valorisation, le PRPGD inclut une planification pour collecter les DMA sous forme de matière ainsi qu'une planification pour collecter et trier les emballages ménagers mais aussi les papiers, textiles ou encore chaussures.

Economie circulaire

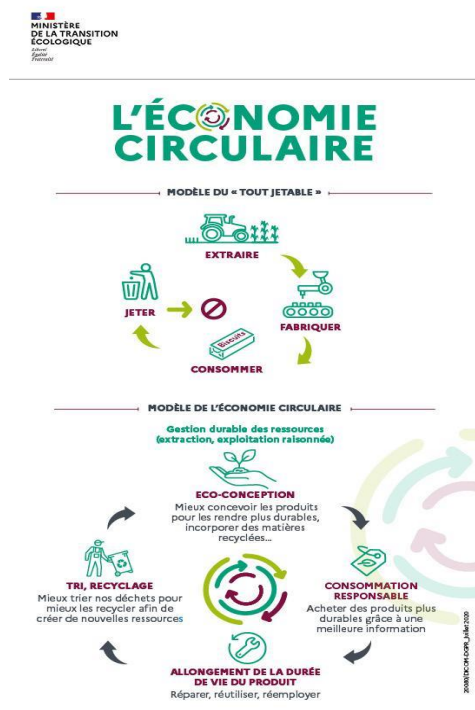


Figure 2 : Affiche du ministère de la transition écologique illustrant le principe d'économie circulaire¹

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets a pour un de ses objectifs d'inscrire la région dans un principe d'économie circulaire. L'économie circulaire est un modèle économique, faisant partie de l'économie verte, qui vise la préservation de l'environnement et de ses ressources, elle entre en opposition avec le modèle du "tout jetable".

Le principe de l'économie circulaire est apparu pour la première fois dans la LTECV en 2015. Cette loi place l'économie circulaire au plan national et comme l'un des piliers du développement durable. Par exemple, elle a défini une augmentation de 30% d'ici 2030 du rapport entre le PIB et la consommation intérieure de matières. Cela se traduit par une production qui utilise moins de matières dans le but de casser le lien entre croissance et consommation de matières. L'économie circulaire est aussi une priorité au niveau européen.

Une feuille de route économie circulaire a été élaborée pour décliner la transition à mener afin de passer de notre mode de consommation actuel à l'économie circulaire. Celle-ci comprend donc divers objectifs cités ci-dessous :

Réduire la consommation de ressources liée à la consommation française : réduire de 30 % la consommation de ressources par

rapport au PIB d'ici à 2030 par rapport à 2010.

Réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux mis en décharge en 2025 par rapport à 2010.

Tendre vers 100 % de plastiques recyclés en 2025.

Economiser l'émission de 8 millions de tonnes de CO2 supplémentaires chaque année grâce au recyclage du plastique.

Créer 300 000 emplois supplémentaires, y compris dans des métiers nouveaux

Dans le but d'accélérer la transition vers l'économie circulaire, la loi anti-gaspillage a été promulguée le 10 février 2020 à la suite de la feuille de route économie circulaire. Cette loi fixe cinq grands axes cités ci-dessous avec divers objectifs pour chacun :

Sortir du tout jetable. Exemples d'objectifs : favoriser le vrac, la fin du plastique jetable d'ici 2040.

Mieux informer les consommateurs. Exemples d'objectifs : logo indiquant aux consommateurs que l'emballage se recycle, harmonisation de la couleur des poubelles sur tout le territoire.

Lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire. Exemples d'objectifs : lutte contre le gaspillage alimentaire, permettre la vente de médicaments à l'unité.

Agir contre l'obsolescence programmée. Exemples d'objectifs : faciliter la réparation et l'utilisation de pièces détachées issues de l'économie circulaire, créer des fonds de réparation.

Mieux produire. Exemples d'objectifs : encourager les produits plus respectueux de l'environnement avec un système de bonus-malus.

Au niveau régional, L'ADEME Occitanie travaille autour de l'économie circulaire en accompagnant les territoires ayant des projets en ce sens comme :

Les Territoires Zéro Déchets Zéro Gaspillage (TZDZG) (appels à projets nationaux lancés en 2014 et 2015). Ce label vise à la réduction des déchets et au développement de l'économie circulaire, dans un programme de 3 ans. Plus de 135 territoires bénéficient de ce label à différentes échelles (département, communes, intercommunalités...).

Les Territoires Economes en Ressources (TER) (retenus par un appel à projet de l'ADEME Occitanie en 2017). Le TER est un élargissement du label TZDZG. Cet appel à projet a une durée de 4 ans pour les collectivités territoriales engagées afin de les mener dans une gestion plus raisonnée en ressources et dans le principe d'économie circulaire.

Le programme de management et de labellisation basé sur « le référentiel économique circulaire » (lancé depuis 2020). Ce programme est destiné aux collectivités afin de les mener à une amélioration continue dans le principe de l'économie circulaire.

Plus précisément, par rapport à la région Occitanie, ce sont 18 territoires, illustrés sur la figure 3, qui se sont engagés dans des démarches en faveur de l'économie circulaire. Ces territoires ont alors pu mobiliser des acteurs locaux pour parvenir à un programme d'actions.

Ce programme a donc des objectifs concrets et va s'organiser autour des axes suivants. Pour citer l'ADEME Occitanie⁸ :

La connaissance des coûts (ComptaCoût)

La prévention (programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés)

La fiscalité : tarification incitative, redevance spéciale

Les marchés publics et consommables

Le tri à la source et les collectes séparées (exemple, les biodéchets)

La valorisation des déchets

⁸ ADEME Occitanie : <https://www.occitanie.ademe.fr/>

Les déchèteries professionnelles, notamment pour les déchets du BTP

Les actions vers les acteurs économiques, démarches d'écologie industrielle et territoriale, filières à responsabilité élargie des producteurs

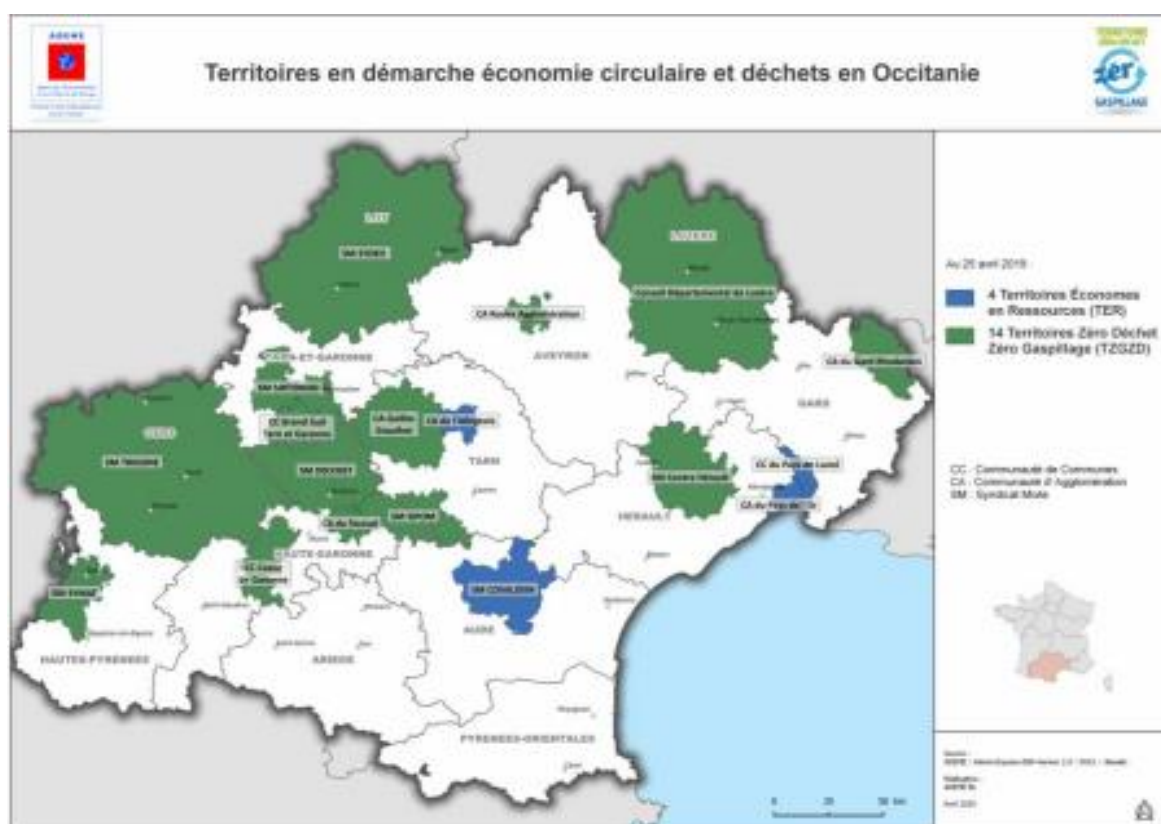


Figure 3 : Territoires en démarche d'économie circulaire et déchets en Occitanie - Source : ADEME Occitanie

Les différents objectifs du programme de l'économie circulaire pour l'Occitanie entrent donc en adéquation avec le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets mis en place pour cette région.

I.3.3. Plan départemental de prévention et de gestion de déchets non dangereux (PPGDND)

Les PPGDND coordonnent les actions des pouvoirs publics et des organismes privés vis-à-vis de la gestion des déchets. Ces plans ont pour objectifs d'assurer la réalisation des objectifs de la politique nationale de prévention et de gestion des déchets. Les PPGDND relèvent d'une compétence obligatoire du Conseil général depuis le 1 janvier 2005. En ce qui concerne le PPGDND du Gard, il a été voté en septembre 2014.

Pour cela, 3 enjeux principaux sont mis en avant : réduire la quantité de déchets, augmenter le recyclage et assumer l'autonomie du département en ce qui concerne la gestion des déchets.

PPGDND du département du Gard

Les objectifs de ce document cadre sont au nombre de 4 à savoir :

Réduire les quantités d'ordures ménagères et assimilées à 355 kg/hab. en 2019 et 335 kg/hab. en 2025 (tableau 1)

Réduire les quantités de déchets ménagers collectés en déchèterie. Cet objectif est double : développer les «espaces de réemploi» (Objectif: 40% des déchèteries équipées en 2035) et «stabiliser les quantités de déchets verts» (Objectif: stabiliser à 76KG/Hab/an)

Stabiliser le gisement de déchets d'activités économiques non dangereux et réduire la part des déchets assimilés dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Réduire la nocivité des déchets (réduire la production de déchets dangereux, valorisation, optimiser la collecte et optimiser le transport).

Stratégies pour atteindre le premier objectif : (Réduire les quantités d'ordures ménagères et assimilées à 355 kg/hab. en 2019 et 335 kg/hab. en 2025):

Priorité sur le renforcement du compostage de proximité (Objectif : en 2019: 20% des foyers équipés, 2025: 30% des foyers équipés)

Sensibilisation et renforcement de la concertation entre tous les acteurs concernés pour s'orienter vers des modes de production et consommation plus écoresponsables

Formation des élus

Intégration de la dimension « réduction des déchets » aux marchés publics

Actions concrètes : diffusion du «Stop pub», lutte contre le gaspillage....

Réemploi

Mise en place d'une tarification incitative

Tableau 1 : Indicateurs de prévention du PPGDND du Gard (sce. PPGDND du Gard⁹)

| Calcul des indicateurs | 2010 | 2019 | 2025 |
|--|-------------|-------------------|-------------------|
| - Pourcentage de la population couverte par un programme local de prévention | 36% | 100 % | 100 % |
| - Ordures ménagères et assimilés(kg/hab./an) | 392 kg/hab | 355 kg/hab | 335 kg/hab |
| - Taux d'équipement en composteurs individuels | 7% | 20% | 30% |
| - Production de déchets verts (kg/hab./an) | 76 kg/hab. | 76 kg/hab. | 76 kg/hab. |
| - % de déchèteries équipées de zone de réemploi | 1,5% | 20% | 40% |
| - Part des assimilés dans les OMr | 22% | 15% | 12% |
| Population de référence | 658 699 hab | 740 173 hab | 771 921 hab |

⁹ Le Gard général, "PPGDND", en ligne [

http://www.gard.fr/fileadmin/mediatheque/documents/Documentation/On_dialogue/dechets_19_11-2014/Plan_de_Prevention_et_de_Gestion_des_Dechets_Non_Dangereux_du_Gard_-_nov_2014-p1.pdf]

PPGDND et PLPDMA (Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés)

Un Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) consiste, à l'issue d'un diagnostic territorial, à la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées, visant à atteindre les objectifs définis.

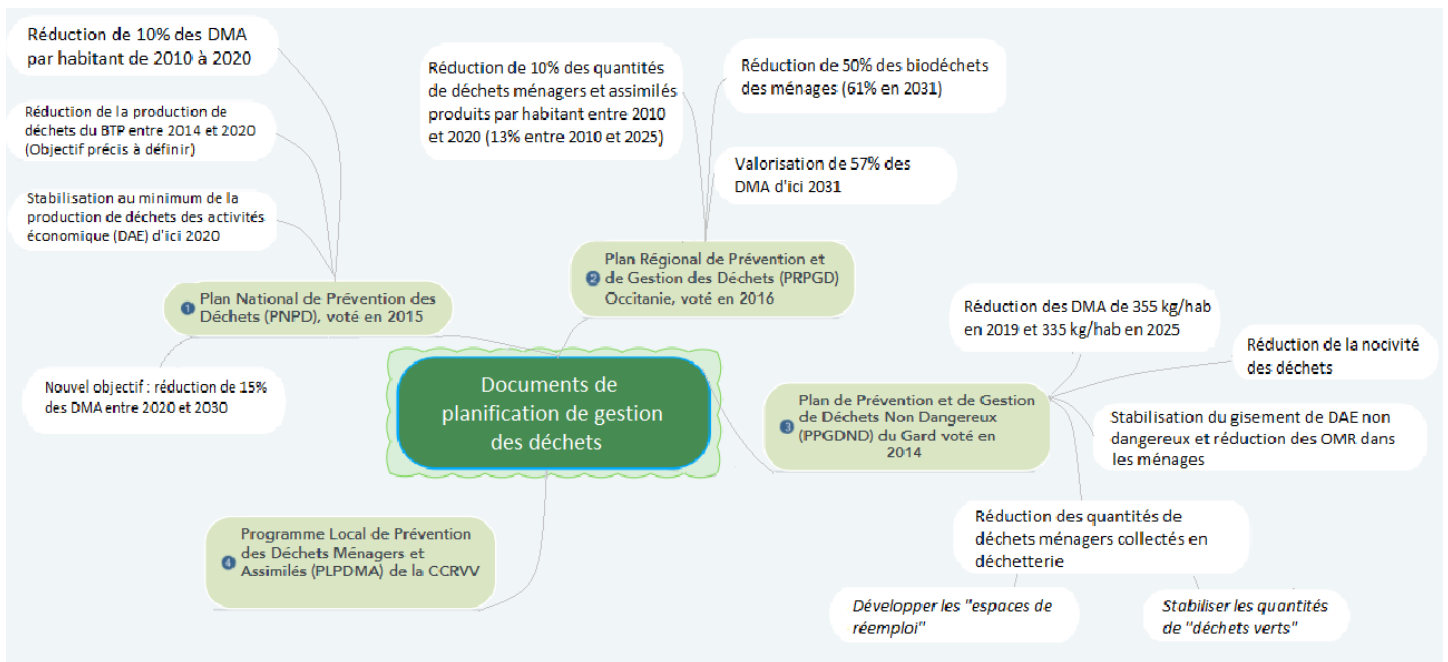
Le PLPDMA de la communauté de communes Rhôny-Vistre-Vidourle doit avoir des objectifs en adéquation avec ceux du PPGDND du Gard. Ainsi, concernant notre projet d'étude, les quatre objectifs du PPGDND doivent être appliqués au mieux sur le territoire. Du moins, les orientations prises ne doivent pas aller à l'encontre de ces objectifs. Par exemple, le premier objectif de gestion des déchets du PLPDMA est la réduction de 13% des déchets ménagers et assimilés (DMA) entre 2010 et 2020 puis, à l'échelle départementale, l'objectif est que chaque habitant produise 335kg d'ordures ménagères assimilées par an. Le PLPDMA doit donc s'appuyer sur ces indicateurs pour formuler ses objectifs à échelle locale.

Synthèse

Cette carte heuristique montre le cadre réglementaire en termes de gestion des déchets aux différentes échelles (nationale, régionale et départementale) provenant du site de l'ADEME.

Le PLPDMA doit permettre de répondre aux objectifs globaux, ceux énoncés dans le PNPD, et aux objectifs précis s'appliquant à l'échelle locale c'est-à-dire ceux du PPGDND du Gard. Plus l'échelle est fine et plus les objectifs des documents de planification supra-territoriale en termes de déchets sont précis et mettent en évidence les différents objectifs des documents que doit suivre le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) de la CCRVV.

Figure 4: Schéma des documents de planification de gestion des déchets.



Carte heuristique des documents de planification et de leurs objectifs à différentes échelles.

I.4. Présentation de la Communauté de Commune Rhône-Vistre-Vidourle

La CCRVV est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé le 26 décembre 2000 de type communauté de communes à FPU. Situé en région Occitanie, dans le département du Gard, cet EPCI regroupe les communes suivantes : Aigues-Vives, Aubais, Boissières, Codognan, Gallargues-le-Montueux, Mus, Nages-et-Solorgues, Uchaud, Vergèze ainsi que Vestric-et-Candiac (figure 5).

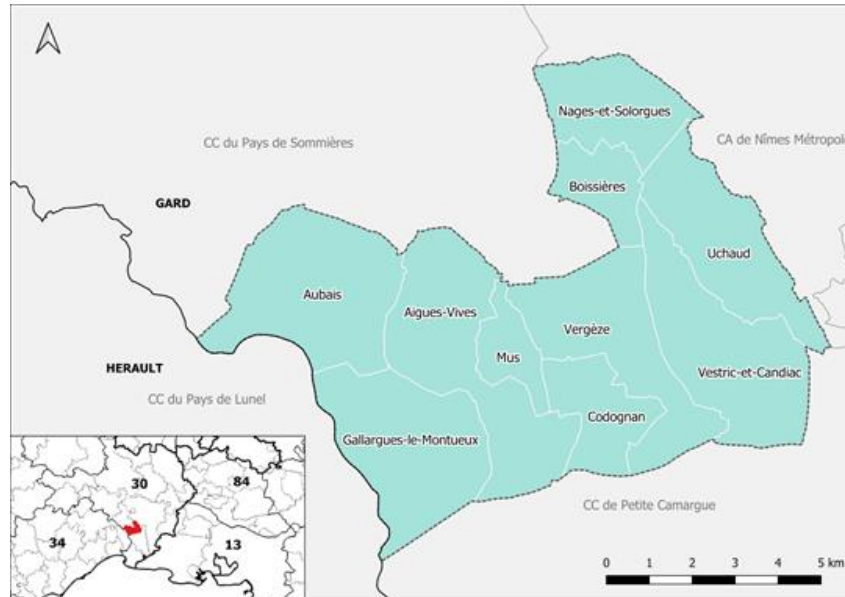


Figure 5 : Le territoire de la CCRVV

Comme tout EPCI, la CCRVV a pour objet d'exercer, au sein d'un espace de solidarité, des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés fait ainsi partie de ses compétences obligatoires¹⁰ et comprend la collecte, l'élimination, le traitement et la valorisation des DMA ainsi que la création et gestion des déchetteries.

¹⁰ CCRVV, "Présentation de la CCRVV", [en ligne: <https://www.ccrvv.fr/communaute-de-communes/vie-intercommunale/presentation>]

II. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DE LA CCRVV

II.1. Présentation de la Communauté de Communes

La CCRVV se situe à mi-parcours entre deux métropoles, reliées par l'autoroute A9 : Montpellier à environ 40 km à l'Ouest et Nîmes à environ 25 km à l'Est (figure 6). Elle a pour frontière naturelle, à l'ouest, le fleuve du Vidourle, d'où vient notamment le nom de la communauté de communes, qui traverse les communes d'Aubais et Gallargues-le-Montueux.

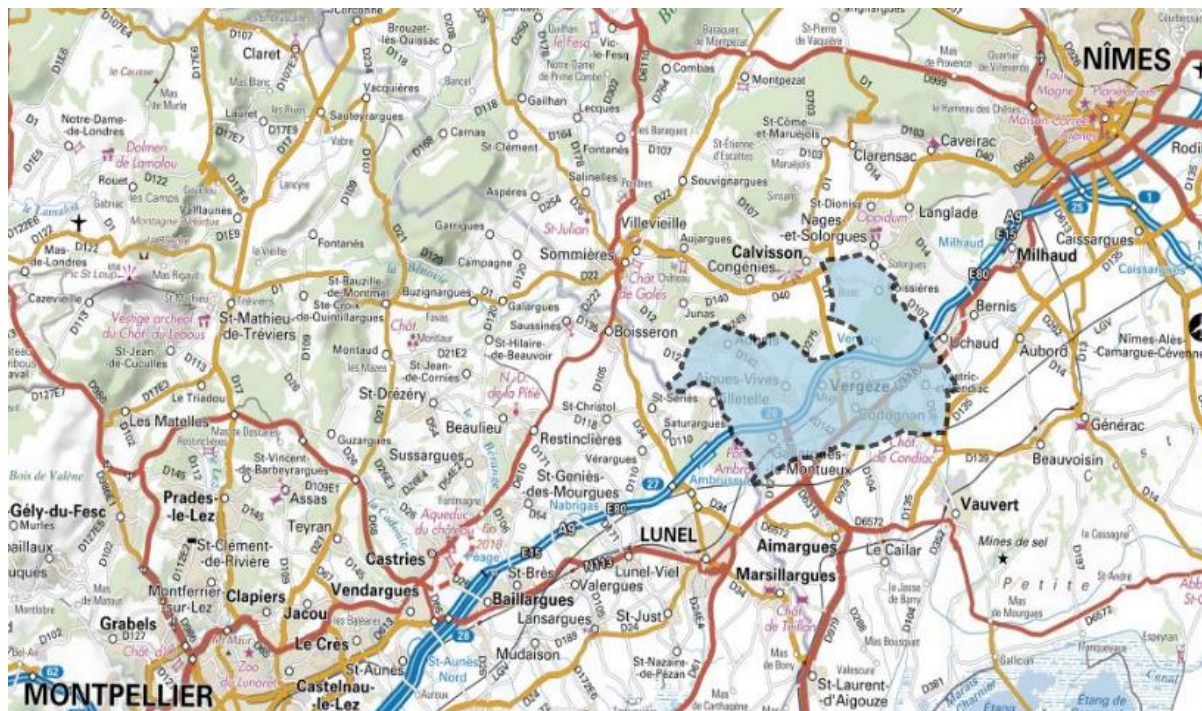


Figure 6 : Situation géographique de la CCRVV (Source IGN)

Le territoire s'étend sur 81.30 km², ce qui en fait le plus petit territoire des EPCI du département. En revanche, la CCRVV présente la deuxième plus grande densité de population, après celle de sa voisine la Communauté d'Agglomération Nîmes Métropole, soit 335 habitants/km², du fait de sa population de 27 295 habitants¹¹ en 2020, un chiffre qui ne cesse d'augmenter chaque année.

¹¹ Base Nationale de l'Intercommunalité, 2020 [En ligne : <https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/fiche-raison-sociale.php?siren=243000569>, consulté le 07/11/2020]

II.2. Caractérisation socio-économique du territoire

II.2.1. Répartition géographique de la population

La population de la CCRVV est inégalement répartie sur l'ensemble du territoire. En effet, les communes de Vergèze et Uchaud concentrent à elles seules plus de 35% de la population totale de la CCRVV. Les populations, leur part dans la population totale de la CCRVV ainsi que les densités de population de 2017 des dix communes sont résumées ci-dessous (*tableau 3*).

Tableau 2 : Population par commune en 2017 (Source INSEE)

| Communes | Nombre d'habitants | Pourcentage par rapport à la population totale de la CCRVV | Densité de population (hab/km ²) |
|------------------------|--------------------|--|--|
| Aigues-Vives | 3 337 | 12,43 | 278,1 |
| Aubais | 2 762 | 10,29 | 234,3 |
| Boissières | 565 | 2,10 | 169,7 |
| Codognan | 2 423 | 9,02 | 521,1 |
| Gallargues-le-Montueux | 3 708 | 13,81 | 340,5 |
| Mus | 1 410 | 5,25 | 542,3 |
| Nages-et-Solorgues | 1 736 | 6,47 | 280,9 |
| Uchaud | 4 315 | 16,07 | 490,3 |
| Vergèze | 5 188 | 19,32 | 510,6 |
| Vestric-et-Candiac | 1 406 | 5,24 | 128,8 |
| CCRVV | 26 850 | 100 | 330,2 |

rouge = valeurs les plus basses ; *vert* = valeurs les plus hautes

La population sur le territoire (*figure 7*) se concentre principalement aux extrémités de la CCRVV, dans les communes de Gallargues-le-Montueux et Uchaud, c'est-à-dire les communes les plus proches des métropoles de Montpellier et Nîmes. La commune de Vergèze, la plus peuplée, reste au centre du territoire. Il est intéressant d'observer que la population se concentre également à l'ouest de la CCRVV, à la frontière du département de l'Hérault.

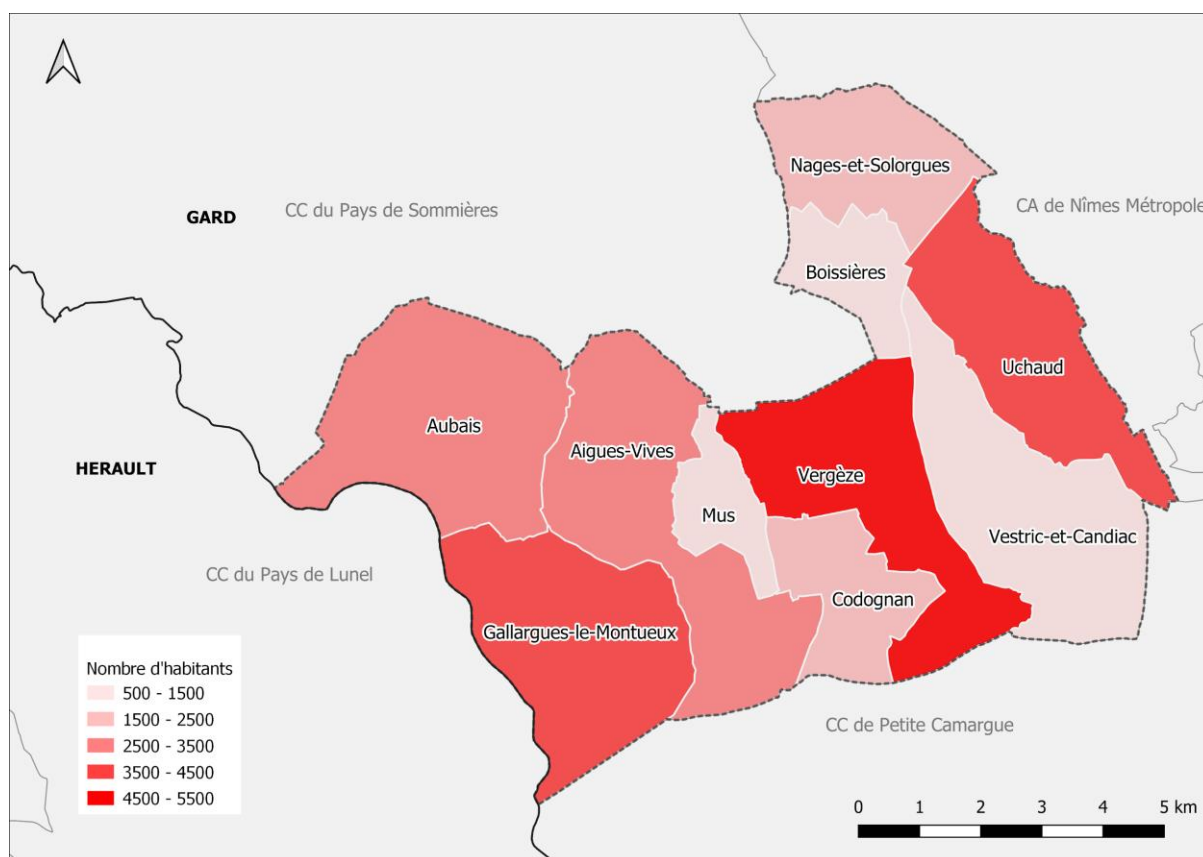


Figure 7 : Répartition géographique de la population de la CCRVV en 2017 (Source INSEE)

II.2.2. Caractérisation socio-démographique

Les données suivantes ont été établies à partir de l'étude du dernier recensement des populations par l'INSEE, en 2017.

a) Evolution et caractéristiques de la population

En 2017, la CCRVV accueillait 26 850 habitants. En l'espace de 10 ans, elle a observé une augmentation de près de 4 000 habitants (*figure 8*). Cette évolution est due très majoritairement aux migrations des populations sur le territoire, plutôt qu'au solde naturel assez constant. En effet, du fait de sa position géographique, le territoire est très attractif pour de nouvelles populations.

Pour remarque, la commune la plus peuplée est celle de Vergèze, lieu d'activité de l'entreprise Perrier qui entraîne une attractivité en termes d'emplois, puisque la société qui exploite la source compte environ 1 000 salariés¹² sur le site.

¹² Vauvert Plus, "Perrier : une histoire d'hommes et de femmes", 2018, [En ligne : <http://vauvert-plus.com/2018/07/23/perrier-une-histoire-dhommes-et-de-femmes/>], consulté le 13/11/2020]

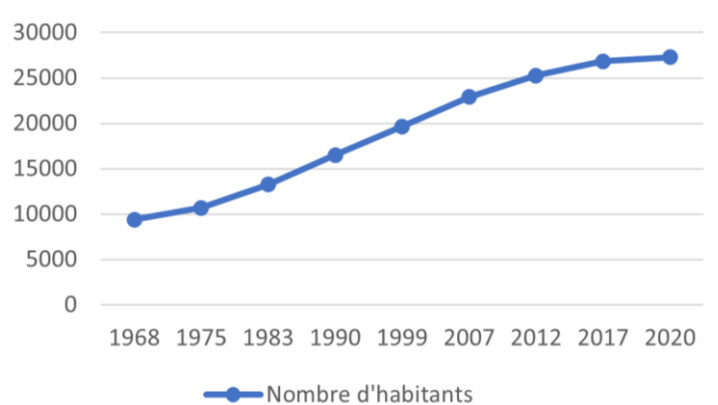


Figure 8 : Evolution de la population dans la CCRVV (Source INSEE)

L'évolution de la population, observée entre 1968 à 2020, s'accompagne d'une augmentation de 4,5% de la population âgée de plus de 60 ans et une diminution de 2,4% de la population jeune, entre 30 et 44 ans. La part prépondérante de la population reste celle des 45-59 ans (figure 9).

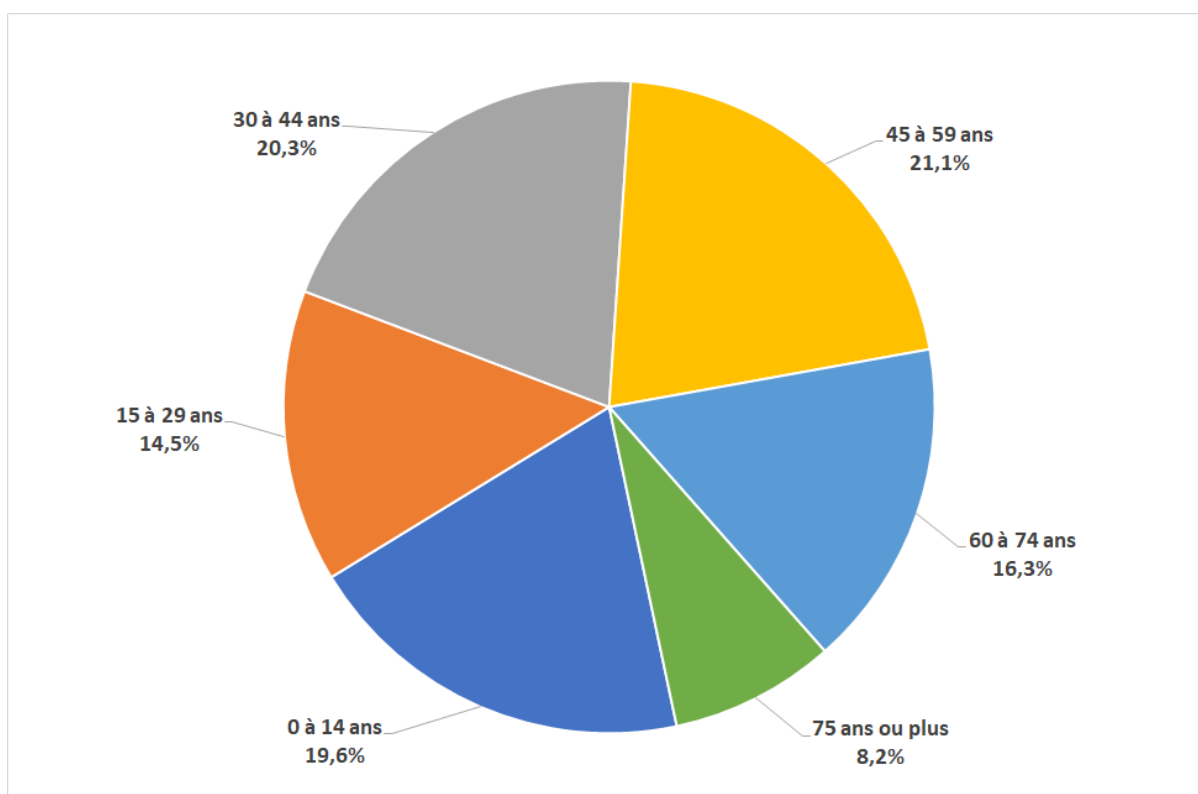


Figure 9 : Répartition de la population de la CCRVV par tranches d'âges en 2017 (Source INSEE)

b) Composition et types de ménages

Le territoire compte 10 981 ménages, soit presque 2000 ménages de plus en 10 ans. Concernant leur taille, 73% sont des ménages composés de deux personnes ou plus. Le nombre moyen d'occupants par résidence principale est de 2,4 en 2017, contre 3,2 en 1968. Concernant les familles, 44% des couples ont au moins un enfant et 41% sont des couples sans enfants. La taille des ménages a par conséquent tendance à diminuer au fil du temps.

c) Logements

En 2017, la CCRVV accueille 12 511 logements, contre 6 905 en 1990. Ce territoire a donc connu une forte urbanisation, le nombre de logements ayant doublé en l'espace de 30 ans.

Concernant les types de logements, 86,4 % des logements de la CCRVV sont des maisons individuelles. Les logements collectifs existants, bien que minoritaires, sont composés d'appartements. Ils sont en grande majorité situés dans les centres-villes des communes et plus particulièrement celles de Vergèze, Uchaud et Gallargues-le-Montueux, soit les trois communes les plus peuplées de la CCRVV.

La majorité des logements sont des résidences principales. Les résidences secondaires, quant à elles, sont minoritaires. Elles représentent moins de 6% des logements du territoire, démontrant un taux d'occupation des logements plutôt constant tout au long de l'année. De plus, les logements vacants représentent 6,5%. Cela explique ainsi l'écart existant entre le nombre de logements (12 511) et le nombre de ménages (10 981) du territoire.

d) Profil socio-professionnel de la population

Le dynamisme économique de ce territoire se traduit par un taux élevé de la population active, à savoir la population active ayant un emploi ainsi que les chômeurs¹³. Cette part représente 76,3% de la population comprise entre 15 et 64 ans. La population inactive représente quant à elle les retraités, les élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés et autres inactifs¹⁴.

Plus précisément, parmi la population active ayant un emploi, les trois quarts s'inscrivent dans les catégories sociales suivantes : les professions intermédiaires, les employés et enfin les cadres et professions intellectuelles supérieures (*figure 10*).

¹³ INSEE, "Définition population active/actifs", [En ligne : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1946>], consulté le 16/12/2020

¹⁴ INSEE, "Définition inactifs", [En ligne : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c2018#:~:text=Les%20inactifs%20sont%20par%20convention,en%20incapacit%C3%A9%20de%20travailler...>], consulté le 16/12/2020

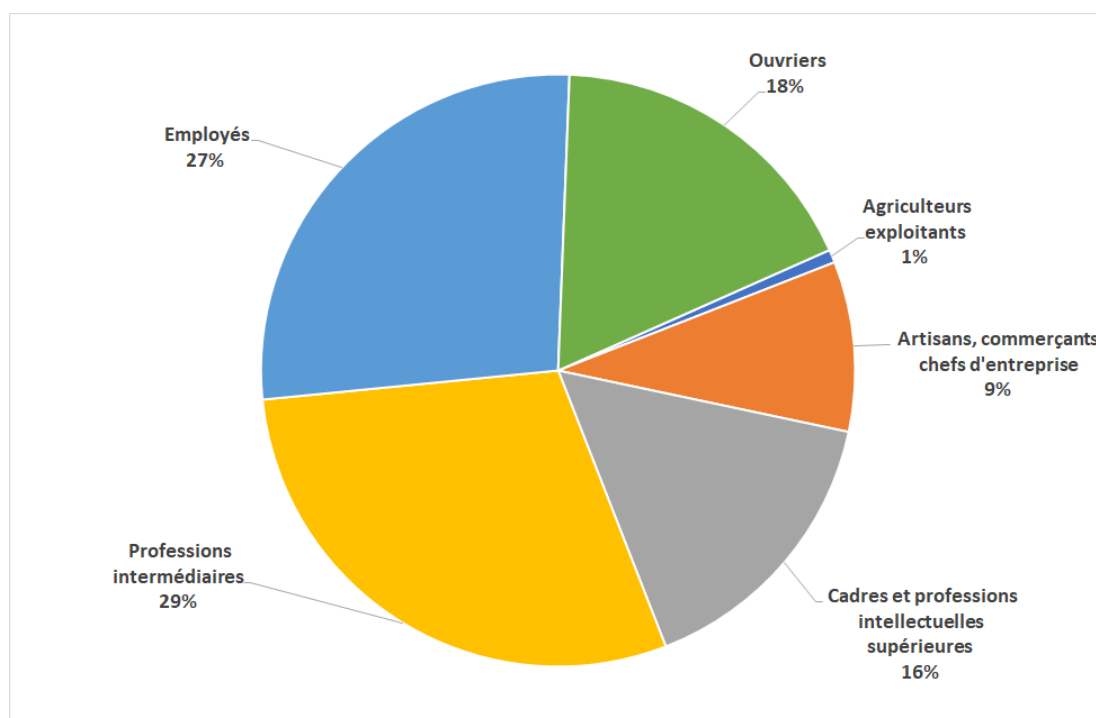


Figure 10 : Population active de 15 à 64 ans selon la catégorie socioprofessionnelle en 2017 (Source INSEE)

Parmi les salariés, les 25-54 ans sont les plus représentés. Ce taux de population active sur la CCRVV est plus élevé que le taux national de l'année 2019 (71,7%), démontrant par conséquent un dynamisme économique local.

Les habitants de la CCRVV ont un niveau de vie légèrement supérieur à la moyenne française. En 2017, la médiane des revenus disponibles par unité de consommation de la CC est de 21 870 euros contre 21 110 euros par an en France, ce qui représente un écart de 3,6%.

Néanmoins, le niveau de vie des ménages sur le territoire n'est pas homogène car il existe des disparités au sein de la population. Il existe d'importantes inégalités de revenus en fonction des catégories socioprofessionnelles des habitants de la CCRVV, mais également entre les communes. Par exemple, malgré le caractère limitrophe des communes d'Uchaud et Nages-et-Solorgues, la médiane du revenu disponible par unité de consommation est respectivement de 19 740 euros contre 25 520 euros. Les revenus ont une forte influence sur les modes de vie et de consommation des habitants. Ces disparités peuvent donc générer des productions de déchets variables selon les communes.

Le taux de chômage de la CCRVV de la population âgée entre 15 et 64 ans est quant à lui de 12,4%. Ce chiffre est relativement élevé, comparé au taux de chômage en France de la même année qui est de 9,4%. Cependant, le taux de chômage de la CCRVV est plus faible comparé aux communautés de communes voisines. Par exemple, il est de 15,5% dans la CC de Petite Camargue, de 16,4% dans la CC du pays de Lunel et 13,1% à la CC du Pays de Sommières.

Concernant les migrations domicile-travail, la majorité des actifs ayant un travail et résidant dans la CCRVV se déplacent dans une autre commune pour aller travailler, qu'elle soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la CCRVV. Plus particulièrement, sur les 11 240 salariés résidant sur le territoire, 9 030 possèdent un emploi en dehors de leur commune de résidence. Il existe par conséquent une mobilité quotidienne importante parmi les actifs.

II.2.3. Caractérisation économique

a) Entreprises

Selon l'INSEE, une entreprise est « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et de services jouissant d'une certaine autonomie de décision, notamment pour l'affectation de ses ressources courantes¹⁵ ».

La forte urbanisation de la CC au cours de ces trente dernières années s'explique par une intensification du dynamisme économique du territoire. De multiples entreprises s'y sont implantées, notamment grâce à la réalisation de Zone d'Activités. Il existe cinq Zones d'Activités commerciales et artisanales et une Zone d'Aménagement Concerté réparties sur différentes communes du territoire : Gallargues-le-Montueux, Aubais, Codognan, Aigues-Vives, Vestric-et-Candiac et enfin Vergèze¹⁶ (figure 11). Les entreprises de ces Zones d'Activités ont généré une offre d'emplois non négligeable et ont permis de rendre la communauté de communes plus attractive. Elles ont fortement appuyé le dynamisme économique de la CC en proposant de nouveaux services.

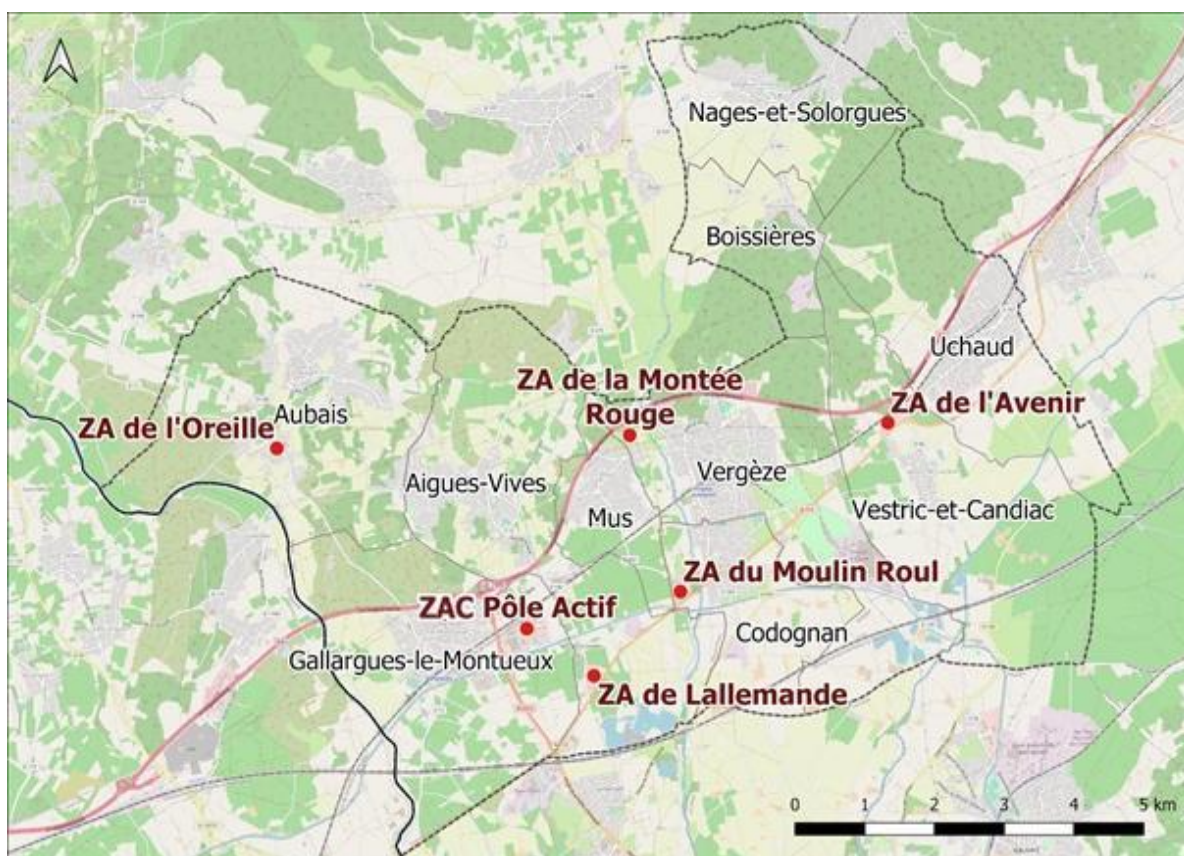


Figure 11 : Répartition des pôles d'attractivité économique du territoire (Source CCRVV)

¹⁵ INSEE, "Définition entreprise", [En ligne : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1496#:~:text=L'entreprise%20est%20la%20plus,affectation%20de%20ses%20ressources%20courantes>], consulté le 24/11/2020.

¹⁶ CCRVV, "Zones d'activités", [En ligne : <https://www.ccrvv.fr/territoire/developpement/za>], consulté le 31/10/2020

En 2018, le nombre d'entreprises présentes sur le territoire est de 2 210. Par ailleurs, la démographie des entreprises s'est traduite par de légères évolutions des créations d'entreprises sur le territoire. Entre 2010 et 2019, le nombre de créations d'entreprises est passé de 318 à 335.

Néanmoins, en 2017 s'est observée une baisse notable, avec seulement 240 entreprises créées présentes sur le territoire, ce qui représente le nombre le plus bas de ces dix dernières années.

En comparaison, à l'échelle nationale, la France a connu une augmentation de ses créations d'entreprises. Cependant, cette dernière s'est faite de manière inégale sur le territoire. En effet, la région Occitanie a connu une augmentation de ses créations d'entreprises avec de fortes disparités selon ses départements, notamment trois d'entre eux qui ont connu une baisse notable : le Gard, le Lot et le Gers¹⁷. Cette décroissance est due au prolongement d'une période globale de diminution de créations des entreprises depuis 2011 dans ces départements, qui s'explique par un faible dynamisme entrepreneurial local, et qui s'est également fait ressentir dans la CC.

En 2019, la CC dispose du nombre d'entreprises créées le plus important depuis 2010, soit 335 entreprises sur cette dernière année, traduisant ainsi un rebond de cette évolution, en compensation de l'année 2017.

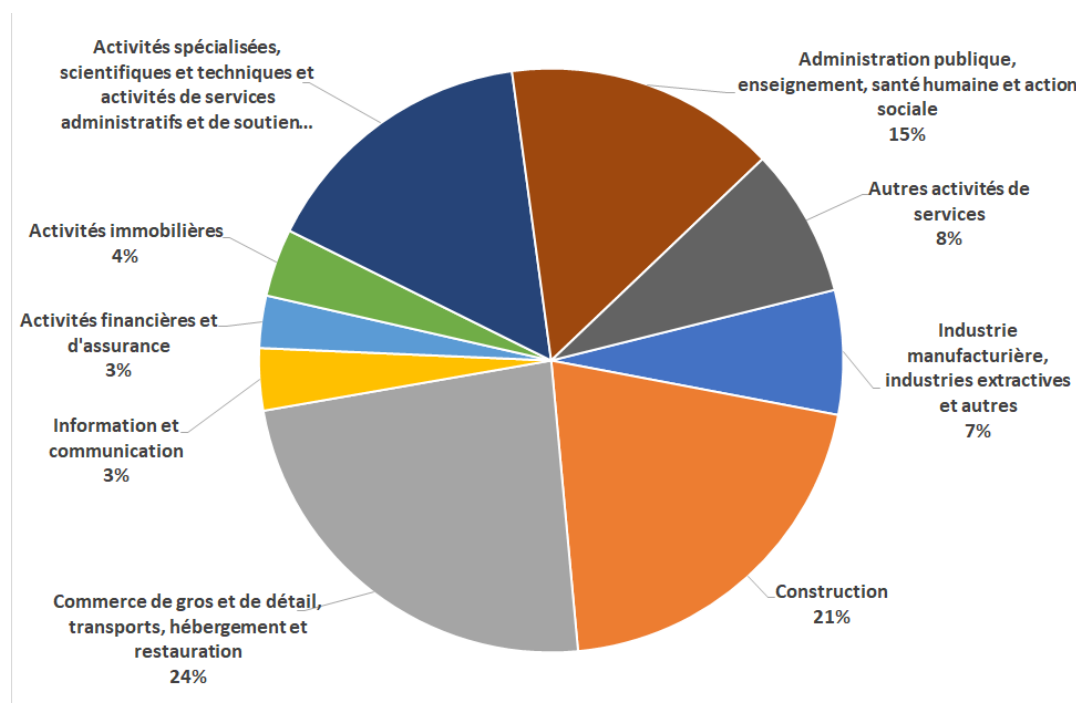


Figure 12 : Répartition des 2 210 entreprises (unités légales) du territoire par secteur d'activité au 31 décembre 2018 (Source INSEE)

Les secteurs d'activités les plus importants sont le commerce de gros et de détail, les transports, l'hébergement et la restauration, ainsi que la construction, représentant à eux seuls près de la moitié des effectifs (figure 12). Parmi l'ensemble de ces entreprises, des sociétés phares sont implantées, telles que Perrier, Sakata, Brico Dépôt, Smurfit Socar, Syngenta.

¹⁷ Actu.fr, "Occitanie : hausse des entreprises mais inégalement réparties", [En ligne : https://actu.fr/occitanie/34/occitanie-hausse-des-creations-dentreprises-mais-inegalement-reparties_23156411.html?fbclid=IwAR2JKzOYNQn6VS_fbj6xJYGNbGPNaXffsop0yEBUttZYODBdaevHTcJPXIM], consulté le 15/11/2020.

b) Tourisme et loisirs

La CCRVV participe à la promotion du patrimoine, du tourisme intercommunal et des commerces. Son patrimoine culturel est notamment représenté par : l'oppidum de Nages, le château d'Aubais ou le château de Boissières, la cheminée Sarrazine et le four médiéval à Vergèze, le moulin de carrière d'Aubais, etc.

Parmi les activités de loisir, des fêtes votives sont organisées dans la plupart des communes, entre fin juin et fin août, permettant de dynamiser les lieux et de les rendre plus attractifs en période estivale. Les activités de randonnées pédestres sont valorisées, notamment à la suite de la sortie du Cartoguide publié en 2016 par le département du Gard, en collaboration avec la CCRVV. Il est à noter que le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (GR653) passe sur la Commune de Gallargues.

Enfin les activités, telles que la pêche, la chasse, les randonnées équestres ainsi que la présence du musée Perrier à Vergèze, offrent un attrait touristique au territoire.

Selon les données INSEE de 2020, la CCRVV possède une capacité d'accueil de 1 195 personnes, répartie entre quatre hôtels, un camping et plusieurs hébergements collectifs. L'impact touristique est, sur le site de la CCRVV, peu important en comparaison avec les communautés de communes et grandes agglomérations alentour.

Avec ses 45 chambres d'hôtels, 150 emplacements de camping et 1000 lits disponibles dans d'autres résidences de tourisme et d'hébergement, l'impact touristique de la CCRVV est moindre que celui de ses voisines les communautés de communes de Petite Camargue ou Pays de Lunel, selon les données INSEE sur le tourisme en 2020.

III. ETAT DES LIEUX DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PAR LA CCRVV

III.1. Politique de gestion des déchets de la collectivité

Dans le cadre de la Loi NOTRe et de la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte¹⁸, la CC Rhône-Vistre-Vidourle visait une réduction de 15% des déchets à l'horizon 2020 par rapport à 2010. D'autre part, elle ajoutait ses propres objectifs locaux de réduction des déchets pour une réduction de 18% d'ici à 2030 approuvées par délibération intercommunale.

Il sera donc question dans un premier temps, de la politique déchets et des objectifs de la CCRVV, afin d'exposer les différentes lignes directrices et leviers d'actions mis en place ou déjà établis sur le territoire pour une réduction de la quantité des déchets. Dans un second temps, un état des lieux de la gestion actuelle sur le territoire de la CCRVV est établi et aborde :

- la quantification des déchets et son évolution depuis 2014,
- les actions mises en place en matière de gestion des DMA,
- les modalités de collecte des DMA,
- les infrastructures et équipements de la collectivité pour le traitement des déchets.

III.1.1. La politique déchet de la CCRVV

a) Organisation de la gestion des déchets de la CCRVV

La CCRVV a, depuis 2013, délégué la compétence de traitement des déchets au Syndicat Mixte Entre Pic et Étang engageant la compétence de collecte des ordures ménagères à la charge de la CCRVV¹⁹. Sur son territoire, la CCRVV n'a pas de politique déchets formalisés. Malgré la volonté tardive de la CCRVV de mettre en place une politique, et d'établir un PLPDMA (obligatoire depuis 2012²⁰), plusieurs actions ont été mises en œuvre en amont, s'inscrivant dans les attentes du programme de prévention et les objectifs nationaux en matière de gestion des déchets.

Dans ce cadre, les élus communaux se sont appuyés sur les rapports annuels communs afin de mettre en exergue les actions engagées, les résultats obtenus et les pistes d'actions à améliorer. Dans le passé, le travail réalisé s'est porté davantage sur l'offre de services pour les habitants que sur la gestion des déchets. Aujourd'hui la mise en place d'un programme local de prévention des déchets est nécessaire. Selon les objectifs de l'ADEME de réduction de 15% en 2020 par rapport à 2010, la CCRVV a vu augmenter sa quantité de DMA, à l'inverse les déchets triés

¹⁸ Ministère de la transition écologique, "Loi de transition énergétique pour la croissance verte", [en ligne: <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte>], consulté le 05/11/2020.

¹⁹ CCRVV. (2019). *Rapport annuel de la CCRVV*

²⁰ ADEME, "Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA", [en ligne : <http://www.plpdma-guide-ademe.fr/introduction.html>], consulté le 07/11/2020.

ont diminué²¹, passant de 46 kilos par habitant en 2014 à 41 kilos en 2019. Les quantités d'OMR sont passées de 5696 Tonnes en 2014 à 6024 tonnes en 2019.

Dans ce contexte, la CCRVV s'est posé un objectif de réduction de 18% à l'horizon 2030 afin de compenser l'objectif de 2020 et d'ajouter la mise en place des nouveaux objectifs nationaux. L'enjeu est donc d'adopter une politique de gestion des déchets se basant sur une diminution des quantités de déchets par la revalorisation et la mise en avant du traitement domestique des déchets et une meilleure pratique du recyclage.

b) Les actions prévues par la CCRVV à mettre en œuvre

Selon ces logiques, la CCRVV a également déterminé des projets à venir sur son territoire, permettant de distinguer des objectifs selon les moyens qui seront mis en place. Mettre en avant ces projets permet de montrer les volontés d'amélioration de la communauté de communes en matière de gestion des déchets. Il y a donc cinq futurs projets concernant la gestion des déchets sur le territoire :

1. Révision de la tarification en déchetterie. Suite à la mise en place de ce dispositif sur les sites de déchetterie de la CCRVV, une insatisfaction a été perçue au sein d'une partie de la population. La CCRVV souhaite donc réviser ce modèle afin de ne pas diminuer l'attractivité des sites de dépôts. Ce projet illustre la forte volonté de prise en compte de l'avis de la population du territoire.
2. Création d'une filière Placoplâtre sur le site de la déchetterie de Vestric, qui traduit la volonté de la CCRVV de développer davantage le tri par la mise en place de nouvelles filières de traitement.
3. Le renouvellement du marché de collecte des bennes des déchetteries à partir de décembre 2021.
4. Le renouvellement du marché de fourniture des composteurs à partir de mars 2021.
5. Le renouvellement du marché de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif à partir de mars 2022.

La politique de la communauté de communes en matière de gestion des déchets s'inscrit donc largement dans une logique de sensibilisation et de prévention de la totalité des acteurs présents sur le territoire. La différenciation des types de déchets et leurs séparations vers diverses filières de traitement, déjà très présentes sur le territoire en matière d'équipements, doivent être mises en avant auprès de la population.

III.1.2. État des lieux de la gestion des déchets par la CCRVV

a) Historique des quantités des DMA sur la communauté de communes de 2014 à 2019

L'intégralité des données provient des rapports annuels de 2014 à 2019 sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets de la Communauté de communes Rhony-Vistre-Vidourle ainsi que de l'INSEE. Certaines hypothèses concernant l'évolution des quantités de certains déchets ont été élaborées avec l'aide de Monsieur S. Lefay, Chef du service environnement de la CCRVV.

Evolution des quantités de DMA globales

Ces graphiques et tableaux représentent les quantités globales de DMA depuis 2014, incluant la collecte individuelle, les colonnes d'apports volontaires et les apports en déchetterie.

²¹Évolution des tonnages de déchets selon des Rapports Annuels de la CCRVV de 2014 à 2019

| Années | Quantités totales en T |
|--------|------------------------|
| 2014 | 23 750,00 |
| 2015 | 23 175,00 |
| 2016 | 23 036,00 |
| 2017 | 24 460,00 |
| 2018 | 25 275,00 |
| 2019 | 26 046,00 |

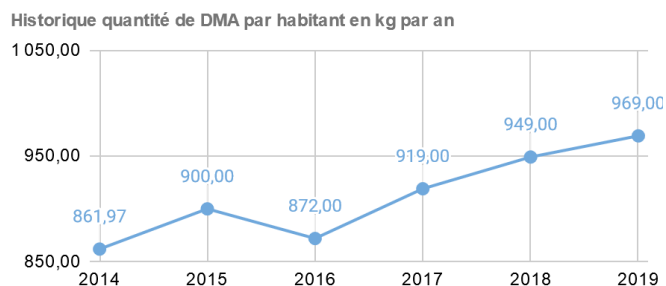


Figure 13 : Quantités totales de DMA par habitants

L'évolution des quantités de DMA globales suit une nette augmentation depuis 2016, en quantités totales mais également en quantités ramenées en kg/hab (figure 13). Les quantités des DMA globales évoluent donc plus vite que la démographie. Toutefois, cette augmentation est à nuancer car elle masque les efforts de réduction de production de DMA au niveau individuel. Depuis 2010, la quantité totale des DMA a augmenté de 3,3%. Entre 2010 et 2014, les quantités avaient baissé de 8%, c'est à partir de 2010 que l'évolution est allée en augmentant, et en 2018 que les quantités ont dépassé celles de 2010.

Evolution des quantités totales de déchets collectés en porte à porte et en PAV

Tableau 3 : Comparatif des évolutions de tonnages des divers types de déchets pris en charge par les prestataires gérés par la CCRVV (Rapports annuels de la CCRVV 2015-2019)

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|-----------|----------|----------|----------|----------|----------|
| OM collectées en porte à porte | 5696,06T | 5779,86T | 5795,96T | 5849,02T | 6096,7T | 6024,64T |
| Tri sélectif en porte à porte ²² | 1182,96 T | 1240,2T | 1110,54T | 1132,86T | 1137,66T | 1182,42T |
| Journaux Revues Magazines en apport volontaire | 217,4T | 323,98T | 351,04T | 295,88T | 341,3T | 271,82T |
| Verre en colonne d'apport volontaire | | 880,22T | 837,17T | 895,61T | 844,17T | 955,66T |
| Textile en apport volontaire | | | 74,89T | 100,1T | 101,05T | 105,3T |

²² Déchets pris en charge par le tri sélectif sur le territoire de la CCRVV : emballages et briques en carton, bouteilles et flacons en plastique, emballages plastique recyclables, emballages en métal

En l'absence de données précises concernant les tonnages du tri des différents déchets pour l'année 2020 (ces données n'ont pas encore été compilées dans un rapport annuel), ce sont les données des rapports annuels de 2015 à 2019 qui permettent d'établir la ligne directrice concernant, notamment, les déchets pris en charges par les prestataires. L'intérêt d'établir cette évolution permet de distinguer les quantités de déchets produites selon les types de déchets et les évolutions de tonnages. On peut effectivement constater une légère stagnation du tonnage de tri sélectif en porte à porte par rapport à 2014, en parallèle d'une augmentation des tonnages d'OMR collectées en porte à porte de 2014 à 2019. (tableau 4)

En revanche, la diminution de fréquentation des colonnes d'apports volontaires des JRM se traduit dans l'augmentation des tonnages collectés pour le tri sélectif. Les tonnages des colonnes d'apports volontaires collectés pour le verre et le textile ont augmenté respectivement de près de 40 à 80 de tonnes supplémentaires en 2019 par rapport à 2014. Mais ces légères augmentations des quantités de déchets vers des filières de traitement spécifiques, ne parviennent pas à pallier l'augmentation des tonnages d'ordures ménagères résiduelles collectées qui ont largement augmenté depuis 2014. En général, on peut constater une stagnation du tri sélectif sur 5 ans et une augmentation de plus de 300 tonnes pour les OMR en porte à porte en 2019 par rapport à 2014.

Evolution des quantités de déchets issus de la collecte individuelle

Tableau 4 : Quantités totales de la collecte individuelle

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-------------------------|---------|---------|--------|---------|---------|---------|
| Total en kg/hab. | 271,63 | 272,66 | 261,38 | 262,26 | 271,76 | 265,83 |
| Total en tonnes | 6879,02 | 7020,06 | 6906,5 | 6981,88 | 7234,36 | 7143,06 |

Selon l'enquête nationale de l'ADEME de 2017, les quantités totales de la collecte individuelle s'élèvent à 304 kg/hab. au niveau national, 329 kg/hab. au niveau régional et 333 kg/hab. au niveau départemental (tableau 4). La CCRVV se situe en dessous de toutes ces moyennes avec 265,83 kg/hab.

Tableau 5 : Quantités de papier dans le tri sélectif (TS) et proportion par rapport à la collecte totale

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Papier dans le TS | 449,4 | 419,98 | 364,2 | 363,18 | 331,9 | 322,45 |
| Part du papier trié dans le TS dans la quantité totale de papier récoltée²³ | 59,00% | 55,00% | 50,92% | 55,24% | 55,24% | 55,00% |

Le tableau 5 précise les quantités de papier et permet de connaître les préférences de tri des habitants, suite à l'arrêt de la collecte du papier en porte à porte. Ces quantités de papier semblent être également réparties entre les colonnes d'apport volontaire et le tri sélectif.

²³ La collecte du papier en porte à porte se termine en 2014, et à partir de 2015 deux possibilités sont disponibles pour trier le papier : directement dans le tri sélectif, ou en colonnes d'apport volontaire. Cette proportion calcule la part du papier jeté dans le même bac jaune par rapport à la quantité totale récoltée.

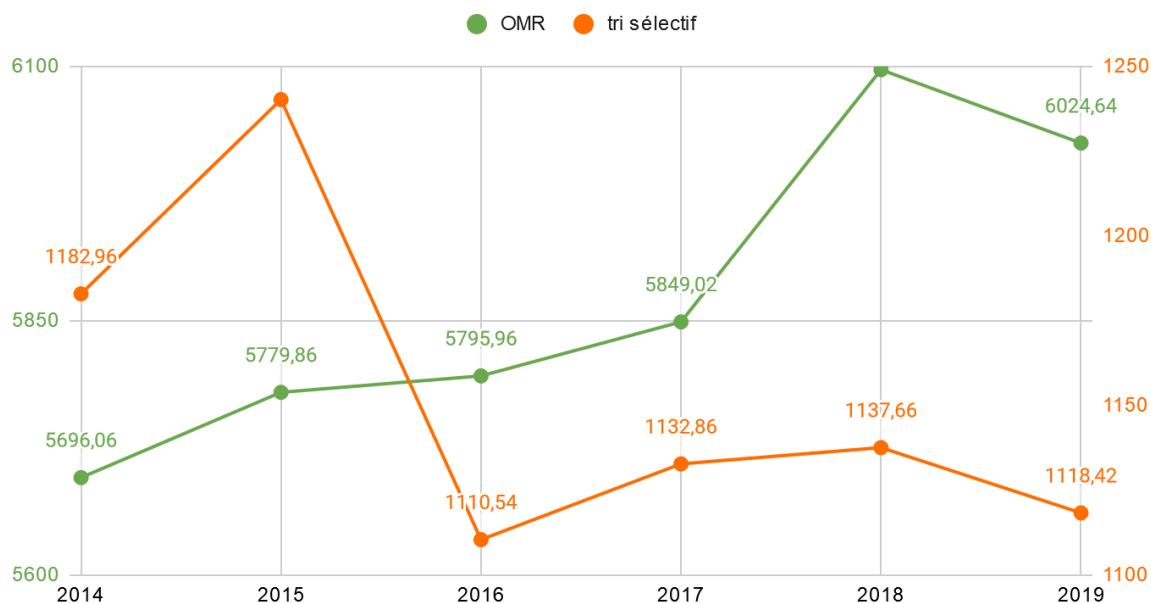


Figure 14 : Quantités totales des différentes collectes individuelles en T

Les ordures ménagères résiduelles sont les déchets non recyclables dont se débarrassent les usagers du service public lors de leurs activités quotidiennes, elles sont collectées en porte à porte. Le tri sélectif regroupe les déchets collectés séparément pour le recyclage (papier, emballages, cartons). Les quantités ne sont pas relatives, d'où les deux ordonnées sur la figure 14 et 15. Cependant, leur évolution et leur dynamique sont souvent liées car il s'agit des uniques collectes en porte à porte : on peut conclure par exemple, que si les quantités d'OMR baissent et le tri sélectif augmente, et que les quantités globales stagnent, il s'agit par exemple d'une augmentation du refus de tri (à corrélérer avec les données de refus de tri).

Quantités totales de déchets collectés en porte à porte en kg par habitant

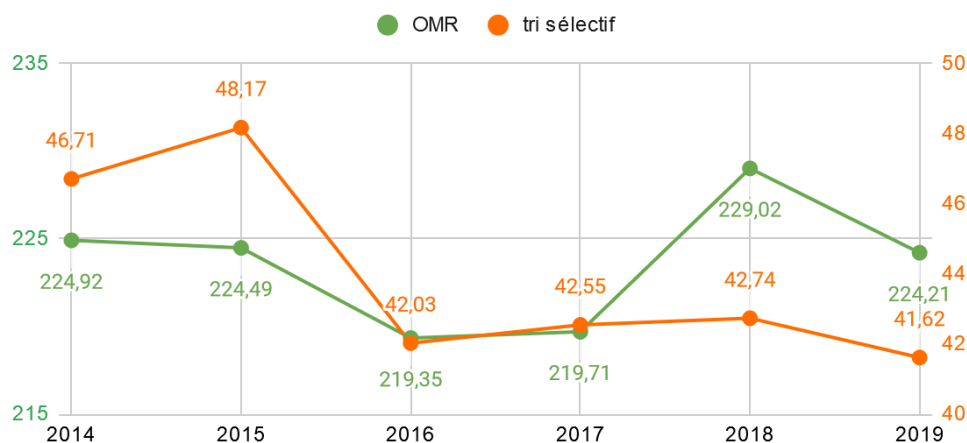


Figure 15 : Quantités totales des différentes collectes individuelles en kg/hab

Les deux graphiques des figures 14 et 15 représentent les données séparées d'ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif, et mettent en avant l'importance de l'évolution démographique. Même si les quantités d'OMR augmentent en totalité entre 2015 et 2017, elles ont plutôt tendance à baisser quand on rapporte ces données par habitant. Ce n'est donc pas le résultat d'un refus de tri abondant ou d'une augmentation de consommation. A l'inverse, en 2018 les OMR augmentent soudainement et significativement, alors que le tri sélectif stagne, par habitant et en totalité. Il s'agit peut-être d'un changement des habitudes de consommation : par une baisse

d'achat de produits emballés (expliquant le fait qu'il n'y ait pas d'augmentation du tri sélectif), soit d'un changement dans les habitudes de tri : augmentation des achats et augmentation du refus de tri.

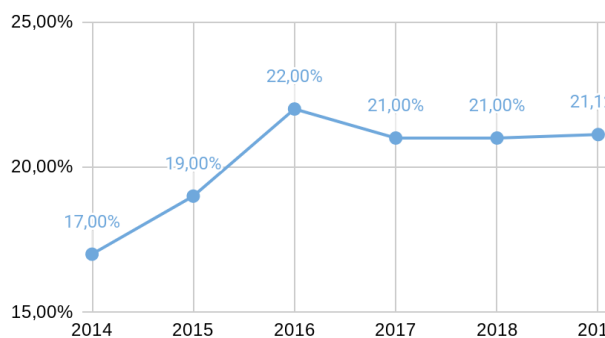


Figure 16 : Part du refus de tri dans le tri sélectif collecté

L'extension des consignes de tri a été effective à partir du 1er novembre 2019 et n'a donc eu que peu d'impact sur l'année 2019. Selon le chef du service environnement de la collectivité, Mr Sébastien Lefay, "la diminution constatée pour les OM et le Tri est résultante d'une tendance globale sur l'année et non d'un effet particulier du changement de consignes de tri". Le refus de tri correspond aux déchets non recyclables trouvés

dans le bac de tri sélectif (soit qui n'apparaissent pas dans les consignes de tri ou qui sont destinés aux OMR ou aux déchetteries). La figure 16 montre que le refus de tri a tendance à stagner, par rapport à la quantité de DMA récoltée. Même si les quantités totales de refus de tri augmentent²⁴, ce n'est pas significatif d'un changement de pratique.

En 2016, s'il y a une baisse des quantités de tri sélectif et une augmentation de la part de refus de tri, c'est certainement le signe d'un dysfonctionnement dans les consignes de tri. Les quantités d'OMR, qui auraient dû augmenter en conséquence, suivent pourtant cette même dynamique à la baisse. Les raisons sont certainement plus complexes, sûrement à cause d'une baisse, cette année-là, des quantités collectées en porte à porte. La CCRVV a souhaité par la suite, en 2019, changer ses consignes de tri. Cependant, ce changement est encore trop récent pour en estimer son impact.

L'évolution des quantités dans la collecte individuelle peut s'expliquer par :

- Des augmentations successives de la démographie à partir de 2017 (quantités globales)
- Des changements d'habitudes (refus de tri, consommations, etc.)

Il faut savoir que les refus de tri représentent un enjeu économique fort car le coût de traitement comporte à la fois le coût de traitement de tri et celui d'incinération.

Cependant, il serait intéressant de savoir si les quantités du tri sélectif comportent ou non la part de refus de tri. Cette information pourrait être déterminante dans notre analyse.

Evolution des quantités de déchets issues des apports en déchetteries

Ce tableau regroupe tous les types d'apports effectués en déchetterie de 2014 à 2019. Les mentions "N.C" indiquent des éléments non concernés (absence de la filière ou de bennes disponibles). Les points d'interrogation "?" signifient l'absence de données.

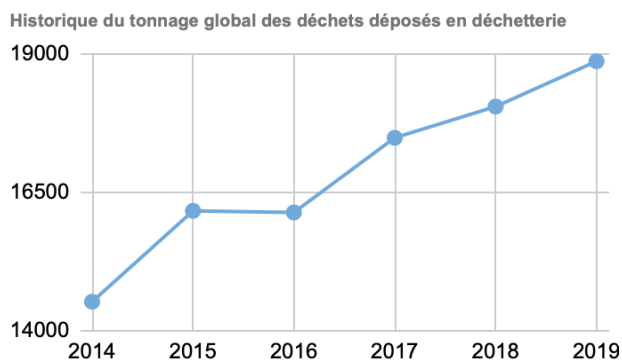
²⁴ Les quantités totales de refus de tri sont disponibles en annexe

Tableau 6 : Historique des dépôts en déchetterie en tonnes

| ANNÉES | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|--|-------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Papiers | 217,64 | 323,98 | 351,04 | 295,88 | 341,3 | 271,82 |
| Verre | 824,64 | 880,22 | 837,17 | 895,61 | 844,17 | 955,66 |
| Encombrants | 3063,8 | 3 109,68 | 2 955,41 | 3 369,82 | 3 821,32 | 3 746,34 |
| Gravats | 5 016,35 | 4 974,02 | 4 967,21 | 5 148,40 | 5 330,54 | 5 193,11 |
| Déchets verts | 3 383,48 | 4 226,32 | 4 337,62 | 5 079,76 | 4 909,37 | 5 805,99 |
| Ferraille | 350,55 | 401,72 | 414,34 | 404,74 | 411,9 | 417,54 |
| Bois | 1 347,92 | 1 673,86 | 1 388,02 | 1 353,46 | 1 415,91 | 1 488,7 |
| Carton | 243,3 | 219,66 | 231,34 | 253,24 | 271,86 | 279,6 |
| Lampes et ampoules | N.C | 0,14 | 0,45 | 0,16 | ? | ? |
| Déchets diffus spécifiques | N.C | 16,45 | 15,94 | 13,74 | 18,54 | 15 |
| Déchets d'équipements électriques et électroniques | 224,39 | 247,83 | 302,34 | 249,88 | 256,11 | 251,81 |
| Piles | 1,28 | 1,37 | 1,88 | 1,54 | 0,96 | 1,37 |
| Huile de vidange usagée | 8,96 | 12,40 | 11,97 | 13,23 | 11,43 | 12,38 |
| Huile végétale usagée | 0,98 | 1,17 | 2,18 | 1,99 | 5,26 | 0,8 |
| Cartouches d'imprimantes | 0,17 | 0,18 | 0,16 | ? | ? | ? |
| Capsules café | 1,73 | 2,25 | 2,05 | ? | 2,63 | 2,23 |
| Batteries | 6,371 | 8,38 | 8,46 | 3,21 | 2,9 | 0,96 |
| Meubles | 38,82 | 52,26 | 222,96 | 284,24 | 288,66 | 307 |
| Métaux valorisés | N.C | 3,78 | 1,57 | 0,42 | 0,33 | 0,00 |
| Textile | N.C | N.C | 74,89 | 100,10 | 101,05 | 105,3 |
| Pneus | N.C | N.C | N.C | 9,04 | 8,68 | 7,07 |
| TOTAL | 14 512,741 | 16 155,67 | 16 127,00 | 17 478,46 | 18 042,92 | 18 862,68 |
| Total kg/habitant | 519,87 | 569,24 | 553,69 | 595,63 | 614,86 | 636,82 |

Les données des quantités par type de déchets ont été traitées de plusieurs manières. Nous avons proscrit les courbes évolutives pour les déchets ne bénéficiant pas d'assez de données, faute de pertinence. Certains déchets ont été traités en kg/hab lorsque leurs quantités étaient susceptibles de varier en fonction de la population. Les autres ont été traités par une évolution globale en tonne.

Le graphique ci-contre reprend les totaux des apports en déchetterie pour chaque année. Il y a une nette augmentation depuis 2016 après un chiffre stable entre 2015 et 2016. En sachant que des bennes destinées aux



des meubles usagés ont été ouvertes et que la collecte des pneus a été instaurée durant cette période, cela peut-être la simple explication de cette augmentation. Antoine Rousseau, élu à la commune d'Aubais signale que selon les dernières quantités enregistrées en déchetterie la raison pourrait provenir de personnes non-résidentes sur le territoire mais de territoires voisins qui viendraient déposer leurs déchets en déchetterie.

Figure 17 : Historique du tonnage global des déchets déposés en déchetterie

L'évolution démographique ne semble pas être un facteur déterminant car les quantités en kg/hab suivent la même dynamique que les quantités globales : les deux augmentent. Les facteurs d'évolution des quantités de chaque type de déchets seront détaillés ci-dessous.

→ **Textile, pneus** : Les filières qui récupèrent le textile et les pneus manquent également de données pour rendre une courbe moyenne pertinente car elles n'ont été installées que tardivement. L'apport de textile est possible depuis 2016 et les pneus à partir de 2017.

→ **Lampes/ampoules, cartouches d'imprimante, capsules café, métaux valorisés** : Ces quatre types d'apports n'ont rien en commun à part le manque de données (plus de deux années de référence manquantes). Il n'est donc pas pertinent d'analyser une courbe sur si peu de valeurs. Ces apports étant très faibles, les variations sont plus grandes sans nécessairement être pertinentes à analyser. Toutefois, ces déchets ont leur importance et nécessitent une analyse de leur évolution dans les années à venir.

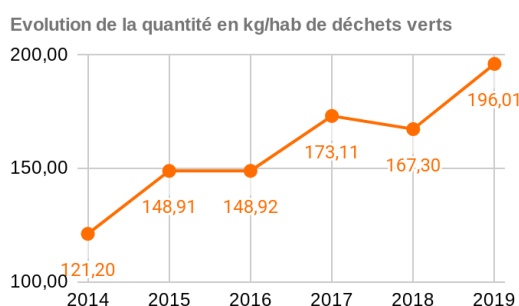


Figure. 18 : Historique des quantités de **déchets verts**

Ce graphique montre une évolution constante de la quantité des déchets verts depuis 2014. Mr Sébastien Lefay, chef du service environnement de la collectivité, pose les hypothèses suivantes : elle peut s'expliquer par les conditions météorologiques. Un hiver doux ou un automne chaud génère de plus grandes quantités de déchets verts. De plus, les particuliers sont progressivement soumis à des obligations de débroussaillage, augmentant l'apport en déchetterie de ces derniers. Malgré tout, les obligations sont bien antérieures à 2014, il apparaît donc peu probable que ces hypothèses suffisent. Pendant les concertations organisées²⁵, des habitants relèvent que ces quantités sont certainement dues au fait qu'il y a de moins en moins de personnes pratiquant l'écobuage, ce qui est plutôt positif.

²⁵ Voir [Annexe VII : Compte-rendus des concertations visio-conférence](#)

Evolution de la quantité en T de bois

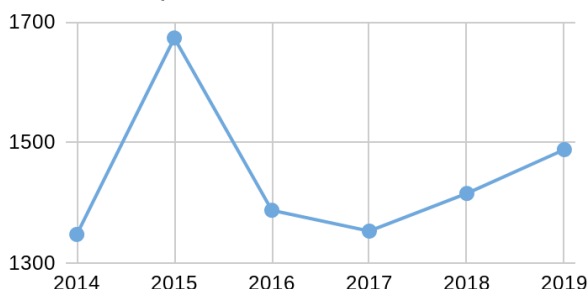


Figure 19 : Historique des quantités de **bois**

La quantité d'apport en bois connaît un sursaut de 2014 à 2015. Elle augmente de nouveau depuis 2017, mais de manière moins importante.

Evolution de la quantité en kg/hab de piles et de batteries

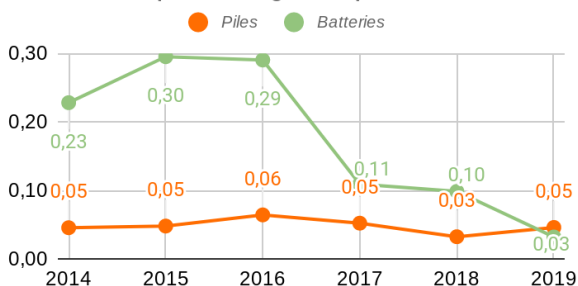


Figure 20 : Historique des quantités de **piles et batteries**

La quantité de piles collectées est constante depuis 2014 et n'excède pas les deux tonnes. En revanche, le tonnage de batterie, en augmentation jusqu'en 2016, décroît constamment depuis. D'après Mr Lefay, cette forte chute notable au cours de l'année 2016-2017 pourrait s'expliquer, en partie du moins, par le fait que les batteries font partie des déchets fréquemment volés (en effet les batteries sont des

produits très onéreux, elles sont utilisées en pièces détachées, à la revente, ou pour faire fonctionner des véhicules, des installations électriques dans les lieux reculés, etc.).

Evolution de la quantité en kg/hab d'huiles usagées

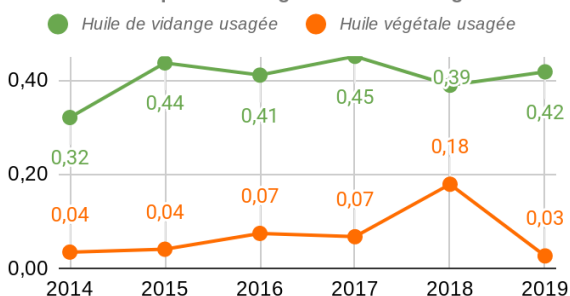


Figure 21 : Historique des quantités d'**huiles usagées**

L'évolution de la quantité des huiles de vidange usagées n'a rien de significatif d'une année à l'autre, il s'agit probablement des aléas des dépôts. Toutefois, les huiles végétales usagées connaissent un sursaut en 2018. Il est à nouveau difficile de l'expliquer. Plusieurs hypothèses sont émises par Mr Lefay : les utilisateurs ont été plus vigilants à bien déposer leurs huiles en déchetterie, des particuliers ayant stocké leurs huiles depuis plusieurs années chez eux sont venus les

déposer ou les quantités consommées ont augmenté.

Evolution de la quantité en kg/hab d'encombrants

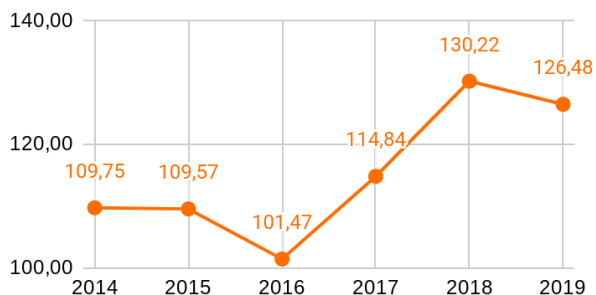


Figure 22 : Historique des quantités d'encombrants

La courbe d'évolution des encombrants montre une nette augmentation en 2016-2018 qui peut éventuellement être expliquée par une modernisation des bennes des déchetteries, ce qui pourrait avoir davantage incité les utilisateurs à venir déposer leurs encombrants.

Evolution de la quantité en kg/hab de meubles

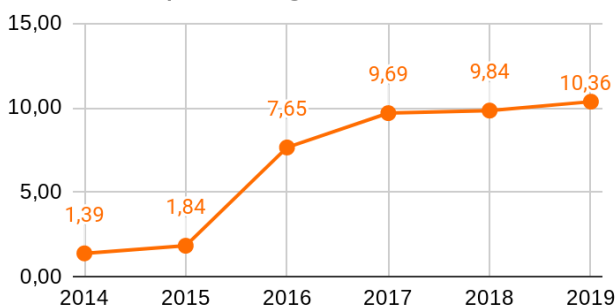


Figure 23 : Historique des quantités de meubles

Avant 2016, les meubles étaient collectés par un seul contenant. Ensuite, la communauté de communes a progressivement ajouté des bennes éco-mobilier chaque année sur l'ensemble de son territoire (2 en mi-2015, 1 en 2016 et la dernière en 2017), ce qui explique parfaitement cette dynamique évolutive. Les bennes ont pu être exploitées au maximum de leurs capacités à partir de 2017 : l'installation s'est faite au fur et à mesure.

Evolution de la quantité en kg/hab de carton

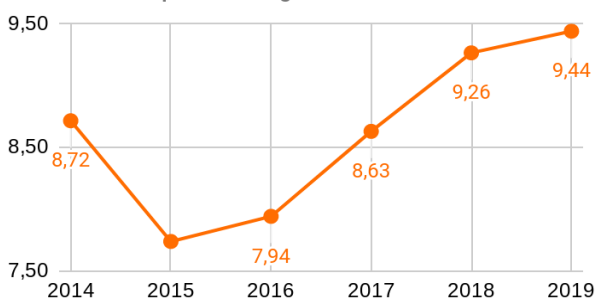


Figure 24 : Historique des quantités de carton

L'évolution de la quantité de carton ne cesse d'augmenter depuis 2015. Cette augmentation pourrait s'expliquer par le remplacement progressif du plastique par le carton en vue des nouvelles réglementations impliquant la disparition programmée des plastiques.

Evolution de la quantité en T de gravats

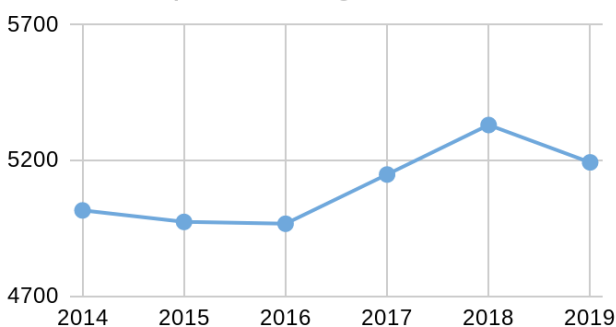


Figure 25 : Historique des quantités de gravats

Pendant les concertations organisées²⁶, certains habitants émettent l'hypothèse que les quantités ont augmenté car dorénavant, les gravats sont récoltés à même les chantiers.

²⁶ Voir [Annexe VII : Compte-rendus des concertations visio-conférence](#)

Evolution de la quantité en kg/hab de verre

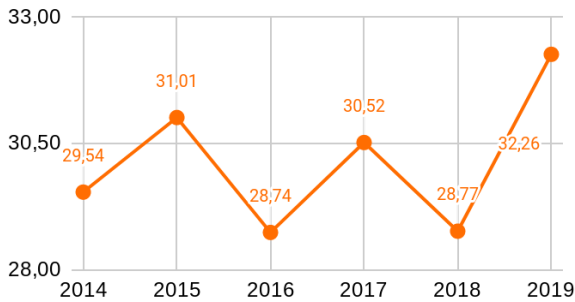
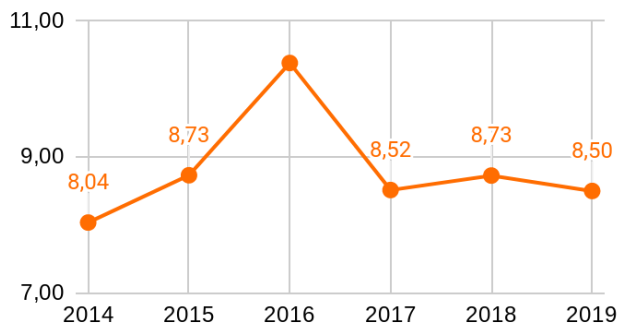


Figure 26 : Historique des quantités de verre

Depuis 2014, la quantité de verre collectée a eu tendance à augmenter légèrement, bien qu'elle subisse quelques variations d'une année à l'autre allant d'environ 28 à 32 kg.

→ **Autres** : Concernant l'évolution de la quantité des déchets ci-dessous, nous n'avons pas d'explications particulières à fournir, et les évolutions ne sont pas particulièrement significatives, sauf pour la ferraille en augmentation.

Evolution de la quantité en kg/hab de DEEE



Evolution de la quantité en T de ferraille

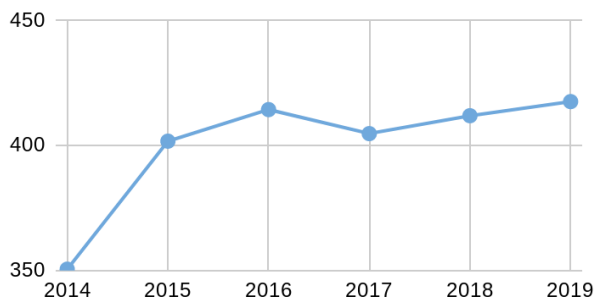
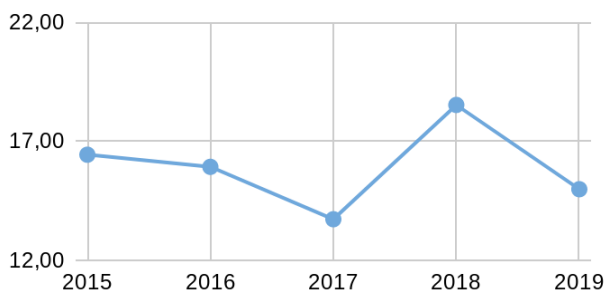


Figure 27 : Historique des quantités de DEEE

Figure 28 Historique des quantités de ferraille

Evolution de la quantité en T des déchets diffus spécifiques



Evolution de la quantité en kg/hab de papiers

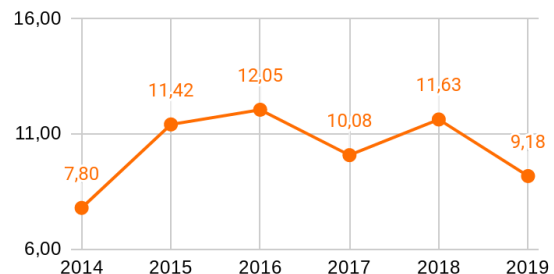


Figure 29 : Historique des quantités de DDS

Figure 30 : Historique des quantités de papiers

Ceci est la proportion de papier uniquement en colonne d'apport volontaire, qui représente en 2019 45% de la

quantité totale (tri sélectif et colonnes).

Les principaux facteurs d'évolution des DMA sur le territoire : Dans les principales dynamiques à retenir entre 2015 et 2019, on remarque une baisse générale entre 2015 et 2016 : les tonnages en déchèterie stagnent, les OMR et le tri sélectif baissent significativement. De 2014 à 2015, les quantités globales en T augmentent elles-aussi considérablement, ce qui peut expliquer une baisse soudaine, comme un retour à l'état initial : c'est peut-être donc en 2014 qu'il y a eu des grands changements. Néanmoins l'augmentation n'est pas aussi visible en kg/hab. Il s'agit donc d'un paramètre socio-économique (ou peut-être technique) à déterminer vu que toutes les quantités sont concernées.

Tableau 7 : Hypothèses de facteurs et aléas responsables des variations de quantités

| FACTEURS | ALÉAS |
|--|--|
| L'installation ou la modernisation des infrastructures | Croissance démographique |
| Aménagements urbains et habitations | Les aléas des dépôts d'une année à l'autre |
| Habitudes de consommation, de tri, d'achats | Au cas par cas : Les vols, la météo, etc. |
| Les obligations réglementaires | |

Bien que les aléas, par définition, soient imprévisibles, la CCRVV peut avoir un levier d'actions sur les facteurs. C'est sur ces derniers qu'il serait intéressant de se pencher pour élaborer des pistes d'amélioration.

b) Organisation de la collecte sur le territoire

• Les modalités et équipements de collecte des DMA

La collecte des DMA sur le territoire de la CCRVV se fait de trois manières :

- par la desserte en porte-à-porte,
- par l'apport volontaire des habitants au niveau de points d'apports volontaires
- et par l'apport volontaire en déchetterie.

La collecte des DMA est réalisée par les prestataires suivants :

- pour la collecte en porte-à-porte : Nicollin.
- pour la collecte des points d'apport volontaire (cf annexe I)
- pour la collecte des DMA amenés en déchetterie (cf annexe I)

La CCRVV est chargée, sur le territoire, de la collecte des DMA, y compris la collecte via les sites de déchetteries, les colonnes d'apports volontaires et la collecte en porte à porte. Ces collectes sont effectuées par des prestataires gérés par la CCRVV. Concernant le traitement des DMA du territoire, les prestataires impliqués sont gérés par le SMEPE situé à Lunel-Viel. Il sera donc question ici, de la compétence et de la prise en charge de la collecte des DMA.



Figure 31 : Localisation des déchetteries sur le territoire de la CCRVV²⁷

Il y a sur le territoire de la communauté de communes 4 déchetteries situées à Uchaud, Vergèze, Vestric et Aubais (figure 31). Remises aux normes sécuritaires depuis 2019, les déchetteries ont subi, depuis le 1^{er} semestre 2020, plusieurs modifications. Celle de Vestric a vu sa capacité d'accueil augmenter pour les déchets verts, et a accueilli l'installation de points de dépôt au sol pour les gravats, ainsi que l'élaboration d'un système d'accès et de forfaitisation des véhicules professionnels par la mise en place d'un pont à bascule pour la pesée des déchets. Pour les particuliers résidant dans la CCRVV, c'est une carte magnétique qui permet l'accès à l'ensemble des déchetteries du territoire, autorisant 52 passages annuels. Les habitants de la CCRVV peuvent ainsi déposer dans les conteneurs et les colonnes d'apports disponibles tous types de déchets souhaités.

Des colonnes d'apport volontaire pour les capsules Nespresso, textiles, verre, sont également disponibles sur les 4 sites du territoire. Des bennes destinées aux mobiliers usagés ont également été installées sur les déchetteries. En plus de ces points d'apports, le territoire dans sa globalité s'est également muni des équipements nécessaires au tri et à la gestion différenciée des déchets par le traitement vers des filières spécifiques. Ces 4 sites de dépôts de déchets sont équipés pour recevoir en apport volontaire 16 types de déchets qui sont : Bois, Ferraille, Gravats Inertes, Cartons et JRM, Déchets Verts, Huile de Vidange et végétales, Déchets industriels banals, Verre, Pile et Batteries, Déchets électriques et électroniques, Déchets diffus spécifiques, cartouches d'imprimantes, capsules Nespresso, Mobiliers usagés, pneus, textiles.

Les capsules en aluminium Nespresso, les incontournables de café portionné, sont très largement consommées en France. Nespresso France propose une extension des points de collecte, afin que l'aluminium qui est recyclable à l'infini devienne le matériau le mieux recyclé dans les poubelles jaunes.

²⁷Rapport annuel de la CCRVV 2014-2015

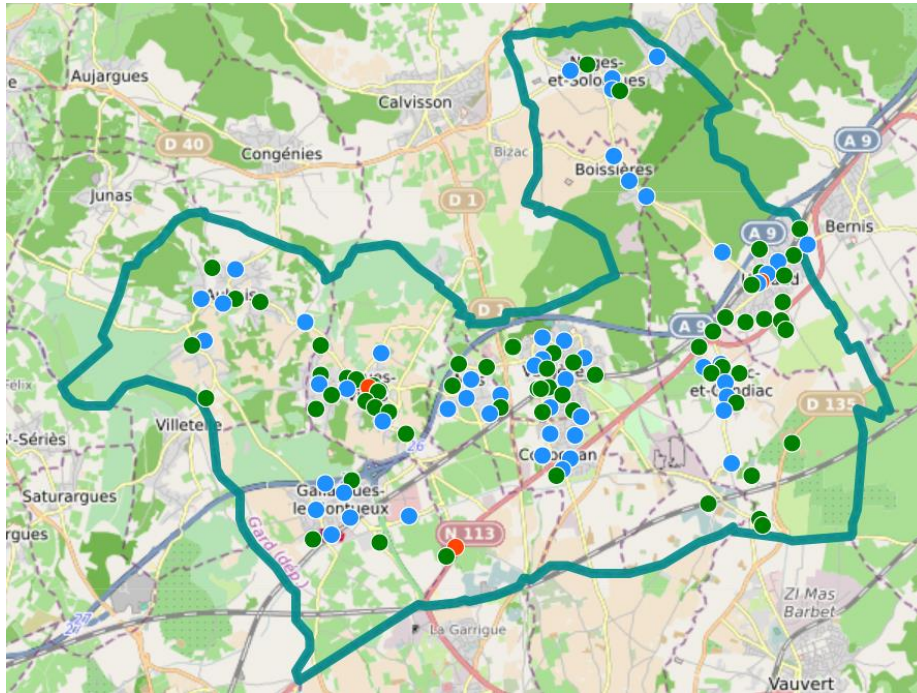


Figure 32 : Colonnes d'apports volontaires sur le territoire (le verre en vert, les JRM en bleu et le textile en rouge)²⁸

Le territoire de la communauté de communes est équipé de plusieurs types de colonnes d'apport volontaire afin de faciliter l'accès au tri pour la population (figure 32). Depuis 2015, ce sont 196 colonnes d'apports volontaires qui ont été mises en place sur le territoire de la communauté de commune dont 52 pour les JRM, 120 pour le verre. Chaque commune de la CCRVV a, sur son territoire, au moins une colonne d'apport volontaire pour chaque type de déchets.

| Collecte des ordures ménagères (OM) et tri sélectif (TS) | | |
|--|----------------------|------------------------|
| Lundi et Vendredi (OM) | Mercredi (TS) | Aigues-Vives |
| | | Boissières |
| | | Gallargues-le-Montueux |
| | | Nages-et-Solorgues |
| | | Uchaud |
| Mardi et Samedi (OM) | Judi (TS) | Aubais |
| | | Codognan |
| | | Mus |
| | | Vergèze |
| | | Vestric-et-Candiac |

Figure 33 : Calendrier de la collecte des OM et des poubelles de la CCRVV (2019) - source: Rapport Annuel de la CCRVV.

²⁸ Rapport annuel de la CCRVV 2019

L'organisation des collectes en porte en porte se base sur une organisation bi-hebdomadaire du lundi au samedi et est effectuée par le prestataire Nicollin. La collecte des bacs gris est organisée les lundis, mardis, vendredis et samedis (2 jours sur 4 selon la commune), tandis que la collecte en porte à porte des bacs jaunes est organisée les mercredis et jeudis (1 jour sur 2 selon la commune)(figure 33). Depuis novembre 2019, tous les types d'emballages sont pris en compte dans le système de collecte en porte à porte pour les déchets triés. Pour bénéficier de ce service, les habitants doivent avoir en leur possession un bac roulant commandé à la communauté de communes, d'un volume allant de 35L à 660L.

- **Les modalités et équipements de traitement des DMA**

Il sera question ici des modalités et équipements de traitement des différents types de déchets selon les compétences de gestion des prestataires gérées par le SMEPE. La collecte, le traitement et la gestion dépendent de la nature des déchets à prendre en charge et des compétences des différents acteurs. Chaque type de déchets est réparti auprès de différents prestataires, partenaires ou gérés par le SMEPE (Syndicat Mixte Entre Pic et Etang), gérés par la CCRVV, ou par un éco-organisme, c'est-à-dire une entreprise gérée par les pouvoirs publics pour mettre en place la REP (Responsabilité Elargie des Producteurs).

III.2. Historique des actions de prévention des DMA

D'après l'article 1 de la loi du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement, il faut « prévenir ou réduire la production et la nocivité des déchets, notamment en agissant sur la fabrication et sur la distribution des produits. » La prévention des déchets consiste d'une part à éviter, réduire ou retarder l'abandon de produits ou de substances qui contribueront aux flux de déchets (prévention quantitative) et d'autre part à limiter la nocivité des déchets eux-mêmes ou de leurs traitements (prévention qualitative).

Avant le 1er janvier 2012, la mise en place d'un PLPDMA n'était pas obligatoire au sein des collectivités territoriales, ce qui explique que la prévention des DMA ne faisait pas partie des politiques prioritaires menées au sein de la CCRVV, et donc, que peu de mesures ont été mises en place.

La CCRVV a rédigé des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets depuis 2015. Ces rapports sont établis conformément à l'annexe XIII des articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ils reprennent les actions de prévention qui ont été mises en place par la communauté de communes. D'après les définitions de prévention du rapport national, les actions réalisées sur le territoire peuvent être organisées en deux catégories : les actions visant la réduction de la quantité de déchets produits (flux évités) et les actions visant la réorientation des déchets produits vers des filières de réutilisation (flux détournés)²⁹.

²⁹ Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ; « PNPD 2014-2020 » ; p.18 [En ligne : [Programme_national_prevention_dechets_2014-2020.pdf\(ecologie.gouv.fr\)](http://ecologie.gouv.fr)]. Consulté le 23/11/20.

III.2.1 Actions qui visent la réduction de la quantité de déchets produits

a) Distribution de composteurs domestiques

Depuis 2006, la collectivité met en vente des composteurs subventionnés à 75% (10€ au lieu de 40€) à destination des particuliers dans le but de favoriser la valorisation de la matière. Un effort de communication a été fait lors de la première année de distribution, et depuis des documents informatifs sont simplement distribués par la CCRVV à destination des habitants. En 13 ans, 1250 composteurs individuels ont été distribués, ce qui représente environ 11,4% des ménages³⁰.

Tableau 8 : Nombre de composteurs distribués

| Année | Total cumulé de composteurs distribués |
|-------|--|
| 2015 | 750 ³¹ |
| 2016 | 900 ³² |
| 2017 | 1000 ³³ |
| 2018 | 1100 ³⁴ |
| 2019 | 1250 ³⁵ |

Néanmoins, ce dispositif présente des limites. Les composteurs sont distribués mais aucune formation ou assistance ne sont proposées aux habitants. À ce jour, la CCRVV n'a pas alloué le budget nécessaire pour l'installation et la formation. Si le nombre de composteurs distribués est connu (*tableau 10*), il s'avère en revanche difficile de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur répercussion dans l'objectif de réduction des déchets.

Cette action a non seulement été mise en place à la demande de nombreux habitants mais aussi grâce au succès que rencontre le compostage à l'échelle nationale. Ainsi, la nécessité de développer un compostage de proximité est inscrite à l'échelle nationale dans la LTECV publiée le 17 août 2015 : il faut, d'ici 2025, que toutes les collectivités aient proposé des solutions techniques de compostage de proximité ou de collectes séparées des biodéchets³⁶. À l'échelle régionale, dans le PRPGD d'Occitanie, l'accent est mis sur l'importance d'accompagner la gestion individuelle des biodéchets en mettant à disposition des composteurs individuels et en proposant des

³⁰ INSEE, Dossier complet - Intercommunalité-Métropole de CC Rhony, Vistres, Vidourles ; Couples - Familles - Ménages en 2017 [En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-243000569#chiffre-cle-2>]. Consulté le 02/11/20.

³¹ CCRVV ; « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets » ; 2015. Consulté le 02/11/20.

³² CCRVV ; « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets » ; 2016. Consulté le 02/11/20.

³³ CCRVV ; « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets » ; 2017. Consulté le 02/11/20.

³⁴ CCRVV ; « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets » ; 2018. Consulté le 02/11/20.

³⁵ CCRVV ; « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets » ; 2019. Consulté le 02/11/20.

³⁶ Ministère de la transition écologique ; « Biodéchets » [En ligne : [Biodéchets | Ministère de la Transition écologique \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.biodéchets.gouv.fr/)]. Consulté le 25/11/20.

formations, des animations ou des guides explicatifs³⁷. Enfin, la valorisation des déchets grâce au compostage fait partie des actions fixées par le PPGDND du Gard : renforcement du compostage de proximité (individuel et collectif) avec un objectif de 30% des foyers équipés en 2025 (objectif 1 du plan) et réduction des déchets ménagers collectés en déchetterie en stabilisant la production de déchets verts (objectif 2 du plan)³⁸.

b) Mise à disposition d'autocollants Stop-pub

En 2015, des autocollants à apposer sur les boîtes aux lettres manifestant le refus de recevoir des publicités non adressées (PNA) ont été mis à disposition au siège de la communauté de communes. Cette action est destinée aux habitants de la CCRVV. On estime que 8 à 10% des boîtes aux lettres sont munies d'un Stop-pub³⁹. La communication sur le dispositif n'a été réalisée qu'à sa mise en place, et plus les années suivantes. Aujourd'hui, les autocollants sont toujours disponibles mais très peu sont récupérés par les habitants, comme précisé par S. Lefay, chef du service environnement de la CCRVV.

Ce dispositif est l'une des actions emblématiques prévues dans le PNPD de 2004. Son déploiement a été poursuivi dans le PNPD de 2014-2020 car son efficacité a été démontrée par l'ADEME⁴⁰. Il répond ainsi à l'objectif national de réduction de 7% des DMA. De la même manière, il est encouragé par les programmes régionaux et départementaux en étant inscrit dans le PRPGD d'Occitanie⁴¹ et dans le PPGDND du Gard⁴². Étant donné que l'action était considérée comme une réussite sur l'ensemble du territoire national, la CCRVV a décidé de la mettre en place en 2015.

c) Système de barrières dans les déchetteries

Les déchetteries de la communauté de communes sont toutes équipées de barrières avec accès par carte d'accès magnétique, qui est obligatoire pour devenir un usager. Ce dispositif concerne les particuliers et les professionnels avec des spécificités différentes. Les particuliers peuvent apporter leurs déchets gratuitement dans la limite de 52 passages annuels et d'apports ne dépassant pas la capacité d'un véhicule léger avec ou sans remorque simple essieu. Pour les professionnels, les apports sont facturés au poids s'ils sont faits sur la déchetterie de Vestric-et-Candiac, équipée d'un pont bascule permettant la pesée des véhicules, sinon un forfait de 35€ est appliqué pour chaque passage dans les autres déchetteries.

Pour obtenir la carte d'accès magnétique et accéder aux déchetteries, il faut remplir un formulaire⁴³ disponible sur le site de la CCRVV dans lequel il faut attester être détenteur d'un lieu d'activité ou de résidence sur la Communauté de Communes.

³⁷Région Occitanie ; « Plan régional de prévention et de gestion des déchets Novembre 2019 » ; p.168-169 [En ligne : [prpdg_vote_14_novembre_2019.pdf \(laregion.fr\)](#)]. Consulté le 25/11/20.

³⁸Conseil général du Gard ; « Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux » ; p.110 et 113 [En ligne : [untitled \(gard.fr\)](#)]. Consulté le 23/11/20.

³⁹CCRVV ; « Journaux revues magazines » [En ligne : [Journaux Revues Magazines \(ccrvv.fr\)](#)]. Consulté le 02/11/20.

⁴⁰Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ; « PNPD 2014-2020 » ; p.68 [En ligne : [Programme National Prevention Dechets 2014-2020.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)]. Consulté le 23/11/20.

⁴¹Région Occitanie ; « Plan régional de prévention et de gestion des déchets Novembre 2019 » ; p.156 [En ligne : [prpdg_vote_14_novembre_2019.pdf \(laregion.fr\)](#)]. Consulté le 23/11/20.

⁴²Conseil général du Gard ; « Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux » ; p.111 [En ligne : [untitled \(gard.fr\)](#)]. Consulté le 23/11/20.

⁴³Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle ; « Formulaire de demande de carte de déchetterie » [En ligne : [file \(ccrvv.fr\)](#)]. Consulté le 23/11/20.

Ce système peut être considéré comme une action de sensibilisation car le fait que l'entrée à la déchetterie soit réglementée permet la limitation du dépôt de déchets et d'apports exogènes. En effet, cette mesure est liée à une réduction des déchets à la source (« le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas »). De plus, l'intérêt ici est de réduire les déchets qui ont un coût de gestion pour la CCRVV. D'autre part, ce dispositif permet de sensibiliser les particuliers et les entreprises du territoire sur les déchets et leur coût. Cependant, ce système de barrières et de facturation pose quelques problèmes. En effet, un professionnel peut, par exemple, utiliser sa carte de particulier pour éviter de payer. Par conséquent, la CCRVV a prévu d'améliorer ce dispositif, des discussions sont actuellement en cours.

d) Interventions de sensibilisation au tri sur le terrain et dans les écoles

D'après les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets, la CCRVV a entamé une ébauche d'interventions de sensibilisation au tri sur le terrain à partir de 2016 et agit auprès des écoles depuis 2017. Cependant il n'y a pas de trace réelle quantifiable ou de retour d'expérience dans les documents administratifs, ce qui laisse supposer que cette action manque de suivi.

Elle est inscrite dans le document de planification de la gestion et la prévention des déchets à l'échelle nationale⁴⁴, régionale⁴⁵ et départementale⁴⁶. Les méthodes de recyclage consacrées au tri sélectif sont en perpétuels changements sur les territoires en fonction des moyens mis en place (augmentation du nombre de bennes, agrandissement des catégories de déchets...). Ainsi, l'objectif est de sensibiliser les acteurs à la prévention quantitative des déchets et à son évolution, et de faciliter le passage à l'acte en faveur de cette prévention.

Aujourd'hui, la CCRVV est capable de trier tous les emballages. Les interventions de sensibilisation permettent de maintenir au courant les citoyens déjà formés mais aussi d'éduquer les futures générations dans les écoles, ce qui favorise un engagement et une conscience citoyenne afin de limiter les erreurs de tri.

De nouvelles initiatives scolaires démarreront au premier semestre 2021 (initialement prévues au premier semestre 2020 mais décalées suite à la crise sanitaire) et prendront place lors d'une demi-journée pour les élèves du CE2 au CM2.

III.2.2 Actions qui visent la réorientation des déchets produits vers des filières de réutilisation

L'ensemble des actions suivantes répondent aux attentes nationales précisées dans le PNPD. Ainsi, ces actions s'inscrivent dans les actions de réemploi, réparation et réutilisation du PNPD⁴⁷. Elles répondent aussi aux enjeux régionaux car elles font également partie des actions de promotion du réemploi, de la réparation et de la réutilisation du PRPDG d'Occitanie⁴⁸. Enfin, elles s'intègrent à l'échelle départementale en répondant à l'objectif de réduction des quantités d'ordures ménagères⁴⁹ et à l'objectif de réduction des quantités de déchets ménagers

⁴⁴ Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ; « PNPD 2014-2020 » ; p.72 [En ligne : [Programme National Prévention Déchets 2014-2020.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)]. Consulté le 23/11/20.

⁴⁵ Région Occitanie ; « Plan régional de prévention et de gestion des déchets Novembre 2019 » ; p.156 [En ligne : [pr pdg vote 14 novembre 2019.pdf \(laregion.fr\)](#)]. Consulté le 23/11/20.

⁴⁶ Conseil général du Gard ; « Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux » ; p.110 [En ligne : [untitled \(gard.fr\)](#)]. Consulté le 23/11/20.

⁴⁷ Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ; « PNPD 2014-2020 » ; p.51 [En ligne : [Programme National Prévention Déchets 2014-2020.pdf \(ecologie.gouv.fr\)](#)]. Consulté le 23/11/20

⁴⁸ Région Occitanie ; « Plan régional de prévention et de gestion des déchets Novembre 2019 » ; p.139 [En ligne : [pr pdg vote 14 novembre 2019.pdf \(laregion.fr\)](#)]. Consulté le 23/11/20.

⁴⁹ Conseil général du Gard ; « Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux » ; p.112 [En ligne : [untitled \(gard.fr\)](#)]. Consulté le 23/11/20.

collectés en déchetterie en y développant des espaces de réemploi⁵⁰ du PPGDND du Gard.

a) Développement de la collecte de textile

En 2016, 21 colonnes aériennes ont été installées pour collecter le textile, suivies de 3 supplémentaires en 2019. Cette action a été mise en place sur le territoire ainsi que dans les 4 déchetteries communautaires et cible les particuliers tout comme les professionnels. Elle contribue à la valorisation des textiles par la réutilisation ou le recyclage des vieux vêtements, du linge de maison et des vieilles chaussures. Entre 2017 et 2018, ces colonnes ont permis une augmentation du taux de déchet textile détourné des ordures de 4,2%. En 2019, ce sont près de 105,3 tonnes qui ont été collectées (+41% par rapport à 2016)⁵¹. L'augmentation significative du tonnage de textile collecté prouve l'efficacité de ce dispositif en termes de prévention.

b) Collecte des pneus de véhicules légers et motos

En 2019, 7,07 tonnes de pneus provenant des véhicules légers des particuliers ont été collectées dans les déchetteries communautaires. Cette action, mise en place depuis 2017, permet de lutter contre les dépôts sauvages et de favoriser le recyclage des pneus⁵².

c) Bennes pour meubles usagés

Entre 2015 et 2018, une benne éco-mobilier fut installée au sein de chacune des 4 déchetteries pour les particuliers et les professionnels (en 2015 et 2016 pour celles d'Aubais, Vergèze et Uchaud puis en 2017 pour celle de Vestric-et-Candiac). Elle contribue à écarter les meubles usagés de l'enfouissement et de l'incinération (cette partie des déchets était jusqu'alors habituellement jetée dans les bennes DIB⁵³) et ainsi réduire leur impact environnemental en les recyclant et en les valorisant. Près de 300 tonnes de meubles usagés sont récoltées par an (307 tonnes en 2019). Les meubles récoltés aux déchetteries de Aubais et de de Vergèze sont récupérés par l'entreprise Suez Vendargues et ceux récoltés aux déchetteries de Vestric et de Uchaud sont récupérés par Paprec Liouc.

d) Développement de la collecte de papier

En 2015, la collecte du papier est rendue possible en points d'apport volontaire. En 2019, les anciennes colonnes à papier furent remplacées par de nouveaux équipements. Les anciennes étaient trop vieilles voir cassées. Le renouvellement a permis de proposer des points de collecte propres et effectifs et ainsi d'inciter les gens à venir déposer les papiers mais n'a pas entraîné d'impact au niveau de l'évolution du tonnage. On décompte aujourd'hui 52 points de collectes sur l'ensemble du territoire⁵⁴. Cette action permet de dissocier le papier de la poubelle des emballages pour optimiser son recyclage.

⁵⁰ Conseil général du Gard ; « Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux » ; p.113 [En ligne : untitled.gard.fr]. Consulté le 23/11/20.

⁵¹ CCRVV ; « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets » ; 2016. Consulté le 23/11/20.

⁵² CCRVV ; « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets » ; 2019. Consulté le 23/11/20.

⁵³ DIB (Déchet Industriel Banal) = Déchet qui n'est pas généré par des ménages et qui n'est ni dangereux, ni inerte. Il peut se décomposer, brûler, fermenter ou encore rouiller.

⁵⁴ CCRVV ; « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets » ; 2019. Consulté le 23/11/20.

III.3. Prospective de la quantité de DMA sur le territoire à l'horizon 2030

L'élaboration de la prospective des quantités de DMA de la collectivité a été réalisée grâce à deux méthodologies complémentaires. La première se base sur l'analyse de l'historique de ces quantités : les prévisions se feront alors sur la base d'un calcul relatif aux quantités historiques, calcul réalisé grâce à un logiciel de traitement statistique. La deuxième méthodologie concerne l'étude et l'analyse des évolutions démographiques et socio-économiques du territoire. Elle permet de prendre du recul face au modèle mathématique de prospective proposé par le logiciel.

III.3.1. Prospective quantifiée

En premier lieu sera donc établi une prévision quantifiée, calculée à l'aide des modèles autorégressifs et moyennes mobiles (appelés aussi modèles ARIMA ou Box-Jenkins) et parfois en régression linéaire lorsque cela est jugé pertinent et/ou qu'il y a trop peu de données. Ces données sont calculées uniquement sur la base des évolutions démographiques et historiques (*tableau 11*). Il ne s'agira bien-sûr que d'une hypothèse : ici sont rapportées les moyennes des intervalles de confiance. Pour plus de précisions les hypothèses hautes et basses sont consultables en annexe dans des graphiques. Certaines dynamiques n'ont pas été calculées, à cause d'un trop grand manque de données, mais concernent généralement des petites quantités qui n'influent pas de manière significative les calculs totaux.

Néanmoins, il est important de considérer ces calculs avec une moindre fiabilité pour plusieurs raisons. Premièrement, il y a trop peu de valeurs sur ces séries temporelles (6 uniquement) et ne permettent donc pas d'avoir des résultats vraiment satisfaisants. Deuxièmement, même si les modèles d'ajustement ARIMA essaient de s'approcher au mieux des valeurs réelles, ils ne sont pas parfaitement corrélés et diffèrent selon les séries. Enfin, il ne s'agit que de calculs statistiques affranchis des impacts multiples et aléatoires des contextes socio-économiques, culturels, environnementaux ou encore sanitaires qui peuvent complètement inverser la tendance prévue par ces calculs, et qui sont difficilement quantifiables ou prévisibles.

Tableau 9 : Prospective du nombre d'habitants sur le territoire de la CCRVV arrondi à l'unité⁵⁵

| 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 |
|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| 27127 | 27342 | 27560 | 27778 | 27996 | 28213 | 28430 | 28647 | 28863 | 29079 | 29295 |

⁵⁵ Prospective faite à l'aide des modèles Box-Jenkins sur la base des données de l'INSEE (année)

Tableau 10 : Prospective des quantités de DMA totales

| Années | Quantités totales en T | Quantités en kg/hab |
|---------------------------------------|------------------------|---------------------|
| 2020 | 25 005,01 | 961,20 |
| 2021 | 24 119,95 | 939,74 |
| 2022 | 22 866,76 | 906,50 |
| 2023 | 23 366,42 | 884,07 |
| 2024 | 24 063,79 | 876,20 |
| 2025 | 25 615,39 | 891,20 |
| 2026 | 25 684,67 | 917,04 |
| 2027 | 25 393,34 | 945,46 |
| 2028 | 23 788,94 | 960,20 |
| 2029 | 23 239,93 | 957,82 |
| 2030 | 22 991,31 | 937,55 |
| Variance σ^2 | 1317 | 193,1 |

Tableau 11 : Prospective des quantités de la collecte individuelle

| | Quantités en tonnes | | | Quantités en kg/habitant | | |
|---------------------------------------|---------------------|--------------|----------|--------------------------|--------------|--------|
| | OMR | Tri sélectif | TOTAL | OMR | Tri sélectif | TOTAL |
| 2020 | 6 175,41 | 1 179,06 | 7 354,47 | 216,80 | 44,57 | 261,37 |
| 2021 | 6 211,65 | 1 163,26 | 7 374,91 | 221,72 | 45,10 | 266,82 |
| 2022 | 6 306,76 | 1 142,97 | 7 449,73 | 228,2549 | 43,87 | 272,12 |
| 2023 | 6 371,61 | 1 150,08 | 7 521,69 | 223,76 | 43,53 | 267,29 |
| 2024 | 6 452,01 | 1 151,61 | 7 603,62 | 217,76 | 43,67 | 261,43 |
| 2025 | 6 524,42 | 1 150,15 | 7 674,57 | 221,87 | 43,77 | 265,64 |
| 2026 | 6 600,94 | 1 150,25 | 7 751,18 | 227,38 | 43,76 | 271,14 |
| 2027 | 6 675,34 | 1 150,45 | 7 825,80 | 223,62 | 43,74 | 267,36 |
| 2028 | 6 750,83 | 1 150,39 | 7 901,22 | 218,56 | 43,74 | 262,30 |
| 2029 | 6 825,77 | 1 150,37 | 7 976,14 | 222,01 | 43,74 | 265,75 |
| 2030 | 6 900,99 | 1 150,39 | 8 051,37 | 226,64 | 43,74 | 270,38 |
| Variance σ^2 | 8798 | 916.1 | | 0.5756 | 2,533 | |

Les données calculées en kg/habitant sont uniquement les données associées davantage aux particuliers (excluant gravats, bois, ferraille et DDS) qui possèdent également des quantités suffisantes pour être divisées par habitant et rester significatives.

Tableau 12 : Prospective des quantités d'apports en déchetterie (données en kg/habitant)

| Années | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Variance σ^2 |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------------------|
| Papiers | 11,97 | 10,81 | 10,03 | 11,81 | 10,06 | 11,11 | 10,94 | 10,45 | 11,19 | 10,57 | 10,86 | 0,4853 |
| Verre | 26,93 | 32,29 | 28,25 | 30,90 | 29,23 | 30,27 | 29,62 | 30,02 | 29,78 | 29,93 | 29,83 | 0,1133 |
| Encombrants | 119,44 | 115,69 | 115,10 | 115,00 | 144,99 | 144,99 | 144,99 | 144,99 | 144,99 | 144,99 | 144,99 | 39,84 |
| Déchets verts | 188,95 | 209,53 | 196,84 | 211,32 | 192,44 | 201,03 | 176,95 | 181,32 | 154,29 | 157,14 | 130,12 | 12,23 |
| Carton | 8,90 | 8,20 | 8,00 | 8,46 | 9,12 | 9,34 | 8,94 | 8,33 | 8,10 | 8,44 | 9,00 | 36,71 |
| Déchets d'équipements électriques et électroniques | 10,27 | 8,54 | 8,67 | 8,72 | 10,09 | 8,55 | 8,65 | 8,90 | 9,92 | 8,54 | 8,66 | 0,07284 |
| Piles | 0,06 | 0,05 | 0,05 | 0,05 | 0,05 | 0,05 | 0,05 | 0,05 | 0,05 | 0,05 | 0,05 | 3,17E-05 |
| Huile de vidange usagée | 0,40 | 0,41 | 0,41 | 0,41 | 0,41 | 0,41 | 0,41 | 0,41 | 0,41 | 0,41 | 0,41 | 2,412 |
| Huile végétale usagée | 0,86 | 0,07 | 0,08 | 0,07 | 0,07 | 0,07 | 0,07 | 0,07 | 0,07 | 0,07 | 0,07 | 18,46 |
| Batteries | 6,68 | 7,32 | 9,12 | 3,91 | 2,81 | 1,09 | 5,83 | 7,32 | 9,01 | 4,70 | 2,87 | 2,10E-01 |
| Meubles | 8,07 | 5,17 | 4,28 | 5,39 | 7,25 | 8,49 | 8,51 | 7,64 | 6,68 | 6,25 | 6,46 | 1,667 |

Tableau 13 : Prospective des quantités d'apports en déchetterie (données en tonnes)

| Années | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Variance σ^2 |
|----------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|----------------------|
| Gravats | 5 017,52 | 5 047,74 | 5 091,53 | 5 082,44 | 5 084,33 | 5 083,94 | 5 084,02 | 5 084,00 | 5 084,01 | 5 084,00 | 5 084,00 | 3927 |
| Ferraille | 413,38 | 412,72 | 412,61 | 412,60 | 412,59 | 412,60 | 412,60 | 412,60 | 412,60 | 412,60 | 412,60 | 21,02 |
| Bois | 1 535,42 | 1 357,48 | 1 371,65 | 1 481,09 | 1 526,46 | 1 407,93 | 1 360,02 | 1 451,01 | 1 519,33 | 1 442,70 | 1 367,82 | 799 |
| Lampes et ampoules | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Pas assez de données |
| Déchets diffus spécifiques | 14,18 | 17,76 | 15,58 | 14,52 | 16,96 | 15,92 | 14,86 | 16,44 | 16,05 | 15,16 | 16,12 | 0,1173 |
| Cartouches d'imprimantes | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | Pas assez de données |
| Capsules nespresso | 2,24 | 2,63 | 2,15 | 2,34 | 2,59 | 2,11 | 2,43 | 2,52 | 2,09 | 2,52 | 2,43 | 0,1129 |
| Métaux valorisés | 0,25 | 1,37 | 2,60 | 3,56 | 4,00 | 3,85 | 3,20 | 2,31 | 1,47 | 0,91 | 0,77 | 0,1991 |
| Textile | 94,77 | 95,59 | 95,53 | 95,53 | 95,53 | 95,53 | 95,53 | 95,53 | 95,53 | 95,53 | 95,53 | 142,7 |
| Pneus | 6,29 | 5,31 | 4,32 | 3,34 | 2,35 | 1,37 | 0,38 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | Régression linéaire |
| TOTAL | 19 831,62 | 19 951,54 | 18 952,88 | 19 751,47 | 19 261,15 | 19 691,47 | 18 657,31 | 18 572,16 | 17 300,91 | 17 161,21 | 16 387,09 | |
| TOTAL kg/hab | 623,29 | 642,73 | 627,95 | 639,64 | 647,78 | 661,81 | 644,95 | 643,77 | 615,19 | 618,69 | 595,61 | |

Les pourcentages dans le Tri sélectif (TS) sont calculés en fonction des quantités calculées dans les prévisions des tableaux précédents.

Tableau 14 : Prospective du refus de tri

| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | 2027 | 2028 | 2029 | 2030 | Variance σ^2 |
|---------------------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|---------------------|
| Refus de tri | 206,64 | 210 | 224,81 | 240,18 | 245,49 | 238,21 | 224,77 | 215,1 | 215,42 | 224,39 | 234,87 | 46,45 |
| % du TS | 17,53% | 18,05% | 19,67% | 20,88% | 21,32% | 20,71% | 19,54% | 18,70% | 18,73% | 19,51% | 20,42% | |

Comme dit plus haut, ces prévisions restent dépendantes d'un contexte aux facteurs et aléas multiples qui sont difficilement quantifiables. Aux vues des expériences passées et au contexte actuel, on peut quand même supposer que certains flux de déchets peuvent être plus imprévisibles que d'autres :

OMR et tri sélectif : Les chiffres indiquent que le tri sélectif n'évolue pas (ou très peu) à partir de 2023. Cependant, il est possible de constater une augmentation de ces quantités avec les possibles évolutions technologiques ainsi qu'une campagne de sensibilisation auprès des habitants. De plus, dans les années à venir les effets de la récente modification des consignes de tri va très certainement augmenter les quantités dans le tri sélectif : les nouvelles consignes de tri consistent à mettre pratiquement tous les emballages dans la poubelle jaune, diminuant donc inévitablement les quantités d'OMR. Ensuite, les nouvelles consignes de tri peuvent aussi avoir l'effet de faciliter le tri puisqu'il n'est plus nécessaire de vérifier si l'emballage constitue un plastique recyclable ou pas. Mais d'un autre côté, certains habitants pendant les concertations ont exprimé des incompréhensions face aux nouvelles consignes de tri ; ainsi ces quantités pourront aussi dépendre de la communication.

Le verre : Les chiffres prévoient très peu d'augmentation dans les années à venir. Cependant, il est aisément possible de prévoir une augmentation des quantités de verre suite à l'abandon progressif du plastique et le développement de l'achat en vrac.

Le carton : Le même raisonnement que pour le verre est envisageable.

Les DEEE : Les chiffres prévoient une baisse des quantités de DEEE alors qu'il est possible de prévoir une augmentation de ce type de déchets avec les évolutions technologiques et les appareils qui deviennent de plus en plus rapidement obsolètes. A l'inverse, l'évolution vers des interfaces de plus en plus minimalistes (unités de stockage majoritairement dans les *cloud*, nécessitant moins de matériel dans les ménages) peut aussi équilibrer cette tendance.

Le refus de tri : Les chiffres du refus de tri sont à prendre en considération des chiffres du tri sélectif ; en effet, plus le tri sélectif baisse plus les tonnages de refus de tri baissent sans nécessairement signifier des meilleures pratiques ; d'où l'utilisation de pourcentages. Maintenant, les effets des nouvelles consignes de tri sont à prévoir pour ces chiffres : les consignes peuvent d'un côté faciliter le tri, ou de l'autre avoir une petite période d'adaptation plus compliquée voir une complication au long terme.

Déchetterie : De manière globale, ces quantités peuvent évoluer en augmentant avec l'installation de la nouvelle filière placoplâtre (ou d'autres filières REP).

III.3.2. Impacts des paramètres socio-économiques sur l'évolution des DMA

Comme évoqué précédemment, l'analyse basée sur l'historique des quantités de DMA n'est pas suffisante. Pour mener à bien cette prospective, il est nécessaire de prendre également en compte les paramètres qui impactent la production de DMA du territoire : il est alors indispensable de croiser cette première méthodologie de calcul avec le contexte socio-économique, et les différents projets d'aménagement ou d'urbanisme.

L'analyse des Plans Locaux d'urbanisme des communes de la CCRVV permet d'identifier les différents projets d'aménagement prévus au sein de la communauté de communes. Ces informations sont intéressantes pour prévoir l'évolution de la quantité de DMA au sein de la CCRVV durant les prochaines années. Le Schéma de Cohérence Territoriale Sud-Gard permet de comprendre les orientations globales du territoire mais ne permet pas de quantifier une prospective à l'échelle de la Communauté de communes, les données étant trop générales. Il faut retenir que le sud du Gard est très attractif en raison de sa situation géographique (ouverture sur la mer, mi-chemin entre l'Italie et l'Espagne, connecté à la vallée du Rhône et proche de Marseille), il connaît une forte dynamique démographique depuis plusieurs décennies. Ce dynamisme modifie en profondeur l'organisation territoriale : le nombre d'habitants et la proximité des villes générant des styles de vie et des besoins apparentés à ceux des villes.

Les projections démographiques de l'INSEE à horizon 2030 prévoient que la population augmente (*figure 34*), mais néanmoins le taux de croissance annuel aura tendance à baisser. Ainsi, il est prévu que le territoire du SCOT Sud Gard qui comprend 81 communes réparties dans 6 EPCI, soit passé de 414 700 à 465 300 habitants à horizon 2030, soit une augmentation de 3 200 habitants par an contre une augmentation de 3 700 habitants par an jusqu'à 2020. L'INSEE indique le cas d'une crise économique comme facteur limitant. Au vu de la situation sanitaire actuelle, ce facteur limitant doit largement être pris en compte dans les projections. D'une manière générale, les communes cherchent à accueillir plus d'habitants et à développer leur activité économique. Cela implique nécessairement la construction de logements ainsi que le développement de zones d'activités économiques.

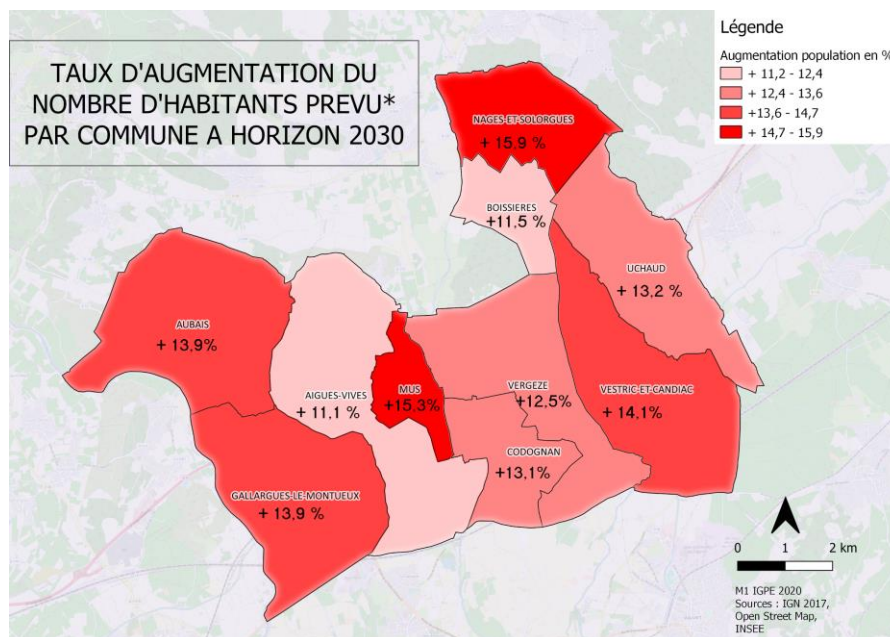


Fig. 34 : Taux d'augmentation du nombre d'habitant prévu

Tableau 15 : Prévisions démographique en 2030

| Prévisions à horizon 2030 | | | | | | | | | | |
|------------------------------|----------------------------|------------------|--------|------------|----------|------|------------------------|--------|---------|------------------------|
| | Gallargues- le-Montueux | Aigues -vives | Aubais | Boissières | Codognan | Mus | Nages-et- Solorgues | Uchaud | Vergèze | Vestric-et- Candiac |
| 2020 | 3699 | 3267 | 2813 | 192 | 2722 | 1477 | 1852 | 4563 | 5142 | 1591 |
| 2021 | 3751 | 3303 | 2853 | 195 | 2758 | 1500 | 1882 | 4623 | 5207 | 1614 |
| 2022 | 3802 | 3340 | 2892 | 197 | 2793 | 1522 | 1911 | 4684 | 5271 | 1636 |
| 2023 | 3854 | 3376 | 2932 | 199 | 2829 | 1545 | 1941 | 4744 | 5335 | 1659 |
| 2024 | 3905 | 3413 | 2971 | 201 | 2865 | 1568 | 1970 | 4805 | 5400 | 1681 |
| 2025 | 3957 | 3450 | 3010 | 204 | 2900 | 1590 | 2000 | 4865 | 5464 | 1704 |
| 2026 | 4009 | 3486 | 3050 | 206 | 2936 | 1613 | 2029 | 4925 | 5529 | 1726 |
| 2027 | 4060 | 3523 | 3089 | 208 | 2972 | 1636 | 2059 | 4986 | 5593 | 1749 |
| 2028 | 4112 | 3559 | 3128 | 210 | 3008 | 1659 | 2088 | 5046 | 5658 | 1771 |
| 2029 | 4163 | 3596 | 3168 | 212 | 3043 | 1681 | 2118 | 5107 | 5722 | 1794 |
| 2030 | 4215 | 3632 | 3207 | 215 | 3079 | 1704 | 2147 | 5167 | 5786 | 1816 |

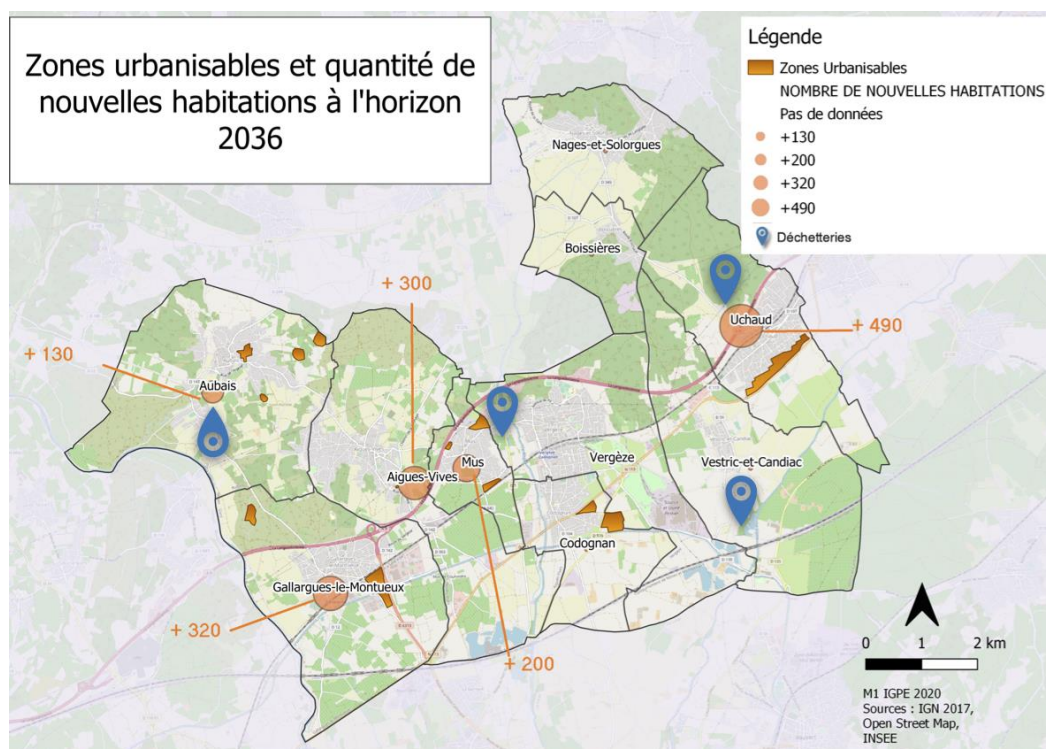


Fig. 35 : Projets d'aménagements de la CCRVV

La carte ci-dessus présente les zones urbanisables selon les PLU ainsi que la quantité de nouveaux aménagements sur le territoire de la CCRV. On remarque que les déchetteries de Uchaud, Vergèze et Aubais, situées à proximité des futurs aménagements, seront potentiellement soumises à une plus forte augmentation de leur fréquentation dans les années à venir. Si la déchetterie de Vestric n'a l'air, à priori, de ne pas être concernée par une augmentation de la fréquentation, il faut prendre en considération la nouvelle filière placoplâtre prochainement installée sur cette commune, mais aussi les nouvelles modalités de tarification pour les professionnels. Mis en application en janvier 2021, ces nouvelles restrictions proposent de peser les quantités de déchets à Vestric pour une tarification adaptée, car c'est la seule déchetterie équipée, car dans le cas contraire une tarification commune est appliquée de 35€, souvent plus cher qu'une pesée. Ainsi, on peut imaginer par ces deux derniers paramètres une augmentation des fréquentations à Vestric indépendamment des planifications d'urbanisme.

Tout en gardant un œil critique sur les données quantifiées et leur fiabilité, on constate qu'il y a une réelle nécessité de travailler sur la collecte des données manquantes et antérieures, d'une part pour avoir une prospective plus fiable mais également une analyse plus juste sur les évolutions, permettant de réaliser des actions cohérentes avec les enjeux du territoire.

→ Même si certains chiffres datant de 2010 sont mentionnés dans les différents rapports, nous n'avons pu remonter notre historique que jusqu'à 2014 (en fonction des rapports sur les OM mis à disposition par la collectivité), ce qui est relativement peu, notamment pour élaborer des prospectives : en effet, plus il y a de recul, plus les prospectives sont justes. Malgré tout, les réglementations étant très différentes auparavant, les données seraient peut-être difficilement comparables.

→ Certaines communes possèdent des PLU incomplets ne permettant pas de se projeter sur les futurs aménagements. Certaines communes (comme on peut le constater sur la figure 35 : quand les communes n'ont pas de zones urbanisables ou de projets d'aménagements) n'ont simplement pas mis à disposition un PLU récent sur internet.

→ Les archives (avant 2014) des quantités de DMA, de la collecte et des déchetteries ne sont disponibles qu'à l'échelle de l'EPCI et non pas des communes. Or ces données pourraient être très intéressantes pour avoir une prospective quantifiée croisée avec les projets d'aménagements et d'urbanisme de la figure 35.

Même si la prospective quantifiée montre une très légère baisse en 2030 des quantités en déchetterie, qui restent un axe majeur sur ce territoire, il faut considérer que plus on avance dans le temps des séries temporelles, moins le calcul est fiable (voir les intervalles de confiance en annexe). Ainsi, la dynamique a l'air d'être majoritairement stagnante, ce qui n'est pas une bonne nouvelle en vue des objectifs de -18% et des moyennes nationales. Ainsi, la dynamique prévisionnelle confirme les idées relatées dans la partie historique et socio-économique : les quantités en déchetterie sont à prendre en considération dans la prévention des déchets davantage que la collecte individuelle.

En revanche, les quantités de la collecte porte à porte ont elles bien l'air d'augmenter par habitant. Malgré tout, elles ont l'air de rester en deçà des moyennes nationales et donc des objectifs fixés. On constate quand même que les prochaines années sont à surveiller précisément sur les quantités des OMR, du refus de tri et du tri sélectif, pour analyser les effets des nouvelles consignes de tri et agir en conséquence.

Toutes ces quantités en kg/hab. sont à prendre en compte dans un contexte plus global d'augmentation démographique : même si les quantités par habitant baissent à l'avenir par des actions de prévention, les tonnages globaux restent un problème. C'est donc une raison de plus pour avoir un objectif ambitieux de -18%, en échos avec les moyennes hautes mais aussi avec le contexte socio-économique.

III.4. Les Déchets d'Activités Économiques (DAE)

On appelle communément déchets d'activités économiques (DAE) tous les déchets qui ne sont pas des déchets ménagers au sens de l'article R. 541-8 du Code de l'environnement. Sont notamment concernés les gisements suivants :

- entreprises industrielles et du BTP,
- artisans et commerçants,
- services publics (écoles, administrations),
- professionnels de santé (hôpitaux publics et cliniques privées, médecins),
- services tertiaires,
- particuliers hors de leurs domiciles (déchets des établissements recevant du public, transports).

L'essentiel des DAE sont collectés séparément par des opérateurs privés. Une fraction des DAE est collectée par le service public ou un prestataire agissant pour son compte. C'est la part dite "Assimilée" des DMA car ils sont collectés en mélange avec les déchets ménagers.

Les déchets assimilés sont des DAE que l'on peut considérer au titre de la Circulaire du 28 avril 1998, comme "les déchets courants des petits commerces, des artisans, des services, qui sont présentés sur le trottoir dans les mêmes récipients que les ordures ménagères, et qu'il est bien souvent impossible de distinguer, lors de la collecte, des déchets ménagers."

III.4.1. Les DAE sur la CCRVV

D'après le questionnaire, même s'il s'agit d'un faible pourcentage, on constate que des DAE sont amenés dans les déchèteries de la CCRVV. On note une répartition assez égale des activités économiques sur le territoire, ce qui se traduit par une répartition homogène dans les déchetteries de la CCRVV.

On recense donc :

| Nom de la commune | Nom de la ZA ou ZAE |
|------------------------|-----------------------|
| Aigues-Vives | ZA de Lallemande |
| Gallargues-le-Montueux | ZA Pôle Actif |
| Aubais | ZA de l'Oreille |
| Codognan | ZA du Moulin Roul |
| Vestric-et-Candiac | ZA de l'Avenir |
| Vergèze | ZA de la Montée Rouge |

III.4.2. Bilan et analyse des DAE

Suite à un entretien téléphonique⁵⁶, nous avons eu confirmation que toutes les études produites par l'ADEME sont accessibles au public et qu'aucune étude n'a été réalisée sur les DAE sur le territoire de la CCRVV. Afin de compléter ses données, il serait intéressant dans le futur que la CCRVV estime la production de DAE sur son territoire, ce qui lui permettrait d'avoir une vision complète des DMA sur son territoire.

⁵⁶ Charlotte Parent, charlotte.parent@ademe.fr, 04 67 99 89 77 : Chargée de missions de prévention et optimisation collecte, tri et traitement des déchets ménagers et assimilés, démarches territoriales économie circulaire de l'Aude et du Gard.

IV. Analyse comparative de la gestion des DMA entre la CCRVV et 5 EPCI voisines

IV.1. Contexte et objectif de cette analyse comparative

L'état de l'art est un panorama synthétique et organisé des travaux déjà réalisés sur un sujet précis. Il permet notamment de délimiter le champ de réflexion et de contextualiser l'étude qui va suivre concernant la production comparée de déchets entre les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) qui, comme la CCRVV, sont concernés par le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE). Ce syndicat de traitement des déchets ménagers, créé en 1991, a pour vocation de s'occuper des opérations de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés.

IV.2. Présentation du SMEPE

La Communauté de Communes Rhône Vistre Vidourle (CCRVV) fait partie du Syndicat Mixte Entre Pic et Etang⁵⁷ (SMEPE), organisme chargé du traitement des déchets ménagers et assimilés. Ses compétences sont la collecte des déchets recyclables, le tri des matières, la valorisation organique notamment grâce aux composteurs, la valorisation énergétique par incinération, et la valorisation des produits issus de l'incinération. Le SMEPE regroupe 5 autres Communautés de Communes (CC), voisines de la CCRVV :

- CC Pays de Lunel
- CC Grand Pic Saint Loup
- Communauté d'Agglomération Pays de l'Or
- CC Terre de Camargue
- CC Pays de Sommières

⁵⁷ SMEPE, site officiel, [en ligne : <https://www.smepe.fr>], consulté le 2/11/2020

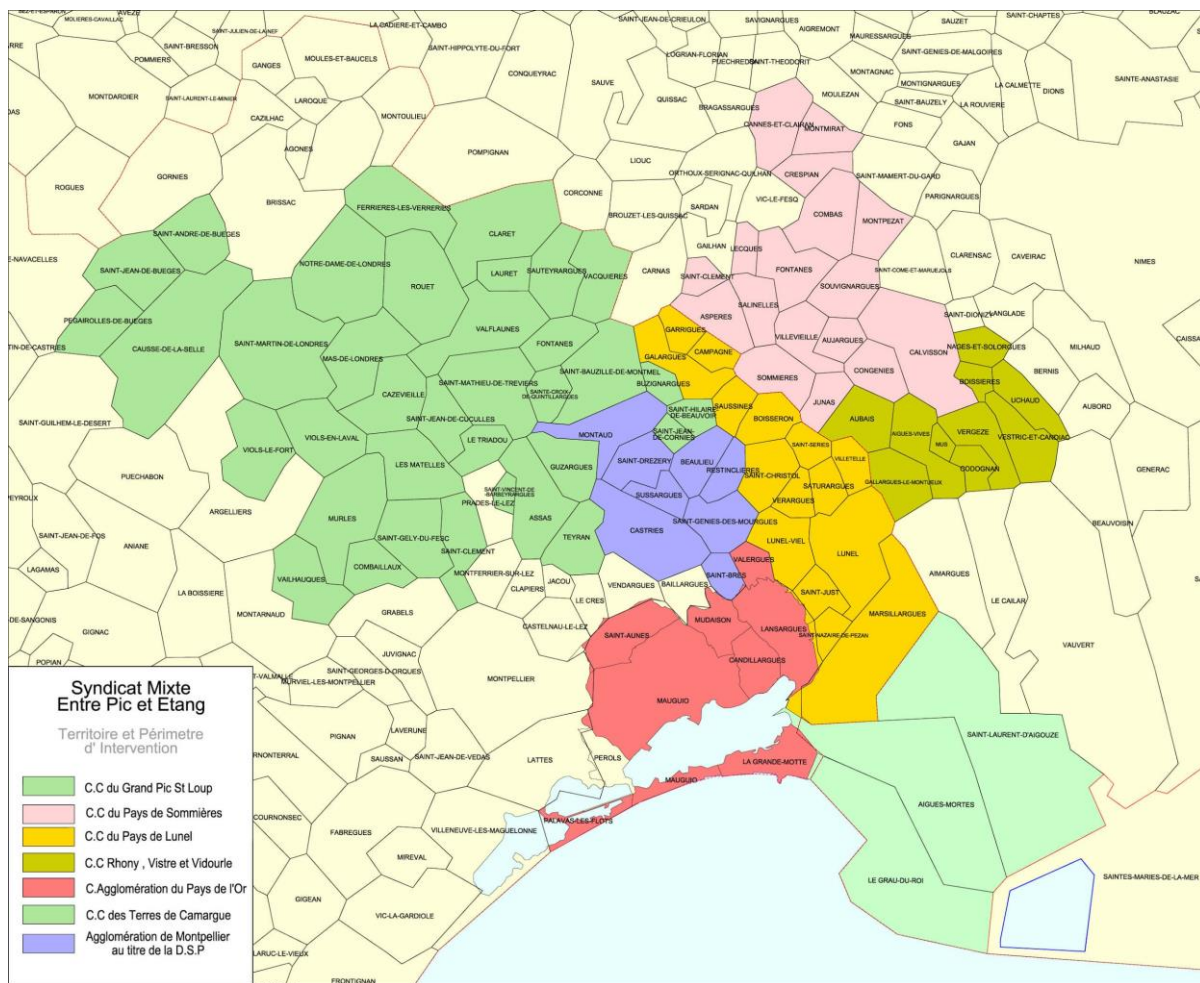


Fig. 36 : Territoire du SMEPE | Source : site internet du SMEPE ⁵⁸

Afin d'établir une vision d'ensemble de la problématique au sujet des déchets, il s'agit de dépeindre l'identité du territoire et la gestion des déchets pour chaque EPCI.

La première partie consiste à montrer les caractéristiques socio-économiques sur un espace donné. La seconde partie aborde la gestion des déchets, en exposant de manière critique l'impact de cette gestion sur le territoire. Plus d'informations concernant la gestion des déchets dans chacune de ces EPCI sont disponibles en Annexe II.

⁵⁸ Le SMEPE, site officiel, [en ligne : <https://www.smepe.fr/competences-et-territoires/>], consulté le 16/01/2021

Tableau 16 : Tableau récapitulatif de données chiffrées de 2019 du rapport d'activité 2019 du SMEPE⁵⁹

| | CC Rhône Vistre Vidourle | CC Pays de Lunel | CC Grand Pic Saint loup | CA Pays de l'Or | CC Terre de Camargue | CC Pays de Sommières |
|--|---|---|--|--|--|--|
| Nombre d'habitants | 27 295 | 50 240 | 48 793 | 45 383 | 20 466 | 23 462 |
| Superficie (km²) | 81,30 | 157,90 | 575,20 | 141,93 | 202,30 | 194,10 |
| Nombre de communes | 10 | 14 | 36 | 8 | 3 | 18 |
| Profil socio économique (2017) | Cadre et Professions intermédiaire : 26,5 % Employé : 15,9% Ouvrier : 10,3 % Retraité : 26,9 % | Cadre et Professions intermédiaire : 20 % Employé : 17% Ouvrier : 13,5 % Retraité : 26 % | Cadre et Professions intermédiaire: 32 % Employé : 12% Ouvrier : 6 % Retraité : 27,8% | Cadre et Professions intermédiaire : 25 % Employé : 16% Ouvrier : 7,5% Retraité : 33,5% | Cadre et Professions intermédiaire : 14,6 % Employé : 16,9% Ouvrier : 9,6% Retraité : 37,9% | Cadre et Professions intermédiaire : 25 % Employé : 16,3% Ouvrier : 9,2 % Retraité : 27,8% |
| Variation annuelle de la pop de 2012 à 2017 | + 1,50 % | +0,80 % | +1 % | +0,60 % | - 0,10 % | +1,20 % |
| Quantité de DMA (en tonne) / an | 26 286 t | 42 924 t | 36 669 t | 49 293 t | 54 598 t | 20 946 t |
| Quantité DMA (en kg) /an /habitant | 963,04 kg | 854,39 kg | 751,53 kg | 1086,16 kg | 1 329,72kg | 894,17 kg |
| Quantité DMA collectés en déchetterie | 318 kg | 282 kg | 248 kg | 358 kg | 439 kg | 295 kg |

⁵⁹SEMPE. (2019). *Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets*. [En ligne : <https://www.smepe.fr/documents/rapports-dactivite/>]

| /an/hab⁶⁰ | | | | | | |
|--|---|-----------------------------|--|----------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| | CC Rhône Vistre Vidourle | CC Pays de Lunel | CC Grand Pic Saint loup | CA Pays de l'Or | CC Terre de Camargue | CC Pays de Sommières |
| Total OM (kg)/an/hab | 279,08 kg | 297,72 kg | 274,58 kg | 377, 58 kg | 325,09 kg | 276,55 kg |
| Quantité d'OMr incinérées (kg)/an / hab | 218,08 kg | 243,72 kg | 208,58 kg | 304,58 kg | 291,09 kg | 215,55 kg |
| Quantité déchets triés (tonne) /an | 1 657 t | 2698 t | 3 198 t | 3 293 t | 1 383 t | 1 420 t |
| Kg déchets triés/an/hab | 61 kg | 54 kg | 66 kg | 73 kg | 68 kg | 60 kg |
| Coût des déchets triés / an / tonne | 116 € | 87 € | 118 € | 117 € | 89 € | 94 € |
| Tonnage de refus de tri | 224 t | 198 t | 346 t | 413 t | 96 t | 143 t |
| Refus de tri/an/hab (kg) | 8 kg | 4 kg | 7 kg | 9 kg | 4,7 kg | 6 kg |
| Nombre de déchetteries | 4 | 3 | 8 | 4 | 5 | 3 |

IV.3 Identité du territoire

Présenter l'identité consiste à établir une caractérisation socio-économique de son territoire. Pour chaque EPCI, nous avons choisi de nous intéresser d'une part aux catégories socio-économiques de la population et d'autre part à l'évolution de celle-ci (*tableau 16*).

⁶⁰Taux de 33% de l'ADEME

Le graphique ci-dessous montre la part de catégories socio-économiques, à savoir les cadres⁶¹ et professions intermédiaires, les employés⁶², les ouvriers⁶³, et les retraités, dans chaque EPCI. Il permet d'identifier le type de population au sein des EPCI. Ces catégories sont adoptées pour les enquêtes, afin de refléter les couches sociales et leurs disparités, puisque les catégories sont déterminées à partir de variables basées sur le niveau de vie (dépenses, consommation, revenus).

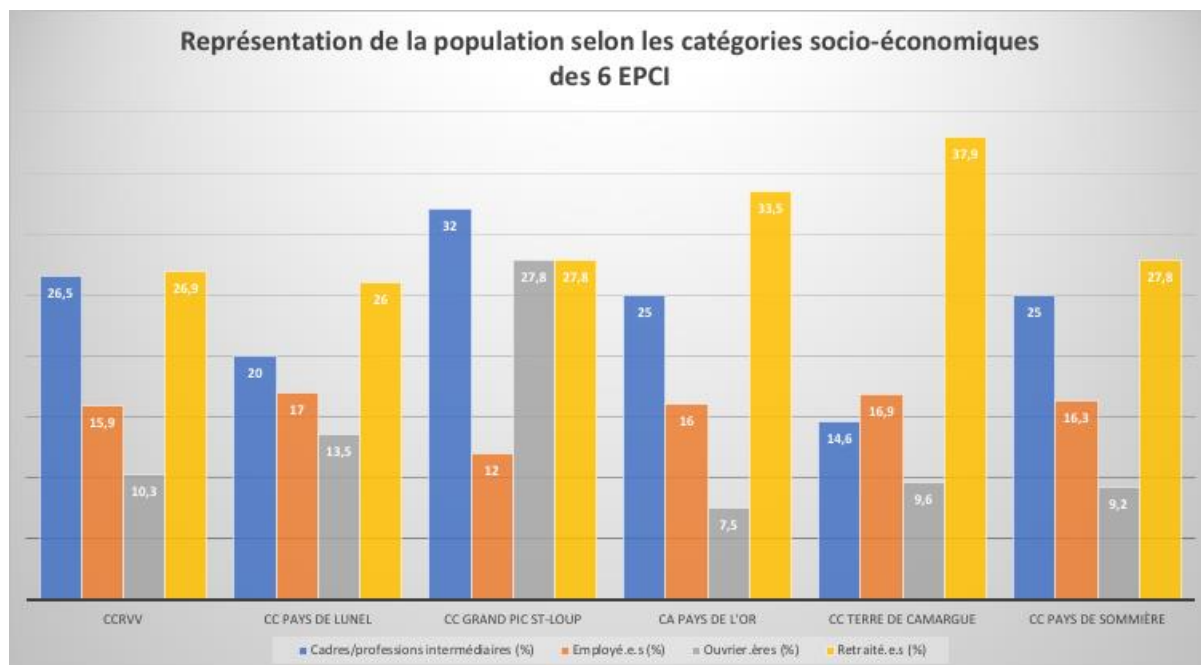


Figure 37 : Part des catégories socio-économiques dans les 6 EPCI

Le graphique suivant représente l'évolution de la population entre 2012 et 2017, un facteur important pour l'analyse de la gestion des déchets. En effet, on pense communément que plus la population augmente, plus une commune aura tendance à produire plus de déchets. Il est donc essentiel de connaître l'évolution de la population dans les communes, afin d'anticiper une éventuelle augmentation de la production de déchets. De manière générale, la population est en augmentation dans la plupart des communautés de communes sur la période 2012-2017, hormis celle de Terre de Camargue, qui est en légère baisse. Par ailleurs, on remarque que la CCRVV est celle dont l'augmentation est la plus notable, avec une croissance de 1,50% en 5 ans. En termes de similitudes, la communauté de communes y ressemblant le plus est celle du Pays de Sommières, pour laquelle on peut observer une augmentation de 1,20%. Le caractère rural de la CCRVV peut être une raison de cette augmentation, d'autant plus que la catégorie socio-économique la plus représentée après celle des retraités est celle des cadres et des professions intermédiaires. On peut donc penser que les communes de la CCRVV ont un statut de ville-dortoir

⁶¹ Selon la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles de l'INSEE, les cadres regroupent les professions libérales, les cadres de la fonction publique, les professions intellectuelles (professeurs, directeurs d'établissement, professions scientifiques), les professions artistiques (professions de l'information, des arts, des spectacles), et les cadres d'entreprises (cadres administratifs, commerciaux, ingénieurs, cadres techniques d'entreprises). *Nomenclatures des professions et catégories socioprofessionnelles / Insee.* (s. d.). Consulté 10 février 2021, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/information/2497952>.

⁶² Selon l'INSEE, les employés salariés « travaillent, aux termes d'un contrat, pour une autre entité en échange d'un salaire ou d'une rétribution équivalente, avec un lien de subordination. » *Définition—Emploi salarié / Emploi non salarié / Emploi non salarié / Insee.* (s. d.). Consulté 10 février 2021, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1965>.

⁶³ Selon la nomenclature des professions et catégories socio-professionnelles de l'INSEE, les ouvriers sont groupés en trois catégories: les ouvriers qualifiés (type industriel, artisanal, chauffeurs et manutention, magasinage, transport), les ouvriers non-qualifiés (type industriel et artisanal), et les ouvriers agricoles. *Nomenclatures des professions et catégories socioprofessionnelles / Insee.* (s. d.). Consulté 10 février 2021, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/information/2497952>.

qui tend à attirer de plus en plus d'actifs. Cette évolution de la population doit inévitablement se traduire par une augmentation de la quantité de déchets produits et pose de fait de nouvelles problématiques en termes de gestion des déchets.

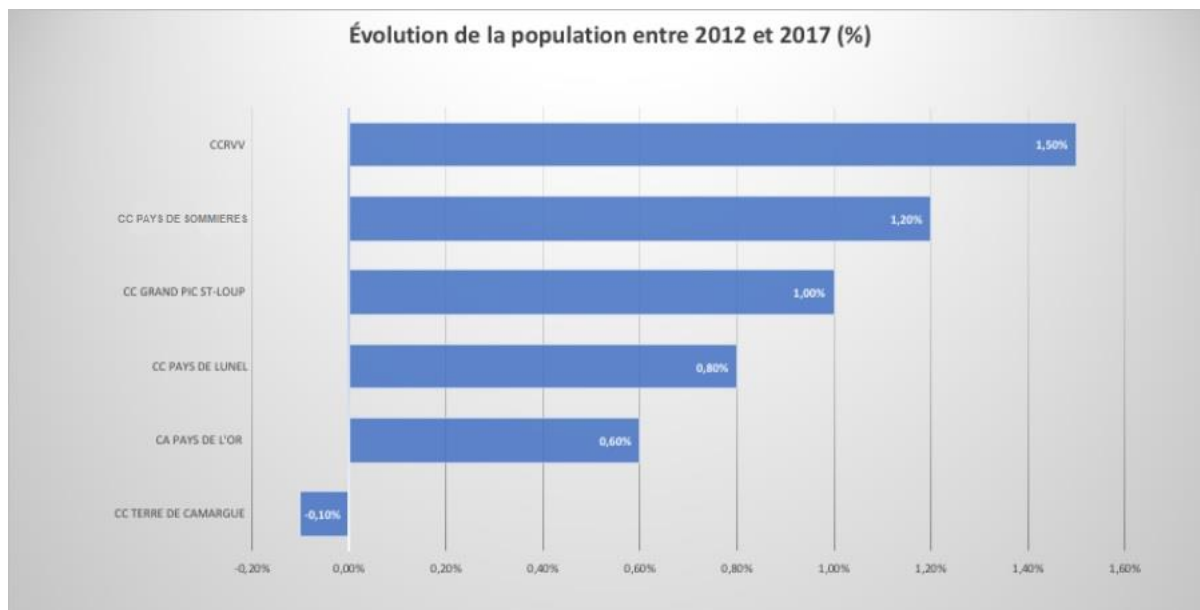


Figure 37 bis : Variation annuelle de la population entre 2012 et 2017 en %

IV.4. Caractérisation des déchets des différents territoires

Pour cela nous allons comparer certains indicateurs quantitatifs (en bleu dans le *tableau 19*). Il s'agira dans un premier temps de comparer les EPCI du SMEPE sur différentes variables relatives aux pratiques de gestion des déchets des EPCI. Dans un deuxième temps, différentes hypothèses, appuyées par la comparaison de variables entre elles, seront explicitées afin de mettre en avant l'influence que peuvent avoir les caractéristiques physiques et socio-économiques d'un territoire.

L'Etat de la production de DMA sur les 6 EPCI, permettra de mettre en valeur des spécificités territoriales sur lesquelles s'appuyer pour organiser la stratégie de prévention des déchets. Puis nous étudierons l'impact du tri sélectif, pratique de plus en plus importante, tant au niveau écologique qu'économique. Par ce biais, il sera possible d'apprécier l'impact des EPCI en matière de prévention et recyclage des déchets.

IV.4.1. Etat de la production de DMA sur les 6 EPCI

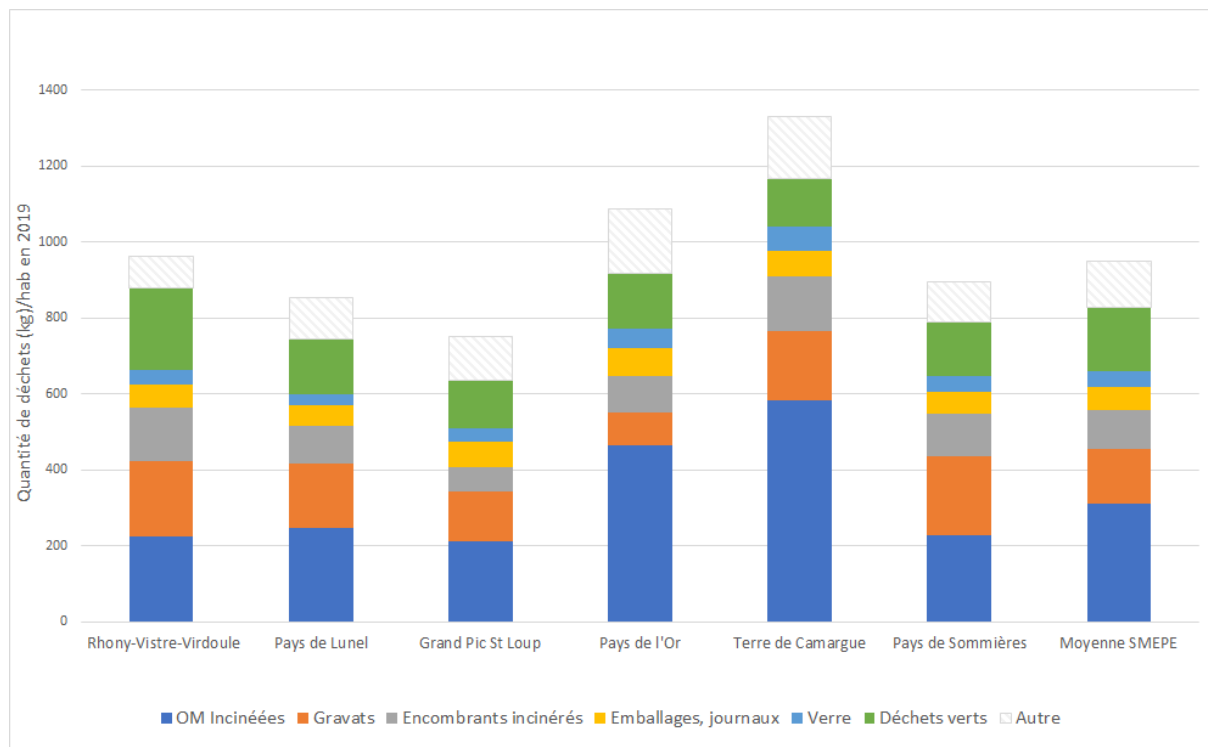


Figure 38 : Comparaison de la production de déchets par habitant des 6 EPCI en 2019 selon le type de déchets

Ce graphique représente la production annuelle totale de déchets en kilogrammes par habitant pour chacun des 6 EPCI, en comparaison à la moyenne donnée par le SMEPE. Globalement, les ordures ménagères constituent la première source de déchets produits. En revanche, cette production est très différente d'un EPCI à l'autre. Les habitants de Terre de Camargue produisent presque 3 fois plus de déchets ménagers que ceux du Pays de Sommières par exemple. La seconde source de déchets la plus importante varie d'un EPCI à l'autre, mais ce qui se retrouve généralement en grande quantité sont les gravats ou les déchets verts. En troisième position se placent les encombrants. Le verre, les journaux et les emballages sont les types de déchets les moins produits pour l'ensemble des EPCI. En ce qui concerne les autres types de déchets tels que les équipements électriques, les ferrailles ou encore le plâtre, leur production est variable, mais elle reste globalement plus importante que celle du verre, des emballages et des journaux.

La CC Pays de Lunel, la plus peuplée des 6 EPCI, est la seconde ayant la production de déchets la plus basse. Dès lors, le nombre d'habitants n'influence pas toujours proportionnellement la production de déchets sur un territoire. En effet, celle-ci varie davantage en fonction de l'information et de la sensibilisation faite auprès de la population que du nombre d'habitants. L'âge moyen de la population peut également avoir un impact sur la production de déchets, puisqu'une population plus âgée peut avoir une conscience différente par rapport à une population plus jeune, qui sera quant à elle plus sensible aux problèmes environnementaux. Les CC Terre de Camargue et Pays de l'Or sont deux zones où la production totale des déchets dépasse la moyenne du SMEPE. Or l'accroissement démographique de ces zones reste faible, soit -0,10% pour la CC Terre de Camargue et 0,60% pour la CC Pays de l'Or (cf. figure 37 bis). D'autres facteurs, comme le tourisme qui accroît ponctuellement la population en saison estivale, ou encore la sensibilisation des catégories socio-professionnelles pouvant ou non faire des efforts financiers pour consommer autrement, peuvent impacter ce taux de production de déchets. On remarque que les taux de retraités, en pourcentage par rapport à la population totale, sont les plus élevés pour

la CC Terre de Camargue et la CC Pays de l'Or (cf. figure 37). Mal ou peu informés, il y aurait peut-être un travail de sensibilisation à effectuer sur la population, afin d'améliorer le taux de production de déchets.

IV.4.1. Part du tri sélectif

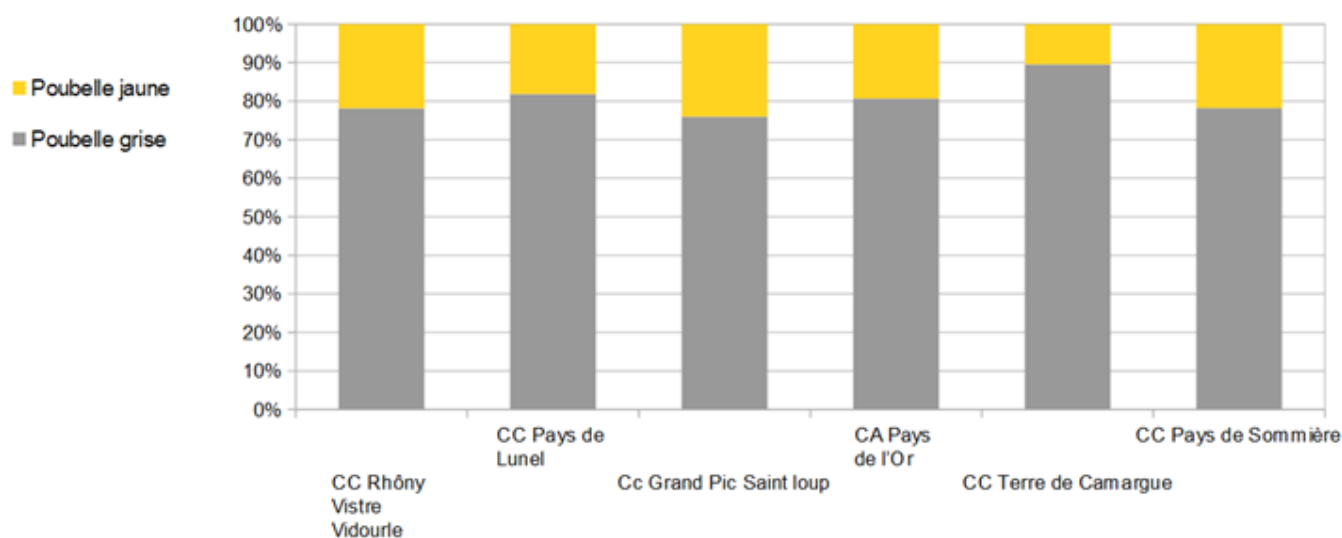
Tout d'abord, il est important de préciser quels sont les déchets acceptés dans la poubelle jaune. Le tableau suivant réfère dans quelle poubelle tel ou tel déchet doit être jeté d'après le site du SMEPE⁶⁴ :

Tableau 17 : contenu des poubelles jaunes et grises

| Poubelle jaune | Poubelle grise |
|---|--|
| <p><i>Emballages et petits emballages en métal</i> : barquette aluminium, boîte de conserve, boîte métallique, bombe aérosol, canette de boisson, capsules</p> <p><i>Emballages et briques en cartons</i> : baril de lessive cartonné, boîte à oeufs, brique alimentaires, cahier, cartonnette, emballages en carton</p> <p><i>Plastiques</i> : bidon de lessive, bidon plastique, bouteille en plastique, flacons tous usages, pots de yaourts, tubes plastiques, barquettes beurre, fruits et légumes, jambons, viandes, berlingot savon liquide et eau de javel, blister, boîte à oeufs et à viennoiseries plastique, film plastique, pot de crème fraîche et de yaourt, sac en plastique et congélation, sachets tout usage</p> | <p><i>Métaux</i> : couvercle métallique</p> <p><i>Papiers et cartons</i> : assiette en carton, boîte à pizza, boîte cartonnée souillée, essuie-tout, gobelet cartonné, mouchoir en papier, sac en papier, papiers cadeau, calque, carbone, peint, photo, souillé, sulfurisé</p> <p><i>Plastique</i> : polystyrène, coton tige, rasoir jetable</p> <p><i>Autres</i> : bouchon en liège, cosmétique, couches bébé, crayons, feutres, stylos, lingettes, mégots de cigarettes, tube de dentifrice</p> |

⁶⁴ SMEPE., Le guide du tri. [En ligne : <https://www.smepe.fr/le-guide-du-tri/>]

Figure 39 : Part des OMR et des déchets triés (en %)



Nous pouvons constater quelle est la part des ordures ménagères résiduelles (poubelle grise), ainsi celle que des déchets triés (poubelle jaune), parmi la poubelle globale des ménages (ordures ménagères). La part des déchets triés reste en dessous des 25% (figure 39).

C'est la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup qui est la plus performante avec 20 % de déchets triés, triant ainsi deux fois plus que les ménages de la communauté de commune Terre de Camargue. En revanche le taux de refus est deux fois plus élevé sur la CC Grand Pic Saint Loup avec 10,8% qu'au sein de la CC Terre de Camargue qui est lui de 6,9%. Ainsi même si la population de la CC Grand Pic Saint Loup trie le plus, elle génère 7 kg de mauvais déchets triés, soit 1 déchet sur 8 qui est mal trié.

Tableau 18 : Comparaison du refus de tri dans les 6 EPCI

| | CC Rhône Vistre Vidourle | CC Pays de Lunel | Cc Grand Pic Saint loup | CA Pays de l'Or | CC Terre de Camargue | CC Pays de Sommières |
|-----------------------------------|--------------------------|------------------|-------------------------|-----------------|----------------------|----------------------|
| Kg déchets triés/an/hab | 61 kg | 54 kg | 66 kg | 73 kg | 68 kg | 60 kg |
| Taux de refus de tri/an | 13,5 % | 7,3 % | 10,8 % | 12,5 % | 6,9 % | 10 % |
| Kg de refus de tri/hab/an | 8 kg | 4 kg | 7 kg | 9 kg | 4,7 kg | 6 kg |
| Kg de tri acceptés/hab /an | 53 kg | 50 kg | 59 kg | 64 kg | 68,3 kg | 54 kg |

| | | | | | | |
|---|-----|--------|-----|-----|--------|-----|
| Rapport déchet mal trié/Bien triés | 1/7 | 1/12,5 | 1/8 | 1/8 | 1/14,5 | 1/9 |
|---|-----|--------|-----|-----|--------|-----|

La CC Rhony Vistre Vidourle a actuellement le taux de refus le plus important des 6 EPCI du SMEPE. Le tableau ci-dessus met en évidence la nécessité d'une campagne d'information sur le recyclage pour les communautés de communes ayant le rapport de déchets mal triés/bien triés le plus élevé. Cette quantité de refus de tri encombre non seulement les lignes, mais coûte davantage, comme nous le voyons dans la partie suivante sur la figure 40, plus le poids de la collecte de tri est élevé et plus le coût du traitement à la tonne est élevé.

IV.4.1. Coût de la gestion des déchets triés

Tableau 19 : Comparaison du coût du tri dans les 6 EPCI

| | <i>CC Rhône Vistre Vidourle</i> | <i>CC Pays de Lunel</i> | <i>Cc Grand Pic Saint loup</i> | <i>CA Pays de l'Or</i> | <i>CC Terre de Camargue</i> | <i>CC Pays de Sommières</i> |
|---|---------------------------------|-------------------------|--------------------------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Quantité déchets triés (tonne) /an | 1 657 | 2698 | 3 198 | 3 293 | 1 383 | 1 420 |
| Kg déchets triés/an/hab | 61 kg | 54 kg | 66 kg | 73 kg | 68 kg | 60 kg |
| Coût des déchets triés /an / tonne | 116 € | 87 € | 118 € | 117 € | 89 € | 94 € |
| Coût des déchets triés / an / hab | 7,1 € | 4,7 € | 7,7 € | 8,1 € | 6,0 € | 5,7 € |

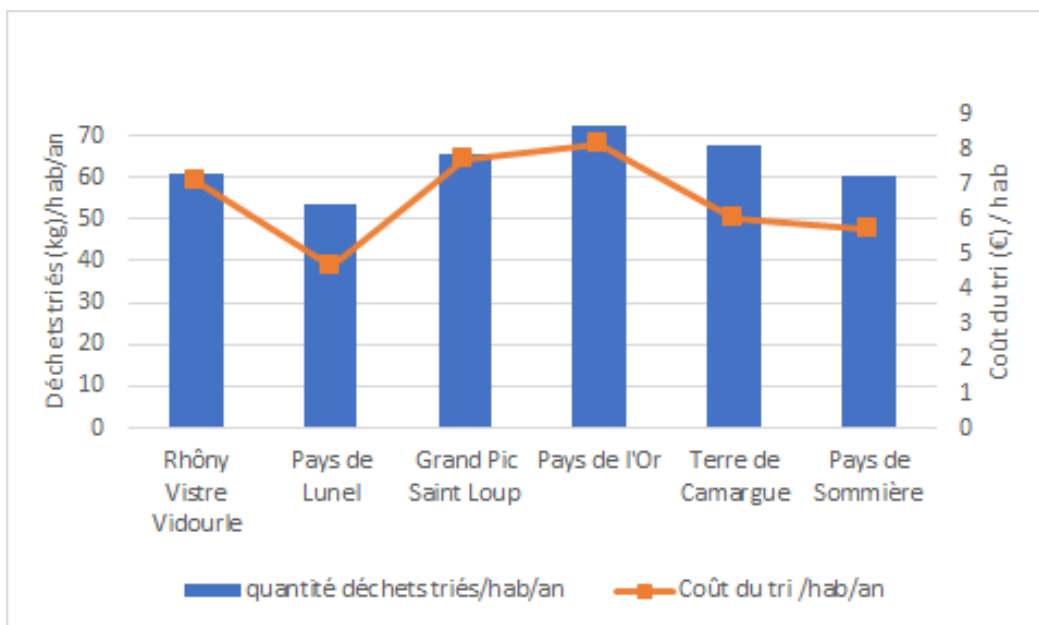


Figure 40 : Quantité de déchets triés par habitant en 2019 et coût que cela implique

Comme on peut le remarquer sur le graphique ci-dessus, la quantité de déchets triés varie selon la communauté de communes. On peut aussi mettre en évidence une logique de lien proportionnel entre le coût du tri pour la communauté de communes et la quantité de déchets triés. Au sein de la CC du Pays de l'Or, les habitants trient en moyenne 70 kg de déchets par an (soit la moyenne la plus haute entre les 6 EPCI), et consacrent le plus de coût au tri. À l'inverse, le coût du tri par habitant dans la CC Pays de Lunel est le plus bas (4,7€/hb), avec également la quantité de déchets triés par habitant la plus basse.

Toutefois, il peut y avoir d'autres explications à ces données. Par exemple, la CC du Pays de l'Or est très touristique, ce qui doit augmenter le coût du tri. Aussi, la CCRVV a un coût de tri plus élevé (7€/hb) que la CC Pays de Sommière ou la CC Terre de Camargue qui ont pourtant une quantité de déchets triés par habitant proche. Ce coût élevé pourrait s'expliquer par le fait que la CCRVV a le taux de refus de tri le plus élevé des 6 EPCI. Une analyse plus poussée sur les pratiques de tri sélectif des habitants pourrait permettre aux CC de mettre en place des pistes de réflexion de sensibilisation. La prévention est ainsi faite pour alléger le coût lié au traitement des déchets triés.

IV.4.1 Analyse systémique concernant les déchets

Une analyse systémique permet de prendre en compte les indicateurs globaux permettant la bonne appréciation du territoire. Afin de pouvoir comparer au mieux les différentes pratiques des 6 EPCI, nous verrons dans cette partie, des comparaisons entre les indicateurs de l'identité du territoire et de la gestion des déchets sur le territoire. Ces indicateurs combinés permettent de bien contextualiser les données. Nous allons donc étudier la production de déchets par EPCI et le maillage territorial en déchetterie.

- La production de déchets

Tableau 20 : Comparaison du poids de DMA/an/hab par nombre d'habitants

| Communauté de Communes | CC Rhône Vistre Vidourle | CC Pays de Lunel | Cc Grand Pic Saint loup | CA Pays de l'Or | CC Terre de Camargue | CC Pays de Sommières |
|------------------------|--------------------------|------------------|-------------------------|-----------------|----------------------|----------------------|
| Nombre d'habitants | 27 295 | 50 240 | 48 793 | 45 383 | 20466 | 23 462 |
| Kg DMA/an/hab | 963,04 Kg | 854,39 kg | 751,53 Kg | 1086,16 Kg | 1 329,72Kg | 894,17 Kg |

Nous pouvons constater par le tableau ci-dessus la production de DMA/an/hab. Ce qui est très intéressant, c'est l'absence de corrélation entre le nombre d'habitants et le poids des DMA produits. La CC du Pays de Lunel malgré ces 50 240 habitants, faisant d'elle la CC la plus peuplée du SMEPE, est la deuxième CC produisant le moins de DMA. De même pour la CC du Grand Pic Saint Loup, même si cette dernière est la deuxième plus peuplée, elle est toutefois celle produisant le moins de DMA avec seulement 751,53 kg de DMA/an/hab. Une analyse poussée des comportements de la population, mais également les entreprises, concernant la gestion des déchets pourrait aider les autres CC à favoriser la baisse de production de déchets.

- Le maillage territorial des déchetteries

Tableau 21 : Comparaison du nombre de déchetteries par nombre d'habitants

| Communautés de Communes | CC Rhône Vistre Vidourle | CC Pays de Lunel | Cc Grand Pic Saint loup | CA Pays de l'Or | CC Terre de Camargue | CC Pays de Sommière |
|---|--------------------------|------------------|-------------------------|-----------------|----------------------|---------------------|
| Nombre d'habitants | 27 295 | 50 240 | 48 793 | 45 383 | 20 466 | 23 462 |
| Kg de DMA collectés en déchetterie/an/hab ⁶⁵ | 318 kg | 282 kg | 248 kg | 358 kg | 439 kg | 295 kg |
| NB déchetteries | 4 | 3 | 8 | 4 | 5 | 3 |
| Rapport déchetterie/habitant | 1 / 6 824 hab | 1 / 16 747 hab | 1 / 6 099 hab | 1 / 11 346 hab | 1 / 4 093 hab | 1 / 7 821 hab |

⁶⁵ Taux de 33% de l'ADEME

**Rapport
déchetterie/km²**1/20 km²1/53 km²1/72 km²1/35 km²1/40 km²1/65 km²

Le tableau ci-dessus nous montre l'importance des apports en déchetterie d'une moyenne de 323 kg par habitant sur l'ensemble du territoire du SMEPE. Les déchetteries permettent d'éviter les dépôts sauvages, difficilement quantifiables mais préjudiciables pour l'environnement, et assurent un meilleur recyclage des matières apportées par les ménages. Un bon équipement des territoires est donc essentiel. Nous pouvons constater que le nombre de déchetteries n'est pas lié au nombre d'habitants. En effet, la CC du Pays de Lunel possède une déchetterie pour 16 747 habitants, ce qui est le ratio le plus faible. A l'inverse, la CC du Grand Pic Saint Loup possède 1 déchetterie pour 6 099 habitants, ce qui en fait le territoire le plus équipé. La CC du Grand Pic Saint Loup ayant la plus grande superficie avec 575 km², elle est obligée de pallier cette caractéristique physique par un nombre plus élevé de déchetteries. C'est donc la Communauté de communes de Rhône Vistre Vidourle qui est la mieux équipée avec 1 déchetterie pour 20 km² desservant 6 824 habitants, soit le deuxième meilleur ratio sur cette variable.

Le personnel de l'une des déchetteries de la CCRVV nous indique une moyenne de 120 passages par jour à la déchetterie, ce qui est conséquent. Le niveau de fréquentation des déchetteries serait une donnée intéressante pour déterminer le rôle capital d'un bon maillage de déchetteries du territoire. Lorsque la production est très importante, un site bien indiqué, composé d'un personnel compétent qui gère un flux aussi conséquent est nécessaire, sans quoi les dépôts sauvages pourraient peut-être augmenter.

V. Résultats de l'enquête de terrain menée sur le territoire de la CCRVV

V.1. Contexte et objectifs

L'enquête réalisée sur le territoire de la CCRVV vient en complément de l'état des lieux. Elle a été alimentée par la réalisation d'un questionnaire destiné aux habitants afin d'obtenir leur perception de leur consommation et comportements, ainsi que de la gestion des déchets au sein de la CCRVV d'une part, et par la réalisation d'entretiens auprès de personnes dites "ressources" d'autre part. A l'issue de chaque entretien, un lien pour accéder au questionnaire en ligne a été adressé aux personnes ressources afin qu'elles le diffusent à leur tour.

Objectif des entretiens téléphoniques

Les personnes ressources ont été désignées au préalable par les élus de la CCRVV. Elles proviennent majoritairement du milieu associatif, domaine très concerné par la production de déchets de la CC. Ces entretiens personnalisés ont permis de les questionner directement sur leur implication et leur ressenti sur le sujet, et ainsi d'obtenir des informations qualitatives et des pistes d'actions à mener par la suite. Les comptes rendus de ces entretiens sont annexés au présent rapport.

Objectif de l'enquête en ligne

L'objectif, au travers du questionnaire, est, d'une part, d'impliquer le grand public, et, d'autre part, d'établir un diagnostic de la gestion actuelle des déchets sur le territoire de la CCRVV. En effet, les réponses obtenues permettront d'obtenir les perceptions des habitants de la CCRVV concernant les différents gisements de production de déchets, leur gestion et leur avis à ce sujet. Une compréhension plus importante de la situation, du point de vue des habitants, sur le territoire sera ainsi bénéfique, ce qui entraînera l'émergence de pistes d'actions pour répondre à ses problématiques. Par ailleurs, le questionnaire ne vise pas les grandes entreprises, qui possèdent leur propre système interne de gestion des déchets, mais vise plutôt les particuliers et artisans du territoire.

V.2. Analyse des entretiens personnes ressources de la CCRVV

V.2.1. Méthodologie

Type d'étude et mode de recueil des données :

La réalisation d'entretiens auprès de personnes ressources s'est effectuée sous forme d'entretiens téléphoniques, d'une durée moyenne de dix minutes, effectués entre le 11 et le 18 novembre 2020. Il s'agissait d'entretiens semi-directifs. L'objectif était de laisser parler l'interviewé le plus ouvertement possible afin de laisser les perceptions sociales être exprimées au mieux. Un compte-rendu a été rédigé ensuite pour chaque personne interviewée, reprenant l'ensemble des réponses et observations (cf Annexe VI).

Echantillon étudié :

Les personnes ressources contactées provenaient d'une liste communiquée par les élus de la CCES (Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi). Cette liste recensait 26 acteurs à consulter, majoritairement issus du domaine associatif : associations de chasses et pêches, clubs taurins, comités des fêtes, associations environnementales, etc.

V.2.2. Résultats et analyses

a) Résultats

Dans l'objectif de pallier l'absence ou au refus de réponses de certains acteurs, d'autres personnes ressources ont été sollicitées. Le total des entretiens menés se résume finalement au nombre de 16. L'analyse de ces entretiens correspond à des analyses approfondies des réponses d'un échantillon limité, en comparaison avec les enquêtes par questionnaire. Afin de faciliter l'analyse, les associations contactées ont été divisées selon quatre secteurs d'actions, résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 22 : Associations contactées pour les entretiens

| Type d'association | Commune | Libellé de l'association |
|---------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|
| Chasse/Pêche | Aubais | Amicale des chasseurs |
| Chasse/Pêche | Mus | La Diane Mussoise |
| Chasse/Pêche | Nages-et-Solorgues | La Chasse à la perdrix |
| Chasse/Pêche | Gallargues-le-Montueux | Amicale sauvegarde de la vidourle |
| Club Taurin | Aigues-Vives | Union Taurine |
| Club Taurin | Codognan | Club Taurin La Ficelle |
| Club Taurin | Codognan | Club Taurin Les Enganes |
| Club Taurin | Gallargues-le-Montueux | Club Taurin |
| Club Taurin | Vestric-et-Candiac | Club Taurin La Bouvino |
| Environnement | Aubais | Les Survoltés |
| Environnement | Uchaud | Sécurité Environnementale citoyenne |
| Municipalité/Associations d'habitants | Aubais | Comité d'Intérêt Local (éduc pop') |
| Municipalité/Associations d'habitants | Codognan | Comité des fêtes |
| Municipalité/Associations d'habitants | Codognan | Services techniques |
| Municipalité/Associations d'habitants | Mus | Comité des fêtes |
| Municipalité/Associations d'habitants | Nages-et-Solorgues | Services techniques |

Cet échantillon retenu de 16 associations est représentatif des 26 initialement prévues, en termes de types d'associations et de territoire. En effet, l'échantillon de base comptait 4 associations à caractère environnemental, 8 clubs taurins, 7 associations de chasse/pêche et 7 associations dérivées des services de la mairie et des habitants. L'échantillon final représente par conséquent respectivement 50%, 62.5%, 57% et 70% de ces associations.

Concernant la répartition de ces associations sur le territoire, l'échantillon de base comptait une association à Uchaud, 5 à Aubais, 5 à Aigues-Vives, 2 à Mus, 3 à Vestric-et-Candiac, 2 à Gallargues le Montueux, 5 à Codognan et 3 à Nages et Solorgues. L'échantillon final représente alors respectivement 100%, 60%, 20%, 100%, 30%, 100%, 80% et 66% des associations présentes sur chaque commune, parmi les contacts proposés par la CCRVV.

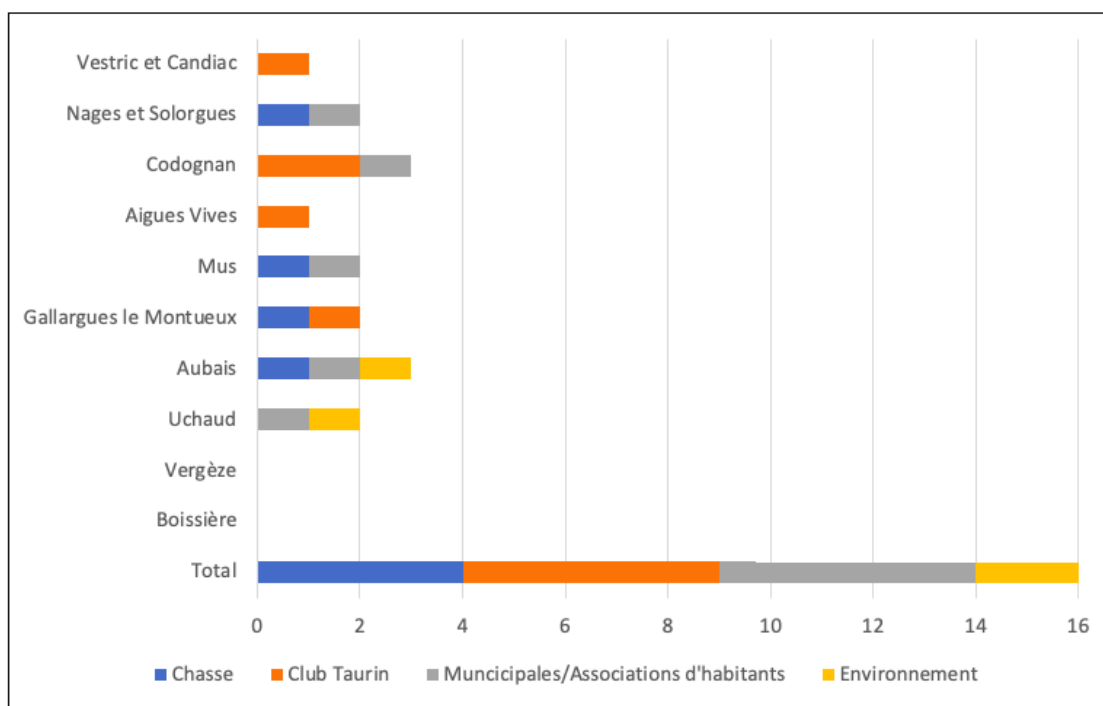


Figure 41 : Répartition des réponses entre les communes et le type d'association

b) Analyses

Le contenu des retranscriptions et observations des différents discours a été analysé, et a permis de dégager trois principaux thèmes revenus fréquemment :

- la production et gestion des déchets ;
- les relations avec la CCRVV et autres structures ;
- l'information et la sensibilisation à la gestion des déchets.

Production et gestion de déchets

Une grande majorité d'associations estiment ne pas produire beaucoup de déchets tout au long de l'année. Ces déchets varient selon le type d'associations : cartouches, boîtes d'asticots, gobelets, verre, cartons, bois, végétaux, papiers, gravats, déchets organiques, etc.

La plupart des déchets produits sont concentrés lors d'organisations d'évènements : animations, évènements taurins, fêtes votives, etc.

La majorité des associations ne rencontrent pas de difficultés particulières dans la gestion de leurs déchets, dû à leur faible production, et les gèrent de manière autonome, grâce aux conteneurs mis à disposition par les mairies et la CCRVV ou par des apports en déchetterie.

En revanche, certaines associations relèvent un manque d'installations et la nécessité d'effectuer régulièrement des ramassages d'ordures dans la nature. De plus, il existe un réel problème de gestion des déchets lors de l'organisation d'un événement car de grosses quantités de déchets sauvages sont retrouvées et ramassées ultérieurement.

Une contrainte relevée, concernant l'apport de déchets en déchetterie, est l'agencement de la déchetterie de Vestric-et-Candiac qui gêne, par le muret de sécurité, le passage pour décharger les camions-benne. Une association a également relevé un manque de contrôle du bon tri des déchets, une fois les barrières passées.

De même, la communication autour du fonctionnement du système de barrières et de badges, en termes de restrictions et de facturations par exemple, a été jugée comme étant peu présente. Il existe une incompréhension concernant les raisons de ce nouveau changement de fonctionnement des déchetteries, et un manque de pédagogie envers les habitants et associations. De plus, une appréhension subsiste concernant la facturation pour les artisans, qui pourrait favoriser les dépôts sauvages dans la nature.

Toutefois, il est important de noter que des actions ont été mises en place par certaines associations dans leur gestion des déchets, comme :

Privilégier les matériaux recyclables et réutilisables pour plusieurs événements et projets ;

la mise en place de journées de ramassage de déchets ;

le tri sélectif ;

la mise à disposition de cendriers pendant les événements ;

la mise en place d'Éco-cups, qui font tout de même l'objet de réserves concernant le risque de non-récupération de celles-ci, et par conséquent le prix que cela peut coûter aux consommateurs.

Enfin, quelques éléments et idées sont ressortis, tels que l'éventualité de mettre en lien les déchetteries et les associations pour le réemploi de certains types de déchets de manière à le développer, ou encore le souhait général que les industries utilisent toujours moins d'emballages plastiques.

Relation avec la communauté de communes et autres structures

Certaines associations sont en lien avec la mairie de leur commune concernant leur gestion des déchets. Par exemple, des associations de chasse sont en contact avec leur commune pour la gestion des carcasses d'animaux, qui sont des déchets nécessitant un traitement particulier. Par conséquent, certaines associations estiment que l'intervention de la CCRVV n'est pas nécessaire en termes de gestion des déchets et qu'elle n'a pas vraiment de rôle à jouer. Par exemple, les associations d'habitants et les services municipaux gèrent leurs déchets de façon autonome en général.

En revanche, la plupart des associations ne sont pas en contact direct avec la CCRVV concernant leur gestion des déchets. Les personnes interrogées évoquent un manque d'échanges et d'investissement de la part de la CCRVV. Ce manque de contact a été ressenti auprès des clubs taurins notamment, ainsi qu'à l'association de pêche. Il existe un réel besoin et souhait d'échanges avec la CCRVV auprès de ces associations, afin de travailler en collaboration sur la gestion des déchets. En effet, l'importance de l'aide que peut apporter une association à la gestion des déchets a été soulevée, ainsi que le rôle qu'elle a à jouer, en fonction des moyens qui lui sont donnés.

De plus, certaines personnes ressources enquêtées soulèvent un manque de matériel mis à disposition et une nécessité d'instaurer un ramassage plus régulier. En effet, plusieurs associations regrettent le manque de poubelles et conteneurs à des endroits stratégiques pour leur activité. Par exemple, l'association de pêche

aimerait qu'il y ait plus de poubelles à disposition le long du Vidourle, afin que les promeneurs ne se délaissent plus de leurs déchets dans la nature. D'autres souhaiteraient la mise en place de bennes à ordures lors de leurs événements, de manière à être plus autonomes, pour éviter les déplacements en déchetterie. Les clubs taurins ont particulièrement relevé des actions qu'ils considèrent comme manquantes ou pas suffisamment mises en place par la CCRVV, comme des actions de sensibilisation sur les mégots et un accompagnement concernant le tri sélectif.

Les associations environnementales doivent faire face aux incivilités et aimeraient être mieux accompagnées dans la lutte contre celles-ci. Des idées ont été émises, comme la mise en place d'un emploi d'une personne chargée de la surveillance des rejets de déchets sauvages dans la nature avec un système complémentaire de caméras ou encore le travail d'un partenariat pour le ramassage de ces déchets.

Par conséquent, le manque de moyens humains, financiers et matériels constitue un enjeu majeur pour la plupart des associations interrogées.

Informations et sensibilisation à la gestion des déchets

Les associations ne mettent globalement aucune action de sensibilisation en place et estiment que chacun se doit d'être responsable et impliqué. D'autres supposent qu'elles sont déjà assez sensibilisées et organisent notamment des journées de ramassage des déchets, comme les associations de chasse et pêche et les associations environnementales par exemple.

A l'inverse, une grande partie des associations ne semble pas assez informée sur la gestion des déchets. Pour autant, elles en sont demandeuses, ne se sentant pas au maximum d'une bonne gestion des déchets. En effet, la plupart des associations ont évoqué la nécessité de développer la communication, l'information et la sensibilisation auprès des associations et des habitants, notamment en ce qui concerne le tri sélectif, le recyclage, le devenir des déchets après collecte et leur traitement. Plus particulièrement, les services techniques des mairies ont émis leur souhait et besoin d'informations sur le recyclage, puisqu'ils sont plus spécifiquement responsables du ramassage des déchets.

D'autres encore ont mentionné leur méconnaissance de leurs droits et devoirs en termes de gestion des déchets et leur intérêt concernant ce sujet, ainsi que leur souhait d'être accompagnées et guidées.

c) Entretiens manquants par absence de réponses

Dans le cadre de l'analyse de ces entretiens auprès des différentes associations du territoire, il est essentiel de prendre en compte les non-réponses, et ici, de comprendre les associations n'ayant pas répondu ou donné suite aux demandes d'entretiens téléphoniques. Considérant que l'avis de l'entièreté des associations du territoire est important pour la CCRVV pour la gestion des déchets, l'analyse des non-réponses permet d'éviter le postulat selon lequel tout le monde a une opinion et à partir duquel les non-réponses sont ignorées⁶⁶. Ici, identifier les non-réponses des associations selon leur thème et leur position géographique permet de distinguer les acteurs associatifs et communes pour lesquels la CCRVV devra engager une plus importante prise de contact et une sensibilisation plus attentive.

Le territoire de la CCRVV possède plusieurs types d'associations qui se retrouvent ici sous les 4 types précités. Ceux-ci se situent dans les logiques des thèmes des 26 associations enquêtées. Sur ce total, c'est une dizaine d'associations qui n'ont pas répondu aux sollicitations pour les entretiens, soit un peu plus d'un tiers.

⁶⁶ BOURDIEU Pierre, *L'opinion publique n'existe pas*, in Les temps Modernes, Paris, 1973.

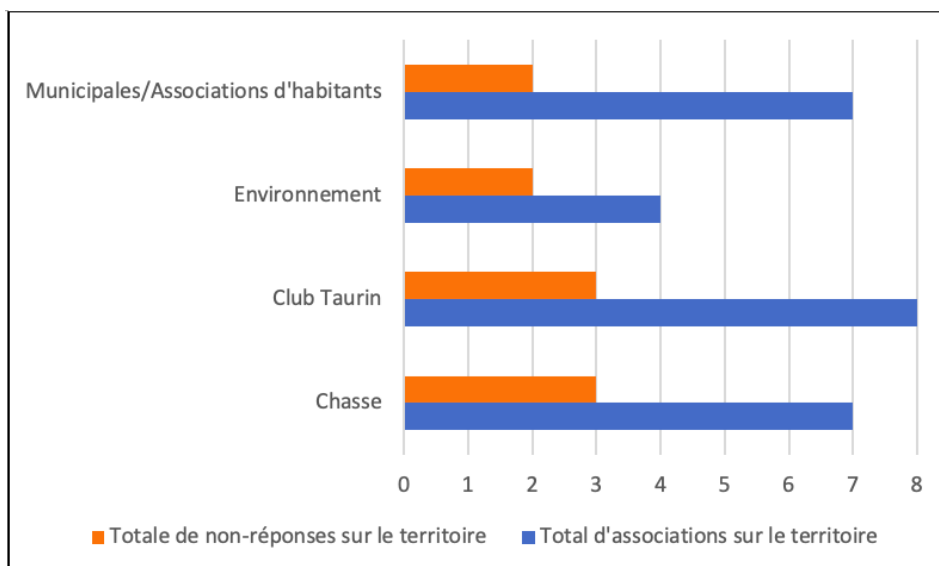


Figure 42 : Effectif total des non-réponses par rapport au total des associations selon le thème associatif

On peut constater que les associations municipales et d'habitants sont les associations dont l'effectif de non-réponse est le plus faible tandis que les associations environnementales sont celles dont le nombre de non-réponses est le plus fort, c'est-à-dire que la moitié des effectifs n'a pas accepté de répondre ou n'a pas donné suite aux entretiens. Les associations de chasse et les clubs taurins ont quant à eux un taux de non-réponse d'un peu plus d'un tiers par rapport à l'effectif total (figure 42).

On peut aussi mettre en avant le fait qu'une majeure partie des non-réponses se trouve être de la part de la commune d'Aigues-Vives, principalement des associations taurines (figure 43). Il est également important de noter qu'aucun contact des associations des communes de Vergèze et Boissières n'a été communiqué par la CCRVV, parmi celles qui l'ont été. Par conséquent, elles ne sont pas représentées dans l'échantillon comme répondant, et, dans cette logique, doivent être prises en compte. Effectivement, la commune de Vergèze étant la commune la plus peuplée de la CCRVV et étant le lieu d'exploitation de la source Perrier, il est essentiel d'intégrer son ressenti dans la gestion des déchets.

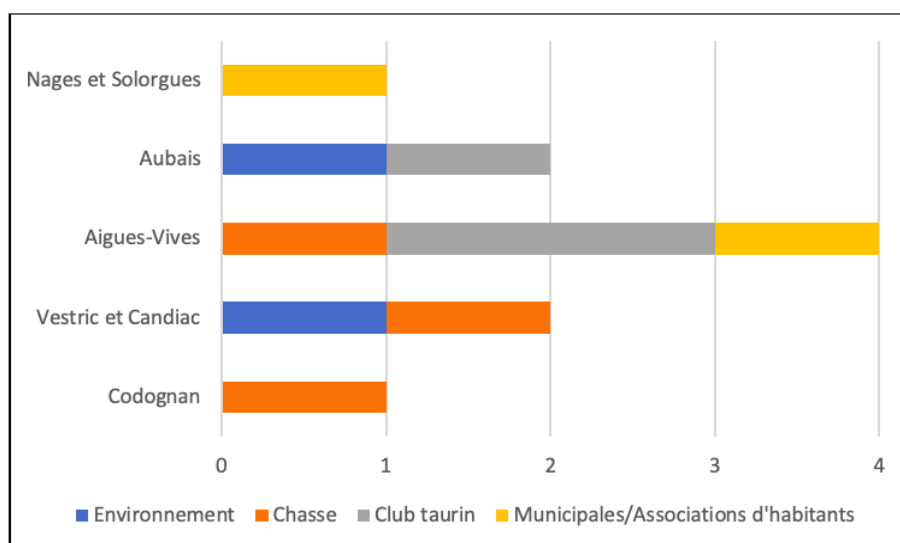


Figure 43 : Effectifs des non-réponses selon la commune et le thème associatif

V.2.3. Bilan

Ces entretiens ont pu mettre en avant de nombreux enjeux et problématiques auxquels la CCRVV est confrontée et pour lesquels il est nécessaire de mettre en place des solutions et actions. En effet, sont ressortis un manque de mise à disposition de matériel, comme des conteneurs supplémentaires, mais également de présence pour la gestion des déchets des différentes associations, notamment des ramassages plus réguliers. Effectivement, un bon nombre d'associations, dont les actions ne sont pas dirigées vers de la gestion municipale, considèrent que les rapports avec la CCRVV sont faibles et devraient être davantage développés afin de parvenir à une gestion des déchets plus portée sur une prise en compte des acteurs associatifs. Cette prise de contact permettrait une sensibilisation plus soutenue auprès des associations concernant leurs droits, responsabilités et possibilités d'engagements au niveau local dans la gestion des déchets produits.

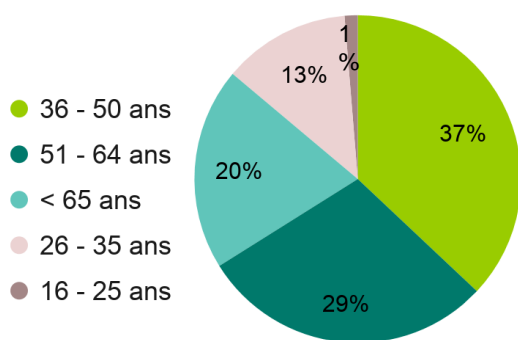
Pour la CCRVV, cela constitue une opportunité d'impliquer les associations du territoire afin de parvenir à une meilleure gestion et une diminution des déchets. Cependant, d'après les résultats ressortant de ces entretiens, il existe un risque pour la CCRVV de difficultés d'accès et prises de contact de certaines associations. Effectivement, on pourrait considérer à partir de l'effectif de non-réponses important qu'un grand nombre d'associations du territoire ne se sentent plus ou pas concernées par la gestion des déchets. Cela peut être mis en parallèle avec le sentiment de délaissement de la part de la CCRVV, émis par les associations, sur cette question des déchets. Une plus large prise en compte de ces associations est par conséquent essentielle, afin que la CCRVV conserve un lien et une efficacité de travail avec les différents acteurs de son territoire.

V.3. Analyse des enquêtes en ligne

V.3.1. Méthodologie et présentation de l'échantillon

L'enquête en ligne a été publiée sur le site de la CCRVV entre le 20 novembre et le 15 décembre 2020. Un support de communication a été créé par la promotion IGPE (cf. Annexe X). Pour être représentatif de l'ensemble de la population, 371 réponses étaient attendues (cf. Annexe X) et nous en avons récolté **689**. Ce chiffre montre le fort intérêt de la population pour la gestion des déchets. L'exploitation des données a été réalisée à partir d'une base de données récoltant les réponses du questionnaire. Elle s'est faite via des traitements informatiques : calculs de taux et mises en corrélation notamment grâce à la réalisation de tableaux croisés dynamiques qui permettent de confronter différentes valeurs et de comprendre certains phénomènes. Les résultats sont présentés sous forme de tableaux ou graphiques synthétiques afin de faire ressortir les informations importantes.

Les graphiques suivants permettent de présenter l'échantillon de la part de la population ayant répondu à l'enquête. Ces données permettent d'assurer que les résultats obtenus sont représentatifs de l'ensemble de la population du territoire.

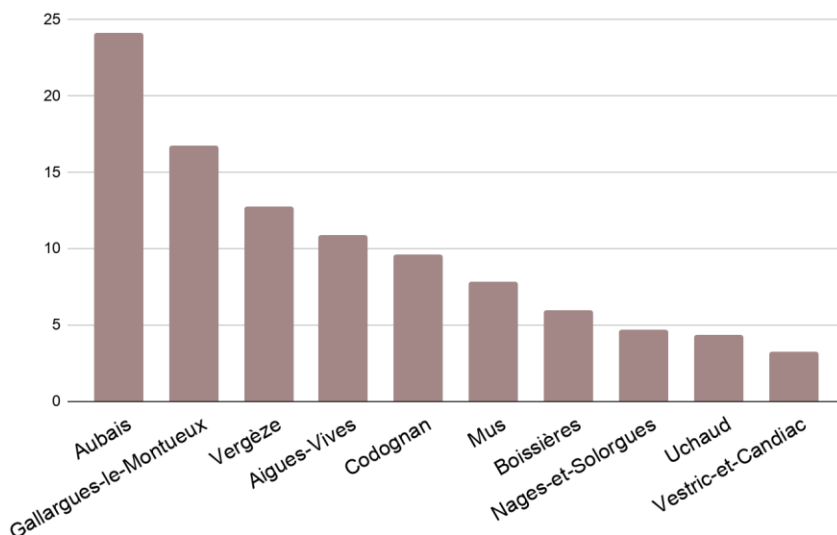


→ Question : tranche d'âge

L'ensemble des tranches d'âge est représenté dans l'enquête. En revanche, on remarque que les 16 à 25 ans sont sous-représentés avec seulement 1,3% des répondants et que les 26 à 35 ans sont peu représentés. La majorité des répondants appartient aux plus de 36 ans (86%). Ces données ne correspondent pas aux données démographiques issues du diagnostic : sur le territoire de la CCRVV, les 15-29 ans représentent 14,5% de la population.

↑ Figure 44 : Graphique exprimant la représentation des tranches d'âge dans l'enquête (en % du nombre total de réponses)

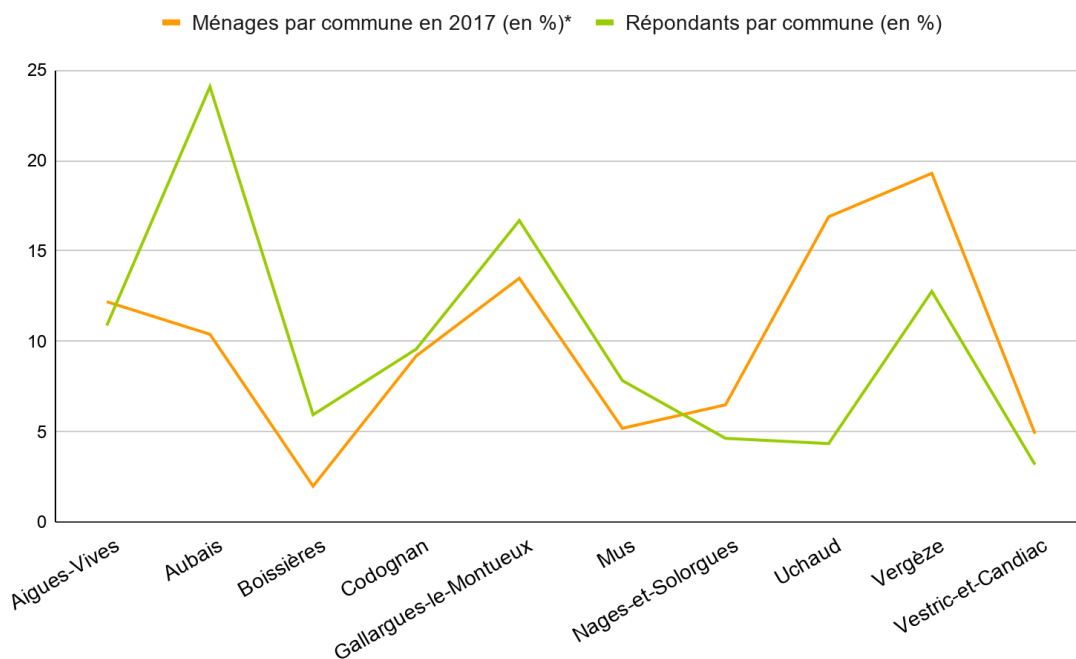
→ Question : commune de résidence



← Figure 45 : Graphique exprimant la représentation des communes de résidence (en % du nombre total de réponses)

L'intégralité des communes de la CCRVV sont représentées même si le nombre de répondants sur les communes de Vergèze, Aubais et Gallargues est largement supérieur à celui d'Uchaud ou Vestric et Nages. Deux communes se distinguent : celle d'Aubais qui est sur-représentée dans l'enquête et celle d'Uchaud qui est à l'inverse fortement sous-représentée. Cela peut s'expliquer par le nombre d'habitants global de chaque commune : les communes les plus peuplées ont une part de participation plus élevée.

→ Questions : nombre de ménages par commune / nombre de répondants par commune de résidence



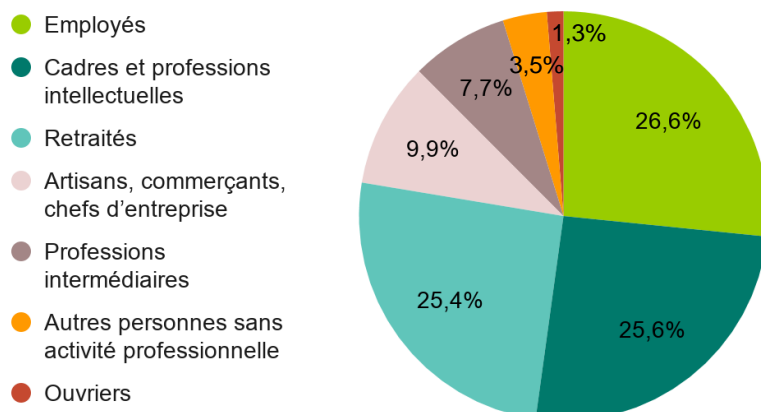
*Source : INSEE 2017

↑ Figure 46 : Graphique comparant le nombre de ménages (en % du nombre total de ménages sur la CCRVV) et de répondants en fonction de la commune de résidence (en % du nombre total de réponses)

→ Question : éloignement du lieu de résidence au centre-bourg

Quant à la localisation du lieu de résidence des répondants par rapport à leur commune, la répartition est partagée en deux. A peu près autant de répondants déclarent habiter dans le centre d'une commune (46,6% des répondants) et l'autre moitié en périphérie de celle-ci (51,4%). Seulement 2% déclarent vivre dans un hameau ou lieu-dit

→ Question : catégorie socioprofessionnelle



↑ Figure 47 : Graphique exprimant la représentation des catégories socioprofessionnelles dans l'enquête (en % du nombre total de réponses)

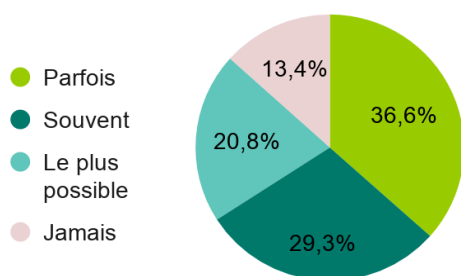
La majorité des répondants sont employés, cadres ou retraités (77,5%). Les professions intermédiaires et les artisans commerçants sont moins représentés et les ouvriers et personnes sans activité professionnelle sont sous-représentés (moins de 8%). Ces résultats ne coïncident pas avec la répartition des habitants du territoire par catégories socio-professionnelles (cf. figure 10 p.25). Ainsi, la part des employés et des cadres et professions intellectuelles supérieures est trop importante et, à l'inverse, la part des ouvriers et des professions intermédiaires est trop faible. La catégorie "Agriculteurs exploitants" a été exclue de l'analyse car une seule personne a donné cette réponse.

V.3.2. Questions relatives à la production de déchets

a) Consommation éco-responsable

Les graphiques suivants présentent les habitudes d'achat de la population de la CCRVV. La consommation éco-responsable est un élément indispensable de la prévention des déchets. Même si souvent le consommateur est contraint par la politique de gestion des emballages des commerces, il peut cependant essayer de réduire ses déchets en prêtant attention à l'emballage des produits.

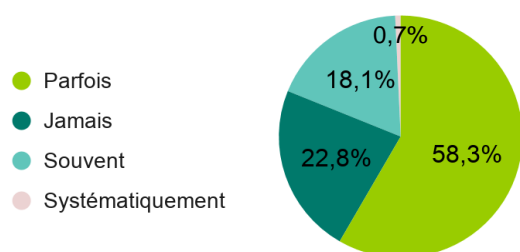
→ Question : « Lorsque vous faites vos courses, êtes-vous attentifs à la quantité d'emballage des produits que vous achetez ? »



Les répondants qui ne sont pas attentifs à l'emballage des produits qu'ils achètent sont largement minoritaires (13%). Néanmoins, la majorité (37%) se situe dans le moindre effort : "parfois". Même si des systèmes alternatifs existent, seule une minorité les utilise.

← Figure 48 : Graphique représentant l'attention portée quant à la quantité d'emballage des produits (en % du nombre total de réponses)

→ Questions : « Achetez-vous des produits en vrac ? Si oui, lesquels ? »

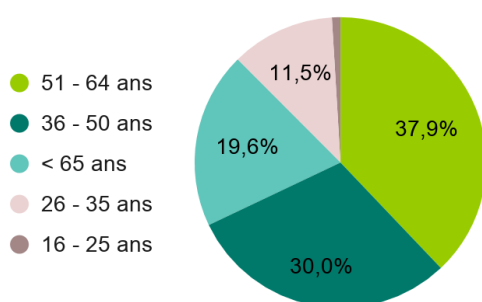


L'achat en vrac est une habitude qui peut s'inscrire dans le quotidien des habitants. On remarque cependant que près d'un quart des répondants ne font aucun achat en vrac. 81% des répondants déclarent acheter en vrac des produits alimentaires. A moindre mesure, 16 % des répondants déclarent acheter des produits ménagers, et 4% des produits cosmétiques.

↑ Figure 49 : Graphique représentant la fréquence d'achat des produits en vrac (en % du nombre total de réponses)

→ Questions : « Achetez-vous des produits en vrac ? » / Tranche d'âge et lieu de résidence

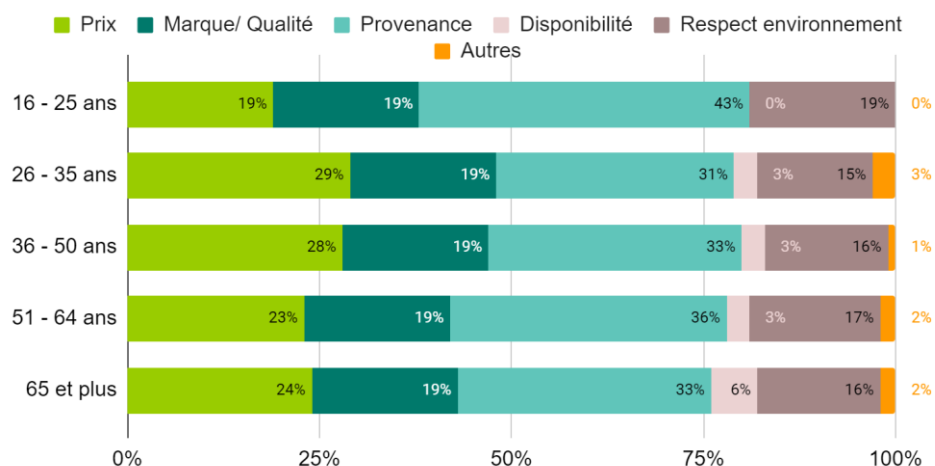
On observe une forte tendance pour l'achat en vrac au sein des communes de la CCRVV: au sein de toutes les communes confondues, 78% des répondants ont déclaré acheter régulièrement leurs produits en vrac.



La plupart des répondants, tout âge confondu, est favorable à l'achat de produits en vrac. Sur ce graphique, on peut voir les répondants ayant répondu «Parfois», «Systématiquement» et «Souvent» à la question en fonction de leur tranche d'âge. On remarque que les pourcentages sont similaires à la répartition de la population selon les tranches d'âge, ce qui montre que l'âge n'a pas d'impact sur la pratique d'achat des produits en vrac.

↑ Figure 50 : Graphique représentant l'achat de produits en vrac en fonction des tranches d'âge (en % du nombre total de réponses)

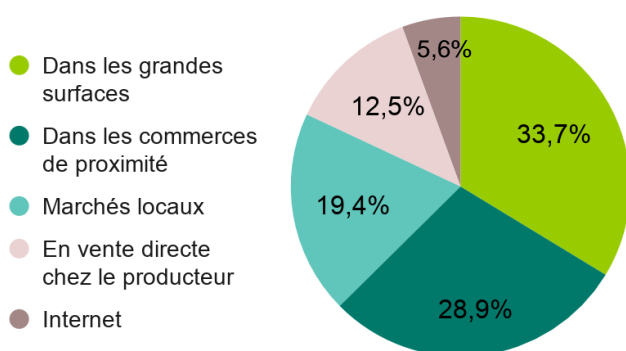
→ Question : « Quels sont vos principaux critères d'achat? » / tranche d'âge



↑ Figure 51 : Graphique représentant les critères d'achat des répondants en fonction de leur âge (en % du nombre total de réponses)

On constate que l'âge du répondant influence peu ses critères d'achat. En effet, tous les répondants, de tout âge, ont exprimé un intérêt pour le prix, la qualité et la provenance du produit. D'autres propositions ont également été relevées dans une catégorie "Autres", comme le choix de produits selon le barème Nutri Score, le commerce équitable ou lié à un régime alimentaire. Le choix de l'agriculture biologique a été aussi plusieurs fois suggéré, ce qui montre un certain intérêt pour cette pratique agricole. Parmi les 51-64 ans et les plus de 65 ans, certains ont signalé leur attachement aux produits locaux. La provenance des produits s'avère être un critère de sélection très important pour la population, avec en tête 43% des répondants de 16 à 25 ans et 36% de 51 à 64 ans. Ces éléments peuvent être utiles pour évaluer la sensibilité de la population par rapport à l'environnement. En matière de diminution des déchets, conformément aux objectifs de la CCRVV, on constate que la population s'attache à des critères écoresponsables, en plus de critères attendus et communs tels que le prix, la qualité et la marque.

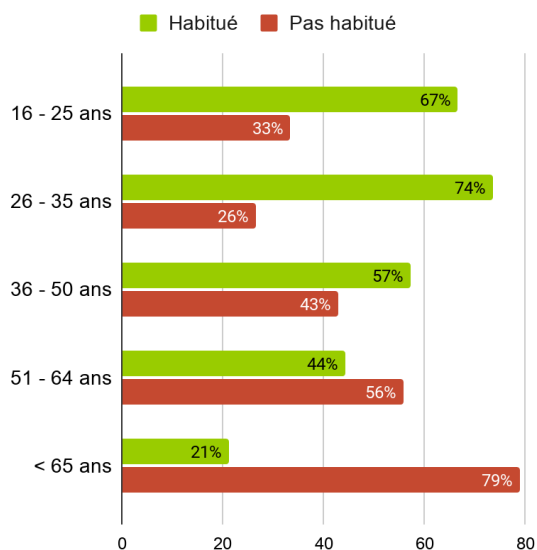
→ Question : « De façon générale, dans quel(s) type(s) de magasin(s) faites-vous principalement vos courses ? »



Plus de la moitié des répondants fréquentent principalement les magasins de grande distribution (1/3 des répondants) et des commerces de proximité. De plus, la population semble relativement sensible à l'économie locale car plus de la moitié font leurs courses dans des commerces de proximité (boucher, fromager, primeur). Près d'1/3 sont proches des agriculteurs et achètent les produits localement.

↑ Figure 52 : Graphique représentant les types de magasin fréquentés pour les courses (en % du nombre total de réponses)

→ Questions : « Avez-vous l'habitude d'acheter des produits d'occasion (électroménager, meubles, vêtements, etc.) ? » / Tranche d'âge



79% des répondants appartenant à la tranche d'âge «65 ans et plus» et 56% des répondants ayant entre 51 et 64 ans n'ont pas l'habitude d'acheter des produits d'occasion. Les générations plus jeunes semblent davantage avoir créé cette habitude. On constate en effet que pour 74% des répondants ayant entre 26 et 35 ans et pour 67% des répondants ayant entre 16 et 25 ans, la tendance est inversée, deux fois plus de répondants déclarent avoir l'habitude.

← Figure 53 : Graphique représentant l'habitude des répondants liée à l'achat des produits d'occasion en fonction de leur âge (en % du nombre total de réponses)

→ Question : « Avez-vous recours à des entreprises ou organismes qui proposent des produits d'occasion (friperies, associations type Emmaüs, recycleries...) ? »

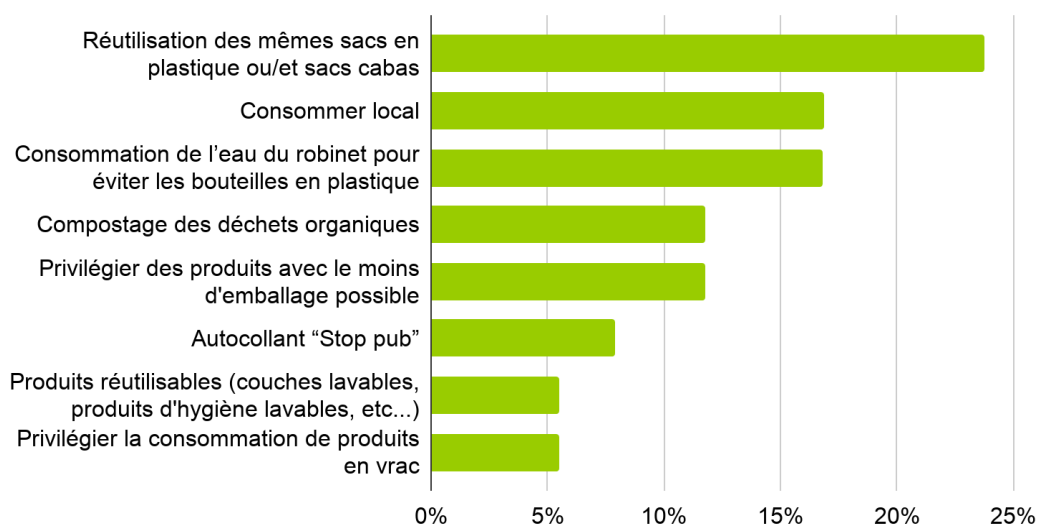
6% des répondants n'ont pas connaissance d'entreprises/organismes qui proposent des produits d'occasion. La moitié des répondants n'ont pas recours à ces entreprises/organismes alors qu'ils en ont connaissance (49%), ce qui signifie tout de même que 45% des répondants y ont recours.

→ Question : « D'après vous, est-ce que le confinement a pu, d'une manière ou d'une autre, modifier vos pratiques d'achats ? »

Que les réponses soient analysées individuellement, en fonction de la catégorie socioprofessionnelle des répondants ou de la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent, les réponses sont mitigées et oscillent entre oui et non. Globalement, le confinement semble avoir impacté les pratiques d'achats de la moitié des répondants (48%).

b) Gestes en faveur de l'environnement

→ Question : « Quels sont vos gestes en faveur de l'environnement ? »



↑ Figure 54 : Graphique représentant les gestes en faveur de l'environnement pratiqués par les répondants (en % du nombre total de réponses)

Concernant les habitudes des répondants impactant favorablement l'environnement, il est notable qu'un peu moins de la moitié compostent leurs déchets, alors que l'immense majorité en ont la possibilité. L'autocollant stop-pub est utilisé par moins d'un tiers des répondants.

→ Questions : « Quels sont vos gestes en faveur de l'environnement ? » / Tranche d'âge + Catégorie socioprofessionnelle

Les tableaux suivants permettent de comparer la part des répondants qui déclarent pratiquer un geste en faveur de l'environnement en fonction de leur catégorie socioprofessionnelle pour le premier tableau et en fonction de leur âge pour le second. Les répondants pouvaient sélectionner plusieurs gestes, l'ensemble des réponses ont été prises en compte. Chaque ligne du tableau correspond à 100% des répondants de chaque catégorie de la population.

Tableau 23 : Les principaux gestes en faveur de l'environnement effectués par les répondants en fonction de leur

catégorie socioprofessionnelle (en % du nombre total de réponses)

| | Réutilisation des mêmes sacs | Consommation de l'eau | Compostage | Privilégier produits avec le moins d'emballage possible | Privilégier consommation de produits en vrac | Consommer local | Produits réutilisables | Autocollant "Stop pub" |
|---|------------------------------|-----------------------|------------|---|--|-----------------|------------------------|------------------------|
| Artisans, commerçants, chefs d'entreprise | 22% | 17% | 10% | 13% | 6% | 18% | 6% | 8% |
| Autres personnes sans activités pro | 28% | 19% | 10% | 14% | 4% | 10% | 10% | 6% |
| Cadres et professions intellectuelles supérieures | 22% | 16% | 12% | 12% | 5% | 18% | 5% | 10% |
| Employés | 26% | 18% | 10% | 11% | 7% | 16% | 6% | 6% |
| Retraités | 25% | 16% | 14% | 12% | 5% | 18% | 2% | 8% |
| Ouvriers | 43% | 10% | 5% | 10% | 5% | 19% | 5% | 5% |
| Professions intermédiaires | 23% | 19% | 12% | 11% | 4% | 16% | 8% | 9% |

En fonction de la catégorie socioprofessionnelle des répondants, les gestes en faveur de l'environnement ne sont pas pratiqués par le même nombre de répondants. Ainsi, la part correspondant à l'utilisation de sacs réutilisables lors des courses est plus élevée pour les ouvriers (43%) et les autres personnes sans activité professionnelle (28%) que pour les cinq autres catégories socioprofessionnelles. A l'inverse, les parts correspondant à la pratique du compostage, à l'utilisation d'un autocollant Stop-pub et au fait de privilégier la consommation de produits avec le moins d'emballage possible sont plus faibles pour les ouvriers que pour les autres catégories. Par ailleurs, les cadres et professions intellectuelles supérieures semblent plus sensibles au compostage, au fait de privilégier la consommation de produits avec le moins d'emballages possible et à l'utilisation d'un autocollant Stop-pub que les autres catégories.

Tableau 24 : Les principaux gestes en faveur de l'environnement effectués par les répondants en fonction de leur tranche d'âge (en % du nombre total de réponses)

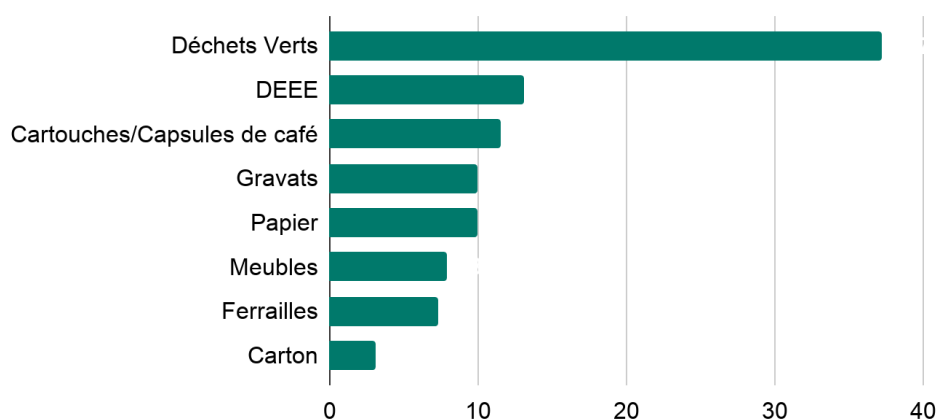
| | Réutilisation des mêmes sacs | Consommation de l'eau | Compostage | Privilégier produits avec le moins d'emballage possible | Privilégier consommation de produits en vrac | Consommer local | Produits réutilisables | Autocollant "Stop pub" |
|-------------|------------------------------|-----------------------|------------|---|--|-----------------|------------------------|------------------------|
| 16 - 25 ans | 26% | 21% | 6% | 9% | 3% | 24% | 9% | 3% |
| 26 - 35 ans | 25% | 16% | 9% | 12% | 5% | 17% | 10% | 7% |
| 36 - 50 ans | 24% | 18% | 10% | 11% | 6% | 16% | 7% | 9% |
| 51 - 64 ans | 23% | 16% | 14% | 13% | 6% | 17% | 3% | 7% |
| 65 et plus | 25% | 16% | 14% | 12% | 5% | 17% | 3% | 8% |

Globalement, l'âge influence peu la pratique de ces gestes. Quelques légères disparités sont cependant décelables : les 16-25 ans semblent plus sensibles au fait de consommer de l'eau du robinet et de consommer local, et les plus de 51 ans sont ceux qui compostent le plus.

c) Production par les professionnels

Les professionnels représentent une part importante de la production de déchets, c'est pourquoi une partie du questionnaire leur est consacrée.

→ Question : « Quel(s) type(s) de déchet(s) spécifique(s) produisez-vous ? »



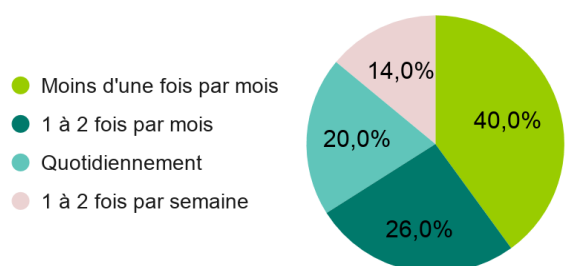
↑ Figure 55 : Graphique représentant les principaux types de déchets produits par les entreprises de la CCRVV (en % du nombre total de réponses)

Parmi les déchets qui sont les plus produits, on compte d'abord les déchets verts qui représentent un tiers des apports en déchetterie et qui sont amenés toutes les semaines voire quotidiennement par les entreprises concernées. Viennent ensuite les gravats, le papier, la ferraille, les D3E, les meubles et les cartouches et capsules Nespresso.

→ Question : « Les déchets produits par votre entreprise sont-ils collectés par la commune ? »

80% des professionnels enquêtés déclarent que les déchets qu'ils produisent sont pris en charge par la commune.

→ Questions : « Déposez-vous des déchets de votre activité professionnelle dans les déchetteries de la CCRVV ? Si oui, à quelle fréquence y allez-vous ? »



← Figure 56 : Graphique représentant la fréquence de dépôt en déchetterie des déchets issus de l'activité professionnelle des répondants (en % du nombre total de réponses)

59% des professionnels enquêtés déposent des déchets issus de leur activité professionnelle dans une déchetterie de la CCRVV. Environ 40% déclarent y aller moins d'une fois par mois, 26% 1 à 2 fois par mois, 20% quotidiennement et 14% 1 à 2 fois par semaine. Dans l'optique de réduction des déchets déposés en déchetterie, les professionnels ont et auront un rôle essentiel à mener, en intégrant les enjeux de la Communauté de Communes à leur propre politique interne de gestion des déchets. Sur le graphique, le constat des dépôts en déchetterie est plutôt satisfaisant, puisqu'il s'agit majoritairement de dépôts moins d'une fois par mois (40%) ou une à deux fois par mois (26%). Les 20% des entreprises qui déposent quotidiennement leurs déchets seront la cible d'action et de sensibilisation en priorité.

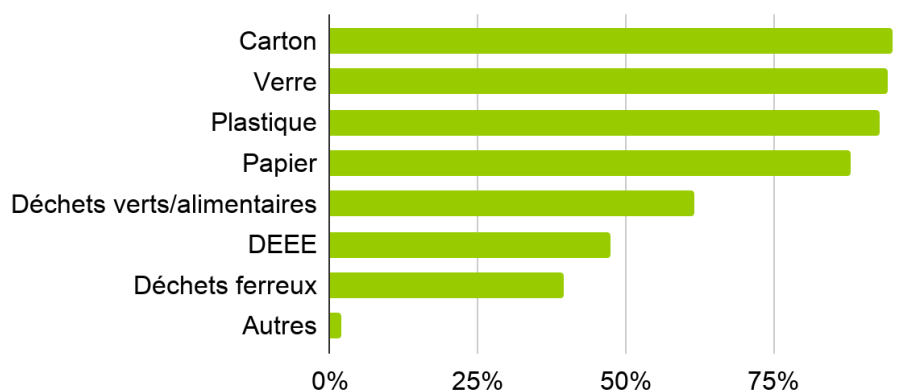
→ **Question : « Une démarche de réduction ou de gestion des déchets a-t-elle été mise en place au sein de votre entreprise ? »**

Parmi les répondants ayant une activité professionnelle, près de la moitié (55%) ont répondu que leur entreprise avait entamé une démarche de réduction ou de gestion de ses déchets. Cette gestion des déchets peut aller d'une simple sensibilisation à un renouveau total de la gestion des déchets au sein de l'entreprise. Cependant, il est notable de constater que l'autre moitié des répondants exerçant une activité professionnelle sur le territoire avancent que leur entreprise n'a pas instauré de démarche de réduction ou de gestion des déchets. Selon les résultats du questionnaire, 1/3 des déchets sont déposés en déchetterie (34%).

V.3.3. Questions relatives à la gestion des déchets

a) Au sein des ménages

→ **Question : « Quels déchets du quotidien recyclez-vous ? »**

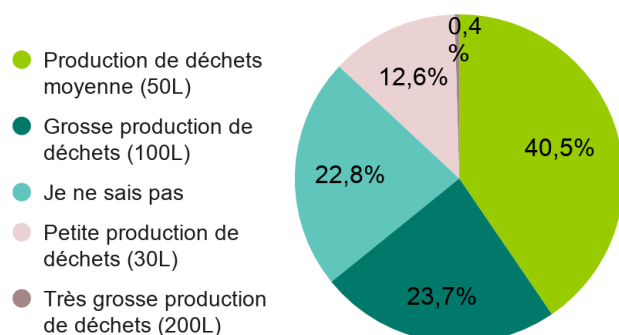


↑ *Figure 56 : Graphique représentant les types de déchets recyclés (en % du nombre total de réponses)*

Environ 90% des répondants recyclent le verre, le carton, le plastique et le papier. Ces chiffres montrent que le recyclage de ces types de déchets est un acquis pour la population. En revanche, les déchets verts et alimentaires

ne sont recyclés que par environ 60% des répondants alors que des solutions existent. En outre, les autres types de déchets recyclables sont recyclés par moins de 50% des répondants ce qui révèle un manque d'information sur les possibilités de recyclage mises à disposition.

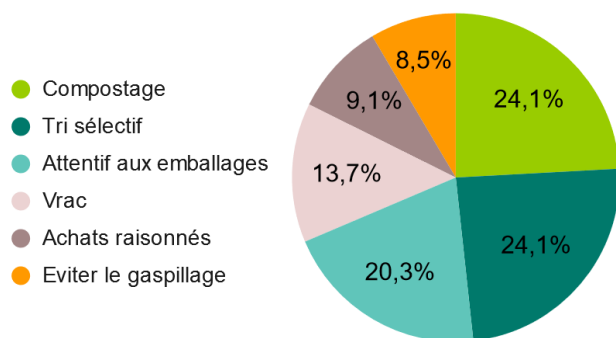
→ Question : « À combien estimez-vous votre production (en litre) de ces déchets recyclables ? »



Majoritairement, un grand nombre de répondants estime que leur production de déchets recyclables est moyenne (40%). Environ un quart des répondants affirment avoir une production élevée. Enfin, 22,8% ne savent pas estimer leur production. La question ne prenant pas en compte une période temporelle, l'analyse des résultats ne nous donne qu'une indication de la réalité de production des déchets recyclables au sein des ménages.

↑ Figure 57 : Graphique représentant l'estimation de la production de déchets recyclables dans les ménages (en % du nombre total de réponses)

→ Question : « Quelles sont les actions que vous menez de manière individuelle pour réduire votre quantité de déchet ? »



Au niveau des actions individuelles réalisées par les habitants pour réduire leur quantité de déchets, de nombreuses réponses très variées ont été recueillies. Celles qui reviennent le plus souvent sont : le tri sélectif, le compostage, éviter le gaspillage alimentaire, acheter en vrac, faire attention aux emballages lors des achats et consommer de façon raisonnée.

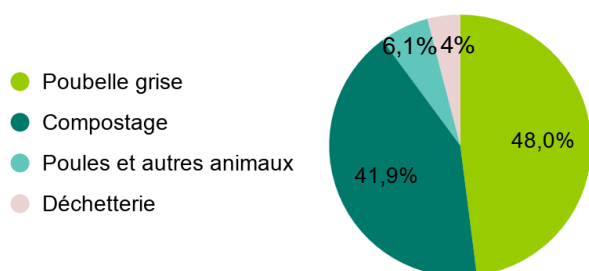
↑ Figure 58 : Graphique représentant les principales actions réalisées par les répondants pour réduire leurs déchets (en % du nombre total de réponses)

→ Question : « Si votre déchet électroménager et/ou mobilier n'est pas endommagé, comment faites-vous pour vous en débarrasser ? »

Concernant l'électroménager et le mobilier non endommagés, avant de les apporter à la déchetterie, environ la moitié des répondants (49%) préfère le revendre à des particuliers via des sites internet ou des dépôts-ventes ;

et 39% d'entre eux donnent à des associations d'aide aux personnes défavorisées. Vient juste derrière la solution de la déchetterie (38,5%). Mais d'autres alternatives apparaissent dans les réponses et certains préfèrent donner l'électroménager et le mobilier à des connaissances ou bien encore via des Systèmes d'Échange Locaux (S.E.L.) ou tout simplement garder ce qui n'est pas endommagé et limiter la surconsommation.

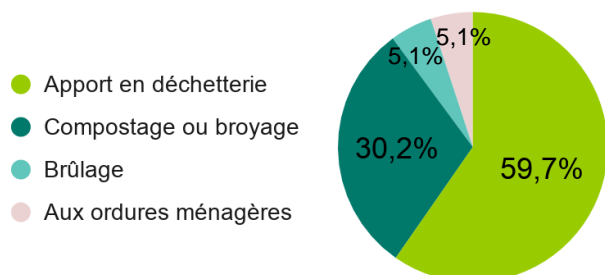
→ Question : « Que faites-vous des déchets organiques (déchets alimentaires, déchets verts, etc.) ? »



La moitié des répondants jette ses déchets organiques (déchets alimentaires et verts confondus) dans la poubelle grise et l'autre moitié les trie. Ce tri se fait surtout via le compostage mais également comme nourriture pour les animaux tels les poules et via la déchetterie concernant les déchets verts.

↑ Figure 59 : Graphique représentant la gestion des déchets organiques par les répondants (en % du nombre total de réponses)

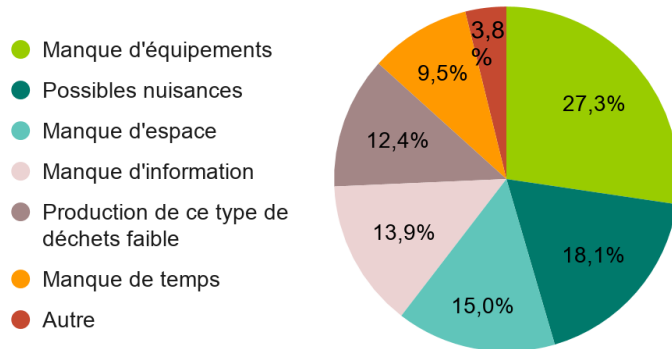
→ Question : « Si vous avez un extérieur (jardin, terrasse) que faites-vous de vos déchets verts (d'origine végétale, de l'entretien des jardins et espaces verts, terrasses, etc.) ? »



Près de 90% des déchets verts des personnes qui ont un extérieur sont valorisés. En effet, 60% sont apportés en déchetterie et 30% sont compostés ou broyés au sein des ménages. Les 10% restants se partagent entre le brûlage et les ordures ménagères.

↑ Figure 60 : Graphique représentant le devenir des déchets verts des répondants ayant un extérieur (en % du nombre total de réponses)

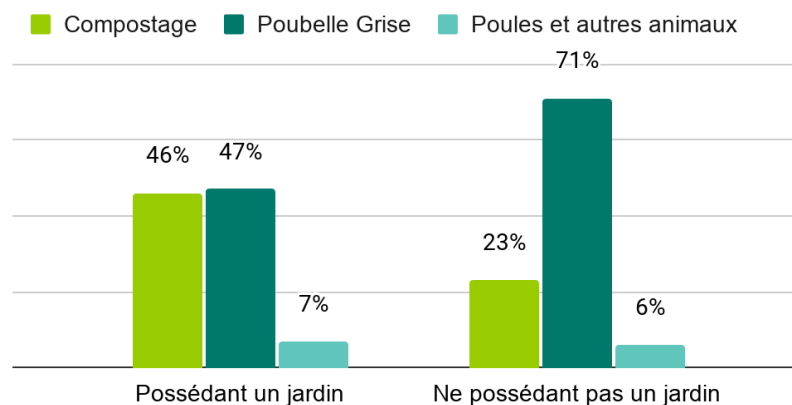
→ Question : « Si vous ne pratiquez pas le compostage de vos déchets organiques, qu'est-ce qui vous freine ? »



Les répondants ne compostant pas ne le font pas principalement par manque d'équipements, manque d'information sur le sujet et/ou par peur des nuisances (59%). En outre, 27% des répondants manquent d'espace ou ne produisent pas assez de déchets organiques. Enfin, quelques répondants précisent ne pas avoir besoin du compost pour jardiner. Parmi les réponses "Autre" on retrouve principalement les répondants qui donnent leurs déchets organiques à des animaux (poules, lapins, tortues...).

↑ Figure 61 : Graphique représentant les divers freins liés au compostage des déchets organiques (en % du nombre total de réponses)

→ Questions : « Avez-vous un extérieur (jardin, terrasse) ? » / « Que faites-vous des déchets organiques (déchets alimentaires, déchets verts, etc.) ? »

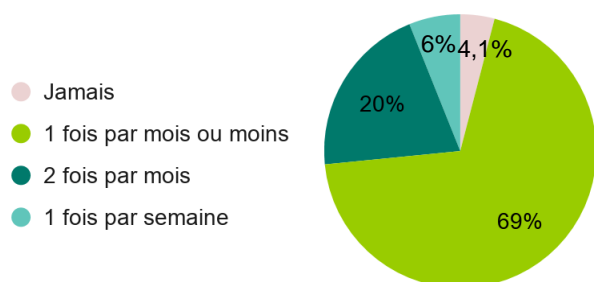


↑ Figure 62 : Graphique représentant le devenir des déchets alimentaires au sein des ménages en fonction de la possession d'un jardin ou non (en % du nombre total de réponses)

On remarque que seulement une personne sur deux parmi les répondants qui ont un jardin pratiquent le compostage des déchets organiques ou ont recours à des poules et autres animaux. En outre, 29% des répondants ne possédant pas de jardin font en sorte de composter ou de donner aux animaux leurs déchets alimentaires, ce qui montre un effort de leur part.

b) Liées aux déchetteries

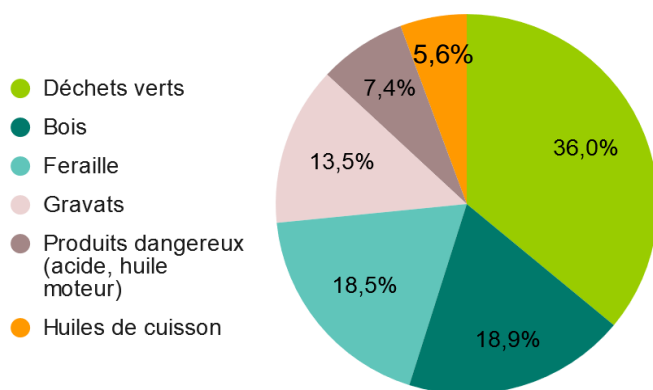
→ Question : « À quelle fréquence vous rendez-vous à la déchetterie? »



69% de la population déclare se rendre en déchetterie une fois par mois ou moins. Dans l'optique de réduire les déchets, cette réponse est plutôt encourageante. En faveur de l'objectif de réduction des déchets apportés en déchetterie, les 6% des plus assidus (1 fois par semaine) pourront faire l'objet d'une sensibilisation en priorité.

↑ Figure 63 : Graphique représentant la fréquence de dépôt en déchetterie (en % du nombre total de réponses)

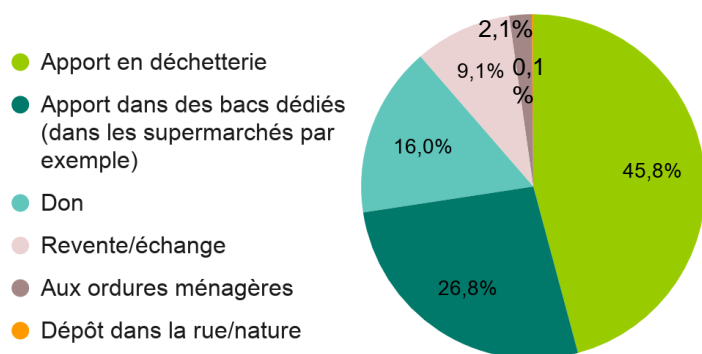
→ Question : « Quel type de déchet déposez-vous le plus souvent ? »



Les principaux déchets apportés en déchetterie sont les déchets verts (36%). Bien que proposés parmi les réponses, les produits électro-ménagers ne font pas partie des réponses données.

↑ Figure 64 : Graphique représentant les principaux types de déchets déposés en déchetterie (en % du nombre total de réponses)

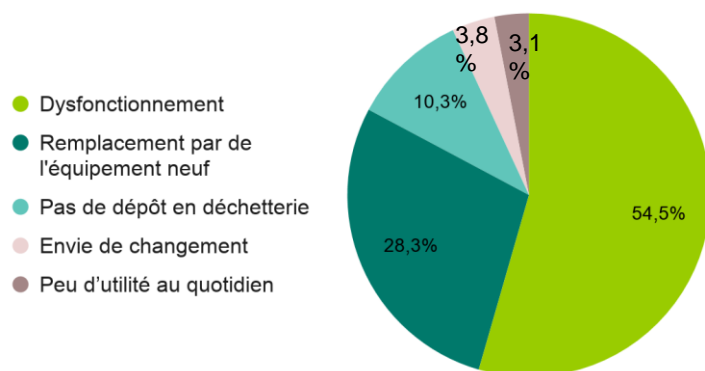
→ Question : « Que faites-vous, la plupart du temps, de vos autres déchets (encombrants, électroniques, textiles, pile, etc.) ? »



Environ 98% des répondants ne jettent pas leurs "autres déchets" avec les ordures ménagères ou dans la nature. Environ 70% de ces déchets sont recyclés en étant soit apportés en déchetterie (46%) soit apportés dans des bacs dédiés (27%). Les autres sont donnés, vendus ou échangés.

↑ Figure 65 : Graphique représentant le devenir des "autres déchets" (en % du nombre total de réponses)

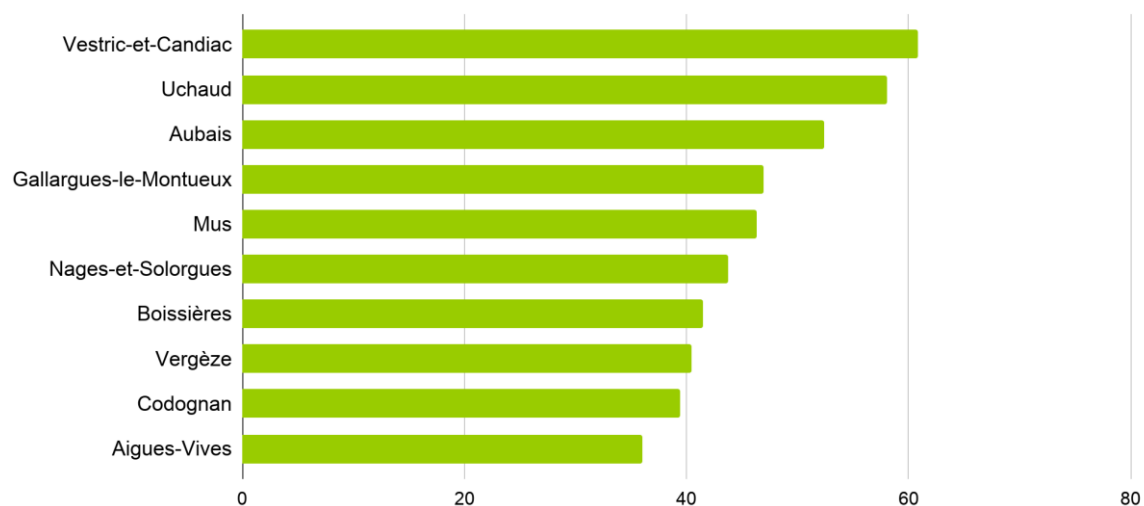
→ Question : « Si vous vous séparez du mobilier et/ou de l'électroménager à la déchetterie, quelles sont les raisons ? »



↑ Figure 66 : Graphique représentant les raisons des dépôts de mobilier et/ou de l'électroménager à la déchetterie (en % du nombre total de réponses)

Plus de la moitié des répondants affirment déposer leur mobilier ou électroménager en déchetterie car ils ne fonctionnent plus. En revanche, environ 45% déclarent s'en débarrasser alors qu'ils peuvent encore s'en servir : ils veulent le remplacer par du mobilier neuf, ils ont envie de changement, ils ne s'en servent pas assez au quotidien, etc...

→ Questions : « Est-ce que le fait d'être limité dans l'accès aux déchetteries de la communauté de communes peut s'avérer être un frein ? » / Commune + lieu de résidence



↑ Figure 67 : Graphique représentant les répondants considérant l'accès limité aux déchetteries comme un frein (en % du nombre total de réponses)

Les répondants considérant l'accès limité aux déchetteries comme étant un frein résident majoritairement à Vestric-et-Candiac (61%), à Uchaud (58%) et Aubais (52%).

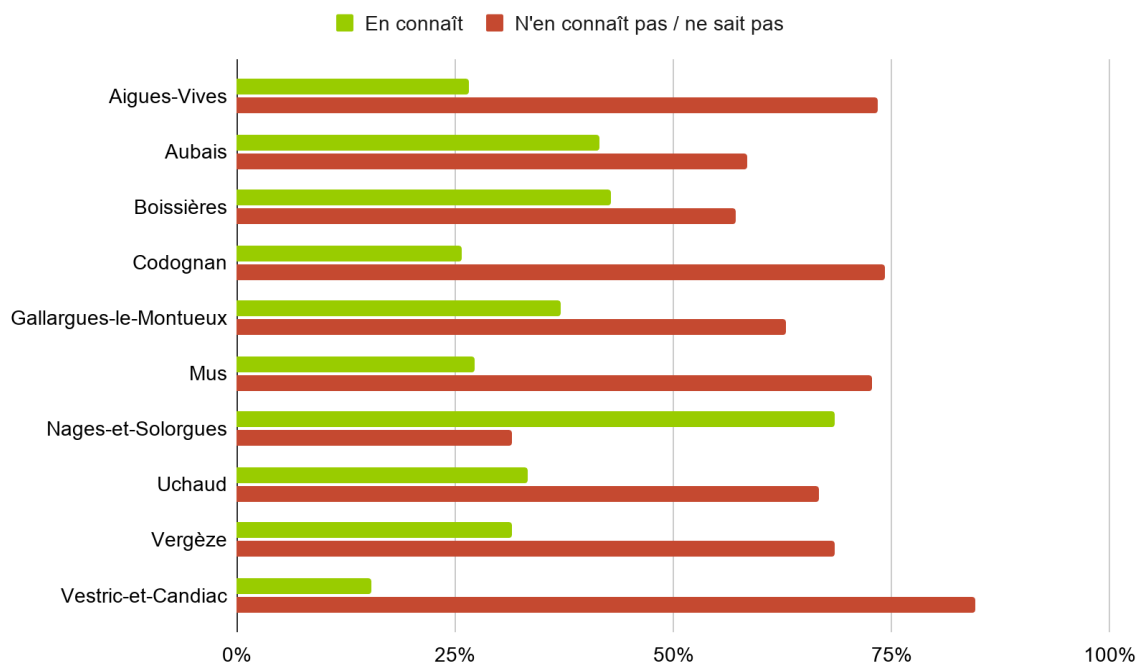
V.3.4. Actions mises en place par la CCRVV

L'intérêt principal de cette partie du questionnaire est de cibler les connaissances des répondants sur les différents projets et actions menés par la CCRVV en faveur de la gestion des déchets ménagers sur leur lieu de vie (école, commune...).

→ Questions : « Si vous avez des enfants, avez-vous connaissance d'actions de sensibilisation liées au tri sélectif à l'école ? Si oui, pouvez-vous en citer ? »

Plusieurs actions sont mises en place au sein de la CCRVV, notamment pour ce qui est de la sensibilisation des plus jeunes à l'école. Lorsque l'on demande aux enquêtés quelles actions sont menées au sein des structures scolaires, voici ce qui revient le plus : des sorties "nettoyons la nature" ou les enfants ramassent les déchets sauvages, des récupérations de bouchons, des ateliers jardin/compostage, des animations scolaires (visites de déchetteries, intervenants extérieurs). Enfin, le sujet du tri sélectif semble être un sujet abordé en classe, bien que plusieurs personnes insistent sur le caractère insuffisant de ces apprentissages. Cependant, il est important de souligner que, parmi les répondants ayant des enfants (37% des répondants), seulement 20% d'entre eux ont répondu connaître ce type d'actions de prévention liées au tri au sein des écoles ce qui implique un défaut d'information entre les actions menées dans la commune et ce qui retranscrit ou communiqué aux parents.

→ Questions : « Si vous avez des enfants, avez-vous connaissance d'actions de sensibilisation liées au tri sélectif à l'école ? » / Commune de résidence



↑ Figure 68 : Graphique représentant la connaissance des actions de sensibilisation liées au tri sélectif à l'école en fonction de leur commune de résidence (en % du nombre total de répondants ayant un enfant)

Parmi les répondants ayant un enfant (37% des répondants), la majorité n'ont pas connaissance d'actions de sensibilisation liées au tri sélectif menées à l'école, quel que soit leur commune de résidence. Dans 9 des 10 communes du territoire, peu de résidents sont au courant de ces actions (entre 57 et 85% de répondants n'en ont pas connaissance). Nages-et-Solorgues apparaît comme la seule commune où le taux de répondants au

courant de ces actions (68%) est supérieur au taux de répondants qui ne sont pas au courant de leur mise en place.

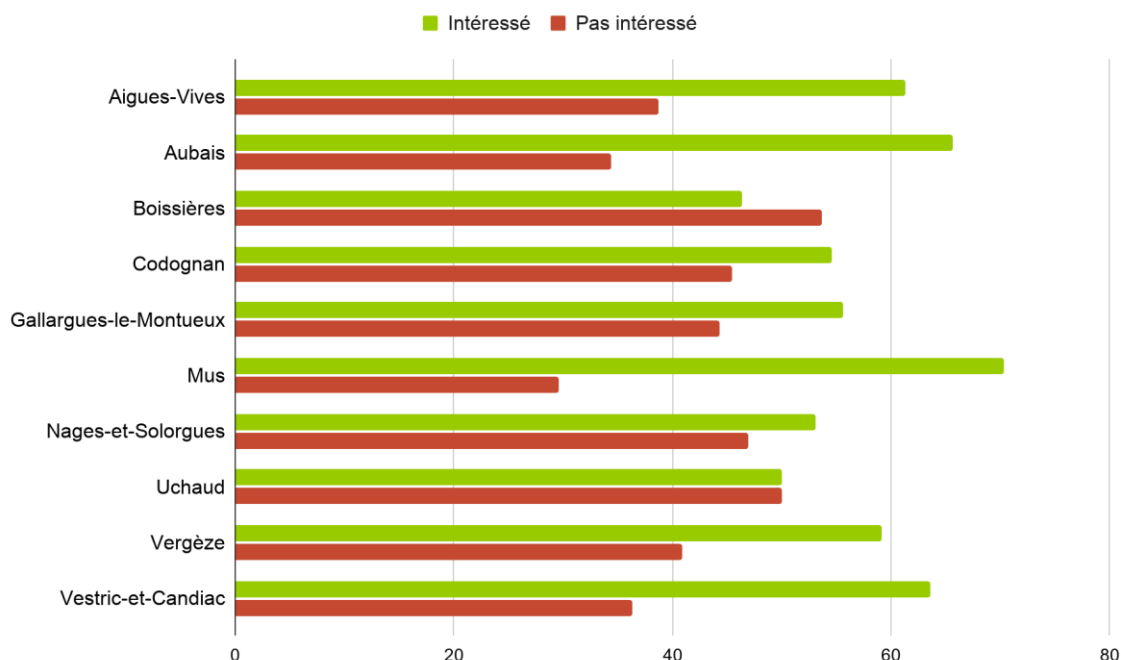
→ **Questions : « Avez-vous connaissance des actions menées dans votre commune en faveur de l'amélioration de la gestion des déchets ? Si oui, pourriez-vous citer un exemple ? »**

Concernant les actions menées au sein des communes par la Communauté de Communes, plus de 85% des enquêtés ont répondu ne pas connaître d'actions menées en faveur de l'amélioration de la gestion des déchets. Pour le reste, plusieurs actions ont été citées, concernant en immense majorité les déchets sauvages avec des activités de nettoyage des espaces naturels et la mise en place de caméras et de panneaux de sensibilisation aux peines encourues. A côté de cela, d'autres actions ont été mentionnées comme le broyage des déchets verts, les sensibilisations scolaires et la multiplication des bacs de tri.

→ **Questions : « Savez-vous qu'il est possible de récupérer un composteur à coût réduit au siège social de la CCRVV ? Si oui, avez-vous pu en récupérer un ? Vous en servez-vous facilement ? »**

En ce qui concerne les composteurs à coût réduit mis à disposition par la CCRVV, un peu plus de la moitié des enquêtés a connaissance de la possibilité d'obtenir un composteur mais presque autant (45,7%) déclare ne pas en avoir connaissance. Parmi les enquêtés déclarant en avoir connaissance, moins de la moitié en a retiré un (44,3%). Parmi les usagers des composteurs obtenus auprès de la CCRVV, la majeure partie (81%) déclare l'utiliser facilement. 19% des enquêtés déclarent rencontrer des difficultés dans son utilisation.

→ **Questions : « Dans le cadre d'organisation d'événements citoyens promouvant la gestion des déchets seriez-vous intéressé(e) pour y participer ? » / Commune de résidence**

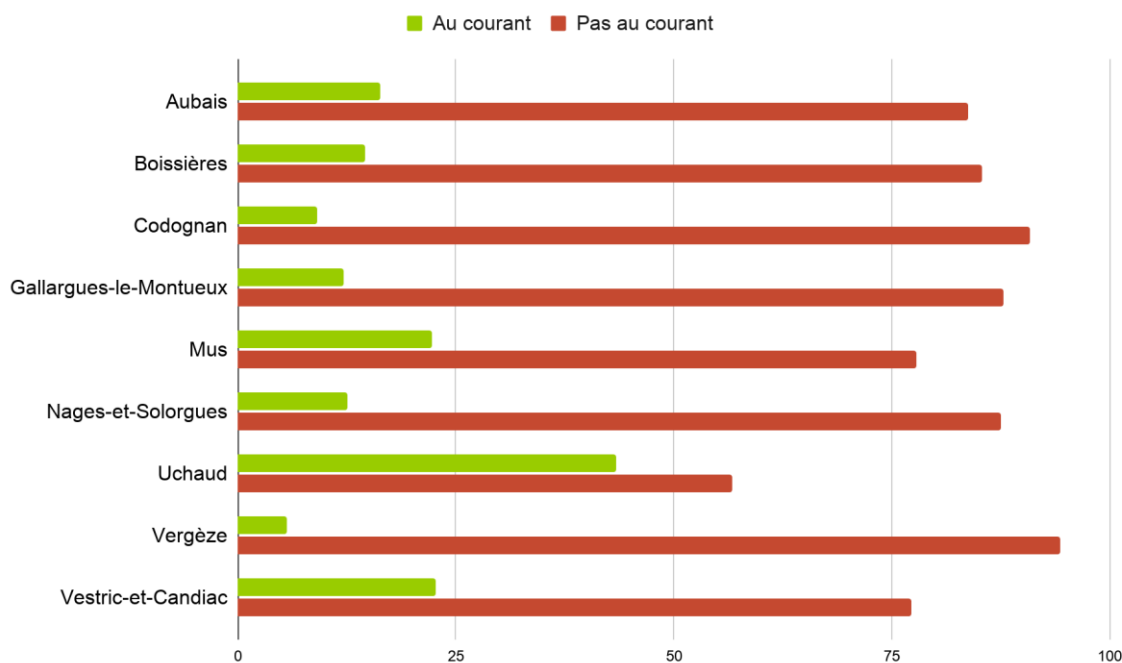


↑ *Figure 69 : Graphique représentant l'intérêt des répondants à participer à des événements citoyens promouvant la gestion des déchets sur leur commune de résidence (en % du nombre total de réponses)*

La motivation des répondants quant à la possibilité de participer à des événements citoyens promouvant la gestion des déchets sur le territoire apparaît comme partagée. Le taux d'intérêt par commune oscille entre 46%

et 70%. Les communes recensant le plus de répondants intéressés sont Mus (70%), suivi d'Aubais (66%), de Vestric-et-Candiac (64%) et d'Aigues-Vives (61%).

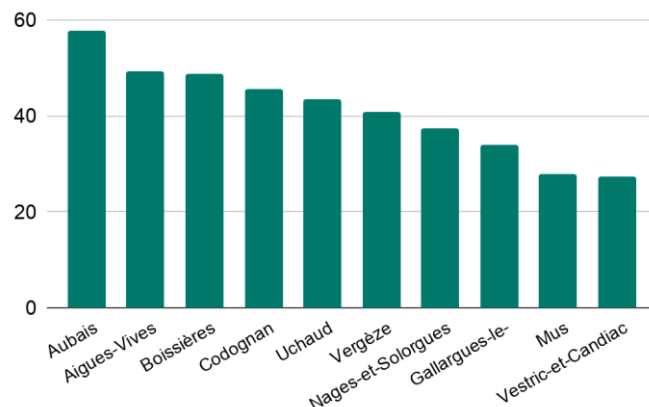
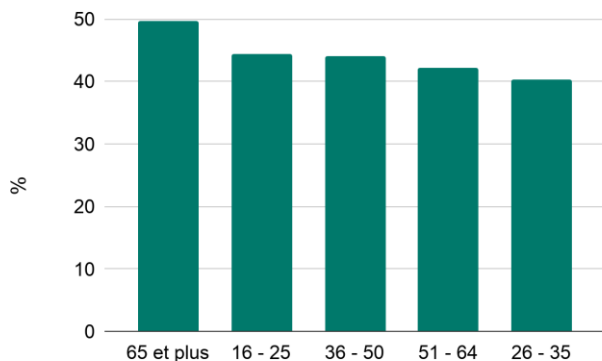
→ Questions : « Avez-vous connaissance des actions menées dans votre commune en faveur de l'amélioration de la gestion des déchets ? » / Commune de résidence



↑ Figure 70 : Graphique représentant la connaissance des actions menées en faveur de l'amélioration de la gestion des déchets par les répondants en fonction de leur commune de résidence (en % du nombre total de réponses)

A Uchaud, Vestric-et-Candiac et Mus, les habitants semblent être plus au courant des actions menées en faveur de la gestion des déchets de leur commune, avec respectivement 43, 23 et 22% de répondants affirmant être informés. Sur l'ensemble des communes du territoire, le taux de répondants n'ayant pas connaissance des actions menées sur leur commune de résidence est entre 54 et 84% plus élevé que le taux de répondants ayant connaissance, hormis à Uchaud, où cette différence n'est que de 14%.

→ Questions : « Acceptez-vous de recevoir de la publicité dans votre boîte aux lettres ? » / Tranche d'âge + commune de résidence



↑Figure 71 : Graphique représentant le refus lié à la réception de publicités dans les boîtes aux lettres en fonction de l'âge des répondants (en % du nombre total de réponses)

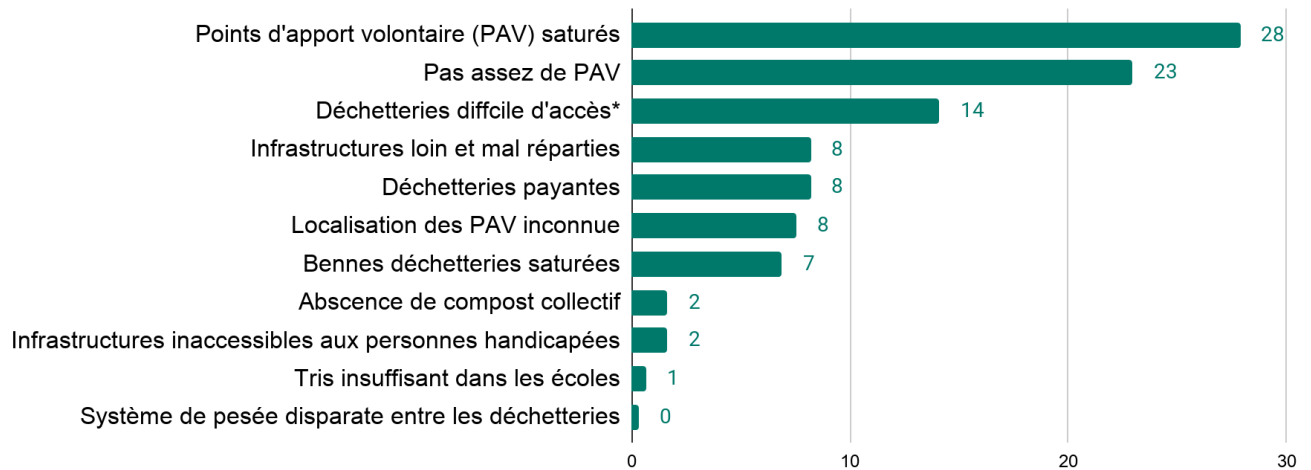
↑Figure 72 : Graphique représentant le refus lié à la réception de publicités dans leurs boîtes aux lettres en fonction de la commune de résidence (en % du nombre total de réponses)

On constate que l'âge des répondants n'influence pas sur leur disposition à coller un autocollant Stop-pub sur leur boîte aux lettres. En effet, le taux de répondants exprimant un refus de tri lié à la réception de publicités dans leur boîte aux lettres se concentre autour de 40 et 50% peu importe la tranche d'âge à laquelle ils appartiennent. En revanche, la part des répondants qui refusent de recevoir des publicités n'est pas la même en fonction des villes de résidence. Ainsi, les répondants résidant à Vestric-et-Candiac, Mus, Gallargues-le-Montueux semblent moins bien équipés d'autocollants Stop-pub que les habitants d'Aubais, d'Aigues-Vives ou encore de Boissières.

V.3.5. Opinions individuelles

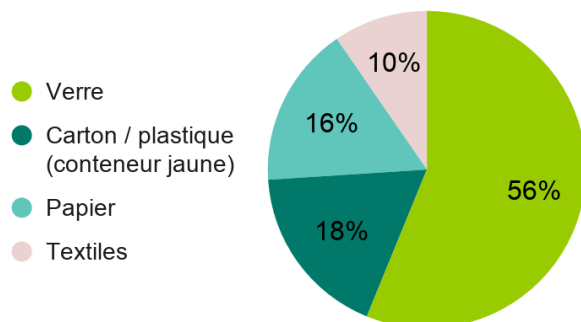
a) Sur les infrastructures de tri sélectif

→ Questions : « Estimez-vous que les infrastructures de tri communales (conteneurs à verre, déchetteries, etc...) soient suffisantes et accessibles ? Si non, pourquoi ? »



↑ Figure 73 : Graphique représentant l'avis des habitants insatisfaits des infrastructures de tri sélectif de la CCRVV (en % du nombre total de réponses)

Le sondage met en exergue la saturation et l'insuffisance des points d'apport volontaire (PAV). Les répondants expriment devoir déposer leurs déchets en plusieurs fois ou chercher des PAV autre part. De plus, ils témoignent d'un manque d'entretien et de diversification des PAV, de leur insalubrité due aux dépôts de déchets à côté des conteneurs, de leur dangerosité due à la dissémination des bouts de verre autour des conteneurs, mais aussi d'un manque de communication sur la localisation des types de PAV disponibles sur la CCRVV. Aussi, le nouveau mode de fonctionnement des déchetteries est pointé du doigt : de nombreuses limites sont énoncées, qui sont reprises plus bas dans l'analyse. Enfin, un faible pourcentage des répondants remet en question l'accès aux infrastructures de tri sélectif qui est impossible pour les personnes handicapées (le trou ou la poignée de dépôt sont souvent trop en hauteur).



Parmi les répondants jugeant le nombre de points d'apports volontaires comme étant faibles, 56% pensent notamment aux conteneurs à verre : cette réponse peut être due à une insuffisance de collecte, une surproduction de déchets en verre de la population, ou un manque de points d'apports volontaires sur le territoire.

↑ Figure 74 : Graphique représentant les types de Points d'Apport Volontaire saturés (en % du nombre total de réponses)

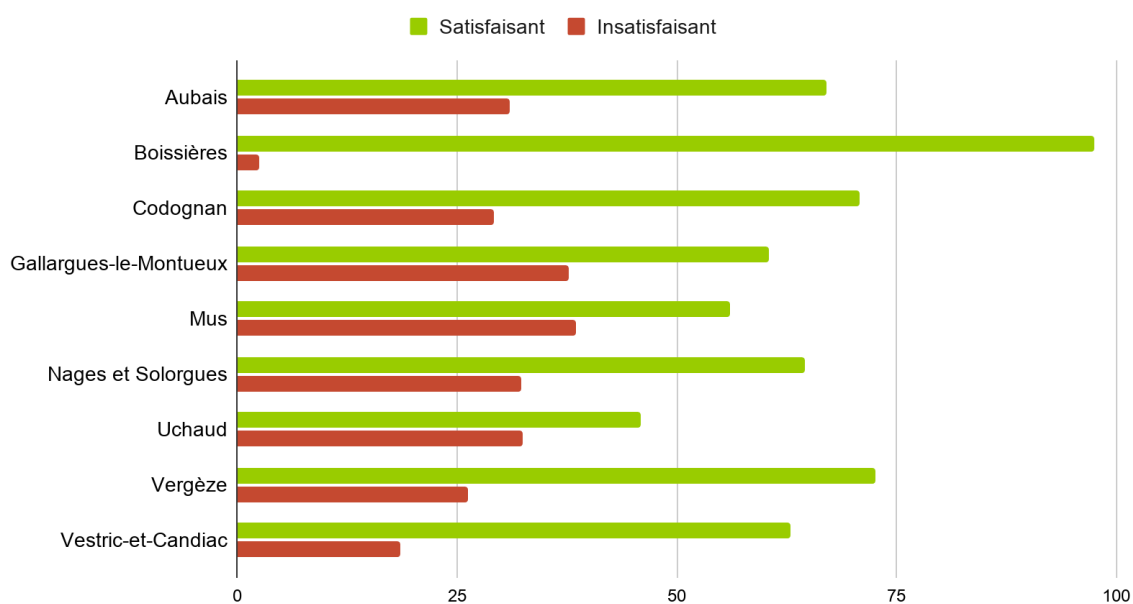
→ Questions : « Vous arrive-t-il de mettre vos poubelles sur le côté des bennes d’ordures si elles sont trop pleines ? »

Dans l’ensemble, le sondage révèle que le dépôt sur le côté des bacs arrive rarement car 77% des répondants déclarent ne jamais le faire, contre 19% qui le font rarement et 4% qui déclarent le faire souvent. Il y a peu de différences entre les communes, hormis pour Uchaud, dont 40% des répondants qui y résident déclarent mettre rarement les poubelles sur le côté des bacs.

→ Questions : « Vous arrive-t-il de mettre vos poubelles de tri sélectif sur le côté des bennes de tri si elles sont trop pleines ? »

Pour ce qui est des poubelles de tri sélectif déposées à côté des bacs saturés, 67% des répondants ne le font jamais, 22% le font rarement et 11% le font souvent. Cela peut se traduire par des bacs pour le tri sélectif plus souvent pleins que les bacs normaux.

→ Questions : « Estimez-vous que les infrastructures de tri communales (conteneurs à verre, déchetteries, etc...) soient suffisantes et accessibles ? » / Commune de résidence



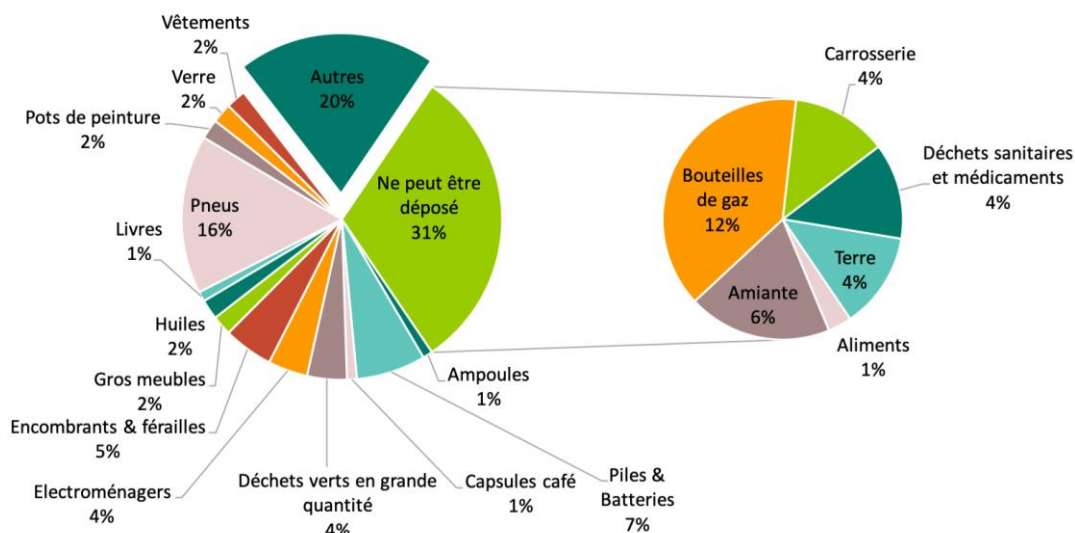
↑ Figure 75 : Graphique représentant la satisfaction des répondants sur la quantité et l’accessibilité des infrastructures de tri communales en fonction de leur commune de résidence (en % du nombre total de réponses)

On remarque qu’en fonction de la ville de résidence les répondants n’émettent pas le même avis sur la suffisance et l’accessibilité des infrastructures. Ainsi, les habitants d’Uchaud, Mus, Gallargues-le-Montueux, Aubais, Nages et Solorgues ou encore Codognan semblent insatisfaits. A l’inverse, les répondants de Boissières s’estiment particulièrement satisfaits. L’écart restant pour arriver à 100% correspond aux répondants qui n’ont pas d’avis sur la question.

b) Sur les limites de dépôt des déchets en déchetterie

→ Questions : « Y-a-t-il des déchets que vous ne pouvez pas jeter en déchetterie ? Si oui, lesquels ? »

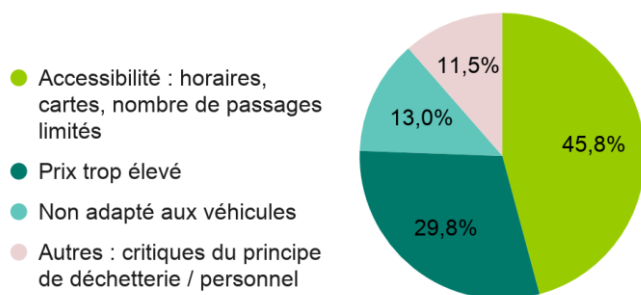
13,2% des enquêtés déclarent ne pas pouvoir déposer la totalité de leurs déchets en déchetterie. De nombreux types de déchets sont cités que l'on peut retrouver sur les graphiques suivants.



↑ Figure 76 : Graphique représentant les types de déchets acceptés (graphique en secteur de gauche) et ceux refusés (graphique en secteur de droite) en déchetterie (en % du nombre total de réponses)

Parmi ces types de déchets, 31% ne peuvent effectivement pas être pris en charge par les déchetteries de la communauté de communes, puisqu'ils ont des filières de traitement spécialisées. En effet, pour les bouteilles de gaz (12%), l'amiante (6%), la carrosserie (4%), les déchets sanitaires et médicamenteux (4%), des filières spécialisées sont chargées de les récupérer. En revanche, pratiquement la moitié des éléments cités sont des types de déchets que les déchetteries du territoire peuvent réceptionner. Cela traduit un manque de connaissance de la part des répondants sur les possibilités de tri et de dépôts en déchetterie et sur les filières pour les déchets spéciaux, hors gestion intercommunale. La catégorie « Autres » correspond à des déchets trop vagues comme vrac, sac poubelle en grande quantité, produit nocif et dangereux ; ou très particuliers comme fusée de détresse, piège pour chenilles processionnaires, thermomètre mercure.

→ Questions : « Est-ce que le fait d'être limité dans l'accès aux déchetteries de la communauté de communes peut s'avérer être un frein ? Si oui, pourquoi ? »



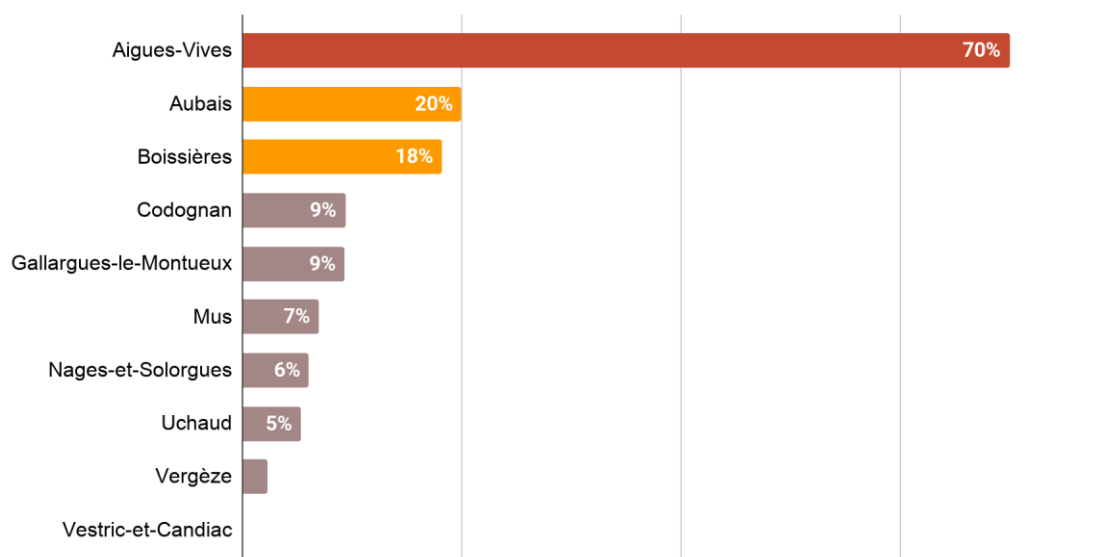
← Figure 77 : Graphique représentant les facteurs de freins liés à la limitation de l'accès aux déchetteries (en % du nombre total de réponses)

Pour 46% des répondants, la limitation de l'accès aux déchetteries constitue un frein. Les horaires d'ouverture, la mise en place de la carte magnétique et des

barrières, la limitation du nombre de passages sont principalement mis en cause. Pour 16% des répondants, les prix appliqués sont trop élevés. Enfin, ils appuient le fait que tous les véhicules ne sont pas admissibles en déchetterie et que certains sont taxés. D'autre part, le nouveau mode de fonctionnement des déchetteries est pointé du doigt : la circulation n'est pas fluide, il y a peu de stationnement, le déchargement est plus compliqué, l'accès aux déchetteries est limité à 52 passages par an, les dépôts sont payants pour les particuliers possédant une remorque ou une fourgonnette, les jours/horaires d'ouverture sont contraignants, certaines entreprises jettent des déchets valorisables et payent 35€, etc. Les répondants ont donc évoqué le risque de dépôts sauvages dans la garrigue et des incinérations illégales sur les terrains privés, qui seraient une conséquence de ce nouveau système.

c) Sur l'organisation de la collecte

→ Questions : « Trouvez-vous que la fréquence de ramassage des ordures grises est suffisante ? » / Commune + lieu de résidence

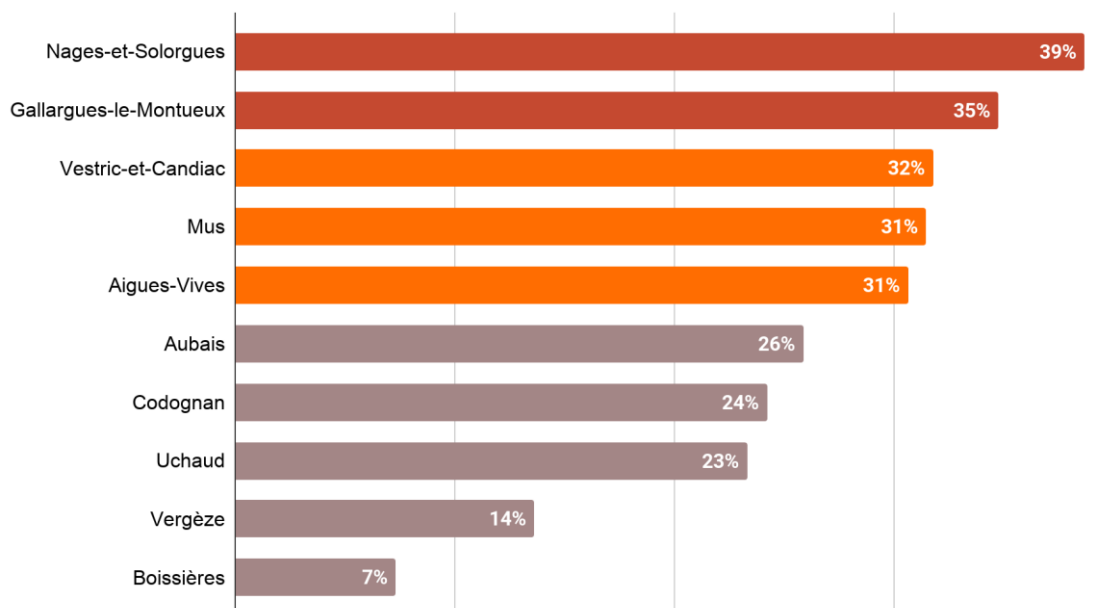


↑ Figure 78 : Graphique représentant l'insatisfaction liée à la fréquence de ramassage des ordures grises au sein de chaque commune (en % du nombre total de réponses)

Les répondants sont globalement satisfaits par la fréquence de ramassage des ordures grises dans 9 des communes du territoire. Vestric-et-Candiac apparaît comme la seule commune ne recensant aucun répondant insatisfait. On constate que les moins satisfaits habitent en majorité à Aigues-Vives (70%), suivis par les habitants d'Aubais et de Boissières avec respectivement 20 et 18% de répondants insatisfaits. Le taux d'insatisfaction lié à la fréquence de ramassage des ordures grises est donc influencé par la commune de résidence des répondants. En revanche, le lieu de résidence (Dans le centre d'une commune / Dans un hameau ou lieu-dit / En périphérie de celle-ci) des répondants ne semble pas influencer sur ce taux.

En effet, la totalité des répondants qui habitent dans un hameau ou un lieu-dit sont satisfaits, tandis que seulement 8% des répondants résidant dans le centre d'une commune ou en périphérie de celle-ci ont partagé un avis défavorable sur la question.

→ Questions : « Trouvez-vous que la fréquence de ramassage des déchets recyclables est suffisante ? » / Commune + lieu de résidence



↑ Figure 79 : Graphique représentant l'insatisfaction liée à la fréquence de ramassage des déchets recyclables au sein de chaque commune (en % du nombre total de réponses)

Les répondants apparaissent comme globalement moins satisfaits par la fréquence de ramassage des déchets recyclables au sein de leur commune de résidence que par la fréquence de ramassage des ordures grises, mais le taux d'insatisfaction est inférieur à 40% sur l'ensemble du territoire. Les communes les moins satisfaites sont celles de Nages-et-Solorgues (39 %), Gallargues-le-Montueux (35 %), Vestric-et-Candiac (32 %), Mus et Aigues-Vives (31 %). Le taux d'insatisfaction lié à la fréquence de ramassage des déchets recyclables est donc influencé par la commune de résidence des répondants. Ce taux diffère également en fonction du lieu de résidence (Dans le centre d'une commune / Dans un hameau ou lieu-dit / En périphérie de celle-ci) : 45% des répondants qui habitent dans un hameau ou un lieu-dit ont exprimé leur insatisfaction sur la question, ainsi que 27% des répondants résidant dans le centre d'une commune ou en périphérie de celle-ci.

d) Sur l'état global de la gestion des déchets

→ Question : « Selon vous, que manque-t-il pour que la gestion des déchets soit efficace sur votre commune ? »

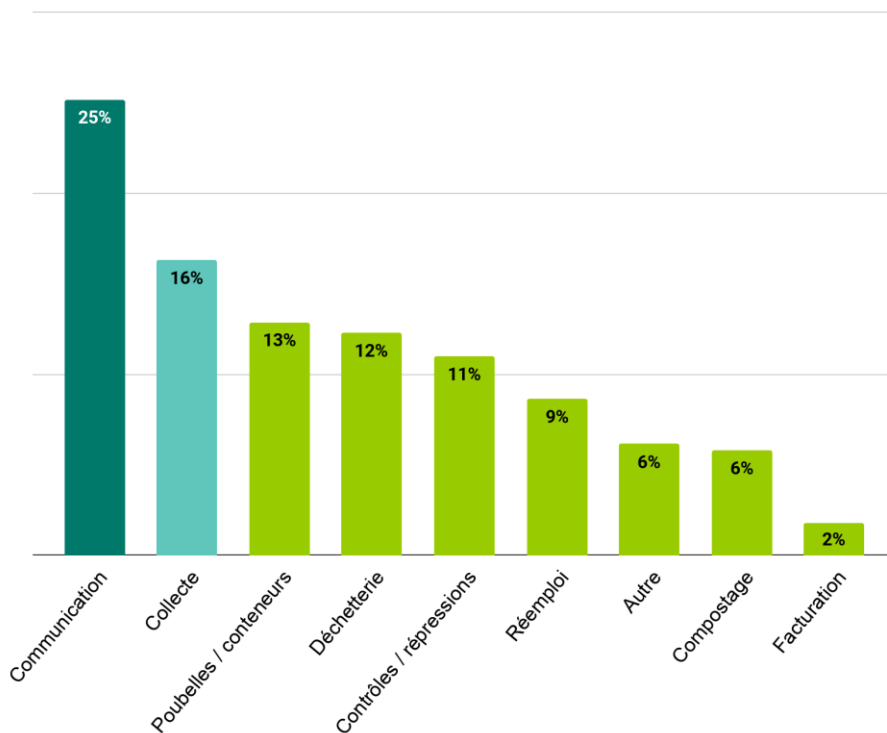
Pour cette question, les personnes avaient le choix entre plusieurs propositions. 62% des répondants proposent une augmentation du nombre de poubelles à des endroits où elles seraient nécessaires (abords des cours d'eau, le long des promenades...). Cela révèle un manque de points de collecte des déchets sur certaines parties du territoire. Vient ensuite le recrutement de personnel ou l'ajout de caméras afin de mieux contrôler les dépôts sauvages (46%), le développement de la filière du réemploi (41%) et pour finir, des subventions pour les associations œuvrant dans la gestion des déchets (25%).

→ Question : « Considérez-vous que l'information concernant la gestion des déchets de votre commune soit suffisante et accessible ? »

Concernant l'avis des personnes sondées sur l'information, les résultats sont très mitigés. 46% déclarent que l'information concernant la gestion des déchets est suffisante et accessible, 32% déclarent que non et 22% sont sans avis sur la question. La commune de résidence des répondants n'a pas d'impact significatif sur les résultats.

→ Question : « Quelles sont pour vous les priorités à mettre en place en termes de gestion des déchets sur votre commune et que proposeriez-vous pour y parvenir ? »

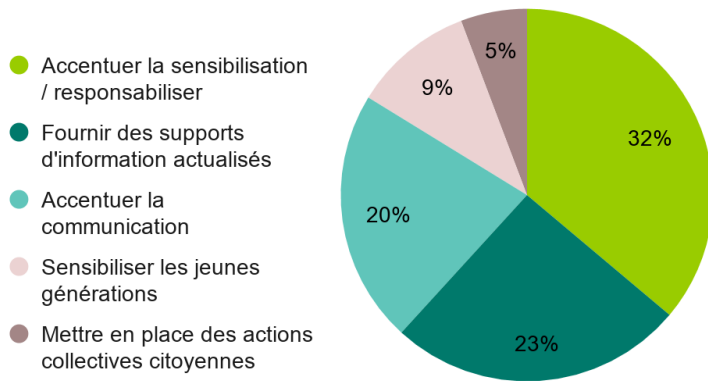
Près de 15% des enquêtés n'ont pas émis de propositions quant à l'amélioration de la gestion des déchets sur le territoire. Sur les 583 réponses obtenues à cette question, plus de 840 propositions ont été partagées, qui ont pu être regroupées en 9 thèmes. La majeure partie des propositions données convergent vers le thème de la communication et de la sensibilisation (25% des répondants). L'analyse met en exergue 4 autres thèmes dominants : la collecte (16%), les poubelles et conteneurs (13%), la déchetterie (12%) et les contrôles et les répressions (11%). Les suggestions sont également portées sur la question du réemploi et de la récupération (8%) et du compostage (6%). Enfin, 2% des réponses font référence à la facturation des déchets et 8% ne peuvent être



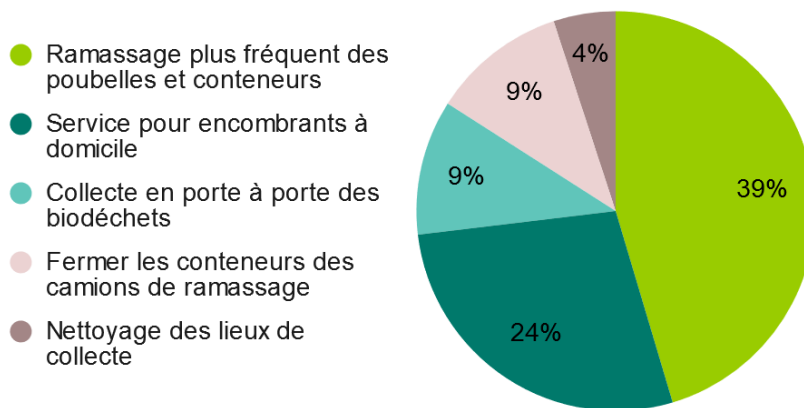
regroupées dans un thème plus global.

↑ Figure 80 : Graphique représentant les propositions pour l'amélioration de la gestion des déchets au sein de la CCRVV par thème (en % du nombre total de réponses)

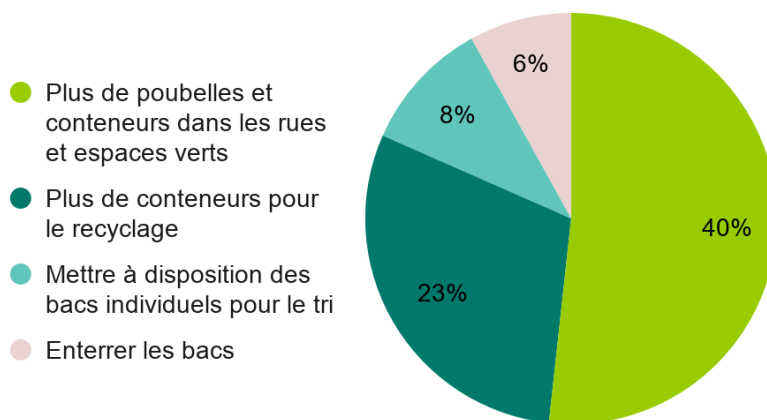
Ci-après sont précisés les principales propositions faites par les répondants en rapport à chacun des thèmes précédents.



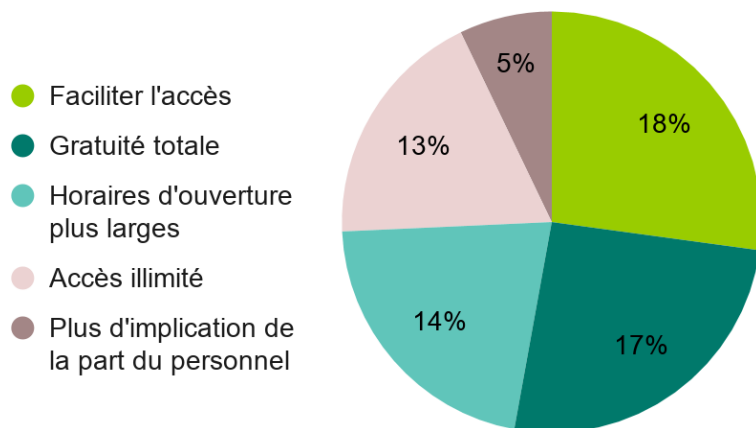
↑ Figure 81 : Graphique représentant les principales propositions pour le thème « Communication / sensibilisation » (en % du nombre total de réponses)



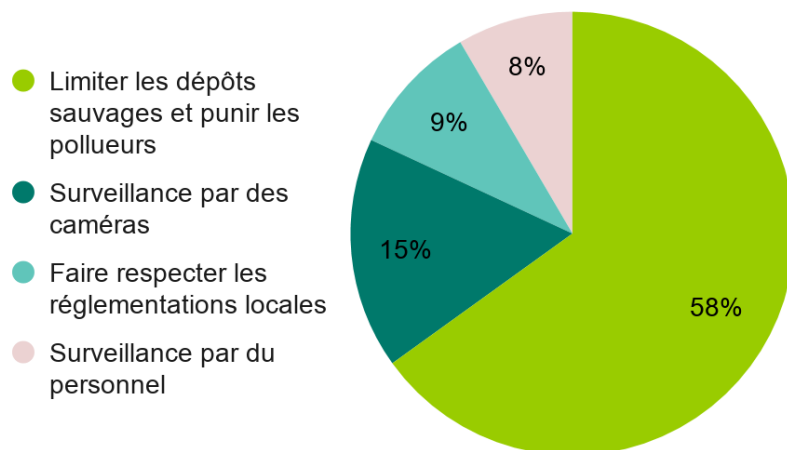
↑ Figure 82 : Graphique représentant les principales propositions pour le thème « Collecte » (en % du nombre total de réponses)



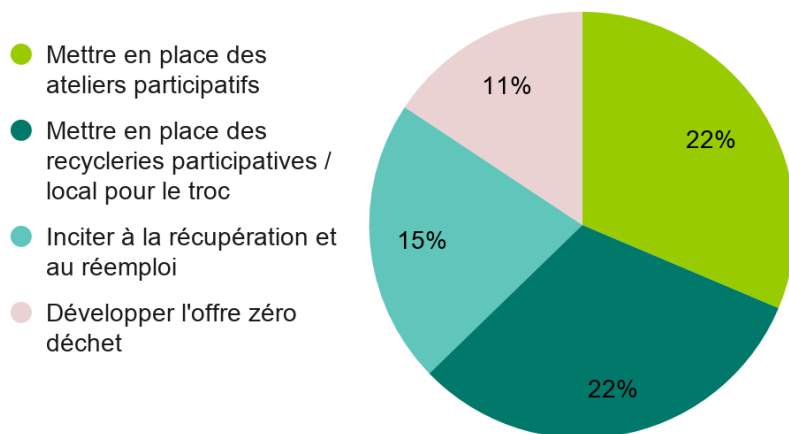
↑ Figure 83 : Graphique représentant les principales propositions pour le thème « Poubelles / conteneurs » (en % du nombre total de réponses)



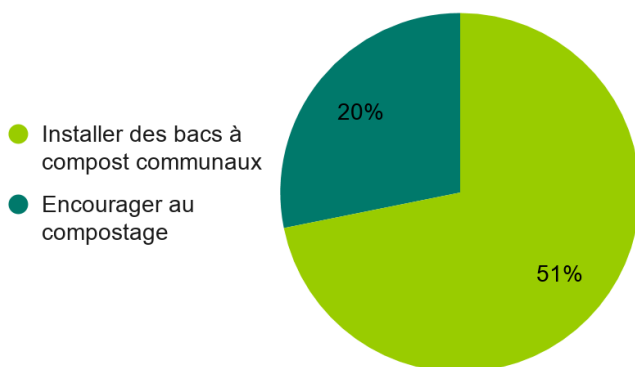
↑ Figure 84 : Graphique représentant les principales propositions pour le thème « Déchetterie » (en % du nombre total de réponses)



↑ Figure 85 : Graphique représentant les principales propositions pour le thème « Contrôles / répressions » (en % du nombre total de réponses)



↑ Figure 86 : Graphique représentant les principales propositions pour le thème « Réemploi / récupération » (en % du nombre total de réponses)



↑ Figure 87 : Graphique représentant les principales propositions pour le thème « Compostage » (en % du nombre total de réponses)

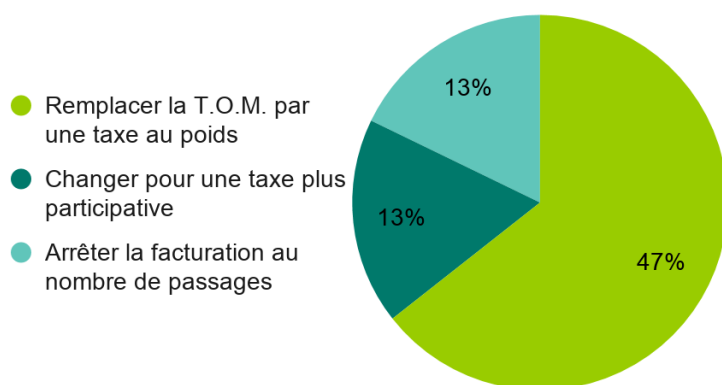


Figure 88 : Graphique représentant les principales propositions pour le thème « Facturation » (en % du nombre total de réponses)

V.3.6. Questions non retenues

Certaines questions, au vu des réponses obtenues, n'ont pas été retenues dans l'analyse finale pour plusieurs raisons. Ci-après sont donc énoncées ces questions, et les raisons qui justifient leur exclusion de l'analyse.

→ **Question liée au type de lieu de résidence (maison / appartement / résidence collective / autre)**

Les questions « Avez-vous un extérieur (jardin, terrasse) ? Si oui, de quel type ? » et celles portant sur la ville de résidence se sont avérées suffisantes pour l'analyse. De plus, la part des répondants résidant dans une maison est largement majoritaire (95%) et par conséquent ne permet pas de différencier les réponses.

→ **Question : « Depuis combien de temps vivez-vous dans la Communauté de Communes ? »**

Une observation des résultats a montré que le facteur temps de résidence n'influence pas les réponses des autres questions.

→ **Question : « Quel(s) produit(s) à usage unique utilisez-vous le plus souvent ? »**

Les réponses obtenues ne créent pas de plus-value à l'analyse globale de la production des déchets au sein des ménages.

→ **Question : « Avez-vous une activité professionnelle sur le territoire de la CCRVV ? »**

Cette question a permis uniquement, dans le questionnaire, de cibler les professionnels du territoire.

→ **Question : « Quels sont les bacs de collecte mis à disposition par la CCRVV ? Sont-ils suffisants ? »**

Les réponses obtenues ne constituent pas un apport utile à l'analyse.

→ **Question : « Quelle est la fréquence de ramassage des ordures ménagères dans votre commune ? »**

Une observation des résultats a montré que cette question était trop subjective et qu'il manquait des paramètres pour pouvoir l'analyser.

→ **Questions : « Quelle est la taille de votre poubelle d'ordures ménagères ? À quelle fréquence sortez-vous vos poubelles grises d'ordures ménagères ? À quelle fréquence sortez-vous vos poubelles jaunes de déchets recyclables ? »**

Une observation des résultats a montré que ces questions sont trop subjectives et qu'il manque des paramètres pour pouvoir les analyser (taille du ménage, de la poubelle...).

→ **Question : « Combien de bacs utilisez-vous afin de trier vos déchets ? »**

L'analyse des questions « Que faites-vous des déchets organiques (déchets alimentaires, déchets verts, etc.) » et « Quels déchets du quotidien recyclez-vous ? » donnent suffisamment d'informations sur la gestion des déchets au sein des ménages.

→ **Question : « Avez-vous déjà entendu parler du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ? »**

Les réponses obtenues (oui / non) ne constituent pas un apport utile à l'analyse.

→ **Question : « Avez-vous connaissance de lieux de dépôts sauvages sur le territoire de votre commune ? »**

Les réponses obtenues (oui / non) ne permettent pas d'analyser assez précisément la problématique liée aux dépôts sauvages (impossible de les localiser ou de la quantifier...)

VI. Concertation publique

La première concertation, qui a été réalisées auprès des habitants du territoire, constitue une étape essentielle au sein du travail de diagnostic du PLPDMA sur le territoire de la communauté de communes Rhôny-Vistre-Vidourle, menée par la promotion de Master 1 IGPE depuis septembre 2020. La concertation publique a été menée par la tenue de trois réunions publiques et la possibilité d'échanger en ligne, suite à la mise à disposition des documents de travail. Ces réunions ont permis d'enclencher les démarches de communication, de sensibilisation et d'implication des habitants et des acteurs du territoires, au sein de ce projet structurant en matière de réduction des déchets. Au-delà de ces trois réunions, la possibilité d'échanger par courriels a également été établie. Plusieurs points sont ressortis de la concertation publique, en corrélation avec les résultats obtenus des enquêtes et du profil du territoire. Dans ce cadre, plusieurs actions et idées autour de la prévention et de la gestion des déchets ont été mises en avant et proposées par les participants, notamment en matière de valorisation, de réutilisation, et de recyclage.

Suite aux échanges menées durant février 2021 à propos du diagnostic de territoire, une seconde phase de concertation publique en vue de l'adoption du PLPDMA a été menée du 28 mai 2021 au 19 juin 2021. Cette concertation, d'une période réglementaire de 21 jours, a consisté à présenter le projet du PLPDMA et à consulter l'ensemble des acteurs (associatifs, économiques...) et habitants du territoire. Ce déroulant par voie dématérialisée, la mise en ligne du document complet sur le site de la collectivité a été effectué. Des relances ont également été établie auprès des participants de la première concertation et auprès des associations ayant été contactée dans le cadre des entretiens. N'ayant pas suscité de refus ou demandes particulières, cette seconde phase de concertation n'a donc pas reçu de retours nécessitant des modifications substantielles du plan d'action.

VI.1. Méthodologie de la concertation visio-conférence

VI.1.1 Objectifs de la concertation

Les trois réunions publiques avaient plusieurs objectifs précis :

- Développer la communication qui semble être une faiblesse sur le territoire et initier la sensibilisation sur la prévention des DMA ;
- Confirmer ou non les résultats des entretiens et questionnaires et du profil socio-économique du territoire ;
- Obtenir des opinions et des propositions pour établir des fiches actions et pour éviter la production de documents "hors sols", ne répondant pas aux attentes réelles du territoires ;
- Impliquer les habitants dans le processus décisionnel et les ancrer dans leur territoire en renforçant le sentiment d'appartenance à la communauté de communes.

VI.1.2 Organisation

Dans le contexte sanitaire actuel, il a fallu adapter la logistique, les outils et l'organisation sur ce concept de concertation territoriale, qui, à première vue, est difficilement adaptable à distance. Elles ont tout de même eu lieu en visioconférence. Sur les trois réunions, il était prévu un temps de 1h30 à 2h30, avec deux animateurs, Sébastien Lefay et Antoine Rousseau, et un support de présentation pour illustrer les propos, dans l'objectif de résumer le rapport que les habitants avaient été invités à lire.

Tableau 25 : Organisation des concertations

| Dates | Durée | Moyens techniques | Moyens humains |
|---|---------|--|--|
| → Mercredi 03/02 à 18h → Jeudi 04/02 à 19h30 → Vendredi 05/02 à 18h | 1h30-2h | → Logiciel zoom → Inscription par e-mails | → 2 animateur•trice•s → 1 secrétaire → 1 médiateur•trice chargé•e de dérouler le diaporama |

Le déroulé de chaque concertation était le même ; la réunion était séparée en six thématiques, elles-mêmes regroupées et dispersées sur quatre temps d'échanges.

Tableau 26 : Organisation des thématiques et des temps d'échange

| Partie | Durée | Descriptif du contenu |
|---|---------------|--|
| Présentation (Diapos 1 et 2) | 5:00 | <i>Antoine Rousseau</i> : Comment va se dérouler cette concertation (les temps d'échanges, etc.), petit tour de table des prénoms et communes de chacun des participants. <i>Animateur•trice</i> : Introduction et annonce du plan |
| Contexte (Diapo 3) | 3:00 | <i>Animateur•trice</i> : Qu'est-ce qu'un PLPDMA, qu'est-ce les DMA, qu'est-ce que l'objectif de réduction des DMA de la CC |
| Evolution des quantités de déchets (Diapos 4, 5 et 6) | 3:00 | <i>Animateur•trice</i> : Explication rapide des évolutions de DMA, de collecte individuelle et d'apports en déchetterie en kg/hab avec comparaison aux moyennes nationales |
| Temps d'échange | 15:00 maximum | → Qu'est-ce qui, selon vous, pourrait expliquer ces variations de quantités (les hautes quantités en déchetterie mais également les faibles quantités en collecte individuelle)? |
| Gestion des déchets (Diapo 8 et 9) | 1:00 | <i>Animateur•trice</i> : Rappel des infrastructure et du fonctionnement de la gestion des déchets sur le territoire, présentation du SMEPE |
| Historique de la prévention des déchets (Diapo 10) | 2:00 | <i>Animateur•trice</i> : Historique des actions de prévention sur le territoire, des changements de consignes de tri et des nouvelles filières REP installées |
| Comparaison avec les autres collectivités du SMEPE (Diapos 11 et 12) | 4:00 | <i>Animateur•trice</i> : Comparaison des quantités de DMA par flux, comparaison des coûts du tri et des quantités de déchets triés |
| Temps d'échange | 15:00 maximum | → Connaissez-vous d'autres fonctionnements dans d'autres territoires que ceux cités, et qu'en pensez-vous? → Quelles sont les raisons selon vous des refus de tri? → Qu'est-ce qui, selon vous, peut freiner à l'utilisation d'un compost ou d'un autocollant stop-pub ? |
| Enquêtes (Diapo 14) | 3:00 | <i>Animateur•trice</i> : Modalités des entretiens et des questionnaires, synthèse des résultats et des associations qui ont répondu aux entretiens, nombre de réponse aux questionnaires |

| | | |
|--|----------------|--|
| Questionnaires (Diapo 15 et 16) | 5:00 | <i>Animateur•trice</i> : indications chiffrées de quelques questions sur le thème de la consommation, du compostage, des réponses des professionnels, des déchetteries, des infrastructures et quelques généralités |
| Temps d'échange | 15:00 maximum | → Avez-vous répondu à ce questionnaire? → Vous reconnaissez-vous dans un ou plusieurs résultats du questionnaire? |
| Analyse AFOM (Diapo 18 et 19) | 4:00 | <i>Animateur•trice</i> : Synthèse des atouts, faiblesses, opportunités et menaces |
| Temps d'échange | Jusqu'à la fin | → Que pensez-vous de ces enjeux ? Etes-vous en accord avec cette vision du territoire ? → Voyez-vous d'autres menaces, opportunités, etc ? → Toutes autres questions sur diverses thématiques ... Puis remerciements. |

VI.1.3 Synthèse des échanges

Chaque concertation s'est déroulée avec la même organisation présentée dans la partie précédente, mais certaines choses ont été améliorées au fil des réunions et des expériences rencontrées, et surtout la dynamique d'échange n'a pas été la même pendant les trois sessions. Les comptes rendus détaillés de ces trois concertations sont consultables en annexe VII de ce rapport.

a) 1ère concertation, 03/02/2021

La concertation du 3 février 2021 par visioconférence a accueilli 3 participants sur les 5 prévus initialement, et a duré une heure et demie. Par le peu de présence, la dynamique au début était très calme, avec très peu d'intervention sur les deux premiers temps d'échange. Finalement, dans les derniers temps d'échange, les participants ont davantage pris part à la conversation et plusieurs idées ont émergé.

Certaines propositions concernant le manque de communication ont été relevées à propos de la gestion et de la prévention sur le territoire de la CCRVV et du SMEPE. La CC du pays de Lunel est prise en exemple par les participants comme ayant une bonne gestion de ses déchets et de son tri, notamment par la tarification incitative.

Concernant les enquêtes par entretiens et par questionnaires, peu de réactions ont été récupérées. Le questionnaire a été bien reçu par ces participants, et une certaine satisfaction quant à la forte participation des associations de chasse aux entretiens a été exprimée.

Durant cette première réunion de concertation, la présentation de l'analyse AFOM a suscité le plus de réactions et de propositions. En premier lieu, la mise en place d'une plus forte sensibilisation au sein des écoles a été mise en avant, ainsi que la mise en place des pratiques du tri des déchets dans les écoles où ce n'est pas déjà en place. Dans un second temps, la demande d'une meilleure communication et sensibilisation est ressortie. En plus d'une communication systématique, régulière et "mécanique" au travers des différents canaux de communication, c'est la pratique du compostage (composteurs collectifs, meilleure valorisation de cette pratique), du réemploi (consigne des emballages en verre ou ressourcerie en déchetterie), et une meilleure pratique du tri, qui ont été principalement mises en avant. Une forte inquiétude concernant les dépôts sauvages a pu être relevée durant cette réunion, illustrant là aussi un besoin de communication et de sensibilisation. Pour

ce dernier point, un besoin d'identification des causes, et sites de dépôts, ainsi qu'un nettoyage régulier de ces derniers pourraient aider à favoriser leurs disparitions.

Les points et propositions à retenir de cette réunion de concertation :

Volonté de la pratique du compostage et de sa diffusion.

Volonté de plus d'informations, de communications et de sensibilisation de la part de la CCRVV auprès des habitants.

Volonté de mise à disposition et d'implication des associations ou établissements scolaires pour la sensibilisation sur la question des déchets.

Mise en place de ressourceries en déchetterie.

b) 2ème concertation 04/02/2021

La concertation du 4 février 2021 a accueilli 5 participants sur les 5 prévus dont 3 habitants d'Aubais, 1 habitant d'Aigues-vives et 1 résident à Boissières, et a duré deux heures. Au cours de cette concertation beaucoup de questions techniques ont nécessité l'intervention d'Antoine Rousseau mais aussi de Sébastien Lefay, le responsable de la commission environnement.

Quelques fois, certains points s'écartant du thème de la prévention ont permis de montrer, d'une part un manque d'informations sur certains aspects pour les habitants, d'autre part des idées et propositions auxquelles des éléments de réponses devront être apportés. Une certaine satisfaction quant aux forts apports en déchetterie des déchets vert s'est fait ressentir, l'écobuage paraissant être une pratique répandue sur le territoire pour éliminer ce type de déchets, le dépôt sur les sites de déchetteries paraît être une alternative plus sécurisée, et moins polluante à conditions d'être valorisée durant la phase de traitement. Des inquiétudes quant aux bonnes pratiques de tri en collecte individuelle, et en déchetterie sont exprimées (notamment par rapport aux dépôts de cailloux, ou de placo-plâtres par les professionnels et de la différence entre déchets ménagers et déchets assimilés pour mieux cibler les actions). Des inquiétudes à propos des dépôts sauvages ont à nouveau été relevées.

Certaines incompréhensions liées à un manque de communication et une mise en place récente, ont été exprimées à propos du nouveau système d'accès par carte magnétique et de la forfaitisation pour les professionnels. Durant cette concertation, la pratique du compostage et la mise en place de composteurs communs sur le territoire ont été également mises en avant et proposées par les participants. Une certaine satisfaction quant à la forte implication des associations de chasse et clubs taurins dans les enquêtes par entretiens a été exprimée durant la concertation.

Les points et propositions à retenir de cette réunion de concertation :

Volonté d'améliorer l'apport d'information quant au traitement des déchets verts.

Volonté de mise à disposition et d'implication des associations ou établissements scolaires pour la sensibilisation sur la question des déchets.

Volonté de meilleures pratiques de tri, en déchetterie ou à "la maison", de la part des particuliers, mais également des professionnels.

Connaître les quantités de déchets ménagers et les quantités de déchets assimilés pour mieux cibler les actions de prévention

Proposition de la réalisation d'un résumé simple du rapport en vue d'une diffusion plus large afin de rester dans une logique de meilleure communication auprès de la population.

Proposition d'une utilisation plus forte d'animaux pour la gestion des déchets (chèvres pour les espaces verts, poules pour les biodéchets...)

La mise en place d'une meilleure sensibilisation à la pratique du compostage, et la mise en place de composteurs collectifs.

Volonté de plus d'informations, de communications et de sensibilisation de la part de la CCRVV auprès des habitants.

c) 3ème concertation 05/02/2021

Cette troisième et dernière session du vendredi 5 février 2021 n'a accueilli que des habitants de la commune d'Aubais, sept au total. Antoine Rousseau et Sébastien Lefay ont, comme lors de la réunion précédente, été des acteurs majeurs de cet échange et ont répondu très régulièrement aux interrogations des habitants.

Sur les quantités de déchets, beaucoup d'habitants ont réagi sur les quantités en déchetterie. Pour la première fois, plusieurs demandent d'avoir le détail de ces quantités et notamment sur les refus de tri. En partageant les chiffres détaillés, beaucoup s'étonnent des quantités de gravats et de déchets verts. Directement, les professionnels étaient pointés du doigt, et la difficulté à différencier les deux, mais aussi l'incompréhension face aux quantités de déchets verts, qui selon certains était plutôt un point positif, signifiant qu'il y a moins de pratiques dangereuses de déchets brûlés. Les habitants exposent des idées sur l'augmentation des gravats, qui d'une part risque d'évoluer avec les changements de consigne, mais qui d'autre part est possiblement due au système de collecte sur les chantiers. Un habitant évoque le principe de RSE⁶⁷ qui pourrait être appliqué aux déchets des entreprises du bâtiment, dans l'idée des filières REP⁶⁸ pour réduire les déchets mais aussi la pratique de broyage pour les déchets verts. Face aux chiffres du refus de tri, le sujet de la communication sur les consignes de tri revient inévitablement et prend une grande partie de l'échange.

Comme à chaque session, quand la gestion des déchets est mentionnée, beaucoup parlent des décharges sauvages comme effet des badges magnétiques dans les déchetteries. Puisque la partie gestion et prévention revient sur une comparaison avec les autres territoires du SMEPE, l'accent est remis sur les déchets verts. Cette fois, c'est la valorisation des déchets verts qui est discutée, mais Antoine Rousseau rappelle que c'est déjà le cas, car une partie est redistribuée aux agriculteurs du territoire et l'autre sur des plateformes de compostage. Mais les habitants insistent sur l'utilisation de ces déchets verts sur la communauté de commune. Le compostage collectif est de nouveau évoqué, de manière très positive en utilisant encore l'exemple de Pays de Lunel. Le principe de recyclerie et de repair café est mentionné, et la volonté de récupérer des éléments jetés en déchetterie.

A la fin de l'échange, la redevance incitative revient encore, de manière positive comme une bonne solution de réduction des déchets, avec malgré tout une condition sur le fait de mettre en place le compostage pour tout le monde avant cette tarification individuelle, qui pourrait pénaliser les sans jardins et donc les moins aisés. Sur la collecte individuelle, un habitant remarque l'importance de sensibiliser les industriels à réduire les suremballages des produits. Sur le sujet de la sensibilisation, un habitant émet l'idée que l'image des déchets reste mauvaise, et que c'est peut-être là la source de certains problèmes : peu d'intérêt en la matière. Il propose donc de valoriser cette image, à travers une journée/fête dédiée à la thématique par exemple, avec le soutien des associations. De manière générale, voici les idées qui ont émergé de cette concertation :

Les déchets verts devraient être valorisés plus localement, et broyés pour être réduits

⁶⁷ Selon l'INSEE, la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) « se définit comme la contribution volontaire des entreprises aux enjeux du développement durable, aussi bien dans leurs activités que dans leurs interactions avec leurs parties prenantes. » *La responsabilité sociétale des entreprises : – Les entreprises et le développement durable en 2011 | Insee.* (s. d.). Consulté 10 février 2021, à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1281346?sommaire=2116967>.

⁶⁸ Selon l'ADEME, « dans le cadre de la REP, les fabricants, distributeurs pour les produits de leurs propres marques, importateurs, qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces déchets. » *Les filières à Responsabilité élargie des producteurs (REP).* (s. d.). ADEME. Consulté 10 février 2021, à l'adresse <https://www.ademe.fr/expertises/dechets/elements-contexte/filieres-a-responsabilite-elargie-producteurs-rep>.

Les entreprises du bâtiment devraient assumer leur responsabilité dans les quantités de gravats, plâtres, etc. en proposant la valorisation de ces déchets

Il devrait être possible de connaître les quantités de déchets ménagers et les quantités de déchets assimilés pour mieux cibler les actions de prévention

Le compostage collectif devrait être mis en place

La redevance incitative devrait être instaurée, à condition qu'il existe des moyens de composter pour les personnes n'ayant pas de jardin

Les industriels devraient limiter les emballages des produits

La communication sur les consignes de tri et une communication générale devraient être améliorées

L'image des déchets devrait être améliorée

VI.2. Synthèse des retours par mail et par visio-conférence

VI.2.1 Opinions sur la prévention et la gestion des déchets en place

De manière générale, les attentes sont autour de la communication (sur toutes les initiatives et actions, mais aussi sur le fonctionnement du tri, et sur le cycle d'un déchet surtout à l'étape de traitement et de valorisation). Dans cette même idée de sensibilisation sur les déchets, certains habitants trouvent que les actions de sensibilisation sur le tri dans les écoles ne sont pas assez présentes. Une habitante signale que la collecte serait mal réalisée et que des déchets d'emballages se retrouvent sur les chemins. Sur cette même thématique, un habitant signale que les abords en déchetterie sont très sales. Les avis semblent mitigés sur le principe de carte magnétique et de tarification en déchetterie. D'une part, certains pensent que cela pourrait réduire les grandes quantités de déchets enregistrées en déchetterie, et d'autre part certaines émettent, et c'est plutôt l'avis négatif qui est récurrent, l'augmentation des dépôts sauvages en contrepartie.

VI.2.2 Principales propositions d'actions de prévention de déchets

a) Réduction des déchets

→ **Redevance incitative** : Ce sujet est revenu plusieurs fois, dans les sessions de concertations et dans les retours par mail. Malgré la crainte de ses effets négatifs, la redevance incitative a toujours été décrite positivement par les habitants, à condition que le compostage public soit possible. Néanmoins une seule fois durant la deuxième concertation, un habitant est inquiet des modalités ; le système est-il égal selon la taille des ménages ? Dans le cas contraire, le système est qualifié de plutôt injuste pour les familles nombreuses. D'autres soulignent aussi le problème de fraudes qui peuvent engendrer des conflits de voisinage, comme déposer illégalement ses déchets dans les bacs d'à côté, mais dans l'ensemble, les habitants ne semblent pas être contre le principe pour autant.

→ **Différence entre déchets ménagers et déchets assimilés** : Pour mieux cibler les actions de réduction des déchets, il devrait être envisageable de connaître les quantités des ménages d'une part et les quantités des professionnels d'autres parts.

→ **Broyage des déchets verts** : Même si l'augmentation des déchets verts n'est pas nécessairement problématique, l'idée de les broyer directement à domicile ou après dépôt dans des colonnes d'apport volontaire permettrait de réduire ces quantités.

→ **Réduire les emballages à la source (industriels)** : Lutter contre les suremballages des produits est une action qui est revenue autant par mails que dans les visioconférences

→ **Ré-instaurer les consignes pour le verre**

b) Valorisation des déchets

→ **Compostage collectif** : Le compostage collectif est revenu régulièrement, dans les mails mais aussi pendant la concertation. Il est souvent présenté comme la solution pour les sans jardin, malgré un territoire très rural et surtout les analyses croisées du questionnaire qui indiquent qu'une personne possédant un jardin sur deux seulement ne jette pas ses biodéchets dans la poubelle grise (animaux, compost, etc.).

→ **Réemploi/réutilisation** : Mettre en place des repair cafés, des réseaux de donation d'objets d'occasion (directement en déchetterie par exemple), favoriser la seconde vie des déchets ou encore mettre en place des recycleries.

→ **Réutilisation des cartons de livraisons**

c) Communication

→ **Sensibilisation** :

À destination de tous les habitants ou spécifiquement dans les écoles, le besoin de sensibilisation est revenu souvent sur plusieurs thématiques ; d'une part sur le besoin de comprendre la valorisation, le tri et le traitement des déchets, mais aussi sur les consignes de tri. Beaucoup d'habitants ont relevé le fait que certaines personnes ne "croient" pas au tri et pensent qu'il est inutile de trier ses emballages car les bacs se retrouvent tous mélangés pendant le processus.

Mise en place d'expositions artistiques sur le thème des déchets permettant de sensibiliser de manière plus "légère" à la valorisation des déchets sous un format de communication différent (Possibilité de valoriser également des acteurs/artistes locaux).

Valoriser l'image des déchets par exemple avec la mise en place d'évènements "festifs" autour de la question des déchets. Le but étant de sensibiliser à cette question sous la forme d'un "grand jeu" (Le nom proposé : "La fête aux déchets") afin de pouvoir inclure la plus large partie possible de la population (Possibilité de valoriser des acteurs locaux).

→ **Multiplier les canaux de communication** : Le problème le plus récurrent est la communication des actions, initiatives, modifications etc. qui est, selon les habitants, défailtante. Beaucoup soulignent que peu utilisent le website de la collectivité, et peu connaissent l'existence du bi-annuel de la collectivité. Beaucoup parlent de groupe sur Facebook qu'ils suivent, beaucoup parlent de l'implication des associations et certains mentionnent aussi les journaux papiers.

→ **Vulgarisation** : La longueur du rapport d'initiation à un PLPDMA a été remarquée plusieurs fois, d'ailleurs peu d'habitants à la concertation visioconférence l'avait lu ou seulement ouvert. Plusieurs habitants ont demandé s'il était possible de créer une version plus courte, facile à lire et accessible à tous, presque comme une plaquette de communication ou un flyer. Cette proposition permet d'inscrire le rapport dans la logique voulue d'une plus forte communication. Un habitant parle aussi de vulgariser de manière générale les outils de politique des déchets, notamment l'abondance d'acronyme peu "vendeurs".

VII. Analyse AFOM

Après avoir réalisé un état des lieux de la gestion des DMA sur le territoire de la communauté de communes Rhône-Vistre-Vidourle ainsi qu'une concertation, il convient de faire ressortir les enseignements du diagnostic. L'analyse Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces ou "analyse AFOM" synthétise les enseignements de ce diagnostic. Les atouts et faiblesses sont directement liés au fonctionnement interne de la CCRVV, tandis que les opportunités et les menaces sont externes, donc sont des facteurs aléatoires dont la collectivité n'a pas la maîtrise.

Tableau 27 : Analyse atouts, faiblesses, opportunités et menaces

| Atouts | Faiblesses |
|---|--|
| <p>Bon maillage du territoire en déchetterie et par habitant, le meilleur des 6 EPCI du SMEPE.</p> <p>Constante mise à niveau technique des équipements et installations de la CCRVV.</p> <p>La quantité de collecte en porte à porte est inférieure aux moyennes nationales et locales. La collecte en porte à porte représente 279 kg/an/hab en 2019 pour la CCRVV. En comparaison, la quantité moyenne du SMEPE s'élève à 305 kg/an/hab. La moyenne nationale quant à elle s'élève à 354 kg/an/hab.</p> <p>Majorité de maisons individuelles (86,4 %) permettant, selon le retour d'expérience du MOA, une certaine facilité dans l'organisation du tri.</p> | <p>Quantités d'apports en déchetterie très conséquentes comparées aux moyennes nationales.</p> <p>Taux de refus de tri le plus important des 6 EPCI du SMEPE.</p> <p>Plusieurs points de dépôt sauvage : un phénomène reconnu problématique par tous mais mal appréhendé (pas de données quantifiées pour caractériser son ampleur).</p> <p>Peu d'avis favorables à une pratique tarifaire pour cadrer la gestion des déchets auprès de la population.</p> <p>Peu d'actions de prévention déjà mises en place.</p> <p>Absence de fédération des différents acteurs du territoire en matière de gestion des déchets, conduisant à un manque de vision sur les réels enjeux du terrain/peu par la CCRVV.</p> <p>Peu de remontées d'informations du terrain sur les besoins des acteurs du territoire en termes de gestion des déchets.</p> <p>Absence de connaissance de la part de la CCRVV sur les DAE (Déchets d'Activités Économiques) entrant dans les DMA.</p> <p>Faible intégration de la notion "d'évitement" des déchets par la population.</p> <p>Défaut de communication de la CCRVV sur sa gestion des déchets.</p> <p>Accès difficile à la législation environnementale pour la population et les acteurs du territoire, par la complexité des informations et leurs accès non vulgarisés.</p> <p>Faible conscience écocitoyenne collective sur la gestion des déchets.</p> |
| Opportunités | Menaces |
| <p>Souhait de la CCRVV d'initier un travail collaboratif avec les acteurs du territoire pour une gestion transparente et partagée de la thématique "déchets".</p> | <p>Tendance à l'augmentation des quantités de déchets par habitant (DMA, porte à porte, déchetterie) : tri sélectif en légère diminution, refus de tri en légère augmentation.</p> |

| | |
|---|--|
| <p>Potentiel de mobilisation des habitants et acteurs du territoire au regard du bon accueil réservé au questionnaire de la CCRVV.</p> <p>Attentes en termes de sensibilisation et d'accompagnement des habitants et acteurs du territoire sur la gestion des déchets.</p> <p>85% de la population du territoire disposant d'un extérieur : possibilité d'inciter au compostage.</p> <p>Tendance plutôt forte aux achats de produits en vrac dans toutes les communes avec une moyenne de 78% des habitants⁶⁹. Le respect de l'environnement est également un critère d'achat important pour la population.</p> <p>Début de mandat (2020) pour les communes et intercommunalités : possibilité d'amener beaucoup de projets à terme.</p> | <p>Dégradations des milieux naturels : l'identité du territoire étant représentée par les cours d'eau du Rhony, du Vistre et de la Vidourle, ceux-ci représentent un enjeu de protection particulier face aux dépôts sauvages qui peuvent impacter leur qualité écologique.</p> <p>Certains habitants et certaines associations sont peu sensibilisés ou peu réceptifs à la sensibilisation au sujet de leur production de déchets.</p> <p>Risque de défaut d'adhésion de la part de certains habitants ou acteurs si absence d'implication.</p> <p>Risque de désintérêt et d'absence de relais des communes pour une thématique dont la compétence est du ressort de la CCRVV, face à leur volonté de lancer leurs propres projets sur le prochain mandat.</p> <p>Accroissement rapide de la population avec plus de 10% d'habitants dans chaque commune d'ici 2030 : risque de mauvaise appréciation des besoins si décalage marqué à la hausse entre la croissance démographique réelle et les projections pour cadrer la gestion des déchets.</p> <p>Le contexte de crise sanitaire oblige la CCRVV à prendre en compte les impacts que cette crise engendre au niveau de la gestion des concertations et la manière de collaborer. Pour cela, elle peut donc réfléchir à une nouvelle dynamique pour mobiliser ses acteurs et poursuivre le projet.</p> |
|---|--|

⁶⁹ selon les résultats de l'enquête réalisée dans la phase de diagnostic

VIII. Conclusion du diagnostic

Le présent diagnostic a donc permis de mettre en exergue plusieurs éléments concernant les caractéristiques globales de la CCRVV et de sa gestion des déchets. Proposant un panorama des quantités de déchets selon leurs typologies spécifiques et dans un cadre évolutif précis, plusieurs points en sont ressortis permettant d'établir le plan d'action qui suit.

Cet état des lieux proposé met en avant des besoins forts de communication auprès d'une population paraissant engagée pour la réduction des déchets. Dans ce cadre, les enquêtes menées ainsi que la première phase de concertation ont montré une réelle mobilisation des habitants sur cette thématique. Une attention devra donc être portée sur la sensibilisation des habitants, pour laquelle la CCRVV devra se repositionner comme acteur incontournable et réaffirmer cette position. Les moyens de préventions déjà mis en place sur le territoire devront être reconduits et de nouveaux outils devront être développés et mis à disposition des habitants du territoire. Le diagnostic met également en avant une réelle nécessité de réduction des déchets, et ce notamment vis-à-vis des quantités issues des 4 déchèteries du territoire. Celles-ci étant élevées en comparaison aux moyennes d'autres territoires, de réels besoins se situent sur ce point. De plus, les quantités relatives au tri sélectif et aux OMR devront être sujettes à de forts moyens de communication et de sensibilisation, permettant de réduire largement ces quantités. Tout en prenant en compte les éléments de prévisions évolutives des diverses quantités de déchets couplées aux fortes dynamiques socioéconomiques du territoire, le PLPDMA semble être une réelle opportunité pour la CCRVV pour la réduction des quantités de déchets, et ce au-delà de son aspect réglementaire. Les nombreux objectifs supra-territoriaux permettront également de tracer une ligne stratégique concrète pour la réduction des déchets en corrélation aux besoins de la CCRVV et aux résultats issus de l'état des lieux.

Mettant en avant diverses lacunes, mais également plusieurs avantages, ce diagnostic permet d'établir un plan d'action adapté aux besoins et réalités de la CCRVV en matière de gestion, de prévention et de réduction des DMA issus de divers acteurs. Il permet de tracer les thématiques de prévention, déclinées sous plusieurs actions, pour lesquelles la CCRVV devra concentrer ces efforts et ces travaux.

IX. Le Plan d'actions

IX.1. Les Fiches Actions du PLPDMA

Le PLPDMA de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle est donc structuré autour de 4 axes déclinés en 18 fiches actions qui permettront de réaliser les objectifs de réduction de -16 % des DMA sur le territoire pour 2031 par rapport à 2010. Considérant que certaines verront leurs résultats se concrétiser à longues échéances, une mise en place progressive du PLPDMA sera effectuée afin de percevoir leurs effets et progressions. Une priorisation de leur mise en œuvre a donc été établie afin de faire intervenir rapidement les plus conséquentes selon leurs délais de réalisation.

Le plan des 18 fiches action regroupées en 4 axes qui constituent donc le PLPDMA est présenté ci-après :

Axe 1 : Réduction des Biodéchets

- Fiche Action n°1 : Composteurs Individuels
- Fiche Action n°2 : Compostage Collectif
- Fiche Action n°3 : Lombricomposteurs
- Fiche Action n°4 : Composteurs Cantines Scolaires
- Fiche Action n°5 : Poules
- Fiche Action n°6 : Éco-pâturage

Axe 2 : Don – Réparation – Réemploi

- Fiche Action n°7 : Réseaux d'échanges
- Fiche Action n°8 : « Repair Café »
- Fiche Action n°9 : Recyclerie

Axe 3 : Éco-Consommation

- Fiche Action n°10 : Stop-Pub
- Fiche Action n°11 : Restauration Collective
- Fiche Action n°12 : Diminution de papier

-Fiche Action n°13 : Pratiques Éco-responsables

Axe 4 : Sensibilisation – Communication

-Fiche Action n°14 : Foyers Témoins

-Fiche Action n°15 : Sensibiliser les usagers

-Fiche Action n°16 : Sensibiliser les scolaires

-Fiche Action n°17 : Éco-événements

-Fiche Action n°18 : Participation aux marchés

Chaque action est constituée de 7 points mettant en avant :

- 1° Un descriptif de ladite action. Certaines fiches action comportent également un point « Note » permettant d'avancer un prestataire, une idée de solution, un éclaircissement contextuel...
- 2° L'objectif adapté au territoire spécifique à l'action.
- 3° Des hypothèses retenues et les données utilisées permettant de présenter la situation du territoire (Population cible, caractéristiques du territoire utile à l'action, gisement d'évitement, quantités du type de déchets visé...), et d'appréhender les points suivants.
- 4° Le potentiel de réduction, permettant de mettre en avant les quantités de déchets directement impactées par l'action selon l'objectif et les données précisées avant.
- 5° Les moyens humains alloués à l'action en ETP.
- 6° Les moyens financiers dédiés à l'action, dans lesquels sont identifiés les moyens d'investissement et les moyens de fonctionnement.
- 7° Les moyens de suivi de l'action.

De plus, certaines fiches actions contiennent la mise en avant de plusieurs scénarios de mise en œuvre. Seule la fiche action n°9 pour la recyclerie est basée sur un plan différent pour lequel ont été inscrits une partie « Localisation de l'Infrastructure » et une partie « Gestion Opérationnelle » comportant chacun des moyens humains et financiers.

Le détail de chacune des fiches actions est présenté à partir de la page ci-après :

AXE 1 : RÉDUCTION DES BIODÉCHETS

Fiche action n°1 : Composteurs Individuels

| Descriptif de l'action |
|---|
| <p>L'action consiste à poursuivre la subvention de 75% sur la base de composteurs à 40€, afin que les administrés puissent traiter à la source leurs biodéchets. Les particuliers pourront, en plus de la possibilité de le récupérer directement à la CCRVV, se faire livrer les composteurs à domicile, qui seront accompagnés d'un manuel de bonnes pratiques.</p> <p>Cette action devra également être accompagnée d'une enquête de satisfaction par des agents de la CCRVV au début et au cours du dispositif.</p> |
| Objectif |
| Taux de pratique : 50% soit 5 408 foyers |
| Hypothèses et données |
| <p>-Nombre de maisons sur le territoire : 10 816</p> <p>-Nombres moyen d'habitants par ménages : 2,4</p> <p>-Nombre d'habitats individuels équipés actuellement : 11,4% soit 1 233 foyers</p> <p>-Gisement d'évitement : 80 kg/hab./an soit 192 kilos / ménages / an</p> <p>-Taux d'utilisation des composteurs distribués : 81%</p> <p>-80% de composteurs en bois et 20% de composteurs en plastique. (~4 200 composteurs à distribuer sur 6 ans)</p> |
| Potentiel de réduction |
| <p>- (Taux de l'objectif de pratique - Taux de pratique actuel) x Potentiel de réduction par ménage par an = potentiel de réduction par habitants</p> <p style="text-align: center;">Soit</p> <p style="text-align: center;">$(50\% - (81\% \times 11,4\%)) \times 80 = \mathbf{32,61 \text{ kg/hab./an}}$</p> <p>- (Taux de l'objectif de pratique - Taux de pratique actuel) x (Nombre de foyers x Nombre d'habitants par foyer) x gisement d'évitement = Tonnage évité par an</p> <p style="text-align: center;">Soit</p> <p style="text-align: center;">$(50\% - (81\% \times 11,4\%)) \times (10\ 816 \times 2,4) \times 80 = \mathbf{846,5 \text{ tonnes / an.}}$</p> |
| Moyens humains |
| 0,7 ETP |
| Moyens financiers |
| Investissement : -Achat de matériel : 162 000 € sur 6 ans soit 27 000 € / an |
| Fonctionnement : -ETP : 112 000 € sur 6 ans soit 18 500 € / an |
| Moyens de suivis |
| <p>-Résultats des enquêtes.</p> <p>-Évolution des quantités d'OMR.</p> <p>-Évolution des quantités de déchets verts.</p> <p>-Nombres de composteurs distribués.</p> |

Fiches Action n°2 : Compostage Collectif

| Descriptif de l'action |
|---|
| <p>Cette action consiste à mettre en place des sites de compostage collectifs pour que les habitants puissent traiter leurs biodéchets à la source. Le partenariat avec une association spécialisée permettra de former au compostage et d'accompagner la mise en œuvre des points de compostage. Pour donner suite à cela, d'autres communes du territoire initieront le compostage collectif afin d'étendre la démarche, et les communes déjà équipées pourront conduire la mise en place de points de compostage supplémentaires. Un appel à volontaire pour désigner les référents de site bénévoles sera effectué auprès des habitants afin de communiquer sur le dispositif.</p> <p>Suite à la fourniture des composteurs, le prestataire sélectionné dispensera des formations au compostage à des agents, des élus, et des référents de sites bénévoles volontaires. Ils seront également conviés aux inaugurations de sites, durant lesquels les référents bénévoles de site seront présentés aux foyers. Les agents communaux formés au compostage assureront hebdomadairement la bonne tenue des points de compostage et l'apport de broyats structurants.</p> |
| Objectif |
| Équipements couvrant 15% du territoire soit 1 866 foyers |
| Hypothèses et données |
| <ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'appartements sur le territoire : 1 635 -Nombre de maisons sur le territoire : 10 816 -Nombres moyen d'habitants par ménages : 2,4 -Taux actuel d'équipement : 0% (Pas de données sur des initiatives citoyennes de compostage collectif) -Gisement d'évitement : 50 kg/hab./an soit environ 120 kg/par ménages/an -Types d'habitats impactés : 60% d'appartements et 40% de maisons soit 1 120 appartements et 7 46 maisons. |
| Potentiel de réduction |
| <p>Taux de l'objectif de pratique x gisement d'évitement = Potentiel de réduction / habitant / an</p> <p style="text-align: center;">Soit</p> <p style="text-align: center;">$15\% \times 50 = 7,5 \text{ kg/hab./an}$</p> <p>Taux de l'objectif de pratique x ((Taux objectif d'habitats impactés x Effectif total d'habitats) x nombre d'habitant par ménages) x gisement d'évitement = Tonnage potentiel évité / an</p> <p style="text-align: center;">Soit</p> <p style="text-align: center;">$15\% \times ((60\% \times 1\ 635 + 40\% \times 10\ 816) \times 2,4) \times 50 = 95,5 \text{ tonnes / an}$</p> |
| Moyens humains |
| 0,2 ETP |
| Moyens financiers |
| <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Achat de matériel et prestation associative : 61 000€ répartis sur 6 ans soit 10 160€ / an <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -ETP : 31 530€ répartis sur 6 ans soit 5 255€ / an |
| Moyens de suivis |
| <ul style="list-style-type: none"> -Formations de guides composteurs dispensées par l'association. -Évolution des quantités d'OMR. -Évolution du nombre de foyers volontaires. -Nombre de bio-seaux distribués. |

Fiche action n°3 : Lombricomposteurs

| Descriptif de l'action |
|---|
| <p>Le lombricompostage est une pratique permettant aux ménages en appartement de composter, et ainsi contribuer à la réduction d'une certaine partie de leurs biodéchets. Un subventionnement de 77% sur la base de lombricomposteurs à 90€ est à mettre en place (soit 70€ à la charge de la CCRVV et 20€ à la charge des administrés demandant la subvention). Le lombricompostage nécessitant des connaissances précises, un accompagnement et un suivi léger auprès des ménages sera nécessaire, afin d'éviter des abandons du dispositif de la part des habitants s'étant équipés. Dans ce cadre, un accompagnement à l'installation du bac avec remise d'un manuel de bonnes pratiques devra être apporté systématiquement aux domiciles des ménages, avec une visite facultative possible, dans un délai de 3-4 mois après l'installation du lombricomposteur afin d'évaluer la bonne tenue de celui-ci. Cette action devra également être accompagnée de fortes campagnes de sensibilisation.</p> |
| <i>Note :</i> |
| <p><i>Promouvoir la plateforme de dons de vers en ligne « Plus2Vers » permettra de réduire les coûts de fourniture et de favoriser l'échange et la cohésion sociale autour de cette pratique.</i></p> |
| Objectif |
| Taux de pratique en appartement : 12% soit 196 foyers |
| Hypothèses et données |
| <ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'appartements sur le territoire : 1 635 -Nombre moyen d'habitants par ménages : 2,4 -Nombre d'habitats individuels équipés actuellement : 0% -Gisement d'évitement : 40 kg/hab./an soit 96 kilos par ménages par an - ~200 lombricomposteurs fournis sur 6 ans, et ~33 lombricomposteurs par an⁷⁰. |
| Potentiel de réduction |
| <p>Taux de l'objectif de pratique x Gisement d'évitement = potentiel de réduction / habitants / an Soit $12\% \times 40 = \mathbf{4,8 \text{ kg/hab./an}}$</p> <p>Taux de l'objectif de pratique x (Effectif d'habitats x Nombre d'habitants par foyer) x Gisement d'évitement = Tonnage potentiel évité / an Soit $12\% \times (1\ 635 \times 2,4) \times 40 = \mathbf{18,8 \text{ tonnes / an}}$</p> |
| Moyens humains |
| Moins de 0,1 ETP |
| Moyens financiers |
| <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Achat de matériel : 13 000€ répartis sur 6 ans soit 2 166€ / an <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -ETP : 3 600€ répartis sur 6 ans soit 600€ / an |
| Moyens de suivis |
| <ul style="list-style-type: none"> -Foyers témoins. -Évolution des quantités d'OMR. -Nombre d'interventions à domicile. -Évolution du nombre de lombricomposteurs fournis. |

⁷⁰ Compte tenu des diverses actions à mettre en place pour les maisons avec extérieurs, ces dernières n'ont pas paru être pertinentes comme public cible. Cela permettra de concentrer la communication sur les ménages en appartements.

Fiche action n°4 : Composteurs Cantines Scolaires

| Descriptif de l'action |
|---|
| <p>La mise en place de composteurs collectifs en milieux scolaires pourrait permettre d'une, la réduction des biodéchets issus des établissements scolaires en les traitant à la source, d'autres parts, la mise en place d'une démarche pédagogique de sensibilisation autour du compostage. Afin de développer et mettre en place cette initiative, un diagnostic de faisabilité devra être effectué auprès des établissements et en lien avec le service Enfance de la CCRVV, afin de récupérer les diverses volontés des personnels scolaires, les possibilités de mise en place selon les établissements, ainsi que les quantités de déchets alimentaires produites par établissements. Afin d'être pertinente et efficace, cette action devra se faire en complément de l'action n°11 propre à la restauration collective, afin de sensibiliser au gaspillage alimentaire, ainsi qu'au tri des déchets lors des fins de repas. Des tables de tri pourraient être mises en place dans les restaurants scolaires afin de simplifier les consignes de tri. De plus, des apports de broyats structurants devront être effectués vers ces sites de compostages collectifs spécifiques. Un agent formé guide composteur assurera la bonne tenue du dispositif auprès des personnels scolaires, et des élèves.</p> |
| Objectif |
| Traiter 70% des biodéchets issus de la restauration scolaire |
| Hypothèses et données |
| <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de cantines scolaires sur le territoire : 11 -Nombre de repas servis par an : 229 600 -Gisement d'évitement de référence nationale : 140g / repas -Gisement d'évitement sur le territoire : 32,1 tonnes / an |
| Potentiel de réduction |
| <p>Gisement de référence en g / repas x taux objectif de réduction = potentiel de réduction Soit 140 g / repas x 70% = 98 g / repas soit 22,5 tonnes / an</p> |
| Moyens humains |
| 0,1 ETP |
| Moyens financiers |
| <p>Investissement : -1 500 € sur 6 ans soit 250 € / an</p> <p>Fonctionnement : -15 765 € sur 6 ans soit 2 627 € / an</p> |
| Moyens de suivis |
| <ul style="list-style-type: none"> -Évolution des quantités d'OMR. -Nombre d'établissements présents dans la démarche. -Ressenti des personnels scolaires. |

Fiche action n°5 : Poules

| Descriptif de l'action |
|--|
| <p>Les poules permettent de traiter à la source certaines quantités de biodéchets. D'après l'ADEME, ce sont 150 kilos de déchets évités par an par poule, ainsi que la promotion d'une consommation éco-responsable par la production d'œufs. Cette action consiste à établir une alternative au compostage pour les foyers ne souhaitant pas composter. Elle s'inscrit dans deux axes d'application :</p> <p>1- La mise en place de subventions à l'achat de poules (80% de l'objectif). Ce subventionnement sera de 75% à l'achat de poules (sur la base de 40€ pour deux poules), permettant aux habitants d'obtenir un binôme de poules pour 10€ (5€ / Poule). Afin d'assurer la bonne tenue du dispositif, des réunions d'informations seront effectuées auprès des habitants réclamant la subvention. La remise des animaux se fera par livraison sur rendez-vous. Une charte sera également mise en place afin d'éviter tout mauvais traitement aux animaux (violences, abandon...), elle sera signée par tout habitant souhaitant bénéficier de la subvention.</p> <p>2- La mise en place de poulaillers communaux sur certains sites (20% de l'objectif). Cet axe permettrait aux foyers ne disposant pas d'un jardin de malgré tout éliminer leurs biodéchets. Des poulaillers collectifs pourraient être établis en abord d'écoles primaires, lieux de fortes affluences. Afin de s'inscrire dans des logiques de réemploi et d'éco-exemplarité, ces poulaillers pourraient être conçus en matériaux de récupération. Ces emplacements pourraient également permettre l'entretien des poulaillers par les scolaires. Un agent assurera un passage hebdomadaire.</p> |
| Objectif |
| Taux de pratique : 8% soit 997 foyers |
| Hypothèses et données |
| <p>-Nombre de maisons individuelles sur le territoire : 10 816</p> <p>-Nombres moyen d'habitants par ménages : 2,4</p> <p>-Taux estimé d'habitats individuels équipés actuellement : 0 à 2%</p> <p>-Gisement d'évitement : 40 kg/hab./an soit 96 kilos par ménages par an</p> |
| Potentiel de réduction |
| <p>Taux objectif de pratique x gisement d'évitement = potentiel de réduction / habitant / an</p> <p>Soit</p> <p>1 - (80% x 8%) x 40 = 2,56 kg/hab./an</p> <p>2 - (20% x 8%) x 40 = 0,64 kg/hab./an</p> |
| <p>Taux objectif de pratique x (Effectif d'habitats x Nombre d'habitant par foyer) x Gisement d'évitement = Tonnage potentiel évité / an</p> <p>Soit</p> <p>1 - (80% x 8%) x (10 816 x 2,4) x 40 = 66,4 Tonnes / an</p> <p>2 - (20% x 8%) x (1 635 x 2,4) x 40 = 2,5 Tonnes / an</p> |
| Moyens humains |
| 0,1 ETP |
| Moyens financiers |
| <p>Investissement :</p> <p>-Pour la subvention : 21 500€ répartis sur 6 ans soit 3 600€ / an</p> <p>-Pour les poulaillers communaux : 1 600€ sur 6 ans soit 260€ / an</p> <p>Total : 23 100€ répartis sur 6 ans soit 3 850€ / an</p> <p>Fonctionnement :</p> <p>-ETP : 15 762€ répartis sur 6 ans soit 2 627€ / an</p> |
| Moyens de suivis |
| <p>-Poules subventionnées.</p> <p>-Évolution des quantités d'OMR.</p> <p>-Nombre de signataires de la charte.</p> |

Fiche action n°6 : Éco-pâturage

| Descriptif de l'action |
|--|
| <p>L'action vise à structurer et à développer davantage les actions d'éco-pâturage déjà mises en place sur le territoire. Pour ce faire, le développement d'un annuaire des fermiers volontaires permettra de recenser les exploitants du territoire souhaitant faire paître leur cheptel sur des parcelles communales et intercommunales. Des outils de suivis devront être développés et appliqués dans le but d'évaluer les quantités de déchets verts évitées, et pour multiplier le nombre de parcelles éco-pâturées. De plus, une étude devra être réalisée afin de déterminer les parcelles cibles ; de plus, des conventions de pâturage, des cahiers des charges et des baux environnementaux précis à destination des exploitants volontaires, devront être établis.</p> |
| <p><i>Note :</i></p> |
| <p><i>Mettre en place et développer cette action permettrait également de mettre en avant d'autres aspects environnementaux sur le territoire : la lutte contre des espèces végétales invasives, comme l'ambrosie ; la fertilisation des espaces verts, évitant ainsi l'utilisation de produits phytosanitaires ; la sauvegarde d'espèces locales et la préservation de la biodiversité en limitant l'entretien mécanique.</i></p> <p><i>Selon la pertinence du dispositif, l'action pourrait être étendue auprès des agriculteurs et viticulteurs locaux, ainsi qu'auprès des particuliers ou acteurs du territoire (EHPAD, Entreprises...)</i></p> |
| Objectif |
| <p>30% de réduction des déchets verts issus de l'entretien des espaces communaux et inter-communaux</p> |
| Hypothèses et données |
| <ul style="list-style-type: none"> - ~15% des déchets verts issus de la collectivité. -Un gisement d'évitement estimé à ~870 tonnes. |
| Potentiel de réduction |
| <p>Taux objectif de pratique x gisement d'évitement sur le territoire = Potentiel de réduction sur le territoire</p> <p>Soit</p> <p>$30\% \times 870 = \sim 261$ tonnes par an</p> |
| Moyens humains |
| <p>0,1 ETP</p> |
| Moyens financiers |
| <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pas de frais d'investissement spécifique. <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -ETP : 2 500€ / an. |
| Moyens de suivis |
| <ul style="list-style-type: none"> -Évolution des quantités de déchets verts. -Évolution des demandes des diverses communes et acteurs du territoires. -Nombre d'exploitants volontaires recensés. |

AXE 2 : DON-RÉPARATION-RÉEMPLOI

Fiche action n°7 : Réseaux d'échanges

| Descriptif de l'action |
|---|
| <p>La mise en place de réseaux d'échanges se base sur un système de dons et de trocs. Elle sera effectuée complémentirement aux associations et acteurs locaux, par le prestataire INDIGO. Ce dispositif permettra de réduire une certaine quantité de déchets, notamment de DEEE (Déchet d'équipements Électriques et Électroniques), DEA (Déchets d'Éléments d'Ameublement), textiles, ou tout autre objet réemployable, en leur donnant une seconde vie, tout en favorisant l'échange et la cohésion sociale entre les habitants du territoire. Cette action se positionne dans une logique d'économie circulaire, permettant également de favoriser les ménages en difficultés et de diminuer les coûts environnementaux liés à l'achat de produits neufs. Le partenariat avec l'application INDIGO n'empêcherait pas l'activité, sur le même thème, des associations locales. La multiplicité des acteurs présents sur le territoire permettra de toucher un large public.</p> |
| <p><i>Note :</i></p> <p><i>Dans le cadre du projet ferroviaire Nîmes-Béziers, le référencement en ligne de l'application INDIGO sera financé à hauteur de 2€ par Oc'Via pour chaque 1€ investis par la CCRVV dans le ou les services civiques. Le ou les services civiques, qui assureraient la promotion d'INDIGO sur le territoire, sont facultatifs dans le cadre de cette action. De plus, la licence INDIGO étant prise en charge durant 3 ans par OC'Via, rien n'oblige la CCRVV à prendre celle-ci en charge à l'issue de la durée indiquée.</i></p> |
| Objectif |
| <p>1% de réduction des apports de DEEE, DEA et textiles en déchetteries.</p> |
| Hypothèses et données |
| <p>-Part des DEA et DEEE : 3% des apports totaux en déchetteries. -Part du textile : 0,5% des apports totaux en déchetteries. -Gisement d'évitement en déchetterie : 655 tonnes (DEA : ~300 tonnes ; DEE : ~250 tonnes ; Textiles : ~105 tonnes).</p> |
| Potentiel de réduction |
| <p>Taux potentiellement détourné x gisement d'évitement = potentiel de réduction sur le territoire Soit $1\% \times 655 = \mathbf{6,5 \text{ tonnes / an}}$ évitées</p> |
| Moyens humains |
| <p><i>Facultatif : 2 services civiques de 5 mois.</i></p> |
| Moyens financiers |
| <p>Investissement : -Pas de frais d'investissement particulier. Fonctionnement : -<i>Facultatif : Services civiques : 1 060€ sur 5 mois soit 212€ / mois.</i> -Coût de la licence INDIGO au bout de 3 ans : À négocier au regard des économies réalisées.</p> |
| Moyens de suivis |
| <p>-Évolution des quantités de DEA. -Évolution des quantités de DEEE. -Évolution des quantités de Textiles. -Utiliser le référencement des quantités évitées fourni par INDIGO.</p> |

Fiche action n°8 : « Repair Café »

| Descriptif de l'action |
|--|
| <p>Cette action s'inscrit dans la volonté de réduction des DEEE, DEA ainsi que tous types d'objets réparables. Les « repair café » consistent à faire se rencontrer des particuliers et des « réparateurs » afin de donner une seconde vie à leurs objets et apprendre des techniques de réparation pour leurs DEEE, DEA et tout autre réparable. Avant de lancer l'initiative, la CCRVV devra engager un appel à « réparateurs » volontaires bénévoles qui animeront les « repair café ». Cette initiative devra être, dans un premier temps, prise en charge par la CCRVV qui effectuera, durant les premières tenues des « repair café », des appels à bénévoles pour initier la création d'une association. Celle-ci pourra par la suite, prendre le relai de la gestion de ces « repair café ». Mettre en place ces rencontres de manière régulière en itinérance, 1 fois par mois (soit 1 fois par an et par commune), permettra de conserver une affluence suffisante à la pertinence de la création du dispositif.</p> <p>Les « repair café » seraient en complément de la mise en place de recycleries et des réseaux d'échanges.</p> |
| <i>Note :</i> |
| <p><i>Bien que s'inscrivant beaucoup moins dans une démarche de prévention des déchets, mettre en place un espace « fablab⁷¹ » ou « makerspace » durant la tenue des « repair café », permettrait d'attirer des publics plus larges, de favoriser davantage le lien social, et de transmettre des savoirs et savoirs faire autre que ceux concernant la réparation.</i></p> |
| Objectif |
| 2% de réduction des apports de DEA et DEEE en déchèteries. |
| Hypothèses et données |
| <ul style="list-style-type: none"> -Part des DEA et DEEE : 3% des apports totaux en déchèteries. -Gisement d'évitement en déchèterie : 550 tonnes (DEA : ~300 tonnes ; DEE : ~250 tonnes). |
| Potentiel de réduction |
| <p>Taux détourné x gisement d'évitement = potentiel de réduction sur le territoire</p> <p style="text-align: center;">Soit</p> <p style="text-align: center;">2% x 550 = Soit 10 tonnes / an évitées.</p> |
| Moyens humains |
| <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 0,1 ETP pour la mise en place des éditions, de la communication et des appels à bénévoles. -Bénévoles pour l'animation des « repair café ». |
| Moyens financiers |
| <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Entre 500€ et 1000€ pour la mise à disposition du matériel. <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mise à disposition ponctuelle de locaux par les communes. -ETP : 600 € / an. |
| Moyens de suivis |
| <ul style="list-style-type: none"> -Évolution des tonnages de DEEE et DEA en déchetteries. -Nombre de réparateurs tout au long de la tenue des « repair café ». -Nombre de réparations effectuées lors des « repair café ». -Nombre de participants à chaque édition des « repair café ». |

⁷¹ Littéralement : Laboratoire de Fabrication et Espace de Fabrication, mettant à disposition de particuliers mis en coopération des moyens et outils de productions divers.

Fiche action n°9 : Recycleries

| Descriptif de l'action |
|--|
| <p>La mise en place de recycleries, zone de réemploi et de préparation en vue de la réutilisation par la réparation, permettra de détourner et valoriser certaines quantités de déchets, notamment les DEA, DEEE, textiles, ainsi que tout autre objet réparable. Cette action prévoit la réflexion du projet et l'élaboration d'une étude de faisabilité. Elle se mettra en place en complément et dans la continuité des actions n°7 et n°8. Ce dispositif inscrit la prévention des déchets dans une démarche d'économie circulaire, ainsi qu'à une portée sociale et environnementale.</p> <p>Une étude de faisabilité sera donc établie afin de déterminer : les divers statuts et le modèle viable du tiers lieu ; le modèle de collecte ; les possibilités et opportunités foncières ; les appuis financiers pour le projet ; les acteurs du réemploi et de l'insertion professionnelle. Une recyclerie serait donc mise en place pour l'ensemble du territoire sur la base des préconisations issues de l'expertise.</p> |
| Objectif |
| <p>15% à 20% de DEEE et DEA détournés.</p> |
| Hypothèses et données |
| <ul style="list-style-type: none"> -Part des DEA et DEEE : 3% des apports totaux en déchetterie. -Gisement d'évitement en déchetterie : 550 tonnes (DEA : ~300 tonnes ; DEEE : ~250 tonnes). -En moyenne, une surface nécessaire comprise entre 7m² et 15m² / tonne de déchets en zone rurale et semi rurale. -Une étude de faisabilité comprise entre 6 mois et 1 an. |
| Potentiel de réduction |
| <p>Taux potentiellement détourné x gisement d'évitement = potentiel de réduction sur le territoire</p> <p>15% x 550 = 83 à 110 tonnes / an évitées</p> <p>20% x 550</p> |
| 1. Localisation de l'infrastructure |
| <p>-La surface totale devra être comprise entre 3 000m² et 5 000m². Cela permettra d'établir l'aménagement essentiel à la recyclerie : Un parking d'accueil de la « clientèle » ; un espace suffisant aux quais de déchargement et au trafic routier induit par le transport des quantités de déchets ; Le stockage de colonnes d'apport volontaire ; un espace de stockage.</p> <p>-La bâtisse de la recyclerie devra avoir une surface comprise entre 300m² et 500m². Cela permettra d'établir une configuration optimale : Une surface de vente et d'accueil du public ; un espace de tri ; un espace atelier/réparation ; un espace de stockage ; des locaux pour le personnel.</p> |
| Scénario n°1 : |
| <p>Le bâti est déjà existant. Dans ce cadre, identifier des emplacements déjà présents sur le territoire permettra de déployer la recyclerie selon un temps d'exécution et des coûts moindres, portant sur la réhabilitation de locaux plutôt que sur une construction totale. L'étude de faisabilité sera moins complexe à élaborer et portera davantage sur l'identification des acteurs à mobiliser, et sur la définition des modèles économiques, financiers et juridiques les plus viables.</p> |
| Scénario n°2 : |
| <p>Le bâti est à construire. Identifier l'emplacement potentiel devra prendre en compte les éléments liés aux divers documents d'urbanisme et de planification territoriale. Le temps d'exécution de l'action sera plus conséquent compte tenu du temps de construction.</p> |
| Moyens humains |
| <p>Accompagnement à l'étude de faisabilité : 0,2 ETP</p> |

Moyens financiers

- Les moyens financiers d'investissement qui seront alloués à l'infrastructure, seront à déterminer ultérieurement selon les opportunités et possibilités foncières.
- Les moyens d'investissements induits par l'étude de faisabilité seront à déterminer selon le prestataire sélectionné et le cahier des charges produit.
- ETP : **5 200€** sur la durée de l'étude de faisabilité.

2. Gestion Opérationnelle

Scénario n°1 :

Cette action est complémentaire de l'action n°8, pour laquelle une association aura à sa charge la gestion des « repair café ». Dans cette continuité, cette même association assurera la gestion, la valorisation et la vente des objets détournés de la recyclerie. Les fonds récupérés par la vente des objets valorisés permettront de subventionner, en partie, le fonctionnement de l'association. Le reste sera éventuellement subventionné par la collectivité.

Scénario n°2 :

Si l'association des « repair café » n'a pas la charge de la recyclerie, des ETP pérennes devront être mis en place pour la gestion de la recyclerie. Les postes pourraient être pourvus dans le cadre d'ACI⁷². De plus, un appel à bénévoles permettrait d'initier la création d'une association. Les fonds récupérés par la vente des objets valorisés permettront d'assurer les coûts de fonctionnement restants.

Note :

Bien que n'étant pas liés aux scénarios précédents pour l'infrastructure, les deux scénarios de fonctionnement et de gestion opérationnelle ci-dessus dépendront en grande partie de la configuration et de la surface du local.

Moyens humains

Chef de projet pour la gestion du tiers lieu : **0,5 ETP**

Moyens financiers

- Les moyens alloués à l'étude de faisabilité seront à déterminer selon le prestataire sélectionné et le cahier des charges produit.
- Les moyens de fonctionnement seront à déterminer ultérieurement selon le modèle le plus pertinent pour la pérennisation de la recyclerie.

Fonctionnement :

-Subventionnement : À déterminer.

-ETP : **13 137€ / an**

Fonctionnement :

-Coûts complémentaires : À déterminer.

-ETP : **13 137€ / an**

Moyens de suivis

- Évolution des quantités de DEEE.
- Évolution des quantités de DEA.
- « Chiffre d'affaires » réalisé par la vente d'objets.
- Flux entrant / sortant de la recyclerie.

⁷² Ateliers et Chantiers d'Insertion

AXE 3 : ÉCO-CONSOMMATION

Fiche action n°10 : « Stop-Pub »

| Descriptif de l'action |
|--|
| Cette action consiste à renforcer et relancer le dispositif « stop pub » déjà existant sur le territoire depuis 2015. Estimé à 8% de boîtes aux lettres équipées sur le territoire, relancer le dispositif permettra de diminuer considérablement les quantités d'INS (Imprimés Non Sollicités) produites. Dans cette logique, la relance du dispositif se basera sur une communication accrue, la multiplication des points de retraits des autocollants (Mairies, Communauté de Communes...) ainsi que le flochage des autocollants aux « couleurs » de la CCRVV. Une première distribution pourra être effectuée par le biais du journal inter-communal, sous la forme d'autocollants détachables. Afin que l'action se repose sur de solides bases, la communication devra également mettre en avant les alternatives numériques pour recevoir les publicités voulues. |
| <i>Note :</i> |
| <i>Étudier, par le biais d'une enquête, la possibilité d'étendre le dispositif aux entreprises et aux associations pourrait également être un levier de réduction des déchets.</i> |
| Objectif |
| 50% de taux d'équipement soit ~6 200 foyers |
| Hypothèses et données |
| -Nombre d'habitats : 12 451. -Taux d'équipement actuel du Stop Pub : ~8% de boîtes aux lettres équipées. -90% d'efficacité du Stop-Pub (Moyenne nationale). -Gisement d'évitement : 13,6 kg/hab./an (Moyenne nationale). |
| Potentiel de réduction |
| Efficacité du Stop Pub des boîtes aux lettres équipées x taux d'équipement des boîtes aux lettres x gisement d'évitement = Ratio évité en kg/hab./an. Soit $90\% \times (50\% - 8\%) \times 13,6 = \mathbf{5,6 \text{ kg/hab./an}}$ |
| Potentiel de réduction / habitant / an x (Effectif d'habitats x nombre d'habitants par foyer) = Tonnage potentiel évité / an Soit $5,6 \times ((1\ 635 + 10\ 816) \times 2,4) = \mathbf{167,3 \text{ tonnes évitées / an.}}$ |
| Moyens humains |
| Moins de 0,1 ETP |
| Moyens financiers |
| Investissement : - 10 000€ pour l'achat des autocollants. Fonctionnement : -ETP : 500€ / an. |
| Moyens de suivis |
| -Évolution des quantités du tri sélectif en porte-à-porte. -Évolution des quantités de JRM (Journaux-Revues-Magazines) en Points d'Apports Volontaires. -Nombre d'autocollants distribués. -Nombre d'autocollants apposés sur les boîtes aux lettres (grâce à La Poste, ou par les distributeurs publicitaires). |

Fiche action n°11 : Restauration Collective

| Descriptif de l'action |
|---|
| <p>Cette action consiste à réduire les quantités de déchets liées au gaspillage alimentaire en restauration collective, notamment scolaire. Cette action se positionne dans une logique de modification des pratiques du personnel et des usagers. Un diagnostic devra être établi concernant l'organisation des cantines scolaires, le redimensionnement des assiettes et portions... Une pesée des quantités avant, pendant, et après la mise en place du dispositif permettra d'assurer un suivi précis, et d'évaluer l'efficacité de l'action. Etablir un profil des produits les plus jetés permettra d'axer davantage l'action sur ceux-ci et d'ajuster les grammages. Mettre en avant les divers coûts environnementaux des catégories de produits jetés permettra également de sensibiliser davantage, au-delà de la réduction des déchets.</p> <p>Certaines actions ont déjà été mises en place dans certains établissements avec des bornes permettant de montrer la quantité de pain jeté aux enfants (Avec une graduation « pédagogique » illustrant ce qui a été « jeté » selon la quantité de pain). Un accompagnement du personnel des cantines scolaires devra être effectué afin de les sensibiliser et de les former à la lutte contre le gaspillage alimentaire. Cet accompagnement pourra être effectué en parallèle de celui correspondant à l'action n°4.</p> |
| <i>Note :</i> |
| <p><i>-Étudier la possibilité de développer un « partenariat » de don alimentaire avec des associations comme les Restos du Cœur, permettra d'éviter de jeter les repas non-servis.</i></p> <p><i>-Étudier la possibilité de mettre en place des dispositifs de recyclage du pain permettra d'inscrire les quantités malgré tout jetées, dans une logique d'économie circulaire (voir l'équipement Crumbler d'Expliceat ⁷³, cofinancé par l'ADEME, permettant de recycler le pain dur en farine).</i></p> |
| Objectif |
| 20% de réduction des quantités dues au gaspillage alimentaire. |
| Hypothèses et données |
| <p>-Gisement d'évitement en cantines scolaires : 140 g/pers./repas -Nombre de repas / an : 229 600</p> |
| Potentiel de réduction |
| <p>Gisement d'évitement x taux de réduction observé = potentiel de réduction en g/repas Soit 140 x 20% = 28 g/repas Soit (140 x 20%) x 229 600 = 6,4 tonnes évitées / an.</p> |
| Moyens humains |
| 0,5 ETP |
| Moyens financiers |
| <p>Investissement : -Achat de tables de tri et de pesons : 4 000€.</p> <p>Fonctionnement : -ETP : 13 137€ / an.</p> |
| Moyens de suivis |
| <p>-Évolution des quantités d'OMR. -Nombre d'établissements inclus dans la démarche. -Nombre d'élèves sensibilisés.</p> |

⁷³ <https://www.crumbler.fr/>

Fiche action n°12 : Diminution de papier

| Descriptif de l'action |
|--|
| <p>Cette action s'inscrit dans une logique d'éco-exemplarité de la part de la CCRVV vis-à-vis de ses propres productions de déchets. Le papier représente en moyenne 75% des déchets de bureaux. Dans un premier temps, évaluer les productions de papiers, et établir un état des lieux des outils bureautiques en place pouvant contribuer à la diminution du papier, est essentielle. Cet état des lieux permettra d'évaluer la marge de progression réalisable en termes de réduction des quantités de papiers produites. L'action devra se concentrer essentiellement sur la dématérialisation des démarches internes, mais également externes. Le développement, par exemple, d'un « coffre-fort électronique » permettra aux agents de récupérer et conserver leurs documents de manière numérisés. De plus, la mise à disposition, auprès de chaque agent, de bacs de tri pour le papier, permettra de valoriser une partie des quantités produites. La mise en avant de l'impression recto-verso des divers documents administratifs est également un levier de réduction des quantités de papiers.</p> |
| <i>Note :</i> |
| <p><i>Un diagnostic des productions de papiers issues des divers acteurs (Entreprises, artisans, commerces, associations) du territoire permettra d'évaluer leurs quantités de papiers produites et permettra de leur fournir des pistes pour les réduire.</i></p> |
| Objectif |
| <ul style="list-style-type: none"> -Réduire les quantités de papiers issues de la collectivité. -Réduire de 15% les quantités de papiers issus des divers acteurs du territoire. |
| Hypothèses et données |
| <ul style="list-style-type: none"> -Gisement d'évitement : 62,4 kg/employé/an. -230 agents inter-communaux. -Population active susceptible de produire des déchets papiers : 12 585. |
| Potentiel de réduction |
| <p style="text-align: center;">Taux de réduction x gisement d'évitement en kg/employé/an = potentiel de réduction en kg/employé/an Soit $15\% \times 62,4 = \mathbf{9,36 \text{ kg/employé/an}}$</p> <p style="text-align: center;">(Taux de réduction x gisement d'évitement en kg/employé/an) x Pop. Active = Tonnage évité par an Soit $(15\% \times 62,4) \times 12\ 585 = \mathbf{117,7 \text{ tonnes évitées / an}}$</p> |
| Moyens humains |
| 0,1 ETP |
| Moyens financiers |
| <p>Investissement : Pas de frais d'investissement spécifique.</p> <p>Fonctionnement : -ETP : 2 627€ / an</p> |
| Moyens de suivis |
| <ul style="list-style-type: none"> -Évolution des quantités de papiers. -Évolution des quantités issues du tri sélectif. |

Fiche action n°13 : Pratiques Éco-responsables

| Descriptif de l'action |
|---|
| <p>Cette action consiste à valoriser et mettre en avant, dans une démarche d'éco-exemplarité, les pratiques éco-responsables de réduction des déchets auprès des divers agents de la collectivité (Tri, compostage, mise en avant des produits peu générateurs de déchets, remise de petits guides pour le « Do It Yourself », visites de sites, mise en place de gobelets réutilisables, mise en avant des produits et/ou labels catégorisés « écologiques » par l'ADEME ...). Cette action permettra de diffuser les pratiques auprès des sphères privées des agents sensibilisés, tout en les instaurant sur leurs lieux de travail. Les élus, et les personnels communaux pourraient également être mobilisés dans le cadre de l'action afin d'étendre l'éco-exemplarité.</p> |
| Objectif |
| <p>-Diminuer les OMA issues des structures inter-communales, communales et affiliées. -Sensibiliser les agents aux bonnes pratiques de réduction des déchets.</p> |
| Hypothèses et données |
| <p>-230 agents inter-communaux possiblement impactés. -Environ 25 établissements publics possiblement impactés.</p> |
| Potentiel de réduction |
| <p>Pas de données spécifiques quant au potentiel de réduction, et aux quantités d'OMA produites.</p> |
| Moyens humains |
| <p style="text-align: center;">0,3 ETP pour la préparation et l'animation des interventions.</p> |
| Moyens financiers |
| <p>Investissement : -Achat de matériel : 2 000 € à 3 000 €. Fonctionnement : -ETP : 7 882€ / an</p> |
| Moyens de suivis |
| <p>-Évolution des quantités d'OMR. -Évolution des quantités liées au tri sélectif. -Satisfaction des agents mobilisés vis-à-vis de la démarche.</p> |

AXE 4 : SENSIBILISATION-COMMUNICATION

Fiche action n°14 : Foyers Témoins

| Descriptif de l'action |
|---|
| <p>Cette action consiste à communiquer sur les potentiels de réduction auprès des habitants afin d'inciter à l'adoption des pratiques de réduction des déchets. Pour développer l'action, le recrutement de foyers témoins sera essentiel. Les témoins volontaires pourront, durant une réunion d'informations, choisir une ou plusieurs actions qu'ils souhaitent pratiquer parmi celles proposées, et se verront remettre le matériel nécessaire au suivi et à la réduction de leurs quantités de déchets. Après avoir pesé hebdomadairement pendant 1 à 2 mois leurs quantités de déchets, ils mettront en pratique une ou des actions durant 1 à 2 mois, tout en poursuivant leurs pesées afin de mettre en exergue les quantités évitées selon la pratique initiée. Une fois l'opération achevée, une évaluation des résultats sera établie, et communiquée. Afin que la prévention soit davantage acceptée, il est essentiel de développer des outils de suivi des économies financières réalisées par ces foyers. A la fin du dispositif, les foyers pourront conserver le matériel fourni dans le cadre des actions choisies.</p> |
| <p><i>Note :</i></p> <p><i>Dans le cas où l'action est un succès auprès des foyers, reconduire l'action, et l'étendre à d'autres acteurs territoriaux (Écoles témoins pour le compostage, Communes témoins pour l'éco-pâturage ou le compostage collectif...) permettrait de renforcer la communication, l'éco-exemplarité ainsi que la réduction des déchets.</i></p> |
| Objectif |
| <p>100 Foyers témoins répartis sur 4 opérations.</p> |
| Hypothèses et données |
| <ul style="list-style-type: none">-Gisement d'évitement du territoire : 265 kg/hab./an.-Gisement d'évitement sur la durée de l'opération : ~44 kg/hab. pour deux mois.-Nombre d'habitants : 26 850.-Une réduction de 30% des quantités de déchets des foyers témoins. |
| Potentiel de réduction |
| <p>Gisement d'évitement sur la durée de l'opération x Taux de réduction = Potentiel de réduction Soit $(100 \times 2,4 \times 44) \times 30\% = 3\,168$ kg évités par l'opération soit 3,1 tonnes.</p> |
| Moyens humains |
| <p>0,3 ETP</p> |
| Moyens financiers |
| <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none">-1 400€ pour l'achat de pesons.-Coût du matériel à fournir à déterminer selon les choix d'actions des foyers. <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none">-ETP : 7 882€ par opération. |
| Moyens de suivis |
| <ul style="list-style-type: none">-Nombre de foyers témoins.-Actions choisies par les témoins.-Évolution des quantités de déchets des foyers témoins. |

Fiche action n°15 : Sensibilisation des usagers

| Descriptif de l'action | |
|---|--|
| <p>Cette action se concentre sur la sensibilisation des usagers, ainsi que l'élargissement des canaux de communication. Un état des lieux des moyens déjà mis en place devra être effectué afin d'analyser les carences et atouts liés. De plus, des outils de suivi seront essentiels afin de vérifier l'efficacité des moyens mis en œuvre.</p> | |
| Sensibilisation : | Communication : |
| <ul style="list-style-type: none"> -Promotion des foyers témoins. -Promotion des diverses actions mises en place par la CCRVV et des pratiques liées (Compostage, Lombricompostage, Poules, don, réparation et réemploi...). -Promotion des actions éco-exemplaires mises en place par la CCRVV. -Diffusion d'un résumé du diagnostic. -Promotion de l'eau du robinet et des produits pauvres en emballages. -Promotion du « Jardiner au Naturel ». -Sensibilisation générale à l'écologie et l'environnement. | <ul style="list-style-type: none"> -Maintenir une fréquence de parution du Journal Intercommunal de 2 à 3 fois par an. -Distribuer les supports de communication durant les interventions de la CCRVV (Éco-événements, réunions, participations aux marchés...). -Développer une relance mécanique et systématique de la prévention des déchets (Subventions, consignes de tri, bonnes pratiques...). -Développer la communication numérique (newsletter, réseaux sociaux...). |
| Objectif | |
| <p>Améliorer et développer la sensibilisation et la communication, notamment afin d'accompagner les diverses actions à mettre en place.</p> | |
| Hypothèses et données | |
| <ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'habitants : 26 850. -Population active : 76,3%. -Caractère semi-urbain / semi-rural du territoire. -Une communication qui demande à être développée (Résultats du diagnostic). -Une volonté citoyenne d'être acteur du PLPDMA et de la vie du territoire en général (Résultats des questionnaires, entretiens, et concertations). | |
| Potentiel de réduction | |
| <p>Compte tenu de la spécificité du territoire et des moyens à mettre en œuvre, calculer un potentiel de réduction n'est pas réalisable. Celui-ci pourra être estimé tout au long du dispositif.</p> | |
| Moyens humains | |
| <p>0,5 ETP</p> | |
| Moyens financiers | |
| <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Coûts des supports de communication et de sensibilisation : À déterminer. <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -ETP : 78 825€ sur 6 ans soit 13 137€ / an. | |
| Moyens de suivis | |
| <ul style="list-style-type: none"> -Évolution des quantités d'OMR. -Évolution des quantités issues du tri sélectif. -Évolution des quantités collectées en déchèteries. -Évolutions et efficacités des diverses actions mises en œuvre. | |

Fiche action n°16 : Sensibilisation des scolaires

| Descriptif de l'action | |
|---|---|
| <p>Cette action se place dans une logique de sensibilisation auprès des élèves des différents établissements scolaires du territoire, et permettra indirectement, de sensibiliser parents et enseignants. Les thématiques proposées se concentreront avant tout sur la prévention des déchets, autour de laquelle gravitent nombre d'autres sujets liés à l'environnement. Afin de développer l'action, celle-ci prendra la forme de « concours » inter-établissement ou interclasses, durant lesquels les élèves pourront se saisir du sujet et y apporter leur propre vision. Le sujet sera renouvelé chaque année, et les établissements ou classes pourront y participer sur une base de volontariat.</p> | |
| <i>Note :</i> | |
| <p><i>Afin de faciliter la mise en place de l'action, celle-ci pourrait accompagner la mise en place de dispositif comme la mise en place de composteurs collectifs scolaires (Action n°4) ou la lutte contre le gaspillage alimentaire (Action n°11). De plus, la sensibilisation des scolaires pourrait être accompagnée par d'autres actions, comme les éco-événements.</i></p> | |
| Objectif | |
| Sensibiliser les scolaires, qui se feront ambassadeurs de la prévention des déchets dans leurs cercles familiaux. | |
| Hypothèses et données | |
| <ul style="list-style-type: none"> -Nombre de crèches : 7 -Nombre d'écoles primaires : 11 -~75 classes de primaire. -Nombre de collèges : 3 | |
| Potentiel de réduction | |
| Compte tenu de la spécificité du territoire et des moyens à mettre en œuvre, calculer un potentiel de réduction n'est pas réalisable. Celui-ci pourra être estimé tout au long du dispositif. | |
| <p><u>Scénario n°1 : Prise en charge par la CCRVV</u></p> <p>Prise en charge par la CCRVV de l'organisation et de la reconduite du projet chaque année, ainsi que l'animation des interventions et/ou sorties.</p> | <p><u>Scénario n°2 : Prestation d'éducation à l'environnement</u></p> <p>Ce scénario consiste à confier à un prestataire spécialisé dans l'éducation à l'environnement, les animations, et interventions en établissement et/ou en sorties, ainsi que l'organisation des projets scolaires.</p> |
| Moyens humains | |
| 1 ETP | Moins de 0,1 ETP |
| Moyens financiers | |
| <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Matériel à fournir selon le thème annuel. -Coût de transport pour les sorties. <p>Fonctionnement :</p> <p>-ETP : 26 275€ / an</p> | <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Pas de frais d'investissement spécifiques. <p>Fonctionnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Prestation d'éducation à l'environnement : ~350€ / Demi-journée. -ETP : 1000€ / an. |
| Moyens de suivis | |
| <ul style="list-style-type: none"> -Nombre d'établissements / classes volontaires. -Retours des personnels enseignants et scolaires sur le dispositif. -Reproductibilité de l'action. | |

Fiche action n°17 : Éco-événements

| Descriptif de l'action | |
|--|--|
| <p>Cette action vise à créer des « éco-événements » portés par la CCRVV. Ces événements permettent de sensibiliser à la prévention des déchets sous plusieurs formes et supports, et permettent de mettre en avant les possibilités sous un angle culturel et/ou festif. Ils constituent un levier de communication original. Ces éco-événements devront être réalisés dans une démarche éco-exemplaire. Un « livre d'or » pourrait être mis à disposition.</p> | |
| Objectif | |
| <p>Sensibiliser les habitants à la prévention des déchets dans une logique événementielle et culturelle.</p> | |
| Hypothèses et données | |
| <p>-Nombre d'habitants : 26 850 -Les événements actuels sur le territoire sont associatifs (Notamment les clubs taurins). -Aucun événement organisé par la CCRVV.</p> | |
| Potentiel de réduction | |
| <p>Compte tenu du manque de retours d'expériences, de la spécificité du territoire et des moyens à mettre en œuvre, calculer un potentiel de réduction n'est pas réalisable. Celui-ci pourra être estimé tout au long du dispositif.</p> | |
| <p><u>Scénario n°1 : Soutenir les éco-événements</u></p> <p>La CCRVV se positionnera comme accompagnatrice des événements du territoire (Fêtes votives, événements taurins...) en matière d'éco-événements. Elle fournira les outils aux organisateurs pour le développement d'un éco-événement et la mise en place d'une démarche éco-responsable. Une réponse sera apportée à la forte demande des associations du territoire en matière de relations avec la CCRVV, cette dernière pourra réaffirmer sa position d'acteur incontournable et exemplaire pour la réduction des déchets. La CCRVV pourrait également fournir du matériel (Gobelets Réutilisables, colonnes de tri...).</p> | <p><u>Scénario n°2 : Expositions Artistiques</u></p> <p>L'organisation d'expositions artistiques sur le thème des déchets est un moyen de sensibiliser en donnant un aspect artistique aux déchets. La mise en place de ce scénario passerait par un appel à volontaire auprès d'artistes, écoles d'art, éditeurs photographique ou scénographes, afin de favoriser et mettre en avant la culture régionale, départementale ou locale. Se doter d'une « banque » artistique sur cette thématique permettrait de reconduire l'action dans d'autres lieux que celui de l'exposition initiale, voire de fournir / louer l'exposition à d'autres structures.</p> |
| Moyens humains | |
| <p>0,25 ETP</p> | <p>0,25 ETP</p> |
| Moyens financiers | |
| <p>Investissement :</p> <p>-Coût de fourniture du matériel à déterminer selon les besoins. -Coût des moyens de communication à déterminer selon les événements engagés dans la démarche. Fonctionnement :</p> <p>-ETP : 6 658€ / an</p> | <p>Investissement :</p> <p>-Hypothèse selon les retours d'expériences : Entre 10 000€ et 15 000€. Fonctionnement :</p> <p>-ETP : 6 658€ / an</p> |
| Moyens de suivis | |
| <p>-Nombre de visiteurs. -Reproductibilité de l'action. -Retours subjectifs inscrits dans le « livre d'or ». -Retours issus des organisateurs événementiels et des associations. -Quantités de déchets évitées lors des périodes événementielles.</p> | |

Fiche action n°18 : Participation aux marchés

| |
|---|
| Descriptif de l'action |
| <p>Cette action consiste à sensibiliser les habitants <i>via</i> la tenue, par la CCRVV, d'un stand régulier durant certains jours de marché. La présence d'un agent permettra d'établir un contact direct avec les habitants afin de les sensibiliser à la prévention des déchets, mais également de leur fournir des informations et des conseils sur divers dispositifs. La tenue de ce stand pourrait également être le moyen de faire des démonstrations d'équipements ou de distribuer des guides de bonnes pratiques pour la réduction des déchets. De plus, les appels à volontaires pour certaines des précédentes actions pourraient, en partie, être établis durant ces moments. Un « livre d'or » pourrait être mis à disposition pour récupérer les avis et remarques des habitants.</p> |
| <i>Note :</i> |
| <p><i>Diversifier les sujets d'interventions permettrait de conserver un intérêt pour cette action. De plus, tenter d'établir la tenue de stand durant des événements associatifs, éco-événements ou encore brocantes permettrait de diversifier le public ciblé.</i></p> |
| Objectif |
| Être présent sur au moins 1 marché / mois. |
| Hypothèses et données |
| <p>-7 marchés hebdomadaires sur le territoire. -Certains marchés se déroulent en semaine, notamment le mardi matin.</p> |
| Potentiel de réduction |
| <p>Compte tenu du manque de retours d'expériences, de la spécificité du territoire et des moyens à mettre en œuvre, calculer un potentiel de réduction n'est pas réalisable. Celui-ci pourra être estimé tout au long du dispositif.</p> |
| Moyens humains |
| Moins de 0,1 ETP |
| Moyens financiers |
| <p>Investissement : -900€ pour l'achat du stand et du matériel de démonstration. Fonctionnement : -ETP : 1 839€ / an.</p> |
| Moyens de suivis |
| <p>-Fréquentation du stand. -Nombre de démonstrations. -Nombre de documents informatifs distribués. -Retours subjectifs inscrits dans le « livre d'or ». -Évolution de l'attribution de certaines subventions suite à la mise en place de l'action.</p> |

IX.2. Les Moyens humains affectés au PLPDMA

Le programme de prévention se mettant en œuvre sur une durée de 6 ans, la mise en place de moyens humains dédiés à la prévention est essentielle au vu de la concentration d'actions et de leurs caractéristiques d'élaboration plus ou moins conséquentes. Dans ce cadre, une évolution progressive des effectifs présents au sein du service Environnement de la CCRVV sera effectuée afin de pouvoir mettre en œuvre les diverses actions de la manière la plus optimale possible. Dans ce cadre, l'éventuel recrutement d'un chargé de mission prévention et gestion des déchets permettra d'optimiser la prévention et d'animer un grand nombre des actions du PLPDMA. En plus de cet ETP, d'autres devront être mis en place afin d'assurer la bonne tenue quotidienne des dites actions. Au terme du plan, les moyens humains estimés représenteront 4,75 ETP. Enfin, certaines actions spécifiques pourront se voir dédiées 2 services civiques.

Tableau 27 : Prévisions des Moyens Humains affectés au PLPDMA selon l'année de mise en œuvre

| Années | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 | Total |
|-----------------|---------|-------|---------|---------|----------|----------|----------|
| Effectif en ETP | 1,5 ETP | 4 ETP | 4,1 ETP | 4,5 ETP | 4,75 ETP | 4,75 ETP | 4,75 ETP |

IX.3. Modalités de suivi du PLPDMA

Le suivi du programme continuera donc d'être assuré par la Commission Environnement de la CCRVV constituée en CCES. Cette évaluation étant nécessaire à la mise en œuvre progressive du PLPDMA et à son bilan régulier, la commission se réunira à minima annuellement, dans le but de réaliser ces points d'étapes, et, dans le cas où les objectifs ne s'avèrent pas suffisamment atteints, des modifications pourront être demandées par la commission et effectuées par l'équipe projet. Par ailleurs, cette commission conservera sa composition actuelle. De plus, l'éventuel recrutement d'un chargé de mission prévention et gestion des déchets permettra également d'assurer un suivi spécifique du PLPDMA et de ses indicateurs de réduction.

IX.4. Calendrier prévisionnel de mise en œuvre du PLPDMA

| | | Années | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|-------------|----------------------------------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|------|---|---|---|
| | | 2021 | | | | 2022 | | | | 2023 | | | | 2024 | | | | 2025 | | | | 2026 | | | |
| | | Trimestres | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 | 1 | 2 | 3 | 4 |
| Axe 1 : Réduction des Biodéchets | Action n°1 | Composteurs Individuels | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Action n°2 | Composteurs Collectifs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Action n°3 | Lombricomposteurs | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Action n°4 | Composteurs collectifs Scolaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Action n°5 | Poules | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Action n°6 | Éco-pâturage | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 2 : Don-Réparation- Réemploi | Action n°7 | Réseaux d'échanges | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Action n°8 | « Repair Café » | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Action n°9 | Recyclerie | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 3 : Éco-consommation | Action n°10 | Stop Pub | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Action n°11 | Restauration Collective | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Action n°12 | Diminution de papiers | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Action n°13 | Pratiques Éco Responsables | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Axe 4 : Sensibilisation- Communication | Action n°14 | Foyers Témoins | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Action n°15 | Sensibilisation des Usagers | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Action n°16 | Sensibilisation des Scolaires | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Action n°17 | Éco-événements | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| | Action n°18 | Participation aux marchés | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Le présent Planning propose donc une possibilité de mise en œuvre des divers axes et actions du programme de prévention selon une priorisation spécifique. Il pourra être amené à évoluer selon les bilans et suivis annuels du PLPDMA et l'évolution des divers objectifs de mise en œuvre.

Comportant des actions emblématiques pour la prévention des déchets, l'Axe 1 relatif à la réduction des biodéchets voit donc certaines de ses actions mises en place assez rapidement. Contenant des dispositifs déjà présents sur le territoire, comme le compostage individuel, et compte tenu des objectifs urgents de traitement à la source des biodéchets, cet axe débutera idéalement dès le 3^{ème} trimestre 2021 pour les actions n°1 et n°2. L'action n°3 est censée commencer au 4^{ème} trimestre 2021, juste avant les actions n°5 et n°6 au 1^{er} trimestre 2022, afin d'accorder des délais préparatoires suffisants à l'élaboration de celles-ci. L'action n°4, relative au compostage en milieu scolaire, débutera en relation avec les actions n°11 et n°16, complémentaires dans leurs missions, et ce à partir du 4^{ème} trimestre 2022.

Concernant l'Axe n°2, celui-ci débutera, pour sa première action, idéalement à partir du 4^{ème} trimestre 2021 compte tenu des échanges avec INDIGO et de la possibilité de mettre en place rapidement le dispositif. En revanche, les actions n°8 et n°9 pourront débuter à partir du 4^{ème} trimestre 2022. La certaine dynamique associative impulsée par l'action n°8 sera susceptible de favoriser l'action n°9 et sa réflexion.

L'Axe 3 à propos de l'Éco-Consommation met en avant desancements d'actions tardifs en comparaison t à d'autres dispositifs. Excepté pour l'action n°10 relevant d'un dispositif à renouveler déjà présent sur le territoire et censée débuter dès le 4^{ème} trimestre 2021, les actions n°11, n°12 et n°13 seront mises en place ultérieurement. L'action n°11 sera déployée en parallèle des actions n°4 et n°16. Les actions n°12 et n°13 étant liées par leur mission d'éco-exemplarité, elles débuteront respectivement à partir du 1^{er} trimestre 2024 et du second trimestre 2024 afin de ne pas avoir à mener de front la totalité du plan d'action.

Pour la mise en œuvre prévisionnelle de l’Axe 4 relatif à la Sensibilisation et la communication, l’action n°15 devrait débiter à partir du 4^{ème} trimestre 2022 afin de soutenir la totalité des actions du plan. En effet, ils concernent les dispositifs généraux de sensibilisation des usagers au PLPDMA. L’action n°14 de cet axe commencera à partir du 1^{er} trimestre 2022 afin de relancer une communication sur des actions précédemment déployées et dans le but d’appuyer le lancement des actions n°5 et n°10. Pour l’action n°16, celle-ci sera mise en place conjointement aux actions n°4 et n°11. L’action n°18 pour la participation de la CCRVV aux marchés sera mise en place à partir du 2^{ème} trimestre 2023 afin de communiquer sur les actions mises en œuvre depuis le début du PLPDMA, et pour appuyer certaines actions à venir comme la seconde opération de l’action n°14 au 3^{ème} trimestre 2023. Enfin, l’action n°17 est prévue comme étant la dernière à mettre en place, compte tenu de ces spécificités et des diverses modalités de déploiement la concernant. Celle-ci débutera donc idéalement à partir du 1^{er} trimestre 2025 afin de l’élaborer en vue de la période estivale de cette année.

X. Conclusion Générale

Représentant une opportunité en termes de maîtrise des coûts, de cohésion sociale et de modification des comportements de consommation, le programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle permettra de dynamiser le territoire sur la thématique des déchets et de l'environnement en général. Il permettra à la CCRVV de réaffirmer sa position médiatrice et coordonnatrice en termes de prévention. Les besoins de communication et de sensibilisation se verront comblés par une partie du plan d'action proposé, et par le développement de nouveaux canaux de communication. Certaines actions permettront de mettre en avant des pratiques concrètes inscrivant la réduction des déchets dans des objectifs globaux pour l'environnement. La CCRVV s'inscrira, par son PLPDMA, dans les dynamiques certaines de son territoire, et pourra répondre à ses propres besoins tout en répondant à ceux des divers acteurs territoriaux. L'implication des habitants et des nombreux acteurs associatifs, économiques et administratifs du territoire a été essentielle dans la production du PLPDMA, et continuera de le rester tout au long du programme. L'ambition portée par certaines actions et par le plan en général constituera un outil concret de développement d'une économie circulaire à l'échelle du territoire, s'inscrivant dans les objectifs régionaux.

Le présent PLPDMA et son diagnostic permettent de mettre en lumière des éléments concrets de réduction des déchets s'inscrivant dans une dynamique territoriale, mais aussi supra territoriale. Ce voulant cohérent avec les besoins sociaux, économiques, réglementaires et environnementaux, ce programme de prévention permet d'apporter des réponses aux nécessités de réduction des déchets ménagers et assimilés. Les différentes thématiques et leurs actions respectives permettront de réduire drastiquement plusieurs types de déchets. Le premier axe permettra de traiter à la source les quantités de déchets fermentescibles issus de divers acteurs du territoire tout en favorisant une sensibilisation certaine auprès de ceux-ci. Le second axe permettra de valoriser plusieurs déchets spécifiques tout en apportant une réponse aux besoins socio-économiques locaux et départementaux. La troisième thématique d'actions de ce PLPDMA permettra de repositionner et de réaffirmer la place de la CCRVV comme acteur incontournable de la réduction des déchets et de leur bonne gestion dans une logique d'éco-exemplarité. Enfin, le dernier axe apportera une réponse aux besoins de communication et de sensibilisation certains du territoire tout en développant des canaux originaux et pertinents auprès des habitants.

Dans sa globalité, les axes de ce plan d'action se veulent complémentaires et permettront de répondre aux besoins et objectifs de réduction des déchets qui sont ressortis des diverses conclusions du diagnostic. L'application stricte des moyens de suivis au travers des bilans annuels permettra d'adapter le PLPDMA aux possibles évolutions estimées et d'atteindre les objectifs de réduction. L'application cohérente et le suivi strict de la globalité du Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés de la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle constitueront les éléments clefs de réussites pour la réduction des déchets du territoire.

XI. Bibliographie

I. Articles

A. Articles généraux

ADEME: Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA, Synthèse, ADEME, Février 2018. ADEME. Les documents de planification de gestion des déchets, ADEME, 2014.

Europa Union, "Directive Européenne 2008/98/CE", [en ligne : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32008L0098#d1e652-3-1>

Légifrance, "Code de l'environnement", [en ligne : <https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGIARTI000042176062/2020-07-31>

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ; « PNPD 2014-2020 » [En ligne : [Programme National Prevention Dechets 2014-2020.pdf\(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Programme_national_prevention_dechets_2014-2020.pdf)].

Programme national de prévention des déchets 2014-2020, https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Programme_national_prevention_dechets_2014-2020.pdf

B. Documents spécifiques

AIDA, "La réglementation de la prévention des risques et de la protection de l'environnement, [en ligne https://aida.ineris.fr/consultation_document/30887].

CCRVV ; « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets » ; 2015. CCRVV ; « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets » ; 2016. CCRVV ; « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets » ; 2017. CCRVV ; « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets » ; 2018. CCRVV ; « Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets » ; 2019.

Conseil général du Gard ; « Plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux », Septembre 2014.

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ; « PNPD 2014-2020 » [En ligne : [Programme National Prevention Dechets 2014-2020.pdf\(ecologie.gouv.fr\)](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Programme_national_prevention_dechets_2014-2020.pdf)].

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets du SMEPE, 2019 (lien pdf): <https://www.smepe.fr/documents/rapports-dactivite/>

INSEE, Dossier complet - Intercommunalité-Métropole de CC Rhony, Vistres, Vidourles ; Couples - Familles - Ménages en 2017 [En ligne : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-243000569#chiffre-cle-2>].

Région Occitanie ; « Plan régional de prévention et de gestion des déchets Novembre 2019 » [En ligne : prpdg_vote_14_novembre_2019.pdf (laregion.fr)].

II. Sites internet

A. Liens vers des documents spécifiques en format pdf

Haut Pays Bigouden :

<http://www.cchpb.bzh/wp-content/uploads/2016/02/programme-local-de-prevention.pdf>

Pays de Thelles:

https://www.thelloise.fr/images/rubrique_dechet/plpdrv20161130.pdf

SMITOCOM:

http://www.smicotom.fr/fileadmin/user_upload/PREVENTION/2015_Prevention_PLPDMA.pdf

Beaucaire Terre d'Argence :

<http://www.fourques.com/wp-content/uploads/2018/05/PROGRAMME-LOCAL-DE-PREVENTION-DES-DECHET-S.pdf>

Moselle et Madon: <https://www.cc-mosellemadon.fr/files/pdf/plpdma-annexes-2018-2020-cmm.pdf>

Pays de Lunel :

http://www.paysdelunel.fr/uploads/Document/89/8233_1601026522_02-Rapport-de-chet-annuel-2019-observations-MG-CP-1307.pdf

Pays de Lunel le Mag :

http://www.paysdelunel.fr/uploads/Document/02/7366_1569501258_Mag-143-octobre-BD.pdf Pays de

Sommières: <https://www.ccpaysdesommières.fr/wp-content/uploads/CCPS-RA-2019.pdf>

Pays de l'Etang de l'Or :

<https://www.paysdelor.fr/wp-content/uploads/2019/07/CC54-2019-ANNEXE-2.pdf>

B. Liens vers les sites internet officiels des grands instances

ADEME: <https://www.ademe.fr/>

ADEME Occitanie : <https://www.occitanie.ademe.fr/>.

LEGIFRANCE : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

INSEE: <https://www.insee.fr/>

Ministère de la transition écologique: <https://www.ecologie.gouv.fr/>

C. Liens vers les sites des Communautés de Communes

CCRVV : <http://ccrvv.fr/>

SEMPE <https://www.smepe.fr>

Médoc-Atlantique

<https://www.ccmedocatlantique.fr/cc-medoc-atlantique/presentation/presentation-du-territoire/> Pays de

Sommières : <https://www.ccpaysdesommieres.fr/>

Grand Pic Saint Loup

<https://grandpicsaintloup.fr/actions-et-projets/environnement/programme-local-de-prevention-des->

dechets

Rives de Moselle : <https://www.rivesdemoselle.fr/-Communaute-de-Communes-.html>

Île d'Oléron : <https://www.cdc-oleron.com/>

D. Autres sites

Actu.fr, "Occitanie : hausse des entreprises mais inégalement réparties", [En ligne : https://actu.fr/occitanie/_34/occitanie-hausse-des-creations-dentreprises-mais-inegalement-reparties_23156

[411.html?fbclid=IwAR2JKzOYNQn6VS_fbj6xJYGNbGPNaXffsop0yEBUttZYODBdaevHTcJPXIM\]](https://actu.fr/occitanie/_34/occitanie-hausse-des-creations-dentreprises-mais-inegalement-reparties_23156)

Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, "La restauration scolaire", 2016, [En ligne : <https://www.anses.fr/fr/content/la-restauration-scolaire>].

Base Nationale de l'Intercommunalité, 2020 [En ligne : <https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/fiche-raison-sociale.php?siren=243000569>].

Déchèteries de la CC de la Vallée: <https://www.cc-kaysersberg.fr/dechets/tri-selectif/decheteries.html>

Vauvert Plus, "Perrier : une histoire d'hommes et de femmes", 2018, [En ligne : <http://vauvert-plus.com/2018/07/23/perrier-une-histoire-dhommes-et-de-femmes/>].

NESPRESSO : <https://www.nespresso.com/>

XII. Annexes

Annexe I : Présentation des prestataires

Tableau 1: Présentation des prestataires gérés par la CCRVV⁷⁴

| Les prestataires gérés par la Communauté de Communes Rhône-Vistre-Vidourle | |
|--|---|
| Types de déchets | Prestataires |
| Les cartons, JRM et les emballages recyclables | Delta Recyclage dans l'Hérault. |
| Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif | Nicollin. |
| Le verre (Collecte) | -Onyx, situé à Montpellier. -Vial, situé à Vergèze. |
| Déchets Verts | Traités par Alliance Environnement, situé à Lunel dont les modalités de recyclage ne sont pas précisées. En revanche, il est indiqué sur le site de la CCRVV qu'il y a une mise en compost des déchets végétaux déposés aux déchetteries de Uchaud, Aubais et Vergèze, qui ont été mises en place, afin de transiter et d'être transformés en broyat. Ces déchets sont transformés à 50% en compost et mélangés à 50% avec des boues de STEP (Station d'épurations des eaux usées) pour faire du terreau. |

Tableau 2 : Présentation des prestataires gérés par un éco-organisme

| Les prestataires gérés par un éco-organisme | |
|---|---|
| Types de déchets | Prestataires |
| Les piles et batteries | Corepile, dont les modalités de recyclage et de valorisation ne sont pas précisées. |
| Les déchets électriques et électroniques | Eco-System, qui recycle et revalorise ce type de déchets |

^{74 31} CCRVV, (2019), *Rapport annuel de la CCRVV*.

Tableau 3 : Présentation des prestataires gérés par le syndicat mixte entre Pic et Étang

| Les prestataires gérés par le Syndicat mixte entre Pic et Étang | |
|--|---|
| Types de déchets | Prestataires |
| Les déchets diffus spécifiques | Eco-DDS, qui les recycle et revalorise pour revendre les produits recyclés et revalorisés . |
| Les mobiliers usagés | Eco-Mobilier, qui les revalorise au travers du réemploi et de la réutilisation. |
| Les déchets industriels banals et les ordures ménagères | OCREAL, à Lunel Viel, exerce une valorisation énergétique par l'incinération des déchets. |
| Le verre (Traitement) | Owens-Illinois Manufacturing, situé à Vergèze, recycle le verre et le valorise pour de nouveaux emballages. |
| La ferraille | Aubord Recyclage, dans le Gard, traite, recycle et revalorise pour revendre à des usines. |
| Les gravats Inertes | Languedoc-Roussillon Matériaux, sous forme de granulats recyclés, ou valorisés dans le cadre de réaménagement de carrières. |
| Les textiles | PhilTex and Recycling dans le Gard, recycle, ou revalorise par le réemploi. |
| Les pneus | Aliapur, revalorise sous forme énergétique mais également par le réemploi ou le recyclage en matières non organiques. |

Tableau 4 : Présentation des prestataires et modalités de traitements dont la gestion est non indiquée

| Les prestataires dont les gestions et les modalités de traitements ne sont pas indiquées | |
|---|---|
| Types de déchets | Prestataires |
| Le bois | Traité par SBR. |
| Huiles de vidanges et végétales | Prestataire et modalités de traitement non indiquées. |

| | |
|--------------------------|---|
| Cartouches d'imprimantes | Prestataire et modalités de traitement non indiquées. |
| Capsules Nespresso | Prestataires et modalités de traitements non indiqués. (Le site Nespresso indique recycler l'aluminium des cartouches « en vélo ou stylos » et valoriser le marc de café « pour les filières agricoles » ³⁴). |

Annexe II : Etat de l'art de CC de différentes régions de France

1. Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or

1.1. Caractéristiques générales

Elle est issue de la fusion du SIVOM de l'étang de l'Or et d'une autre intercommunalité en 2012 et se compose de 8 communes : Candillargues, La Grande Motte, Lansargues, Mudaison, Mauguio, Palavas-les-Flots, Saint-Aunès et Valergues. Sa population est de 44 081 habitants, d'après le recensement de 2009, répartis sur une surface territoriale d'environ 120 km². Parmi les 6 EPCI dont le traitement des déchets est géré par le SMEPE, celle-ci est la seule qui n'a pas le titre de communauté de commune mais de communauté d'agglomération.

En ce qui concerne la gestion des déchets, bien que l'attractivité estivale de ces communes ait tendance à faire augmenter le volume d'ordures ménagères produits du fait d'une croissance saisonnière des habitants, elle n'apparaît pas comme un enjeu prioritaire d'après le SCoT, mais constitue davantage un enjeu lié à la protection de l'environnement.

1.2. Volume de déchets produits

Depuis 2006, le volume de déchets ménagers résiduels produits est en constante diminution, malgré une population grandissante. A l'inverse, le volume de déchets apportés en déchèterie est en augmentation, même si les déchets ménagers résiduels représentent la plus importante part des déchets produits par habitants. En 2012, le volume de déchets ménagers résiduels produits sur l'année était de 317 tonnes par habitant, ce qui est sensiblement supérieur à la moyenne nationale donnée par l'ADEME à ce sujet, soit environ 374 kg en 2012. Cela s'explique par le caractère touristique des communes tels que Palavas ou La Grande-Motte, pour lesquelles la population augmente en période estivale, or ce paramètre n'est pas pris en compte par la DGF (délégation globale fonctionnelle) dans son calcul, même s'il ne s'agit pas du même type de déchets.

1.3. Organisation de la collecte et du traitement

Le territoire regroupe les infrastructures suivantes :

- 4 déchèteries situés à La Grande-Motte, Marsillargues, Lunel et Saint-Aunès
- un centre de tri situé à Lansargues
- 2 plateformes de compostage situées à La Grande-Motte et à Mudaison
- un incinérateur à Lunel.

La collecte est effectuée en porte à porte, et tous les habitants ont donc à disposition un bac pour les ordures ménagères et un pour les déchets recyclables. Il y a également un certain nombre de points d'apports volontaires, notamment sur les plages. A noter qu'il existe une collecte spécifiquement dédiée aux campings et aux restaurants de plages de juin à septembre.

Concernant le traitement des différents types de déchets, les ordures ménagères résiduelles sont envoyées au centre d'incinération de Lunel, et les déchets recyclables au centre de tri avant d'être expédiés dans des filières recyclage.

1.4. Actions menées intéressantes

La communauté d'agglomération souhaite malgré tout faire baisser la production de déchets liée à l'afflux touristique de la période estivale. Elle a pour cela mis en place un plan de communication afin de sensibiliser les touristes aux enjeux liés à l'élimination des déchets (distribution de cendriers recyclés, animations de sensibilisation...), principalement sur les communes du littoral. Une redevance est également imposée à certains lieux (aéroport, port, camping, marchés...) afin d'inciter au tri. Enfin, le nettoyage des plages rentre aussi en compte et vise à éviter une érosion trop importante induite par une pollution des dunes.

Bien que le SCoT n'ait pas la responsabilité directe de la gestion des déchets, une action a cependant été définie dans la stratégie de développement durable de la communauté d'agglomération, dont les objectifs sont :

- valorisation organique ou énergétique des déchets fermentescibles
- élaboration d'un plan local de prévention de déchets
- création d'un réseau pour le réemploi, la réparation et la réutilisation
- amélioration des déchèteries.

2. Communauté de Commune le Pays de Lunel

2.1. Caractéristiques générales

Cette communauté de commune est issue de la réunion de deux SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple). Aujourd'hui, elle compte les 14 communes suivantes : Lunel, Boisseron, Campagne, Entre-Vignes, Galargues, Garrigues, Lunel-Viel, Marsillargues, Saint-Just, Saint-Nazaire-de-Pézan, Saint-Sériès, Saturargues, Saussines et Villetelle. Sa population est de 50 240 habitants, d'après un recensement de 2019, répartie sur une superficie de 158,09 km².

En ce qui concerne la gestion des déchets, la Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL) exerce la compétence obligatoire « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ». La compétence « traitement » est déléguée au SMEPE. Un PLPDMA a été élaboré avec comme objectif une diminution de des déchets 15% par habitant entre 2010 et 2020. Un bilan annuel des déchets est consultable ainsi qu'un journal intercommunal mensuel, le Lunel Mag'.

2.2. Volume de déchets produits

En 2019, la moyenne de production de déchets ménagers et assimilés au sein de la CCPL était de 854,39 kg/habitant, soit en dessous de la moyenne de production de la SEMPE (950,00 kg/hab), ce qui fait d'elle la communauté de commune qui produit le moins de déchet par habitant après la CC du Grand Pic Saint Loup. Selon le PLPDMA de la CCPL, le taux de réduction des OM est de -5.23% en 2019, ce qui correspond à l'objectif initial -5% sur 3 ans. Toutefois, le taux des déchets verts est de +28,88 kg/hab (pour un objectif initial de -10 kg/hab).

Le taux de recyclage des OM augmente depuis 2009 (37 % de déchets recyclés en 2019) ainsi que le taux de valorisation matière qui a augmenté de presque 30% en 30 ans.

2.3. Organisation de la collecte et du traitement

Le territoire regroupe les infrastructures suivantes :

- 3 déchèteries : à Lunel, Marsillargues et Saturargues. Elles sont situées de manière que chaque usager soit à moins de 10 minutes de l'un des 3 sites
- Le site de broyage des végétaux de la CCPL se situe sur le site des services techniques de la communauté à Marsillargues
- L'incinérateur de Lunel-Viel pour la valorisation énergétique des déchets non recyclables, gérée par la société OCREAL pour la SMEPE.

2.4. Actions intéressantes

- Depuis le 1er janvier 2015, les habitants payent une Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitatives (TEOMI), c'est-à-dire que la quantité d'ordures ménagères produites fait varier cette taxe - Des composteurs individuels sont remboursés à hauteur de 75% par la CCRVV sur simple demande auprès du service déchets de la Communauté de Communes : 7 393 foyers en sont équipés, soit 35 % de la population. Cela permet de diminuer de 78 kg/an et par habitant les déchets incinérés.
- Élaboration d'un kit de sensibilisation inspiré de l'univers du jeu vidéo, le « Gaspi Game ». Le principe : sensibiliser, instaurer les bonnes pratiques et évoluer.
- un kit pour bien trier avec : le guide du tri, un calendrier pour ne pas rater la date de passage du camion de collecte, un jeu ludique mémotri et un autocollant "stop pub"
- Promotion du "stop pub"
- Animations éco-responsables (par exemple : Animation broyage à la déchèterie de Lunel pour repartir avec son broyat à utiliser en paillage, astuce "zéro-déchet" dans le Lunel-Mag qui paraît chaque mois)
- La Communauté de Communes met gratuitement à disposition un bac de déchets (gris ou jaune) de taille supérieure sur simple demande
- La CCPL accompagne les collectivités, les établissements scolaires et les entreprises dans une démarche éco-responsable : une cinquantaine de commerçants et artisans dse sont engagés en participant à l'action "Commerces éco-exemplaires" et une dizaine de structures à l'opération "Établissements éco-exemplaires".

3. Communauté de Communes du Pays de Sommières

3.1. Caractéristiques générales

Située dans le département du Gard, la Communauté de Communes du Pays de Sommière a été créée le 30 décembre 1992. Aujourd'hui, elle compte 18 communes (par ordre décroissant du nombre d'habitants): Calvisson, Sommière où se trouve le siège de la Communauté de Communes, Villevieille, Congénies, Montpezat, Junas, Souvignargues, Aujargues, Fontanès, Parignargues, Combas, Salinelles, Cannes-et-Clairan, Aspères, Lecques, Montmirat, Crespian, Saint-Clément. La totalité de la population recense 23 462 habitants (selon un recensement de 2019), répartie sur une superficie de 194,10km².

Concernant la gestion des déchets, la CCPS, face à l'augmentation de sa population, s'est fixée plusieurs objectifs depuis 2014: il s'agissait d'implanter une nouvelle déchèterie à Calvisson et d'organiser ses services, de réduire le volume de déchets par habitants chaque année, et assurer que le ratio recette/dépense soit positif. Le bilan annuel des tonnages est consultable tous les ans. La CCPS adhère aux syndicats SMEPE

(Syndicat Mixte Entre Pic et Etang) et SSG (Sitom Sud Gard) qui se chargent du traitement des déchets ménagers et assimilés.

3.2. Volume de déchets produits

En 2019, la moyenne de déchets ménagers et assimilés produits par habitants est de 304,42 t/hbt; en 2018, on atteignait les 318,74 t/hbt. On peut donc constater une réduction de 1,67% de la production de déchets. Selon le bilan annuel 2019 de la CCPS, le taux d'OM retrouvées dans le bac jaune a augmenté de 4,82%, or le taux de matériaux recyclés a diminué de 1,67%. D'un point de vue financier, en 2018, la CCSP consacrait 10,92€ par habitant pour la collecte sélective (la collecte, le tri, le conditionnement des emballages, des journaux, magazines revues (JMR), du verre, la maintenance des bacs, les frais relatifs aux véhicules et aux personnels, la communication). En 2019, la CCSP a augmenté le budget par habitant jusqu'à 20, 41€. Toutefois, le coût de la collecte des ordures ménagères (collecte, incinération, maintenance des bacs, frais relatifs aux personnels) a diminué, passant de 66,12€ par habitant à 61,94€. Le budget nous indique que la CCPS inscrit sa gestion des déchets dans une dynamique de recyclage et de valorisation des déchets.

3.3. Organisation de la collecte et du traitement

La CCPS compte sur son territoire les infrastructures liées à la gestion des déchets suivantes : - 3 déchèteries : à Sommière la déchèterie Corata, à Villevieille la déchèterie Clapisse, à Calvisson la déchèterie Cante Perdrix. Les déchèteries sont situées au sud, sud-est de la CCPS, par conséquent les habitants des communes du nord, comme Cannes-et-Clairan, résident à une vingtaine de minutes en voiture. Pour permettre aux habitants des communes de Cannes-et-Clairan, Montmirat et Crespian (communes situées au nord de la CCPS) d'avoir un accès plus facile en déchèteries, des conventions ont été signées avec la déchèterie de Liouc, près de Quissac, ce qui réduit le temps de trajet de 10 minutes. Les horaires des déchèteries permettent aux habitants de bénéficier des infrastructures tous les jours, d'autant que les jours de fermeture alternent d'une déchèterie à l'autre.

- À la déchèterie Clapisse de Villevieille, les déchets verts sont collectés et broyés sur la plate-forme. Les agriculteurs inscrits au CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser le Milieu Rural) peuvent alors récupérer le broyat de déchets verts et l'utiliser sur leurs cultures.

- Le SMEPE (Syndicat Mixte Entre Pic et Etang), auquel la CCPS adhère, assure le traitement et la gestion des déchets ménagers et assimilés.

- La collecte a lieu une fois par semaine, entre 5h et 12h le matin.

- En période estivale, une collecte supplémentaire est mise en place pour le bac vert. De même, les déchèteries étendent leur plage horaire de 2h.

3.4. Actions intéressantes

- Ne pas augmenter la taxe sur les ordures ménagères est l'un des objectifs de la CCPS. - Faciliter l'accès aux déchèteries à l'aide de conventions intercommunales (voir ci-dessus). - Projet CIVAM: broyage des déchets verts et valorisation par les agriculteurs ; actions de sensibilisation pour le compostage individuel et interventions dans les écoles pour sensibiliser les enfants au tri et au recyclage.

4. Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

4.1. Caractéristiques générales

La communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup regroupe 36 communes. Composée de 48 793 habitants, son territoire s'étend sur 57 000 hectares autour du Pic Saint-Loup, soit 9 % de la superficie du département de l'Hérault. 90% sont des espaces naturels dont 10% sont des vignobles. Elle possède donc un important patrimoine naturel en grande partie influencé par l'activité humaine avec l'agriculture et la viticulture. Sa biodiversité et ses paysages sont donc riches.

De ce fait, les paysages du Grand Pic St Loup sont reconnus depuis 2015 avec la labellisation au Réseau International des Paysages. Plusieurs sites naturels sont également classés Grand Site. Ainsi, la communauté de communes sauvegarde et valorise son territoire.

En ce qui concerne les déchets, au vue du patrimoine naturel de la communauté de commune, la gestion des déchets est primordiale, d'autant plus qu'elle est la deuxième communauté de commune la plus peuplée après celle du Pays de Lunel. Pour cela il a été mis en place à partir de 2012 un Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND).

Depuis 2013, la communauté de commune réalise des Fiches d'Action permettant de mettre en exergue certains objectifs.

4.2. Volume de déchets produits

En 2019 les habitants de la communauté de communes du Grand Pic Saint Loup ont produit environ 751,3 KG de déchets par habitant. La moyenne du SMEPE était alors de 950 kg. Malgré ses 48 793 habitants, la communauté de commune du Grand Pic Saint Loup est celle produisant le moins de déchets.

Elle a notamment produit peu d'Ordures Ménagères Incinérées avec seulement 213,53 kg/Hab, alors que la moyenne du SMPEP est de 312,42 kg.

Les déchets verts bruts de la CC du Grand Pic Saint Loup sont pris en charge par FT environnement qui les broie et les composte sur leur plateforme à Combaillaux.

Grâce à la dotation de composteurs, la communauté de communes a pu observer une baisse de 618 tonnes des bio-déchets entre 2018 et 2016.

4.3. Organisation de la collecte et du traitement

Huit déchèteries quadrillent le territoire de la communauté de communes (Claret, Combaillaux, Notre-Dame-de-Londres, Saint-Gely-du-Fesc, Saint-Mathieu-de-Trévières, Saint-Vincent-de-Barbeyrargue, Teyran, Vailhauquès). Ces huit déchèteries ne sont accessibles que pour les habitants de la communauté de communes et disposant d'un pass (Carte Pass'Pic).

Un service de déchèterie mobile est mis en place une fois par mois pour certaines communes éloignées d'une déchèterie fixe.

La collecte des ordures ménagères est organisée de différentes façons.

- La collecte en bac collectif
- La collecte en bac individuel
- Dépôt en colonne d'apport volontaires
- Dépôt en déchèteries

Une collecte des déchets ménagers est organisée deux fois par semaine. La collecte des déchets triés est réalisée une fois par semaine. Au total, ce sont 80 agents mobilisés pour la collecte et le bon traitement des déchets.

4.4. Actions intéressantes

Troc du Pic : Création d'une ressourcerie virtuelle mettant en relations les administrés du territoire afin de pouvoir donner une seconde vie à un objet. Une moyenne de 350 annonces est enregistrée par mois, regroupant 264 usagers en 2018.

Création d'une filière démonte pneus : dotation de la communauté de commune d'un démonte pneu afin de pouvoir mieux valoriser les pneus jantés qui étaient alors refusés par le prestataire s'occupant du recyclage de la ferraille. 670 pneus ont donc pu être recyclés correctement en 2018

Convention pour les bouteilles de gaz : Suite au refus de reprise de bouteille de gaz de différents fournisseurs (supermarchés), la communauté de communes a donc conventionné avec les producteurs de bouteilles de gaz l'évacuation de ces dernières. Ainsi en 2018, c'est 390 bouteilles qui ont pu être traitées.

Composteurs : Mise en place d'une aide à l'achat d'un composteur. Il est à retirer auprès du centre technique communal et coûte 15 € au lieu de 21,5 €.

5. Communauté de Communes Terre de Camargue (CCTC)

5.1. Caractéristiques générales

Cette intercommunalité est née il y a 70 ans. Les élus avaient compris l'intérêt des communes à travailler ensemble pour répondre efficacement aux besoins de leurs territoires. Dans les années 60 et 70, la population augmente et le tourisme se développe. Port-Camargue devient le 1er port de plaisance d'Europe. Faute d'infrastructures, les eaux sales sont rejetées dans les cours d'eau et les étangs. Dans les années 90, le traitement des déchets est un vrai problème. La décharge d'Aigues-Mortes qui reçoit les déchets des communes voisines est saturée.

En 1992, le SIVOM adhère au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang (SMEPE) pour le traitement des ordures ménagères. Le projet est de construire l'actuel incinérateur à Lunel-Viel et de supprimer la décharge à Aigues-Mortes. En 2001, le SIVOM devient Communauté de Communes. Il regroupe trois communes, Aigues-Mortes, Le Grau du Roi et Saint-Laurent d'Aigouze, et prend le nom de Terre de Camargue. Aux compétences initiales, de nouvelles lui sont confiées, dont l'enlèvement des ordures ménagères.

En 2019, cette communauté de communes est d'une superficie de 213 km² et une population DGF de 41060 habitants.

5.2. Volume de déchets produits

En 2019, la CCTC a collecté 14 104 tonnes de déchets ménagers assimilés, soit 343 kg/habitant. 10 945 tonnes de déchets ont été collectés en déchèterie. sur la CCTC, la production de déchets entre 2017 et 2019 s'est stabilisée.

En comparant 2019 à 2018, nous pouvons noter que :

- la production totale de déchets ménagers régresse : - 2,2% en 2019
- Le volume de déchets recyclables a beaucoup augmenté en 2019 : +11%, +20% par rapport à 2017.

5.3. Organisation de la collecte et du traitement

La communauté de communes Terre de Camargue exerce la compétence de collecte des déchets, c'est-à-dire toutes les étapes préalables au traitement. La valorisation, le tri ou l'élimination sont des missions confiées au SMEPE. Le service de collecte des déchets s'adapte aux spécificités de la CCTC, c'est-à-dire la prise en compte de la forte affluence touristique de mai à septembre.

Elle réalise la collecte à domicile des ordures ménagères et des emballages recyclables sur ses 3 communes. La collecte des ordures ménagères se fait de une fois à 7 fois par semaine, selon la densité de l'habitat, des activités et de la saisonnalité. La collecte des emballages ménagers est faite une fois par semaine. La CCTC offre un service spécifique de collecte sélective à l'attention des usagers professionnels. La collecte s'effectue également en apport volontaire via les colonnes aériennes ou enterrées. Les déchets recyclables sont collectés grâce aux 195 points de collecte, dont 20 enterrés. Depuis 2010, la collecte des encombrants est sur inscription uniquement et mensuelle. La collecte des textiles est en apport volontaire présent sur l'ensemble de la CCTC au nombre de 12.

Cette communauté de communes possède 5 installations dans son réseau de déchèteries. Les déchets qui y sont déposés sont les déchets des usagers (particulier et professionnel du territoire) non pris en charge par la collecte en porte à porte ou bac en raison de leur volume et de leur nature.

En 2011, la CCTC a ouvert un site pour en faire une plate-forme de compostage avec un mise en place d'un arrosage à base d'eau non potable et une meilleure gestion de la qualité des végétaux entrants pour un compost de qualité. Ouverte aux dépôts des professionnels, elle traite en outre une partie des végétaux collectés en déchèteries.

Après la collecte :

- Les ordures ménagères non recyclables sont acheminées à l'incinérateur à Lunel-Viel. - Les emballages recyclables sont envoyés au centre de tri à Nîmes. Des balles de matériaux homogènes sont constituées et envoyées chacune vers leur filière de recyclage. Des cadres vélos, de la laine polaire ou d'autres emballages sont alors fabriqués avec ces matériaux recyclés.

5.4. Actions intéressantes

- La CCTC accompagne les organisateurs d'évènements festifs ou de manifestations culturelles et sportives en leur mettant à disposition gratuitement des gobelets réutilisables. La consignation significative permet d'en garantir la récupération et ainsi d'inscrire l'action de la Communauté de communes dans le temps.

- En 2016, la mise en place du tri du mobilier sur 2 déchèteries de la CCTC. En 2017, le polystyrène a fait l'objet d'une gestion séparative sur toutes les déchèteries. (futur projet du polystyrène issu du port de pêche)

- Emergence d'une solution locale durable de recyclage et transformation des déchets contenant du plâtre mis en place sur 1 déchèterie.

- En 2019, des panneaux signalétiques qualitatifs ont été installés sur toutes les déchèteries de la CCTC. Ces panneaux améliorent l'accueil du public et l'information auprès de ce public et facilitent le tri des déchets. Ils limitent également les erreurs qui augmentent les coûts de traitement.

- En 2018/2019, la CCTC a renouvelé intégralement son parc de colonnes de tri. Il a été densifié et

présentent de nombreux avantages (plus visibles, performantes, accessibles, modulables, efficaces)

- En 2020, dans le cadre du dispositif national porté par CITEO sur l'extension des consignes de tri dédiées aux emballages en plastique. La candidature retenue en décembre 2019 permettra à la CCTC de mettre en place ce nouveau dispositif pour simplifier le tri.

- La CCTC met en place pour ses habitants des composteurs individuels et collectifs. Cela peut réduire jusqu'à 30% les ordures ménagères.

- Collecte plus écologique : le parc de camions de collecte a été entièrement renouvelé avec des véhicules neufs hybrides ou au gaz naturel, moins polluants et plus silencieux. Les véhicules sont désormais mutualisés, c'est-à-dire qu'un même camion collecte les ordures ménagères, les emballages et les encombrants mais de façon séparée en fonction des tournées.

- Action "social sensibilisation" : les 10 camions ont aussi été habillés avec des grandes photos de paysages emblématiques de notre territoire pour rappeler que la préservation des paysages passe par le tri et le respect de l'environnement.

- En 2019, la CCTC a renforcé la communication en matière d'erreurs de tri.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE RHÔNY-VISTRE-VIDOURLE

**ENQUÊTE SUR LES DÉCHETS :
VOTRE AVIS COMPTE !**

Date limite de réception le 15 décembre 2020

Pour mettre en place des actions pour réduire nos déchets, adaptées à vos modes de vie et besoins, la communauté de communes a besoin de votre avis : prenez quelques minutes pour répondre à un questionnaire !

**SCANNEZ CE QR CODE POUR ACCÉDER
AU QUESTIONNAIRE EN LIGNE !**

ou sur le site de la www.ccrvv.fr ou encore là : <https://cutt.ly/9hwkH3k>

LE PROJET ...

Ce projet s'inscrit dans la réalisation d'un Plan local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). La collectivité a fait appel à l'association des étudiants du Master Ingénierie et Gestion de Projets Environnementaux de l'Université Paul Valéry Montpellier pour réaliser ce diagnostic sur la gestion des déchets du territoire.

+ D'INFOS ...

Version papier disponible dans la mairie de votre commune, en déchetterie ou au siège de la collectivité à Gallargues-le-Montueux. Pensez à remettre le questionnaire au même endroit où vous l'avez récupéré. Pour + d'infos n'hésitez pas à envoyer un message à master.ipge2020@yahoo.fr



**VOTRE PARTICIPATION EST
ESSENTIELLE ! MERCI DE
VOTRE IMPLICATION !**

Ne pas jeter sur la voie publique

Annexe IV : Détermination de la taille de l'échantillon à atteindre

| Code géographique | Région | Département | Libellé géographique | Ménages en 2017 (compl) | Ménages en 2017 (en %) | Nbre de ménages à sonder |
|-------------------|--------|-------------|------------------------|-------------------------|------------------------|--------------------------|
| 30004 | 76 | 30 | Aigues-Vives | 1343 | 12,2 | 45 |
| 30019 | 76 | 30 | Aubais | 1143 | 10,4 | 39 |
| 30043 | 76 | 30 | Boissières | 222 | 2,0 | 8 |
| 30083 | 76 | 30 | Codognan | 1009 | 9,2 | 34 |
| 30123 | 76 | 30 | Gallargues-le-Montueux | 1477 | 13,5 | 50 |
| 30185 | 76 | 30 | Mus | 569 | 5,2 | 19 |
| 30186 | 76 | 30 | Nages-et-Solorgues | 711 | 6,5 | 24 |
| 30333 | 76 | 30 | Uchaud | 1852 | 16,9 | 63 |
| 30344 | 76 | 30 | Vergèze | 2114 | 19,3 | 71 |
| 30347 | 76 | 30 | Vestric-et-Candiac | 541 | 4,9 | 18 |
| | | | | | 100 | 371* |

* taille de l'échantillon, avec risque d'erreur à 10 % = 371 ménages à sonder

Source INSEE 2017

Annexe V : Questionnaire (version papier)



Questionnaire :

La gestion des déchets au sein de votre Communauté de Communes

Dans le cadre d'un accompagnement à l'initiation d'un PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés) pour la Communauté de Communes Rhôny-Vistre-Vidourle (CCRVV), nous aimerions recueillir votre avis concernant la gestion des déchets au sein de votre communauté de communes. L'objectif est de réaliser un état des lieux de cette gestion afin de pouvoir proposer par la suite des pistes d'amélioration pour la réduction des quantités de déchets produits sur l'ensemble du territoire.

Votre avis compte ! Vos réponses serviront à la mise en place d'actions concrètes sur votre territoire, visant à obtenir une meilleure prévention de la gestion de vos déchets.

Ce questionnaire est anonyme et vous prendra une dizaine de minutes.

I. Votre profil

1 - Tranche d'âge :

16 à 25 ans 26 à 35 ans 36 à 50 ans 51 à 64 ans 65 ans et plus

2 - Lieu de résidence

Aigues-Vives Aubais Boissières Codognan Gallargues-le-Montueux
Mus Nages-et-Solorgues Uchaud Vergèze Vestric-et-Candiac

3 - Depuis combien de temps vivez-vous dans la Communauté de Communes ?

.....

4 - Vivez-vous plutôt :

Dans le centre d'une commune En périphérie de celle-ci Dans un hameau ou lieu-dit

5 - Catégorie socioprofessionnelle :

Agriculteurs exploitants Employés

Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
Cadres et professions intellectuelles supérieures
Professions intermédiaires
professionnelle

Ouvriers
Retraités
Autres personnes sans activité

6 - Vous résidez dans :

Une maison Un appartement Une résidence collective Autre :
.....

7 - Avez-vous un extérieur (jardin, terrasse) ?

Oui Non

7.1 - Si oui, de quel type ?

Balcon Terrasse Jardin

II. Production de déchets

1) Votre consommation

8 - De façon générale, dans quel(s) type(s) de magasin(s) faites-vous principalement vos courses ?

Dans les grandes surfaces (hyper et supermarché, hard discount)
Dans les commerces de proximité (boucher, fromager, primeur, supermarché de proximité)
Marchés locaux
En vente direct à la ferme, chez des producteurs locaux, en coopérative
Internet
Autre :

9 - Achetez-vous des produits en vrac ?

Jamais Parfois Souvent Systématiquement

9.1 – Si oui, lesquels ?

Produits alimentaires Produits ménagers
Produits cosmétiques Autre :

10 - Quels sont vos gestes en faveur de l'environnement ?

Réutilisation des mêmes sacs en plastique ou/et sacs cabas
Consommation de l'eau du robinet pour éviter les bouteilles en plastique
Compostage des déchets organiques
Privilégier des produits avec le moins d'emballage possible
Privilégier la consommation de produits en vrac
Consommer local (direct au producteurs)

Produits réutilisables (couches lavables, produits d'hygiène lavables, etc.)
Autocollant "Stop pub"

11 - Quels sont vos principaux critères d'achats ?

Le prix
L'attachement à une marque / la qualité
La provenance
La disponibilité du produit dans les différents commerces
Le respect de l'environnement (arbre planté, somme reversée, fabriqué avec des produits recyclés, etc.)
Autre :

12 - Lorsque vous faites vos courses, êtes-vous attentifs à la quantité d'emballage des produits que vous achetez ?

Jamais Parfois Souvent Le plus possible

13- Quel(s) produit(s) à usage unique utilisez-vous le plus souvent ?

Cotons Cotons tiges Pailles Protections hygiéniques
Rasoirs Couches Vaisselle en carton/plastique
Bouteille en bouteilles plastiques Boisson en canette
Papier alimentaire (aluminium, film plastique, papier cuisson)
Autre :

2) Activité professionnelle

14 - Avez-vous une activité professionnelle sur le territoire de la CCRVV ?

Oui Non

Si non, passez à la partie III sur la gestion des déchets domestiques.

15 - Les déchets produits par votre entreprise sont-ils collectés par la commune ?

Oui Non Je ne sais pas

16 - Déposez-vous des déchets de votre activité professionnelle dans les déchetteries de la CCRVV ?

Oui Non

16.1 - Si oui, à quelle fréquence y allez-vous ?

Quotidiennement 1 à 2 fois par semaine
1 à 2 fois par mois Moins d'une fois par mois

17 - Quel(s) type(s) de déchet(s) spécifique(s) produisez-vous ?

Gravats Pneus Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)
Meubles Ferraille Cartouches et capsules Nespresso
Déchets verts (taille de haies, branchage, pelouse)
Autre :

18 - Une démarche de réduction ou de gestion des déchets a-t-elle été mise en place au sein de votre entreprise ?

Oui Non

III. Gestion des déchets domestiques

1) Collecte des déchets par la CCRVV et apport

19 – Quels sont les bacs de collecte mis à disposition par la CCRVV ?

.....

20 – Sont-ils suffisants ?

Oui Non

21 - Quelle est la fréquence de ramassage des ordures ménagères dans votre commune ?

1 x par jour 2 x par semaine 3 x par semaine
4 x par semaine 5 x par semaine Je ne sais pas

22 - Quelle est la taille de votre poubelle d'ordures ménagères ?

30L 50L 100L Je ne sais pas Autres :

23 - À quelle fréquence sortez-vous vos poubelles grises d'ordures ménagères ?

1 fois par jour au moins 1 fois par semaine au moins 2 fois par mois

24 - Trouvez-vous que la fréquence de ramassage des ordures grises est suffisante ?

Oui Non

24.1 - Si non, combien de fois par semaine estimez-vous qu'un ramassage serait nécessaire ?

.....

25 - Vous arrive-t-il de mettre vos poubelles sur le côté des bacs s'ils sont trop pleins ?

Oui, souvent Oui mais rarement Jamais

26 - A quelle fréquence sortez-vous vos poubelles jaunes de déchets recyclables ?

1 fois par jour au moins 1 fois par semaine au moins 2 fois par mois

27 - À combien estimez-vous votre production (en litre) de ces déchets recyclables ?

Petite production de déchets (30L) Production de déchets moyenne (50L)
Grosse production de déchets (100L) Je ne sais pas
Autre :

28 - Trouvez-vous que la fréquence de ramassage des déchets recyclables est suffisante ?

Oui Non

28.1 - Si non, combien de fois par semaine estimez-vous qu'un ramassage serait nécessaire ?

.....

29 - Vous arrive-t-il de mettre vos poubelles de tri sélectif sur le côté des bacs s'ils sont trop pleins ?

Oui, souvent Oui mais rarement Jamais

30 - Combien de bacs utilisez-vous afin de trier vos déchets ?

1 bac de tri 2 bacs de tri 3 bacs ou plus

31 - Acceptez-vous de recevoir de la publicité dans votre boîte aux lettres ?

Oui Non

32 - Quels déchets du quotidien recyclez-vous ?

Verre Papier Plastique Carton
Déchets verts/alimentaires Déchets d'Equipements Electriques et
Electroniques (DEEE)
Déchets ferreux Autre :

33 - Que faites-vous, la plupart du temps, de vos autres déchets (encombrants, électroniques, textiles, pile, etc.) ?

Apport en déchetterie Apport dans des bacs dédiés (dans les supermarchés
par exemple)
Aux ordures ménagères Don
Revente/échange Dépôt dans la rue/nature

34 - Que faites-vous des déchets organiques (déchets alimentaires, déchets verts, etc.) ?

Poubelle grise Compostage Autre :

35 - Si vous avez un extérieur (jardin, terrasse) que faites-vous de vos déchets verts (d'origine végétale, de l'entretien des jardins et espaces verts, terrasses, etc.) ?

Compostage ou broyage Apport en déchetterie
Aux ordures ménagères Brûlage

36 - Si vous ne pratiquez pas le compostage de vos déchets organiques, qu'est-ce qui vous freine ?

Manque de temps Manque d'espace Manque d'équipement
Manque d'information à ce sujet A cause des nuisances (odeurs, insectes, etc.)
Je ne génère pas assez ce type de déchets Autre :

37 - Savez-vous qu'il est possible de récupérer un composteur à coût réduit au siège social de la CCRVV ?

Oui Non

37.1 - Si oui, avez-vous pu en récupérer un ?

Oui Non

37.2 - Vous en servez-vous facilement ?

Oui Non

38 - Quelles sont les actions que vous menez de manière individuelle pour réduire votre quantité de déchet ?

.....

2) Les déchetteries du territoire

39 - A quelle fréquence vous rendez-vous à la déchetterie ?

Jamais ou moins 1 x par semaine 2 x par mois 1 fois par mois

40 - Quels types de déchets y déposez-vous le plus souvent ?

Bois Ferraille Déchets verts
Encombrants Gravats Huiles de cuisson
Electroménager Produits dangereux (huile moteur, acide, etc.)

41 - Y-a-t-il des déchets que vous ne pouvez pas jeter en déchetterie ?

Oui Non

41.1 - Si oui, lesquels ?

.....

42 - Si vous vous séparez du mobilier et/ou de l'électroménager à la déchetterie, quelles sont les raisons ?

Ce n'est pas mon cas Dysfonctionnement Envie de changement

Peu d'utilité au quotidien Remplacement par de l'équipement neuf

Autre raison (déménagement, plus de place, etc.)

43 - Si votre déchet électroménager et/ou mobilier n'est pas endommagé, comment faites-vous pour vous en débarrasser ?

Recyclerie (déchetterie) Apport en magasin
Vente de particulier à particulier Association d'aide aux personnes défavorisées
Je ne sais pas où l'apporter Autre :

44 - Avez-vous l'habitude d'acheter des produits d'occasion (électroménager, meubles, vêtements, etc.) ?

Oui Non

45 - D'après vous, est-ce que le confinement a pu, d'une manière ou d'une autre, modifier vos pratiques d'achats ?

Oui Non

IV. Votre connaissance sur gestion des déchets de votre territoire

1) Sensibilisation

46 - Considérez-vous que l'information concernant la gestion des déchets de votre commune est suffisante et accessible ?

Oui Non Sans avis sur la question

47 - Si vous avez des enfants, avez-vous connaissance d'actions de sensibilisation liées au tri sélectif à l'école ?

Oui Non Je ne sais pas Je n'ai pas d'enfant

47.1 - Si oui, pouvez-vous en citer ?

.....

48 - Dans le cadre d'organisation d'événements citoyens promouvant la gestion des déchets (nettoyage de cours d'eau, ateliers zéro déchet...), seriez-vous intéressé(e) pour y participer ?

Oui Non

49 - Avez-vous déjà entendu parler du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ?

Oui Non

2) Votre opinion

50 - Estimez-vous que les infrastructures de tri communales (conteneurs à verre, déchetteries, etc...) soient suffisantes et accessibles ?

Oui Non Sans avis

50.1 - Si non, pourquoi ?

.....

.....

51 – Selon vous, que manque-t-il pour que la gestion des déchets soit efficace sur votre commune ?

Le recrutement de personnel ou l'ajout de caméras afin de mieux contrôler les dépôts sauvages

Le développement de la filière du réemploi

Dés subventions pour les associations œuvrant dans la gestion des déchets

Augmenter le nombre de poubelles à des endroits où elles seraient nécessaires (abords des

cours d'eau, le long des promenades, etc.)

52 – Est-ce que le fait d'être limité dans l'accès aux déchetteries de la communauté de communes peut s'avérer être un frein ?

Oui Non Sans avis

52.1 - Si oui, pourquoi ?

.....
.....

53 – Avez-vous connaissance de lieux de dépôts sauvages sur le territoire de votre commune ?

Oui Non

54 – Avez-vous connaissance des actions menées dans votre commune en faveur de l'amélioration de la gestion des déchets ?

Oui Non

54.1 - Si oui, pourriez-vous citer un exemple ?

.....
.....

3) Les problématiques environnementales

55 – Avez-vous recours à des entreprises ou organismes qui proposent des produits d'occasion (friperies, associations type Emmaüs, recycleries...) ?

Oui Non Non car je n'en connais pas

56 - Quelles sont pour vous les priorités à mettre en place en termes de gestion des déchets sur votre commune et que proposeriez-vous pour y parvenir ?

.....
.....
.....
.....

Nous vous remercions pour votre participation et vous souhaitons une bonne fin de journée.

Annexe VI : Compte-rendus des entretiens téléphoniques avec les personnes ressources nommées par la CCRVV

Entretien de l'Amicale des chasseurs de la commune d'Aubais

Type d'association : Chasse/Pêche

Date : 23/11/2020 à 10H00 (durée de 15 minutes environ)

Réalisé par : Louise Chourot, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Prunac, prunac@netcourrier.com , 06 07 65 25 52

- L'association ne rencontre pas de difficulté particulière dans la gestion de ses déchets. Des fosses sont créées par la mairie afin d'y déposer les carcasses d'animaux, recouvertes ensuite par de la chaux et de la terre. Les déchets animaux sont les uniques déchets produits par l'association, ce qui représente un besoin unique en termes de gestion des déchets, réglé par la mairie à la demande des chasseurs.
- Régulièrement, c'est-à-dire à minima une fois an, l'association fait la promotion du ramassage des déchets dans la nature. Ces ramassages sont effectués par des adhérents et parfois par des personnes volontaires extérieures à l'association.
- Chaque année, l'association organise une animation le 14 juillet sur la place d'Aubais. Des containers sont alors mis en place par la commune et l'association pour réceptionner les déchets produits. Tout est ramassé et nettoyé.
- Les chasseurs gèrent leurs déchets à leur manière et ont plutôt tendance à en ramasser qu'à en jeter.
- L'association et la communauté de communes n'ont jamais eu à réfléchir ou à travailler ensemble sur la question des déchets puisque c'est la mairie qui en est chargée dans le cadre des activités de l'association.
- Selon l'interrogé, l'association n'a pas de marge de progression à atteindre en termes de gestion des déchets et fait ce qu'il y a à faire.

Entretien de La Diane Mussoise de la commune de Mus

Type d'association : Chasse/Pêche

Date : 12/11/2020 à 10H30 (durée de 15 minutes environ)

Réalisé par : Georgia Saunders, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Georges Soriano - Responsable de l'association La Diane Mussoise,

georges.soriano@orange.fr , 06 43 33 06 61

- Les seuls déchets qui peuvent être produits par l'association sont les cartouches de chasseurs qui sont ramassées par eux-mêmes et qui sont ensuite jetées en déchetterie car elles sont composées de plastique et de cuivre. En ce qui concerne le gros gibier, l'association ne pratique pas ce genre de chasse.
- En temps normal, une fois tous les deux ans à peu près, l'association passe en mairie et collecte tous les déchets versés par des gens qui n'ont pas eu le courage ou la volonté d'aller à la déchetterie pour jeter leurs déchets, et qui sont parfois peu disciplinés. L'association doit souvent se rendre en déchetterie pour jeter des gravats ramassés par exemple. De temps à autre, des chasseurs de l'association vont en garrigue avec une pelle pour empêcher les gens d'y accéder en voiture et ainsi empêcher les dépôts sauvages. Malheureusement, il faudrait des personnes en permanence pour éviter cela. Il est difficile d'identifier les auteurs de ces dépôts, ce pourrait être des personnes venant d'autres communes par exemple puisqu'il est facile de se déplacer avec une voiture.
- Lors des événements organisés par l'association, les déchets produits sont amenés en déchetterie. Il faudrait vérifier avec la mairie pour savoir comment la gestion des déchets est faite.
- La question de l'amélioration de la gestion des déchets de la communauté de communes est un peu délicate. Peut-être que le maire de Mus pourrait mieux y répondre car c'est lui qui est en contact avec la communauté de communes. L'association n'a pas de contacts avec la communauté de communes mais uniquement avec la mairie dans le cadre de ses activités. Il est important que la communauté de communes améliore la gestion des déchets et cherche à réduire la production des déchets. Par ailleurs, l'interrogé pense que c'est ce qu'elle fait. Il mentionne la mise à disposition de cartes pour accéder aux déchetteries. A sa connaissance, c'est la communauté de communes qui gère ce dispositif, qui regroupe cinq à six communes environ.
- Il serait pertinent qu'une politique globale de gestion des déchets soit imposée aux associations par la Communauté de Communes selon l'interrogé. Il pourrait alors être possible de réunir les associations pour organiser cela. Cependant, chaque association a ses propres préoccupations. Par exemple, concernant la Diane Mussoise, la saison de chasse est assez courte, allant du mois de septembre au mois de janvier. Le reste de l'année, l'association arrive à se réunir pour organiser des ramassages de déchets dans la nature une fois tous les ans ou tous les deux ans.
- Concernant ces ramassages, l'association met une affiche en mairie pour informer la population de cette action et pour recruter des volontaires. En général, seulement deux ou trois bénévoles participent. Cela dure une matinée et les déchets sont ensuite amenés en déchetterie.
- L'association se sent impliquée dans la gestion des déchets de la communauté de communes du fait de ces ramassages annuels des déchets sauvages. Elle se sent assez informée et sensibilisée. Par exemple, des notices dans les boîtes aux lettres sont distribuées, indiquant ce qu'il faut faire de ses déchets.

Entretien de La chasse à la perdrix de la commune de Nages-et-Solorgues

Type d'association : Chasse/Pêche

Date : 18/11/2020 à 15H00 (durée de 15 minutes environ)

Réalisé par : Paulin Pascal, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Michel Aubert, aubert.m@neuf.fr, 06 11 59 99 85

- L'association ne produit presque pas de déchets car elle chasse à 95% du petit gibier et les chasseurs ramassent toutes les cartouches qu'ils utilisent.
- Une matinée par an, l'association organise une journée de ramassage des déchets.
- Elle n'organise pas d'évènements particuliers et pratique la réintroduction naturelle du gibier. Elle n'a jamais eu de retours, positifs ou négatifs, sur sa gestion des déchets.
- Aujourd'hui elle n'a pas de besoins spécifiques en matière de gestion de ses déchets. Lorsque les chasseurs utilisent des fusils semi-automatiques, la cartouche est propulsée à plusieurs mètres. Or, l'association n'utilise pas ce type de fusils.
- L'association et la communauté de communes n'ont jamais eu à réfléchir ou travailler ensemble sur la question des déchets.
- Il n'existe pas de contact avec les fournisseurs de l'association car ce sont des grandes industries. Les chasseurs œuvrent déjà dans le sens d'une amélioration des cartouches. Par exemple, l'association essaie de ne pas utiliser de plomb, mais les cartouches en acier coûtent souvent plus cher. Le plomb est vraiment ingérable car il se disperse partout.
- Selon l'interrogé, l'association ne peut pas faire beaucoup plus en termes de gestion de déchets du fait que les chasseurs ramassent déjà leurs cartouches. Pour lui, ce sont les fournisseurs qui doivent s'améliorer.
- L'interrogé estime connaître ses droits et obligations en termes de gestion des déchets car les habitants reçoivent dans leurs boîtes aux lettres des informations à ce sujet, mais cela s'arrête là.

Entretien de l'Amicale Sauvegarde du Vidourle de la commune de Gallargues-le-Montueux

Type d'association : Chasse/Pêche

Date : 10/11/2020 à 17H00 (durée de 20 minutes environ)

Réalisé par : Clara Deshons, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Jonathan Ruiz, jonathan.ruiz@orange.fr , 06 10 23 63 54

- L'association Amicale Sauvegarde du Vidourle est une association de pêche sur le fleuve du Vidourle. Elle ne produit que peu de déchets (boîtes d'asticots, paquets d'amorces...). L'ensemble de ces déchets liés au matériel de pêche sont ramassés par les pêcheurs qui les jettent chez eux ou dans des poubelles mises à disposition. En effet, quatre poubelles ont été installées le long du Vidourle dans la commune de Gallargues-le-Montueux, sur les sites les plus fréquentés, au niveau des parkings. Les personnes adhérentes à l'association (tous les pêcheurs sur cette partie du Vidourle) ont normalement leur propre sac poubelle lorsqu'ils vont pêcher, cela fait partie de leur matériel.
- Une fois par, l'association organise un ramassage des déchets le long des berges du Vidourle. Il y a également une école de pêche qui donne des cours à des enfants et les moniteurs les y sensibilisent au ramassage de leurs déchets.
- Les berges du Vidourle sont très polluées par de nombreux déchets qui y sont abandonnés. Ces déchets ne proviennent pas forcément que des pêcheurs, puisque de nombreuses laissent des canettes, des plastiques, des mégots.... Cependant, les membres de l'association continuent à ramasser tous les déchets qu'ils trouvent lorsqu'ils se rendent sur le site.
- Chaque année l'association organise un concours, mais il n'y a pas de mise en place particulière concernant la collecte des déchets car l'activité de la pêche ne produit pas beaucoup de déchets, les poubelles déjà installées étant suffisantes. Lors du jour du ramassage des déchets au printemps, la communauté de communes met en place une benne à ordures avec le groupe Nicollin. Le reste de l'année, elle n'intervient pas dans le cadre des activités de l'association.
- Pour améliorer sa gestion des déchets, selon l'interrogé, la communauté de communes pourrait multiplier le nombre de poubelles existantes au bord du Vidourle.
- La production de déchets de l'association étant faible, c'est-à-dire non supérieure à un particulier lambda, il n'y a pas d'amélioration nécessaire dans la gestion des déchets de la communauté de communes dans le cadre des activités de l'association. Cela pourrait être pertinent de mettre en place une politique globale de gestion des déchets imposée aux associations, mais celle-ci ne se sentirait pas concernée étant donné sa faible production.
- L'activité de la pêche est souvent reliée à celle de la chasse. Il n'est pas rare que les chasseurs ne ramassent pas leurs cartouches de fusil, ce qui est vraiment problématique pour l'environnement.
- L'association se sent impliquée dans la gestion de ses déchets et pense être assez informée et sensibilisée dans la gestion des déchets de la communauté de communes.

Entretien de l'Union Taurine de la commune d'Aigues-Vives

Type d'association : Club Taurin

Date : 17/11/2020 à 11H30 (durée de 25 minutes environ)

Réalisé par : Arthur Bour, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Serrano Jérémy, christianeetjeremy.serrano@sfr.fr, 06 16 79 52 12

- Peu de déchets sont produits directement par l'association. Cela va principalement être du bois qui sert de structure aux arènes. Lors des manifestations taurines, des poubelles sont prévues à cet effet dans le respect du tri sélectif. Au niveau des gobelets, le club est passé des verres en verre à des verres en plastique, pour des raisons de sécurité, puis à des éco-cups et enfin à des verres en carton. Toutefois la clientèle éprouve quelques réserves envers cette matière.
- L'association ne met pas spécialement en place d'actions de sensibilisation et prévention pour la gestion des déchets car elle estime que les personnes savent où jeter quoi. Des cendriers sont mis à disposition lors des événements et il est interdit de jeter ses mégots par terre. Depuis cinq ans, le tri sélectif se fait également au niveau des bars et des restaurants.
- La communauté de communes n'aide pas spécialement dans la gestion des déchets du club. Il serait apprécié que, lors des événements, elle fasse plus de sensibilisation, notamment au niveau des cigarettes, et qu'elle travaille davantage avec les communes, en plus des efforts déjà fournis. Au niveau de la gestion des déchets, c'est principalement les municipalités qui la prennent en charge, et non la communauté de communes qui pourrait travailler davantage dans les nombreuses festivités.
- Le club n'a jamais eu de retours, positifs ou négatifs, sur sa gestion des déchets.
- Aujourd'hui, le club n'a pas de besoins particuliers en matière de gestion de ses déchets, et estime ne pas avoir à se plaindre. A titre personnel, l'intéressé émet l'idée que la communauté de communes pourrait par exemple proposer à toutes les communes de travailler ensemble sur un projet sur la gestion des déchets lors des festivités, car beaucoup de ces festivités impliquent des bars et des cafés.
- L'association et la communauté de communes n'ont jamais eu à réfléchir ou à travailler ensemble sur la question des déchets puisque c'est plutôt la mairie qui met l'accent sur ce sujet.
- Le club n'envoie plus de courriers papier à ses adhérents mais les informe par mail. Il ne distribue plus d'affiches pour informer la population de chaque événement mais envoie un calendrier que les personnes peuvent afficher sur leur frigo.
- L'interrogé estime que le club ne peut pas faire plus ce qu'il fait déjà en termes de gestion de déchets car le coût financier serait alors trop élevé. Il pense que le club est à 75% du travail réussi concernant sa gestion des déchets.
- Concernant la connaissance des droits et obligations en termes de gestion des déchets, la municipalité envoie un courrier pour informer de l'interdiction d'une pratique. Par exemple, en ce qui concerne les arènes, le club n'a plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires et travaille maintenant avec de l'herbe qu'il brûle pour traiter les arènes. Le club sait également qu'il ne peut pas utiliser toutes les matières et reçoit un courrier à cet effet, qu'il inclut dans un carnet de droit à l'assemblée municipale en début et fin d'année.

Entretien du Club Taurin La Ficelle de la commune de Codognan

Type d'association : Club Taurin

Date : 13/11/2020 à 15H30 (durée de 7 minutes environ)

Réalisé par : Clémence Brouck, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Sébastien Allemand, sebastien.allemand@yahoo.fr, 06 31 12 26 59

- Les types de déchets produits lors des évènements du club sont en lien avec la buvette, c'est-à-dire essentiellement des bouteilles en verre et des canettes. Les déchets sont triés (poubelle à verre et poubelle jaune). Les poubelles à verre sont souvent rapidement pleines et n'ont plus de place. Les personnes présentes lors des évènements vont alors avoir tendance à jeter leurs déchets par terre lorsque les poubelles sont remplies. Il faudrait par conséquent plus de passages pour collecter le contenu des poubelles.
Hormis cela, l'association ne rencontre pas de difficultés particulières dans sa gestion des déchets.
- Le club ne met pas en place d'actions de sensibilisation et de prévention pour la gestion et la réduction des déchets.
- Selon l'interrogé, la communauté de communes pourrait améliorer sa gestion des déchets par des ramassages plus réguliers. Il est important qu'elle améliore cette gestion notamment pour la sécurité des enfants. En effet, lorsque les poubelles sont pleines des bouts de verre peuvent traîner par terre, ce qui représente un danger de coupures.
- Imposer une politique globale de gestion des déchets aux associations serait contraignant car ce serait une charge en plus pour le club, par exemple, qui est essentiellement composé de bénévoles. Il existe déjà un certain nombre de règles à respecter et le club a d'autres choses à gérer.
- Le club est en lien avec la mairie et le comité des fêtes pour l'exercice de ses activités et ces structures gèrent leurs déchets de la même manière que le club.
- A titre personnel, l'interrogé considère faire sa part en termes de gestion des déchets au sein de la communauté de communes, et pense également être bien informé en la matière.

Entretien du Club Taurin Les Enganes de la commune de Codognan

Type d'association : Club Taurin

Date : 25/11/2020 à 11H00 (durée de 15 minutes environ)

Réalisé par : Quentin Moureau, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mme. Josselyne Quet, jossquet@live.fr, 06 21 47 60 75

- Le club ne produit pas beaucoup de déchets et ne rencontre aucune difficulté particulière dans leur gestion. Des bornes pour le ramassage du verre sont présentes autour des arènes et l'association va utiliser des canettes. Il a globalement peu de déchets à gérer, utilisant des éco-cups lors des événements organisés. Globalement la production de déchets se concentre sur les éco-cups et le verre durant les événements, et également du papier pour les publicités et prospectus. Les déchets sont jetés dans les colonnes d'apports disponibles (pour le verre) et dans les bacs pour les autres types de déchets comme le plastique. L'unique événement organisé est un rassemblement annuel, étalé sur trois jours.
- Le club ne met pas en place d'actions de sensibilisation ou de prévention autour de la gestion des déchets. Cependant il reste très ouvert à une mise en place. Pour remarque, l'interrogée est chargée de la gestion de l'association depuis un an.
- L'association n'a jamais eu de retour des adhérents concernant sa gestion des déchets, et connaissent leur système. En soi, la gestion des déchets ne les touche pas réellement.
- Aujourd'hui, l'association n'a pas vraiment de besoins particuliers en matière de gestion de ses déchets.
- Le club n'a pas été approché par la communauté des communes et est très peu en contact avec elle, concernant la gestion des déchets. Néanmoins il est très intéressé d'avoir plus de contacts avec elle.
- Le fournisseur de l'évènement annuel organisé par le club est Super U. Par conséquent l'association ne peut pas vraiment mettre d'actions en place concernant la gestion des déchets.
- Le club prend beaucoup en compte la gestion des déchets dans ses activités et émet le souhait de la considérer encore plus. Par exemple, il a mis en place des verres en plastique rigide, comme les éco-cups, pour éviter les verres jetables.
- L'association connaît ses droits et obligations en termes de gestion de ses déchets, mais étant donné que c'est une petite association avec un unique événement organisé, elle estime ne pas avoir à prendre beaucoup d'éléments en compte pour la gestion des déchets.

Entretien du Club Taurin de la commune de Gallargues-le-Montueux

Type d'association : Club Taurin

Date : 17/11/2020 à 14H30 (durée de 5 minutes environ)

Réalisé par : Maëlys Aberchane, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Brice Turquay, 06 42 66 91 90

- Après explication du sujet, l'interrogé ne voit pas en quoi il pourrait être utile dans le cadre de cet entretien. Il ne se sent pas concerné du fait de la faible production de déchets du club, que la gestion de ses déchets soit prise en charge par la mairie et que l'association effectue correctement le tri sélectif. Il estime que le club taurin ne fait pas partie des associations produisant le plus de déchets. De plus, il s'agit d'une petite association avec un petit effectif de bénévoles, avec deux à trois réunions par an.

Entretien du Club taurin La Bouvino de la commune de Vestric-et-Candiac

Type d'association : Club Taurin

Date : 12/11/2020 à 16H50 (durée de 30 minutes environ)

Réalisé par : Solène Richard, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Serge Sartre, Serge.sastre418@orange.fr, 06 84 80 80 88

- Les types de déchets produits par l'association sont ceux liés à la consommation lors de la fête du Club Taurin : cartons, boîtes en aluminium, bouteilles en verre, gobelets, etc. Pour récupérer ces déchets sont mises en place des poubelles de tri sélectif, achetées par l'association, ainsi que de gros conteneurs prêtés par la mairie et enfin une poubelle pour réceptionner les mégots, demandée par la clientèle. L'association est habituée à organiser une journée de nettoyage après les jours de fête, qui s'avère difficile mais dont la gestion est plutôt facile.
- Le Club Taurin sensibilise à la préservation de l'étang de Vestric lors des fêtes car c'est un étang de pêche. Tous les ans, cet étang est pollué par des déchets notamment lors des « gazes » (passage des taureaux dans l'étang). L'association prend alors l'initiative de débarrasser l'étang des gros déchets après les gazes. Néanmoins, la sensibilisation reste plus compliquée lors des fêtes votives.
- Lors des fêtes du club, l'association observe un problème concernant les dépôts sauvages, principalement constitués de gobelets en plastique. En revanche, il y a peu de bouteilles en verre qui traînent.
- Il n'existe pas d'aide concernant le tri sélectif. La place de la communauté de communes n'est pas visible lors des événements du club, hormis son intervention pour la collecte. L'interrogé mentionne la place insuffisante de la communauté de communes dans la gestion des déchets, et exprime un besoin de plus d'aides, par exemple par la proposition d'éco-cups subventionnées et la mise à disposition des conteneurs pour effectuer le tri sélectif sur les lieux de la fête.
- Pour l'interrogé il est normal que la communauté de communes se préoccupe de la bonne gestion des déchets et de la réduction de leur production car bien gérer ses déchets rentre dans les mœurs. Il ne pense pas qu'une politique globale de gestion des déchets doive être imposée aux associations car imposer n'éduque pas. Tout dépendrait de cette politique : si elle se traduisait par des aides, ce serait une bonne chose.
- L'association est la seule structure qui intervient pour l'organisation de ses fêtes. D'autres structures sont présentes, comme les manèges des forains, mais il n'en découle pas de problème de gestion de déchets puisque qu'aucun déchet n'est retrouvé après les fêtes.
- A titre personnel, l'interrogé, qui a été scout lorsqu'il était plus jeune, se sent impliqué dans la gestion des déchets au sein de la communauté de communes. Il fait l'effort de trier les déchets car selon lui il est normal de laisser la nature comme il l'a trouvée. Il pense également être assez informé et sensibilisé sur le tri, mais pas assez sur toutes les filières qui interviennent après, sur le devenir des déchets que l'on trie ou que l'on jette en déchetterie. Il estime que les jeunes ne sont pas assez sensibilisés à la gestion des déchets car il subsiste encore trop de déchets sauvages lors des fêtes du club.
- L'interrogé met en avant le manque de contrôles une fois les barrières passées en déchetterie. Il indique l'existence d'associations qui interviennent dans le réemploi de certains déchets et pense qu'il serait intéressant de réaliser des partenariats entre ces associations et les déchetteries. Enfin, il note que les industries devraient produire moins d'emballages.
- Plus particulièrement, concernant les éco-cups, il n'est pas favorable pour les faire payer aux consommateurs, car dans les fêtes les personnes boivent en groupe, en payant chacun une tournée par exemple. Le coût des éco-cups rend alors la tournée plus chère, et il existe également un risque qu'elles ne soient pas ramenées.

Entretien de l'association Les Survoltés de la commune d'Aubais

Type d'association : Environnement

Date : 17/11/2020 à 9H00 (durée de 20 minutes environ)

Réalisé par : Juliette Perea, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Mercier, contact@survoltes.fr, 06 79 42 33 32

- L'association ne génère que très peu de déchets. Un seul salarié se déplace entre deux bureaux, à Vérargues et à Nîmes. L'activité de cette personne se résume donc à des déplacements ou à du télétravail. Cela ne génère aucune impression papier. Les repas sont confectionnés par le salarié lui-même, et lors de certaines livraisons exceptionnelles (livraison de produits espagnols : fruits, huiles d'olive...), le salarié est chargé d'emmener les déchets en déchetterie le jour-même.
- Concernant l'aide à l'émergence de certains projets, la question des déchets intervient au tout début de la conception de ce projet. L'association tient à ce qu'un projet rejette le moins possible de déchets, et c'est pourquoi tout est fait pour privilégier des matériaux recyclables. L'association pratique également la réutilisation : par exemple, des structures métalliques ont été gardées d'un précédent projet et seront réutilisées bientôt pour un autre.
- Certaines associations ont proposé leurs services à la communauté de communes il y a une dizaine d'années, sans retour. L'interrogé est convaincu qu'avec une aide de la CCRVV, les associations peuvent et ont le souhait de s'investir dans le domaine de la gestion des déchets. Elles ont un rôle à jouer, pour peu qu'on leur en donne les moyens. Les associations représentent donc une ressource qui est à prendre en compte et qu'il ne faut pas oublier dans les propositions d'actions.
- L'interrogé a le souhait de s'exprimer en tant que citoyen sur les problèmes de gestion des déchets au sein de la communauté de communes.

Entretien Sécurité Environnementale Citoyenne de la commune d'Uchaud

Type d'association : Environnement

Date : 18/11/2020 à 11H30 (durée d'une heure environ)

Réalisé par : Sullivan Domenech, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Sanchez, lestagnole2020@gmail.com , 06 47 93 45 02

- L'association ne produit pas de déchets mais en ramasse, puisque c'est son activité principale. Sur une journée de ramassage de déchets, l'interrogé indique agglomérer l'équivalent d'environ 5 sacs de 100kg. Les déchets qu'il ramasse sont généralement des sacs et autres déchets plastiques, des sacs de déjections canines, des balles de ping-pong ou de tennis aux abords des terrains, des bouteilles de gaz, des déchets dangereux ou toxiques, des cartouches, des encombrants, des pneus, etc. Ceux-ci se retrouvent le long des promenades, dans les fossés aux abords des routes et des autoroutes, dans des bassins de rétention d'eau, dans les rivières (dont il effectue le ramassage en canoë), ou encore dans les bois.

Il rencontre plusieurs difficultés, notamment des incivilités de la part des personnes (surtout des chasseurs) installées le long des rivières dans des cabanons. Il y a une réelle hostilité de la part des ces personnes envers celles qui pourraient porter atteinte à leur activité. Le fait que l'interrogé se présente vêtu d'un habit de sécurité les rend méfiants à son égard, ceux-ci ayant peur qu'il fasse cesser leur activité et leur présence en dénonçant leur comportement vis-à-vis de la gestion de leur déchets. En effet, il rapporte que les personnes occupant ces cabanons se permettent de jeter leurs ordures aux abords de ceux-ci et dans la rivière, et notamment leurs eaux usées.

Un autre problème est celui du manque de moyens, à la fois financiers, humains et matériels. En effet, il agit en autofinançant ses activités, qu'il s'agisse de la collecte ou encore des installations qu'il a pu mettre en place pour réduire le trajet de déchets dans les cours d'eau par exemple. De plus, le fait que l'association ne compte que peu de membres, notamment pour agir de manière physique, peut avoir tendance à pallier son activité, puisqu'il se retrouve à l'exercer seul. Enfin, le fait qu'il ne possède pas d'un certain nombre de véhicules peut avoir tendance à limiter son action lors du ramassage. Même s'il peut travailler en partenariat avec d'autres bénévoles pour le compte d'une commune pour laquelle il s'est proposé, car c'est en général lui qui propose ses services aux communes pour ramasser des déchets, il est la plupart du temps seul.

Certaines personnes, en particulier les artisans ou les ouvriers, jettent des déchets dans la nature, surtout dans les bois, au bord des rivières, là où de manière générale les gens ne vont pas. Cela crée des spots de dépôt de déchets, notamment aux abords des autoroutes comme indiqué précédemment. Or ceux-ci finissent souvent dans les cours d'eau lors des pluies importantes, et peuvent finir par se retrouver en mer. L'interrogé a également remarqué que la tonte des abords de route découpe les plastiques en petits morceaux lorsque ceux-ci ne font pas l'objet d'un ramassage, et finissent également dans les cours d'eau. Il y a aussi une augmentation notable des déchets autour des nouveaux bâtiments dans les villages qui s'agrandissent.

- Lors des ramassages qu'effectuent l'interrogé, il croise des promeneurs qui s'intéressent à ce qu'il est en train de faire et en profite ainsi pour les sensibiliser. Également, il a pu sensibiliser d'autres personnes pendant les manifestations des gilets jaunes. Il a pu se rendre compte qu'énormément de personnes sont d'accord pour aider, surtout à partir de la trentaine et un peu moins avant cette tranche d'âge, même s'ils sont impliqués dans les manifestations.
- La commune d'Uchaud est très impliquée dans l'association. La commune du Grau du Roi y porte également un intérêt particulier, des interventions de ramassages ayant déjà été effectuées, dans le port notamment. Enfin, les villages accueillant un certain nombre de vacanciers sont également réceptifs aux actions menées par l'association et y voient un intérêt. Toutefois, la communauté de communes en elle-même n'est pas particulièrement impliquée.

- Selon l'interrogé, le plus important est de travailler et de mettre en place des actions ensemble et non pas de manière ponctuelle et individuelle, comme il le fait pour le moment. Il est essentiel d'avoir une meilleure connaissance du terrain, afin de savoir dans quels genres d'endroits sont jetés les déchets pour pouvoir agir rapidement et en conséquence éviter une accumulation qui engendrerait d'autres problèmes. Une solution serait d'engager quelqu'un au sein de la communauté de communes qui fasse le travail de l'interrogé, comme par exemple, une sorte de garde forestier qui pourrait être l'œil du maire sur les rejets de déchets. Une autre idée serait d'ajouter à cela l'installation de caméras aux endroits où sont remarqués des dépôts de déchets, ce qui permettrait de retrouver les personnes coupables de ce genre d'incivilités. Le garde forestier pourrait notamment se charger de ce suivi. Le paiement à l'entrée des déchetteries incite les artisans à ne pas y déposer leurs déchets et favorise les dépôts illégaux dans la nature. Il serait par conséquent intéressant de revoir cette stratégie qui fait défaut à la gestion des déchets des communes. Il serait également essentiel de développer la filière réparation/réemploi.
- L'interrogé pense qu'il serait pertinent, de la part de la communauté de communes, d'imposer une politique globale de gestion des déchets aux associations et aux mairies, pour par exemple instaurer une amende si leur implication ou leur action est trop faible. Il est intéressant de mettre en place des amendes puisque le prix de leur paiement serait une somme qui permettrait aux associations, comme l'association Sécurité Environnementale Citoyenne, de mettre en place plus d'actions pour aider les communes à gérer leurs déchets. Selon lui, "quitte à payer, autant que cela serve à quelque chose".
- Dans l'ensemble, l'interrogé estime que l'association est au maximum de ses capacités de gestion des déchets, même si son activité est principalement localisée sur la commune d'Uchaud.
- Cependant, il déclare ne pas avoir connaissance des droits et obligations en termes de gestion des déchets et souligne qu'il faudrait un journal pour en informer ou au moins faire apparaître un article sur le sujet.

Entretien du Comité d'Intérêt Local (CIL) de la commune d'Aubais

Type d'association : Municipalité/Associations d'habitants

Date : 17/11/2020 à 10H20 (durée de 15 minutes environ)

Réalisé par : Julie Marin, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Martin-Gousset, cil.aubais@gmail.com , 06 28 54 66 24

- Le CIL ne produit pas de quantités significatives, à part quelques papiers liés aux réunions ou quelques déchets organiques liés aux repas ponctuels. Il s'approvisionne par des producteurs locaux du territoire, avec le moins de produits en plastiques à usage unique possible et la favorisation de vaisselle réutilisable, de bocaux, etc.
- Le CIL apporte directement ses déchets à la déchetterie d'Aubais. Il n'a pas besoin de l'aide de la communauté de communes concernant la gestion de ses déchets, du fait des quantités très faibles produites.
- L'interrogé a émis son avis concernant le fonctionnement de la déchetterie d'Aubais. Il trouve que la communication autour du nouveau système mis en place a été mal initiée. Des informations ont été diffusées sur le principe du badge mais pas autour de son fonctionnement (restrictions, facturations, etc.), alors qu'il aurait été possible de transmettre ces informations lors de la réception du badge. Néanmoins, il note une facilité du service d'accès au badge. Selon lui, il existe un mécontentement général à Aubais sur les nouvelles règles de la déchetterie. Il souligne un manque d'explications et le fait que les habitants veulent comprendre les raisons de ce changement, soit plus de pédagogie. Toutefois, il ajoute que le fonctionnement de la déchetterie est globalement opérationnel et pratique, avec un personnel agréable et efficace.
- Les axes prioritaires du CIL se concentrent pour l'instant sur l'urbanisme et notamment la végétalisation, et par conséquent pas encore sur les déchets. L'interrogé souligne la possibilité du CIL de représenter un relai pour des actions de communication sur la question.
- Par ailleurs, selon lui les habitants aimeraient comprendre ce que deviennent les déchets, leur traitement, leur cycle, etc. Il met en avant l'idée d'impliquer les habitants et les acteurs dans ce processus.
- L'interrogé déclare ne pas avoir de connaissances sur les obligations en matière de gestion des déchets des associations loi 1901, mais indique qu'il serait intéressé de les connaître, à travers une communication de la communauté de communes par exemple.

Entretien du Comité des fêtes de la commune de Codognan

Type d'association : Municipalité/Associations d'habitants

Date : 12/11/2020 à 18H30 (durée de 10 minutes environ)

Réalisé par : Alice Brasquies, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Alain Soubeiran, alain.soubeiran@wanadoo.fr, 06 70 81 96 62

- Hormis les déchets liés aux évènements du comité, l'association ne produit pas de déchets. Par conséquent, il n'existe pas de gestion particulière des déchets, soit pas de difficultés rencontrées à cette gestion.
- Il n'existe pas d'actions de sensibilisation et de prévention pour la gestion et production des déchets mises en place au sein du comité.
- Le comité organise essentiellement la fête votive de la commune chaque été (fin juin) et le Trophée du Rhône en avril, où il s'occupe principalement de la buvette. Auparavant des gobelets plastiques étaient utilisés, mais depuis l'année dernière ce sont des gobelets en carton. Le comité envisage l'utilisation d'écocupps consignées. Il ne vend pas de bières en bouteilles, ce qui pourrait causer des déchets en verre, mais des bières pression.
- Concernant la gestion des déchets lors de ces évènements, la communauté de communes met à disposition et ramasse ensuite un grand conteneur. L'interrogé ne sait pas si ces déchets sont triés et émet la possibilité que tout soit mélangé dans le conteneur. Il estime que la place de la communauté de communes est suffisante dans cette gestion des déchets.
- L'interrogé n'a pas d'idée particulière quant à l'amélioration de cette gestion, à part peut-être mettre en place deux conteneurs pour différencier les déchets, mais estime toutefois le conteneur déjà existant lors de ces événements de grande taille donc suffisant.
- Il est important que la communauté de communes améliore la gestion des déchets et cherche à réduire la production des déchets pour l'interrogé car c'est "dans le sens du vent" puisque les hommes polluent trop". Cependant, selon lui, dans le cas du comité cette réduction ne peut pas s'appliquer car il ne produit pas beaucoup de déchets. Pour autant, il ne sait pas s'il serait pertinent qu'une politique globale de gestion des déchets soit imposée aux associations par la communauté de communes.
- Le comité travaille en lien avec des traiteurs pour l'organisation des repas, mais l'interrogé n'a pas connaissance de leur gestion des déchets en interne.
- La gestion des déchets n'est pas le souci majeur du comité, ce qui entraîne un sentiment d'implication moyenne pour cet enjeu chez l'interrogé. Toutefois il se sent assez informé et sensibilisé à cette cause, d'autant plus qu'il est élu à Codognan.

Entretien des Services techniques de la commune de Codognan

Type d'association : Municipalité/Associations d'habitants

Date : 19/11/2020 à 16h15 (durée de 20 minutes environ)

Réalisé par : Mondy Laigle, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Mathieu Dubois, servicestechniques.codognan@orange.fr, 06 86 13 07 17

- Les déchets verts sont les principaux déchets générés par le service technique. Des ramassages sont effectués une fois par mois pour les végétaux et les encombrants. Pour les végétaux, c'est le premier lundi de chaque mois, et pour les encombrants le deuxième lundi de chaque mois. Concernant le ramassage des poubelles de ville, il est effectué le lundi et le vendredi. La difficulté de ce type de ramassage reste la fréquence car souvent les tas d'encombrants et de déchets verts s'entassent et s'accumulent.
- Il n'y pas d'actions de sensibilisation ou de prévention pour la gestion de déchets mises en place au sein de la mairie. Codognan est une petite commune. Nous sommes une petite commune et il n'existe pas de service ou de personne dédiée à cette tâche.
- Lors de la fête nautique par exemple, qui est un grand événement de la commune, le service technique fait appel à Nicolin, une entreprise de traitement et de collecte de déchets, afin qu'elle mette à disposition une benne à ordures, où tous les déchets y sont récupérés.
- La communauté de communes n'a pas vraiment de place particulière dans cette gestion, le service technique la sollicitant uniquement en cas de besoin. Suffisante ou pas, le service technique ne voit pas vraiment ce qu'elle pourrait apporter de plus dans cette gestion, dans le sens où il gère ses déchets de façon autonome.
- L'interrogé n'a pas connaissance de quelconques retours concernant la gestion des déchets du service technique et indique qu'il faudrait appeler l'accueil de la mairie pour obtenir de plus amples informations.
- Le service technique n'a pas besoin d'aide aujourd'hui en matière de gestion de ses déchets car il a accès aux déchetteries et gère ses déchets de manière autonome. Toutefois, l'idéal serait d'avoir à disposition directe des bennes à ordures pour les métaux, gravats et déchets verts.
- Selon l'interrogé, le service technique et la communauté de communes n'ont jamais eu à réfléchir ou travailler ensemble sur la question des déchets. Cependant, ils ont travaillé plusieurs fois ensemble lorsque la communauté de communes empruntait le tractopelle du service technique pour ses déchetteries.
- Le service technique travaille avec des fournisseurs. Par exemple, autrefois des fournisseurs de produits phytosanitaires récupéraient ce type de déchets. Aujourd'hui le service technique n'utilise plus ce type de produits.
- L'interrogé estime que le service technique n'est pas au maximum de ses capacités en termes de gestion des déchets car il est toujours possible de faire mieux. Cependant la mairie ne possède pas de service ou de personne dédiée à la gestion des déchets. L'interrogé n'est pas certain que si le service technique mettait lui-même des actions de gestion en place, cela porterait ses fruits.
- Le service technique gère ses déchets de manière quotidienne, sans avoir de suivi juridique.

Entretien du Comité des fêtes de la commune de Mus

Type d'association : Municipalité/Associations d'habitants

Date : 13/11/2020 à 11H10 (durée de 13 minutes environ)

Réalisé par : Octavie Bonnaudet, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Jacques Coursier - Président du Comité des fêtes de Mus, comitedesfetesdemus@yahoo.fr,
06 52 12 64 91

- A l'occasion des événements organisés par le comité des fêtes, ce sont les associations et non le comité, qui gèrent leur gestion des déchets et font le tri. Les activités de ce dernier n'ont pas de lien avec la production et la gestion des déchets.
- Le comité des fêtes ne met pas en place d'actions de sensibilisation et de prévention concernant la gestion et la production de déchets. Il n'est pas chargé de la gestion du tri, mais encadre les événements, taurins notamment, avec la mise en place des barrières, et gère la circulation.
- Lors des événements organisés, la communauté de communes met en place des conteneurs pour trier le verre, les déchets de la poubelle jaune et les autres déchets. Selon l'interrogé, elle n'a pas vraiment à améliorer sa gestion.
- Il est important que chacun soit capable et responsable par rapport à la gestion du tri. La communauté de communes n'a par conséquent pas vraiment de rôle à jouer.
- Le comité ne se sent pas vraiment impliqué dans la gestion des déchets au sein de la communauté de communes du fait que chaque association gère ses déchets.

Entretien des Services techniques de la commune de Nages-et-Solorgues

Type d'association : Municipalité/Associations d'habitants

Date : 12/11/2020 à 11H15 (durée de 10 minutes environ)

Réalisé par : Olivia Catrevaux, Master 1 Ingénierie et Gestion de Projet Environnementaux

Interviewé : Mr. Giovanni Ciscar - Responsable des services techniques de Nages et Solorgues, mairie@nagesetsolorgues.fr, 06 82 05 74 33

- Le service technique est constitué de trois employés, et balaye plusieurs champs d'activités comme la plomberie, la petite maçonnerie, le nettoyage ou encore l'entretien des espaces verts. Il est l'unique structure de ce type sur la commune. La majorité des déchets produits sont des déchets végétaux amenés à la plateforme de Vestric-et-Candiac pour le compostage. Le reste des déchets sont de petits gravats, etc. Tous les déchets sont envoyés dans les déchetteries locales les plus importantes afin de faciliter le transport en camion.
- La structure ne rencontre pas de difficulté particulière dans la gestion de ses déchets. Toutefois, la fermeture hebdomadaire des déchetteries durant la semaine peut, dans certains cas, être une difficulté pour les équipes techniques et les professionnels du territoire. Le muret de sécurité est devenu une contrainte pour les professionnels qui ne peuvent plus décharger via le camion benne mais sont obligés de porter les déchets afin de les déposer dans les bacs, ce qui augmente la quantité de travail et provoque ainsi des contraintes physiques.
- Il n'existe pas d'actions de sensibilisation et prévention pour la gestion des déchets mises en place par le service technique. Néanmoins, lorsque la commune met en place des journées "Nettoyer la nature", la structure met à disposition le camion. Elle prend donc part aux actions de sensibilisation, mais la mise en place n'est pas de son ressort.
- A titre personnel, l'interrogé se dit sensible aux questions environnementales, de part son métier qui est un métier de terrain et par conséquent, l'environnement est son terrain. Selon lui, tous font le tri sélectif et s'y astreignent par leur responsabilité civile.
- L'interrogé a déjà été interloqué par le manque d'incivilités concernant les déchets, notamment au niveau des dépôts sauvages. Généralement, des riverains appellent le service technique lorsqu'ils constatent un dépôt sauvage en garrigue, qui vient ensuite sur les lieux pour le ramasser et l'amener en déchetterie.
- L'interrogé observe une augmentation de ces dépôts sauvages et trouve que c'est regrettable. Il pense que l'origine de ces dépôts est la flemmardise car quand on trouve le temps de déposer ses déchets dans la garrigue, on peut trouver le temps de les déposer en déchetterie. De plus, l'accès par badge aux déchetteries ne lui semble pas un frein pour contrer ces incivilités. Selon lui, le système de gestion des déchets de la communauté de communes est fonctionnel.
- L'interrogé trouverait pertinent qu'une politique globale de gestion des déchets soit imposée aux associations par la communauté de communes car cela est important.
- Le service technique n'a pas vraiment eu d'informations sur le recyclage. Pour l'interrogé, il s'agit surtout de bon sens et connaissances personnelles sur ce point.

Annexe VII : Compte-rendus des concertations visio-conférence

1. Compte-rendu de la concertation du 03/02/2021

Horaire : 18h - 19h30

Liste des participants :

- Habitants :
 - Florence Payen
 - Martine Biosa

- CCRVV :
 - Antoine Rousseau : élu à la commune d'Aubais et adjoint à l'Environnement à la CCRVV
 - Sébastien Lefay : Responsable du service Environnement à la CCRVV
 - Angel Pobo : Vice-président de la CCRVV et Maire de la commune d'Aubais

- Animateurs
 - Julie Marin
 - Quentin Moureau

Discussion :

- **Contexte et évolution des quantités de déchets**

Les grandes quantités d'apports de déchet en déchetterie, supérieures à la moyenne nationale, sont dues aux forts apports de déchets verts.

- **Gestion et prévention sur le territoire du SMEPE**

Pourquoi la communauté de communes du pays de Lunel à un coût du tri plus bas que les autres communes ?

La CC du Pays de Lunel est plus avancée sur la gestion des déchets que les autres CC du SMEPE. En effet, c'est la seule qui pratique la tarification incitative. Elle a également une bonne communication pour la prévention des déchets.

Pour diminuer le coût du tri par habitant, la CCRVV devra mieux communiquer aux habitants comment bien trier.

- **Enquêtes : questionnaires et entretiens**

Avons nous pu mettre en évidence le profil des personnes mécontentes des nouveaux services proposés par la déchetterie en croisant les réponses au questionnaire ?

Ce sont plutôt les professionnels, mais c'est une réponse à apporter précisément dans le rapport.

Questionnaire particulièrement bien fait et c'est une bonne surprise que les associations de chasses aient répondu.

- **Analyse AFOM**

Idées évoquées par les habitants après la présentation de l'analyse AFOM :

→ **Plus de sensibilisation dans les écoles**

Par rapport aux menaces, on remarque que dans notre société, il y a de l'irrespect de l'environnement, surtout par certains jeunes d'aujourd'hui qui ont tendance à jeter leurs déchets par terre par exemple.

Il serait intéressant d'encore **plus sensibiliser sérieusement les enfants dans les écoles aux consignes de tri, dès le plus jeune âge où ils sont souvent très motivés.**

Par exemple, y a-t-il au moins une poubelle grise et une poubelle de tri dans les écoles, pour qu'ils sachent quelle est la différence ?

Aussi, ça aurait été intéressant de pouvoir plus connaître l'avis des jeunes au travers du questionnaire public.

→ **Mise en place d'une communication régulière et mécanique**

Les habitants ont l'impression qu'autour d'eux les gens sont peu ou mal renseignés sur la gestion des déchets. Il est important de mettre en place **une communication régulière et mécanique.**

En effet, ce qui bloque la CCRVV pour une bonne communication autour des déchets semble être le temps de préparation et le prix. Une des idées qui a été mentionnée pour palier à ce problème est de, par exemple, rédiger un article entier sur l'intérêt du compostage, car beaucoup de personnes compostent peu à cause des nuisances et du manque d'informations sur l'obtention de composteurs. Ce même article pourrait être réutilisé dans chaque bulletin mensuel de la CCRVV comme rappel.

Grâce à quels canaux de communication les habitants se renseignent-ils le plus ?

Bulletin mensuel, site de la mairie.

→ **Amélioration de la communication sur le compostage et mise en place de composteurs collectifs**

Les déchets verts correspondent à 30% de nos déchets jetés.

Il faudrait, d'une part, **sensibiliser plus au compostage**, car une grande partie des habitants ayant un jardin ne pratiquent pas le compostage, alors que des composteurs sont mis à disposition par la CCRVV. Il y a donc un manque de connaissance des habitants à ce sujet. La mise en place de composteurs dans les écoles pourrait aussi être une bonne manière de sensibiliser les enfants qui mangent à la cantine, et donc sensibiliser leurs parents par la suite.

D'autre part, il est très consternant qu'il n'y ait toujours pas de composteurs collectifs dans les villes et villages de la CCRVV, pour les personnes qui sont sensibilisées mais qui n'ont pas de jardin. D'autant plus que ces composteurs collectifs :

- permettraient de diminuer les problèmes lors de l'incinération des déchets, puisque les déchets organiques sont des matières humides qui contrarient le système des incinérateurs
- pourraient valoriser l'image des villes du territoire

Après une étude des endroits où les placer, la **mise en place de composteurs collectifs est une action qui pourra facilement être mise en place** d'après M.Rousseau

→ Suivi des dépôts sauvages

Concernant la faiblesse des "dépôts sauvages", il est assez difficile de mesurer leur évolution. On n'a pas de données précises concernant ces dépôts, mis à part grâce à certaines associations contactées. Mais en pratique, les services de la CCRVV ont eu très peu de retour à ce sujet.

Il serait important d'**identifier et de nettoyer ces zones**, pour ne pas inciter à d'autres dépôts de déchets sur ces zones.

Les dépôts ne seraient pas dus aux horaires et aux nouvelles règles de la déchetterie ?

Par exemple, au niveau de la commune d'Aubais, un dépôt sauvage a été identifié récemment. La commune pense sûrement que ce dépôt provient d'une entreprise de Lunel qui, en arrivant à la déchetterie d'Aubais, n'a pas pu entrer donc les déchets ont été jetés dans la nature.

Dans l'enquête publique réalisée en novembre, beaucoup d'habitants ont parlé du risque de dépôts sauvages à cause des nouvelles règles des déchetteries. Mais au moment de l'enquête, la tarification des déchetteries avait juste été annoncée, elle n'a été mise en place qu'en janvier. Nous n'avons donc pas encore assez de recul sur l'impact du nouveau système des déchetteries sur le risque de dépôts sauvages.

Dans les préconisations du plan d'action, il est donc important de **mettre un place un suivi des dépôts sauvages pour savoir s'il y en a vraiment ou si c'est ce que les gens pensent à cause du nouveau système des déchetteries** .

→ Actions de nettoyage bénévoles (ou par la ville) du territoire

Ce qui choque beaucoup les habitants quand ils se baladent dans la nature sur leur territoire, c'est de voir les plastiques noirs sur les terrains des agriculteurs abandonnés dans les garrigues. C'est un problème écologique important, surtout que ce sont les terrains qui bordent le Vidourle. Pendant longtemps, une des habitantes a demandé à la mairie de nettoyer mais il n'y a jamais eu de suite.

Comment inciter les agriculteurs à jeter leurs déchets ?

Le plus souvent, ces plastiques sont associés à des vignes très anciennes, car aujourd'hui les agriculteurs utilisent le plus souvent des bio-plastiques.

Une solution serait d'organiser des rassemblements bénévoles pour ramasser ses déchets, où tout autres déchets qu'on trouve dans la nature sur le territoire.

→ Mise en place de consignes de collectes de canettes en aluminium

Beaucoup de canettes en aluminium sont aussi retrouvées dans la nature sur le territoire et se retrouvent dans le Vidourle. Il pourrait être intéressant de mettre en place des consignes de collectes locales de canettes qui permettent aux habitants, en particulier aux jeunes, de gagner quelques pièces en automatisant la bonne action du recyclage des canettes.

→ Ramassage des déchets plus minutieux par la collectivité

Le ramassage des déchets recyclables se fait en vrac. Le problème est qu'ils s'envolent sur les chemins. Comment faire le ramassage pour que ça n'induisse pas les déchets dans la nature ?

Pour information, une mise en place de nouvelles mesures de ramassage est prise en compte dans le cahier des charges pour l'année prochaine. Il s'agit de bennes de **ramassage compactantes pour éviter aux déchets collectés en vracs de s'envoler**

→ **Ressorcerie / récupération en déchetterie**

Les habitants trouvent dommage de ne pas pouvoir récupérer les belles choses qu'on retrouve en déchetterie.

→ **Meilleur tri en déchetterie**

Parfois le sentiment que le tri n'est pas assez bien fait au niveau des déchetteries. Par exemple, si on arrive avec une porte en bois composée d'une porte fenêtre en verre, l'agent en déchetterie dit de tout mettre au même endroit. Encore trop de mélanges sont réalisés et c'est assez frustrant quand on veut bien trier.

2. Compte-rendu de la concertation du 04/02/2021

Horaire : 19h30 - 21h30

Liste des participants :

- Habitants :
 - Pierre Martin-Gousset (Aubais, membre de l'association CIL)
 - Armelle Mauger et Elian Mauger(Aubais)
 - David Verdier (Boissières)
 - Alexandra Bruguier (Aigues-Vives)

- CCRVV :
 - Antoine Rousseau : élu à la commune d'Aubais et adjoint à l'Environnement à la CCRVV
 - Sébastien Lefay : responsable du service Environnement à la CCRVV

- Animateurs
 - Louise Chourot
 - Quentin Moureau

Discussion :

- **Contexte et évolution des quantités de déchets**

- **Raisonner par types de déchets**

Il faudrait raisonner par types de déchets. On constate que les déchets collectifs sont inférieurs à la moyenne nationale. A propos de la déchetterie d'Uchaud : A Boissière notamment il y a beaucoup de maisons individuelles sur la commune, les deux déchets le plus souvent amenés en déchetterie sont les déchets verts et gravats. Les déchets verts sont surtout issus des élagages fréquents et du fait qu'il y ait de la forêt autour de la commune, ce qui induit des contrôles incendies réguliers. Les déchets de la construction sont générés par les rénovations et la construction de bâtiments, ils sont soit amenés par des usagers soit par des artisans.

Comment les gravats sont répartis/distingués entre les déchets ménagers et les déchets assimilés, sont-ils assimilés comme étant des déchets professionnels ou sont-ils comptabilisés dans le total des déchets ménagers ?

Ils sont considérés comme étant des déchets professionnels, notamment grâce aux cartes magnétiques et la mesure du poids.

Les professionnels sont censés payer le dépôt des gravats. Les déchetteries ont du mal à faire payer les professionnels comme il le faudrait ainsi qu'à réduire leur tonnage de gravats. En termes de mesures mises en place il y a eu tout d'abord les barrières empêchant de béner avec les camions remorques, puis il y a eu les cartes magnétiques. Pour autant, le tonnage de gravats déposés ne semble pas avoir diminué. Tout professionnel ou chaque type de déchets devrait aller dans une déchetterie spécifique et les dépôts devraient être véritablement contrôlés.

Concernant les DMA, comment sont obtenues les statistiques ? Car même si le tissu économique sur le territoire n'est pas très important, il y a quand même quelques industries qui exercent une activité non négligeable.

On peut regarder le passage des cartes personnelles contre le nombre de passages des cartes professionnelles mais il n'existe aucun autre moyen de les distinguer, sauf à Vestric avec le système de pesée.

→ **Comparaison avec la moyenne nationale peu pertinente, pratiques différentes selon les communes**

La comparaison avec la moyenne nationale ne veut pas dire grand-chose, cela dépend également de la zone dans laquelle chaque commune se situe, il faudrait pouvoir comparer avec des zones rurales ou des communautés équivalentes. On peut féliciter les professionnels de venir déposer leurs gravats en déchetterie. En tant que citoyen, le problème face aux dépôts sauvages est de les voir se développer. En effet, ses lieux ne disparaissent pas et ne font qu'augmenter.

D'autre part, on constate que l'écobuage a tendance à diminuer malgré quelques irréductibles.

On se retrouve avec des quantités de DMA en-dessous de la moyenne nationale alors que la plupart des déchets déposés en déchetterie sont recyclés. Finalement, le fait que la quantité de déchets apportés en déchetterie soit supérieure à la quantité de DMA est plutôt un bon signe car cela signifie que les gens font du tri, c'est déjà un pas.

A Boissière il y a avec un taux d'erreur de tri assez élevé donc il y a du travail.

Il s'agit du refus de tri, il vaut mieux que ce soit à la déchetterie que dans le bac gris, même si cela coûte deux fois plus à la CC. Concernant les quantités les plus importantes, on retrouve les déchets verts. Depuis la mise en place d'une carte magnétique, généralisée au 1er août dernier, il y a beaucoup moins de déchets en général car beaucoup de personnes extérieures à la CC venaient déposer leurs déchets au sein des déchetteries de la CC. De plus, avec la nouvelle tarification en place depuis le 1er janvier 2021, les chiffres risquent de changer.

Les pratiques sont différentes d'une CC à une autre. Il y a des villages qui ne fonctionnent pas comme les autres

CC de Sommières ont l'air d'être de bons élèves, des analyses comparatives ont-elles été faites par rapport à d'autres communes ?

Une analyse a bien été faite.

→ **Manque de communication et de clarté liée au tri**

Par rapport aux déchets des poubelles jaunes, il existe un réel manque de communication et de clarté quant à la manière de recycler, au devenir des déchets ou encore quant aux retours permettant de juger les efforts de chacun. De plus, l'apport effectué dans les poubelles jaunes est doublé par rapport à avant. On pourrait faire visiter les centres de tri, ce qui amènerait les citoyens à réfléchir. Il faut que tout le monde soit au courant car même les personnes attentives ne sont pas au courant de tout.

Le personnel des déchetteries n'est pas très sympathique mais il ne faut pas oublier que leur travail est ingrat.

La collectivité doit constituer un réel exemple à suivre, notamment en matière de tri des déchets et de la communication qui y est liée.

→ **Manque de communication liée au compostage**

Concernant les composteurs, pour ceux ayant reçu une éducation urbaine le principe est nouveau. Il faudrait fournir plus d'explications sur le compostage ("composteurs pour les nuls").

→ **Manque de communication liée aux stop-pubs**

Concernant les autocollants stop-pub, ils sont peu connus des habitants car il n'y a pas eu de distribution.

● **Gestion et prévention sur le territoire du SMEPE**

Dans le diagnostic, il n'y a pas de statistiques par CC ni par déchetterie ?

Pas réellement. Cependant, il est important de noter que la CC a le meilleur maillage en lien avec la déchetterie.

→ **Valorisation déchets verts et organiques**

Il serait imaginable de réaliser un compost commun. Le broyage des végétaux est également intéressant.

Le compost commun est en effet un levier d'action important. Une valorisation des déchets verts en déchetterie peut être mise en place.

A Saint-Côme il y existe un espace clôturé avec des jardins où l'accès au compost collectif est ouvert à tous.

Le territoire produit de nombreux déchets verts et il faut pouvoir les récupérer en s'inspirant notamment des autres CC comme celle de Sommière. Cela va de paire avec les actions de fleurissement des villages. L'usage devra en être fait de la manière la plus large possible et doit concerner tous les habitants, pas uniquement ceux possédant un jardin.

Une autre action plus marginale qui pourrait être proposée est celle des chèvres et des moutons, qui pourraient notamment récupérer la pelouse après la tonte et même tondre eux-mêmes, notamment les fossés. A faire avec les bergers mais les mairies ne sont pas toutes favorables. A Aubais, il y a deux chevriers répartis sur les parcelles communales.

Sur la CCRVV, une fois que les déchets verts sont broyés, près de 50% repart vers les agriculteurs du territoire. Cependant, cette action n'est pas institutionnalisée, il n'existe pas de règles officielles et plus formelles, ni de contrôles, ni d'une organisation afin de maximiser ces taux-là. Il s'agit d'une entreprise en lien avec la CC qui traite les déchets verts et qui les redistribue ensuite aux agriculteurs du territoire.

→ **Participation incitative**

Il existe, sur d'autres territoires, un fonctionnement de pollueur-payeur où les poubelles sont munies d'un code-barre et les habitants paient au tonnage.

Ce fonctionnement, celui de la participation incitative, est par exemple mis en pratique au sein du Pays de Lunel, seule CC sur les 6 qui le pratique. On constate cependant que le tonnage des déchets des poubelles grises n'est pas particulièrement bas. Ce système doit sans doute être associé à une plus grande maturité de la population. Concernant la CC de Sommières, un partenariat est établi avec le CIVAM qui constitue un vrai partenaire d'action local entre les acteurs de la CC et les agriculteurs; ils mettent également en œuvre des actions de sensibilisation auprès des jeunes publics.

A Nîmes Métropole il y a des brigades spéciales qui, suite à une analyse de poubelles très mal triées, vont scotcher ces poubelles. C'est également le cas à Sommières, tout comme cela est arrivé au sein de la CCRVV.

Concernant la tarification au poids, il s'agit d'un système compliqué, notamment lorsque l'on ne produit pas beaucoup de déchets et que l'on partage sa poubelle avec son voisin.

→ Sensibilisation et tri au sein des écoles

Au sein des écoles des villages de la CC, le sujet de la sensibilisation est toujours présent. Un système de récompense pourrait être mis en place afin d'inciter à améliorer le tri. Il faudrait que des actions spécifiques à chaque type de pollueur soient mises en place, permettant d'améliorer leur pratique du tri et leur gestion des déchets de manière plus ciblée et accompagnée, la pédagogie ne passe pas par la distribution d'un flyer.

A l'école primaire, il y a beaucoup de communication autour du sujet, les enfants sont de plus en plus au courant.

Les habitants ne s'embêtent pas à se rendre jusqu'aux colonnes d'apport volontaires ou jusqu'en déchetterie pour jeter un morceau de papier, il faudrait mettre à disposition des poubelles bleues à roulettes pour le papier au sein des classes.

→ Traitement et filière industrielle

En rapport avec le traitement, l'entreprise Perrier constitue un acteur important avec un impact écologique réel qui pourrait contribuer à aider les collectivités sur lesquelles elle est implantée, comme par la création d'un partenariat industriel au-delà du SMEPE. Il est dommage que ces entreprises aux moyens importants n'engagent pas de campagnes de prévention. Au sein de quelques communes est utilisé le système de four, il faut se servir des avancées technologiques.

La filière industrielle a-t-elle été analysée ?

Les entreprises comme Perrier ont leur propre système de gestion. Le verre est recyclé au plus près, cela dit le sujet est ciblé sur le PLPDMA, même si l'idée d'utiliser les grosses entreprises comme levier est une bonne idée.

→ Lieu de dépôt des cailloux et pierres

Plus marginalement, des cailloux sont déposés dans le conteneur à gravats par les gens et cela fait partie des actes "idiots", pourtant il faut bien les évacuer quelque part et éviter les dépôts sauvages. Est-ce un déchet majeur et où peut-on les déposer ?

Les pierres partent dans les gravats, rien de particulier n'est prévu à leur effet mais il ne s'agit pas d'une grande part qui constitue les gravats, le fait qu'il n'y ait pas de filière spécifique qui leur est dédiée ne représente pas une problématique.

→ Propreté des abords de déchetteries et des routes

Les abords des déchetteries sont très sales, on retrouve de tout dans les fossés et les camions de ramassage ne sont pas munis de bâches.

Ne serait-il pas envisageable de faire des opérations de nettoyage ?

Il y a des actions citoyennes qui se font. Mais le problème le plus important est causé par les camions de ramassages des déchets jaunes dont les déchets s'échappent sur la route.

Il est demandé aux gardiens de faire un nettoyage aux abords des déchetteries concernant les gros déchets. Cela pourrait totalement passer par les mairies s'il n'y avait pas la contrainte liée à la multiplication d'acteurs à plusieurs niveaux. Avec l'exemple de la déchetterie d'Uchaud, on réalise que la compétence du département doit être utilisée car la route départementale passe juste devant. Des actions d'entretien des espaces verts aux abords des déchetteries sont parfois réalisées en interne mais cela peut être amélioré.

● Enquêtes : questionnaires et entretiens

Dans le rapport il manque une entrée par type de catégorie socio-professionnelle (ménage/collectivité/professionnels) de manière à obtenir les informations plus rapidement.

Y a-t-il plus de communes qui ont répondu au questionnaire ?

Pas particulièrement, mais cela sera donné dans le rapport final à la suite de l'analyse croisée des données. On note cependant que les 16/25 ans sont sous-représentés.

Le résumé de l'étude sera-t-il édité ?

Oui.

Est-il prévu que les étudiants fassent un guide de bonne pratique ?

Non, il s'agit d'une action à prévoir dans la poursuite du travail et avec laquelle le SMEPE pourra sans doute être en lien.

→ Manque de communication et de clarté au sein de la CC

Concernant le PCAET et le questionnaire, des habitants ont été mis au courant au hasard. Afin d'être au courant des actions menées sur territoire, ce qui est actuellement assez compliqué, il faudrait se rendre sur le site de la CC tous les 15 jours/1 mois et y passer au moins 1 heure pour obtenir l'information. Il n'y a pas d'événements créés sur les réseaux sociaux (Facebook), ni de lien avec le journal local.

Sur la commune d'Aubais, le maire a un compte Facebook et cela fonctionne bien.

En termes de communication cela est compliqué à mettre en place car les canaux sont multiples (communication papier/en ligne, réseaux sociaux, flash info...).

Il existe aujourd'hui suffisamment de réseaux sociaux pour communiquer.

Une double page dédiée dans les pages vertes pourrait constituer une possibilité de canal de communication.

700 réponses signifient que la communication a bien été faite.

Il faut distinguer la communication globale de la politique ciblée, il faut faire du sur-mesure.

Le but de ce questionnaire est d'intégrer la population, d'avoir son ressenti et de créer des fiches actions adaptées aux contraintes du territoire et aux différents cas. L'idée est de trouver un grand intitulé d'action et de mettre des moyens dans cette action pour atteindre l'objectif, qu'il faudra dans tous les cas adapté.

→ Associations de chasses et clubs taurins

Les taux importants des clubs taurins et associations de chasse qui ont répondu sont assez surprenants.

Les associations de chasse communiquent bien (belle brochure) et organisent depuis longtemps des journées de ramassage.

De gros progrès en matière d'environnement sont effectués de leur part, on constate une évolution dans le bon sens.

Existe-t-il une explication liée à leur implication/leurs réponses ?

Pas particulièrement. Concernant les associations qui n'ont pas répondu, aucunes conclusions subjectives n'ont été faites.

Comment les associations ont-elles été trouvées / sollicitées ?

Grâce à une liste communiquée et réalisée par les élus du service Environnement de la CCRVV.

- **Analyse AFOM**

→ Chiffres des dépôts en déchetterie des professionnels peu fiables

Les professionnels ne doivent sans doute pas payer réellement ce qu'ils déposent en déchetterie.

→ Emballage et évolution de la société

Même si cela ne rentre pas dans le cadre local, le plastique, les emballages individuels, les masques dans les fossés et la vente par correspondance (Amazon) sont des flux importants et presque systématiques. Face à cela, le vrac ne semble pas être une solution si la société n'évolue pas. D'ailleurs au niveau des cantines scolaires de la CC, on retrouve des portions individuelles dans des barquettes.

→ Effort collectif au sein de la CC

Malgré les efforts individuels, un engagement collectif est manquant au sein de la CC.

Un effort sur la communication devra être fait, et cela passera aussi avec la mise en place de la loi biodéchet dans 2 ans.

Il y a un sentiment d'appartenance à la CC qui aujourd'hui n'existe pas vraiment.

→ Coût de ramassage et de traitement des DMA

Est-ce qu'au sein de la CC le coût du ramassage et du traitement des DMA est plus important qu'au sein d'autres CC semblables ?

Concernant le prix par habitant, la CC Pays de Lunel a le prix le plus faible notamment car ils ont instauré la taxe participative.

L'aspect financier est un facteur majeur des actions de chacun. Si le prix augmente, les citoyens peuvent sans doute porter une plus grande attention. Si le tri est mal fait alors il faut payer en conséquence, faire une sorte de "menace fiscale".

Le coût par habitant est-il facturé à la CC ou à la population / les administrés ?

Il s'agit du coût du traitement qui est pris en compte à l'année pour les habitants.

Il est important de faire la différence entre les deux mais finalement ce que paye les habitants est lié à ce que paye la CC. Il faut effectivement appuyer la communication sur le lien entre le coût du traitement des déchets et le prix payé par les habitants.

Il faut faire le lien entre le prix et la qualité du service. La présence de 4 déchetteries sur le territoire constitue un service qui explique le montant du coût.

→ 3 grands axes des actions à mener suite à cette concertation

A la suite de la remontée d'informations qui a été faite lors de cette concertation, 3 grands axes sont ressortis :

- Sensibilisation et communication, mener des actions d'information, des bonnes pratiques...
- Compostage et gestion des biodéchets et déchets verts
- Exemplarité des institutions sur les pratiques et ce qu'elles demandent aux habitants

En lien avec le volet sur les déchets verts, il pourrait être intéressant de mettre à disposition des broyeurs. En lien avec les actions de communication, elles devront être vraiment ciblées en fonction des interlocuteurs et de leurs problématiques.

3. 05/02/2021

Horaires : 18h - 19h30

Liste des participants :

- Habitants :
 - Stéphane Hureau (Aubais)
 - Martine Garcia (Aubais)
 - Sophie Cuisinier (Aubais)
 - Christian et Madeleine Mercier (Aubais)
 - Alice Raillard et Romuald Bertinelli

- CCRVV :
 - Antoine Rousseau : élu à la commune d'Aubais et adjoint à l'Environnement à la CCRVV
 - Sébastien Lefay : Responsable du service Environnement à la CCRVV

- Animatrices :
 - Louise Chourot
 - Solène Richard

Discussions :

- **Contexte et évolution des quantités de déchets**

Les déchets les plus amenés en déchetterie, en termes de quantité, sont les gravats et les déchets verts, en augmentation, qui représentent un axe principal sur lequel travailler.

→ **Gravats**

Auparavant la gestion des déchets des gravats sur les chantiers était peu organisée. Dorénavant, il est imposé, depuis quelque temps, que les gravats soient collectés sur les chantiers. Cela pourrait être une des raisons pour laquelle est observée une augmentation des quantités de gravats amenés en déchetterie, puisque les artisans le font dans le cadre de leurs chantiers.

Une autre raison de cette augmentation serait possiblement l'implantation de nouveaux habitants sur la CC. L'augmentation de la population aurait entraîné la construction de nouveaux habitats, donc la production de gravats.

Les chiffres présentés, comme le souligne un des participants, correspondent à la période antérieure à la nouvelle organisation des déchetteries. En effet, la nouvelle tarification mise en place récemment incite les artisans à aller déposer leurs déchets à la déchetterie de Vestric-et-Candiac, qui est plus grande et surtout équipée d'une balance. Les déchets sont alors facturés à la pesée, ce qui leur coûte la plupart du temps moins cher que s'ils vont dans une autre déchetterie du territoire où le tarif forfaitaire est de 35€.

Une solution pour réduire les déchets provenant des chantiers serait de faire appel à la RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) des marchands et distributeurs de matériaux, comme l'entreprise Point P par

exemple qui a mis en place un système de récupération des déchets de chantier des artisans. En somme, les artisans peuvent venir déposer leurs gravats chez cette entreprise gratuitement. Cette solution serait utile pour les artisans qui n'entraveraient ainsi pas les déchetteries de leurs grands volumes de déchets.

→ Déchets verts

Auparavant la plupart des habitants brûlaient leurs déchets verts sur leur terrain, et maintenant l'apport en déchetterie est devenu un réflexe, toutefois plutôt contraignant. Par exemple, le système sécurisé dans la déchetterie d'Aubais rend beaucoup plus chronophage le dépôt des déchets verts. Il est rappelé par Antoine Rousseau que cette sécurité résulte de normes à respecter, et qu'il est toujours possible de se rendre en déchetterie de Vestric-et-Candiac, plus pratique du fait qu'elle soit adaptée aux professionnels.

Une possibilité serait de mettre à disposition dans chaque commune un espace accessible à tous les particuliers et professionnels afin qu'ils y déposent leurs déchets verts. A partir d'un certain volume, l'organisme mandaté par la CC pourrait broyer ces déchets sur place, pour qu'ensuite tous les habitants puissent venir récupérer du broyat, afin de composter chez eux. Cela permettrait ainsi de réduire les volumes de déchets verts en déchetterie.

Pour remarque, sur la CC du Pays de Lunel, un broyeur itinérant va bientôt être mis en place, structuré par celle-ci.

Par ailleurs, le CIVAM (Centre d'initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural) a un prix de revient des déchets verts moitié moins cher que la CC, grâce au compost à la ferme.

Une idée serait peut-être qu'une entreprise d'insertion ou un ESAT (Etablissement ou Service d'Aide par le Travail) aille chez les particuliers pour y faire du broyage.

→ Tri et communication

Les participants soulignent la nécessité de renouveler le travail de communication autour du tri des déchets, en fonction de l'évolution des consignes de tri. La plupart de ces consignes sont rentrées dans les mœurs grâce aux établissements scolaires, qui constituent par conséquent un public à cibler en priorité. Également, il faudrait régulièrement, par exemple deux fois par an, redistribuer des documents illustrant les consignes de tri.

Les difficultés de tri concernent par exemple les emballages plastiques, dont certains se recyclent et d'autres non, et qu'il est compliqué de reconnaître, ce qui représente un coût de gestion des refus de tri à terme. En effet, les camions collectent le contenu des poubelles de tri, les emmènent en centre de tri et toutes les erreurs de tri sont considérées comme des refus de tri, car non éligibles, et sont redirigées vers les incinérateurs. Cela représente par conséquent un double coût pour la collectivité. Un participant émet l'idée qu'il faudrait qu'il y ait un plus grand contrôle du tri à la source.

Un éclaircissement est donc nécessaire auprès de la population, concernant les différentes règles de tri et la finalité des déchets.

Le milieu associatif pourrait participer à ce travail de communication. Par exemple, l'ensemble des associations du territoire pourrait organiser une fois par an une manifestation artistique autour des déchets, afin de montrer ce qu'il est possible de faire des déchets et comment les recycler, dans le but d'informer le public sur la manière de recycler.

→ Dépôts sauvages

D'importantes quantités de gravats, de laine de verre ou encore tout autre type de déchets se retrouvent dans la garrigue. Une hypothèse soulevée serait que le nouveau système de badge augmente ces dépôts sauvages.

● Gestion et prévention sur le territoire du SMEPE

Un accent est à nouveau mis sur les déchets verts par une participante, qui pense qu'il est positif que les déchets verts soient amenés en déchetterie et non autre part, et que c'est à la CC de trouver un moyen de mieux les valoriser, par l'alternative broyage/paillage par exemple, selon le coût que cela confère. Antoine Rousseau relève qu'actuellement les déchets verts sont broyés à la déchetterie de Vestric-et-Candiac, la moitié étant envoyée sur des plateformes de compostage et l'autre moitié redistribuée à des agriculteurs du territoire.

Concernant l'amélioration de cette valorisation, une idée est émise concernant la distribution de compost issu des déchets verts, pour l'agriculture biologique au sein de la CC. Sachant que la CC du Pays de Sommières possède le prix le plus bas de traitement des déchets parmi les CC alentour, cela consisterait par conséquent en une piste probablement non coûteuse.

Un participant note que le CIVAM, avec lequel travaille la CC du Pays de Sommières, apporte un très bon encadrement concernant le traitement des déchets verts.

La pratique du compostage ne doit pas être freinée. Toutefois, de nombreuses maisons ne possèdent pas de jardin, et il existe surtout une méconnaissance de cette pratique. Il faudrait faire un grand travail de communication dessus, afin d'éduquer et d'informer la population au compostage.

Par exemple, la CC du Pays de Lunel a mis en place des composteurs collectifs, qui ont un très grand succès. Une équipe technique s'occupe de l'entretien et du brassage du compost, ce qui prend environ 2h tous les quinze jours à une personne. De plus, beaucoup d'informations et de panneaux sont à disposition de la population près des lieux de compostage.

● Enquêtes : questionnaires et entretiens

Pour éviter le trop plein des bacs, comme le verre par exemple, il faudrait plus de bacs ou alors que l'entreprise qui les collecte vienne plus souvent les vider.

Il faudrait développer la vente d'objets d'occasion ou les dons des déchets encore utilisables qui arrivent en déchetterie. Un participant mentionne le site internet « Donnons » par lequel il est possible de donner une multitude d'objets, afin qu'ils aient une seconde vie chez quelqu'un d'autre. Il faudrait par conséquent que la CC incite la population à donner leurs objets au lieu de les jeter, par différents canaux, comme les recycleries par exemple. Le problème des recycleries est que cela nécessite beaucoup d'espace, mais cela présente tout de même un gros potentiel.

Une autre piste consisterait à créer des « Repair cafés », où une personne ayant le savoir-faire nécessaire pourrait accompagner les adhérents à réparer leurs appareils domestiques. Christian Mercier, adhérent de l'association « Les Survoltés », connaîtrait peut-être une personne qui en serait capable. Il propose à la CCRVV

de se rapprocher du milieu associatif, notamment « Les Survoltés », association prête à relever ce genre de défi.

Un participant note que la CC du Pays de Lunel reçoit des aides de la CAF et de l'ADEME pour travailler sur les thèmes des ressourceries et du compostage.

La commune d'Aubais est particulièrement motivée à travailler sur le thème de la réduction des déchets. Il serait alors possible de mener des actions prioritairement sur une commune pilote, comme celle d'Aubais par exemple, avant de les déployer à l'échelle complète du territoire.

- **Analyse AFOM**

La population n'est visiblement pas assez sensibilisée, et une tarification incitative inciterait les habitants à composter et mieux trier leurs déchets. Pour rappel, la tarification incitative peut se faire soit à la pesée des OMR et du tri, avec un prix au kg et un tarif dégressif concernant le bac de tri, soit au nombre de levées par an, comme c'est le cas à Lunel.

Il faudrait inciter les familles à utiliser des couches lavables plutôt que jetables. L'idée de cette réduction de déchets générale est d'éviter de pénaliser mais plutôt d'abord apporter des informations pour faire évoluer la population. Par exemple, il ne faut pas instaurer la tarification indicative sans instaurer au préalable le compostage. Il ne faut pas que les personnes qui ont le plus besoin d'informations soient les plus pénalisées.

Une lutte doit être effectuée contre les suremballages auprès des supermarchés. Une solution serait d'enlever les emballages sur le lieu d'achat pour que les consommateurs ne jettent pas les emballages chez eux, mais que le magasin prenne en charge ces déchets sur place.

Il faudrait alors inciter les personnes à jeter les emballages dans les bennes à disposition.

Concernant les canaux de communication, ils doivent être multiples : des bulletins municipaux, boîtes aux lettres, affichages digitaux des mairies, via les associations, etc. Le site de la CC étant peu consulté, il faudrait inciter les personnes à le faire par un autre biais, si les informations circulent par ce canal.

Les déchets étant un sujet assez rébarbatif qui n'attire pas forcément tout le monde, il faudrait faire une « fête aux déchets » qui permettrait de renouer le lien entre les habitants, les communes et la communauté de communes.

Annexe VIII : Compte-rendus de la concertation e-mail

1. Jeudi 4 février 16:59

“(A destination du Président de la Communauté de Communes) Monsieur le Président, comme beaucoup de contribuables de la communauté de commune Rony Vistre Vidourle. Nous nous interrogeons sur le système de collecte des ordures ménagères et de La taxe y affairant (TEOM). Je tiens à vous faire tenir sous ce plis un article du mensuel QUE CHOISIR paru en Février 2018 des différentes mises en place sur le territoire national. 2020 étant une année d'échéances pour les élections communales, ça peut être un sujet de débat au sein des différentes campagnes menées par les élus ou futurs élus. Nous suivrons attentivement ces discussions en souhaitant qu'à moyen termes la Redevance incitative soit mise en place qui serait plus juste et égalitaire que la taxe actuelle et qui inciterait à mieux trier les déchets recyclables. PS Le GARD est un département ayant le coût moyen le plus élevé par habitant.”

2. Dimanche 31 Janvier 21:44

“L'enjeu est crucial. J'essaie tous les jours de réduire mes déchets. Trois remarques :

- 1) inciter (contraindre par les taxes ?) les industriels à utiliser des emballages biodégradables (pas seulement recyclables).
- 2) Inciter tous ceux qui n'en ont pas à utiliser un composteur dans leur jardin. Et installer **des COMPOSTEURS PUBLICS** pour les sans jardin comme moi !!!
- 3) Réorganiser la consigne pour les bouteilles en verre.”

3. Samedi 30 Janvier 20:08

“J'habite à Aubais et utilise exclusivement la déchetterie de la CCRVV localisée à Aubais. Voici mes 5 propositions pour le PLPDMA :

- 1) Communication / sensibilisation
- 1.a - Utiliser les réseaux et relais associatifs pour toucher plus de public : j'ai reçu trois fois l'information de cette concertation, ce qui a renforcé mon souhait d'y participer.
- 1.b - Renforcer l'approche marketing : les sigles utilisés pour les divers plans ou concertation ne sont vraiment pas engageants. PCAET, PLPDMA, CCRVV... Je propose "Faire des économies avec vos déchets", "préserver la nature en agissant sur les déchets", "la poubelle n'est pas votre seule amie"... bref, peut-être faudrait-il faire appel à des communicants ?
- 1.c - sensibilisation sur les règles de tri : des messages peuvent être contradictoires. Il y a 18 mois, on disait que tous les emballages alimentaires pouvaient allés dans la poubelle jaune. Je lis dans le rapport intermédiaire PLPDMA que non... Quelle est la bonne règle de tri ?

2) Broyage des déchets verts à domicile : Mes passages en déchetterie sont liés à 80% à des déchets verts. Ces déchets sont le produit de taille et coupe d'oliviers, d'arbustes, de plantes, de la taille à chaque saison du jardin et du ramassage des feuilles mortes. Nous pourrions fortement réduire ces passages voire presque les stopper si nous pouvions broyer nos déchets verts pour faire du paillage. Ce serait une double économie avec ce paillage au pied des plantes pour diminuer l'évaporation et ainsi pour réduire l'arrosage de nos plantes. Nous ne savons pas comment et auprès de qui nous faire prêter ou mettre à disposition un broyeur de déchets verts. Nous ne souhaitons pas en acheter un dans la logique de ne pas consommer à l'achat un équipement qui va servir que quelque fois.

3) Développer une idée autour de la réutilisation des cartons de livraison des achats en ligne

- 3.a - Les habitudes d'achats en ligne ont explosé. La production de cartons d'emballage de ces colis de livraison à sans doute augmenté. Ne serait-ce pas possible d'expérimenter une idée de récupération de ces cartons pour d'autres usages ? Cartons de déménagement, de stockage, pour des activités périscolaires, de récupération dans des filières courtes sans passer par la déchetterie.
- 3.b - Je vois que la crèche CCRVV dans mon village fait pas mal d'appels à la récupération de ça ou d'autres déchets. Je trouve que ça pourrait être promu pour soutenir l'initiative de ces agents, intégrer une réflexion éducative de nos enfants vers leurs parents (souvent bien moins exemplaires que leurs progénitures), étendu à d'autres acteurs de la petite enfance et de l'enfance (écoles, périscolaire, ape) et pourrait promouvoir la réflexion autour des la réduction à la source, du réemploi et de la réutilisation.

4) Étudier l'opportunité d'une ressourcerie en déchetterie : Beaucoup de matériaux emmenés en déchetterie pourraient sans doute avoir une seconde vie. Ces matériaux dont certains se débarrassent peuvent être encore en bon état et pourraient intéresser des habitants. Ces matériels seraient identifiés dès l'entrée de la déchetterie. Ils seraient alors entreposés dans des palettières, étagères ou racks prévus à cet effet et en libre accès des habitants qui pourraient se servir, sous le contrôle des agents de déchetterie. J'ai pu observer ce concept développé par une collectivité dans l'Ouest de la France.

5) Développer avec des associations locales des "repair" café : Ce serait du gagnant gagnant. Les associations organisent ces ateliers de réparation en faisant appel à des bénévoles avec des compétences. Ces associations seraient soutenues par la CCRVV pour leur organisation : marketing, communication, méthodologie. Les associations en profiteraient pour sensibiliser à la réduction des déchets et contribuer à l'objectif de la CCRVV. Elles pourraient en tirer bénéfice pour se faire connaître, solliciter les dons à l'occasion de ces repair cafés voire subventionnés par la collectivité. Étant moi-même parent d'élève et adhérent, sympathisant ou actif dans plusieurs associations, je serai prêt à prendre un peu de mon temps pour participer à ces actions dont certaines pourraient me tenir à cœur."

4. Mardi 26 janvier 18:45

"Quelques remarques sur le PLPDMA :
- Tableau 20 : il n'est plus à jour. Les consignes de tri ont changé depuis le 1er novembre 2019 (<https://www.ccrvv.fr/environnement/dechets/collecte-dechets/213-tri-selectif>)
- il manque un paragraphe détaillant un plan d'actions à court et moyen terme"

5. Lundi 25 janvier 22:12

"Belle démarche! Je crains qu'il y ait des erreurs dans les données de base prises pour l'analyse comparative des groupements membres du SMEPE (par exemple, Terre de Camargue compte environ 25 000 hbts et non 41 000, le tonnage de refus de tri est également erroné) - pages 56 et suivantes. Ceci conduit à des ratios erronés. En plus de ce point, nier ou sous-évaluer le caractère très touristique de 2 des groupements en ne tenant compte que de la population INSEE conduit encore une fois à des erreurs d'appréciation. D'autres points me gênent mais cela reste un gros travail pour des étudiants de master."

6. Lundi 25 Janvier 18:25

"Suite à la communication par le Maire de Boissières d'une information sur la gestion des déchets, je profite de cette opportunité pour saluer cette initiative et d'y participer en qualité de citoyen et contribuable de ce territoire. Le document Analyse Atouts/Faiblesses retrace un certain nombre de points que je souhaite détailler.

Communication

La communication directe de la communauté de communes est faible. Malgré une veille régulière sur le site de la communauté de communes, il est difficile de donner son avis ou d'être informé juste à temps, c'est-à-dire dans des démarches de concertations préalables aux décisions. Je regrette d'avoir raté la concertation sur le PCAET. Lorsque la concertation n'est pas obligatoire, il est encore plus rare d'être informé.

Information des usagers sur le service

Les messages laconiques à destination de habitants du territoire concernant la fixation d'un nombre restreints d'accès à la déchetterie est caractéristique du manque d'information. On m'explique que les volumes déposés en déchetteries sont trop importants mais maintenant je peux y aller avec une remorque, ça ne comptera qu'un voyage. Pas de distinction entre les ménages et les professionnels ou un éclairage sur les volumes de déchets par catégories de déchets ou par déchèteries (dans le message fixant à 50 passages par an, pas dans votre rapport). Au regard de l'usager cela apparaît injuste et donc mal accepté.

Sensibilisation des usagers et civisme

En qualité d'usager de la déchetterie, j'observe que le travail des agents sur place est très apprécié et nous permet d'éviter les mauvais tris. Pour autant, j'aimerais quand même bien savoir la quantité de pierres finissant dans les bacs à gravats. Un travail de pédagogie supplémentaire de la part de ces agents et d'une sensibilisation plus importante des usagers par catégorie (les scolaires, les pro, les ménages, les aînés) et par thème (tri, recyclage...) doivent être prévues sans aucun doute. Faisant partie d'une association de parents d'élèves, nous pouvons relayer ce genre d'action.

Cas des déchets verts

La lutte contre les feux de forêts étant une priorité, il est bien que l'écobuage disparaisse. Dans des villages comme Boissières ou Nages où les riverains doivent débroussailler 50 m autour de leur propriété, la déchetterie est le seul recours possible. La mise à disposition de broyeurs ou d'actions en ce sens pourraient contribuer à limiter le tonnage dans ce domaine.

Cas des artisans

Beaucoup d'habitants du territoire sont des professionnels du bâtiment et utilisent leur accès déchetterie pour évacuer des chantiers. Les agents de déchetterie ont toutes les difficultés à faire respecter la distinction professionnel/ménages et à facturer en conséquence. Une recherche de bonne pratique sur le sujet est à réaliser chez nos voisins. Peut être une déchetterie pour les pro avec un pesage. La rotation des agents d'une déchetterie à une autre. On voit bien que la carte particulière est encore trop utilisée par ces artisans déballet des quantités importantes.

Questions :

- *Vous indiquez que certaines associations sont peu sensibilisées à leur production de déchets, à qui pensez vous (associations sportives, religieuses ...) ?*
- *Vous parlez du vrac en opportunité et je m'en réjouis. Par contre la période sanitaire démontre que ces pratiques sont fragiles et le recours à l'emballage individuel (plastique), le recours à la livraison (cartons) ont fortement augmentés (35% de mémoire)*
- *Vous indiquez que le tri est largement en cause dans le coût global à la tonne. Pour être plus précis, le rapport devrait donner par catégorie de déchets le coût de traitement pour chaque territoire."*

7. Dimanche 7 Février à 8h46

"J'ai été surpris de la décision de limitation d'accès à la «déchetterie ». Déposer des petits produits (piles, petit électroménager, petits meubles etc...) voir des cartons ou des planches..., pour les recycler était un acte de responsabilité, plutôt que de les mettre au ramassage. Cela me semblait être moins coûteux pour l'ensemble des usagers. Dans mon esprit, inviter nos concitoyens à utiliser cet endroit est un progrès pour le traitement des déchets. Le nom de centre de recyclage lui aurait donné un aspect plus positif. Sur les chiffres motivant la décision les quantités ne sont pas identiques à celles publiées sur le site de l'ADEME ??"

8. Lundi 8 Février à 14h59

"Les statistiques peuvent ne pas restituer la réalité en matière de tri : si les poubelles jaunes et les noires sont côte à côte , j'ai observé que les 2 sont ramassées le même jour. Depuis que j'ai remarqué cette façon de faire, je ne sors qu'une poubelle à la fois. C'est peut être ce qui explique que le taux de tri baisse, ce qui peut en décourager beaucoup. Il faudrait savoir comment le ramassage est rétribué. Si c'est au poids, on a peut être une explication. Il y a des effets pervers."

9. Mardi 9 Février à 20h34

“ Bonsoir,

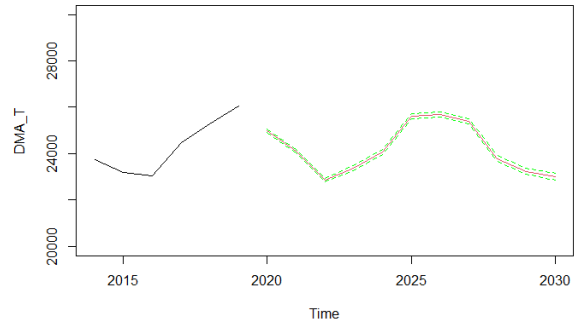
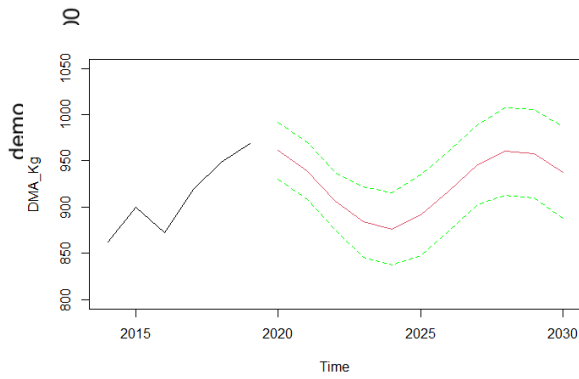
Une idée qui m'a traversé la tête, qui n'est pas nécessairement liée à la prévention des déchets mais qui est liée à la gestion des déchets verts. Je crois qu'il faut qu'on fasse très attention à ne pas inciter les administrés à brûler. Et les communes ont une responsabilité sur ce sujet, car ce sont elles qui accordent les dérogations de brûlage.

Je propose donc, dans un but simplement "pédagogique", que la CCRVV demande chaque année aux communes de déclarer le nombre de dérogations accordées pour le brûlage. Bien sûr, ce sera du déclaratif ; bien sûr, il n'y aura a priori aucune "sanction". Mais si on accompagne cela d'une information aux communes sur les dangers (en terme de sécurité incendie ET d'écologie) du brûlage, cela peut être une solution pour les minimiser.

Et tant pis si cela produit davantage de déchets en déchèterie. Par ailleurs, on peut aussi trouver d'autres solutions pour broyer/pailler. “

Annexe IX : Intervalle de confiance des prévisions de quantité de déchets 2020-2030

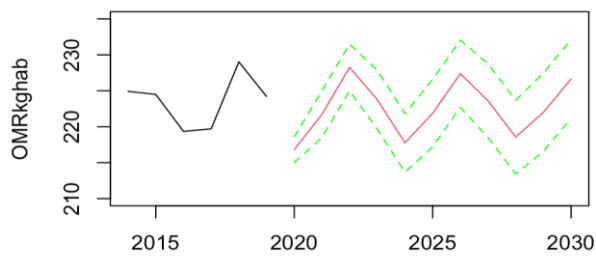
Démographie



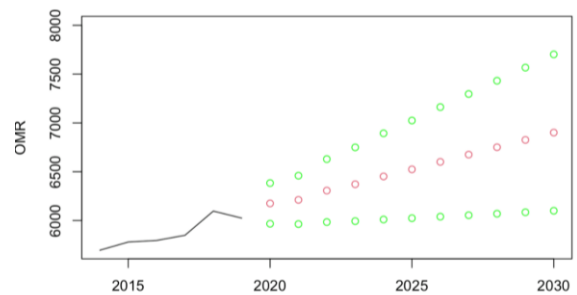
DMA en kg/hab

DMA en Tonnes

OMR en kg/hab

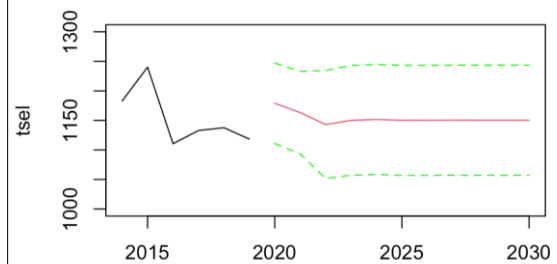
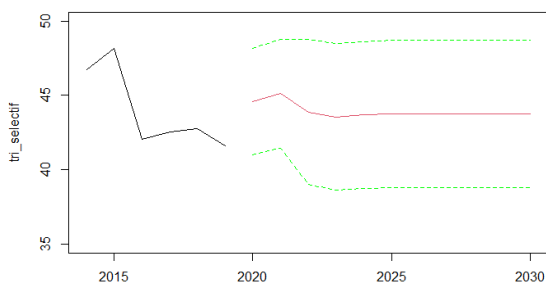


OMR en Tonnes



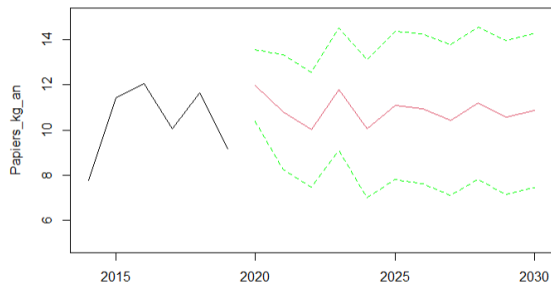
Tri sélectif en kg/hab

Tri sélectif en Tonnes

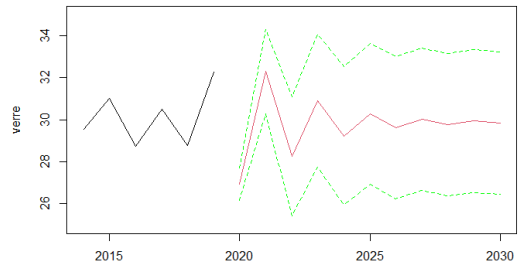


→ Quantité en déchetterie kg/hab

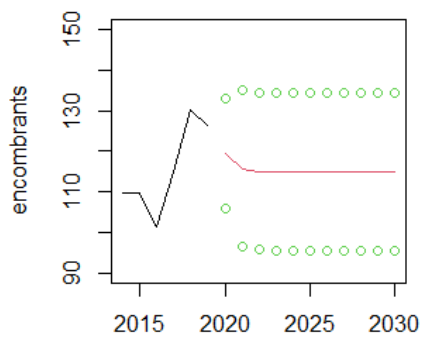
Papier



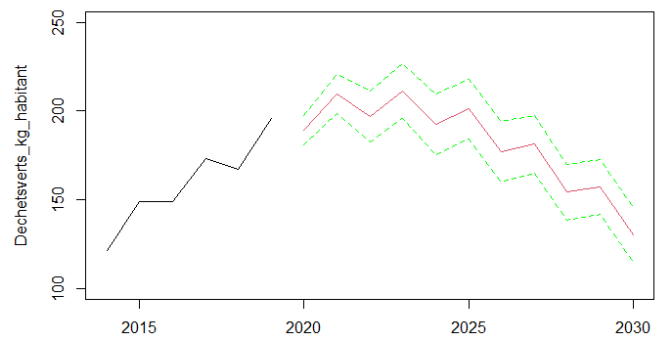
Verre



Encombrants

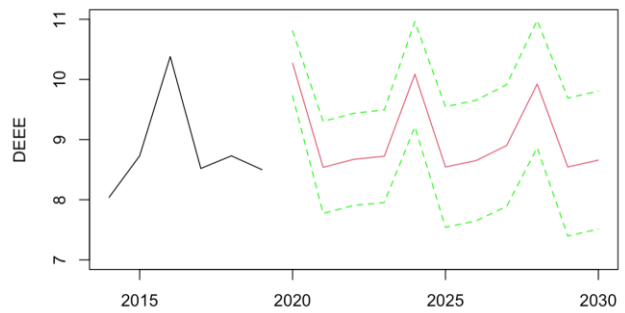
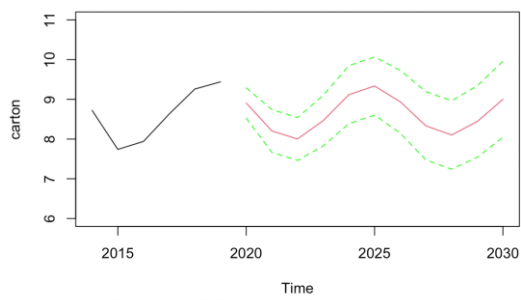


Déchets verts

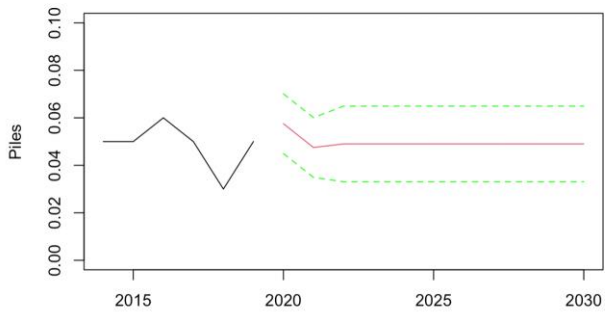


Carton

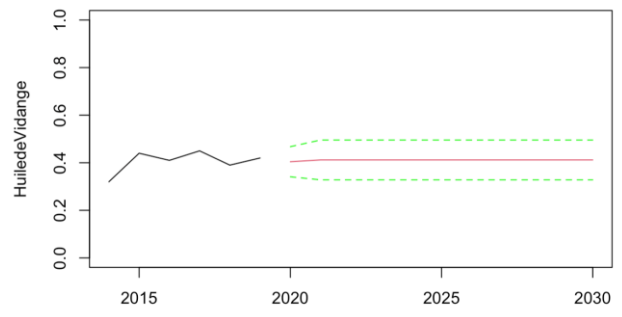
DEEE



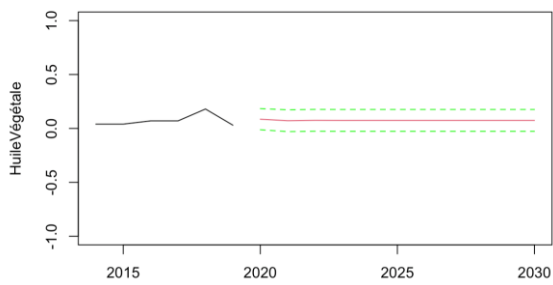
Piles



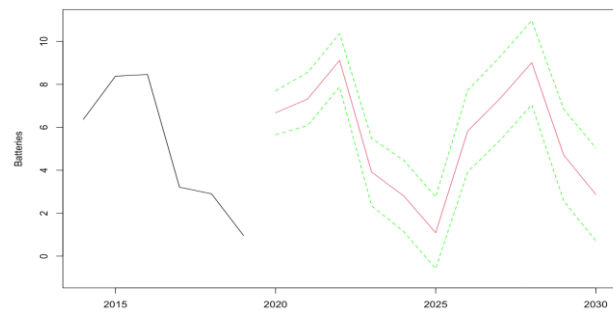
Huiles de vidange



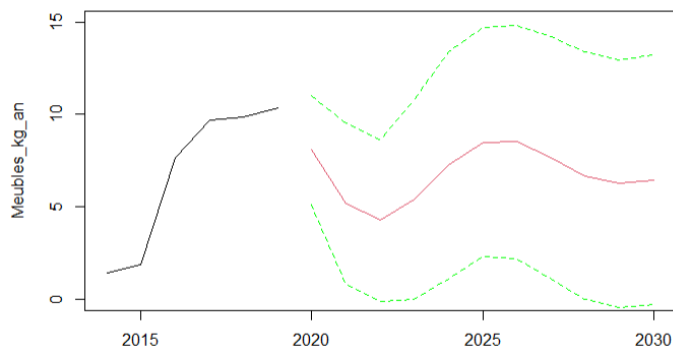
Huiles végétales



Batterie



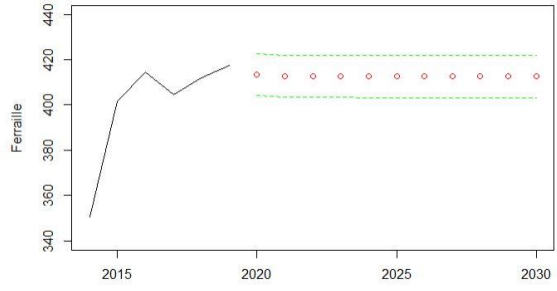
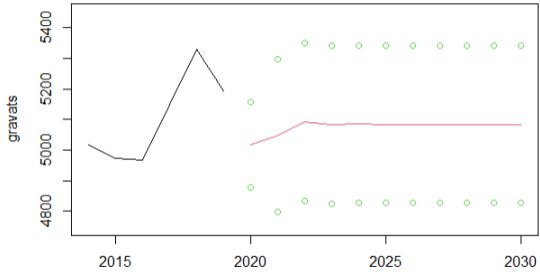
Meubles



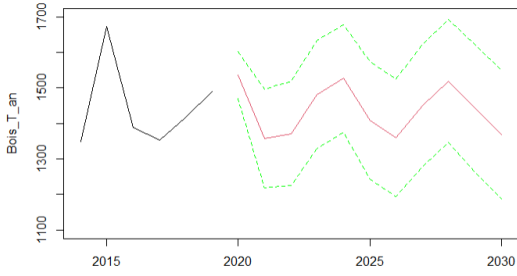
→ Quantité en déchetterie en T

Gravats

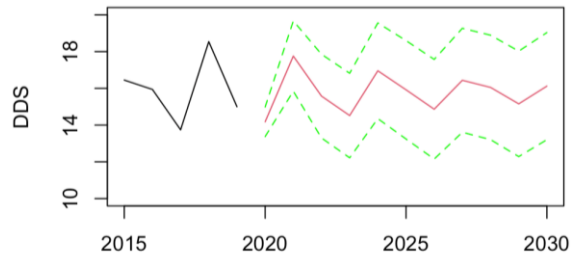
Ferraille



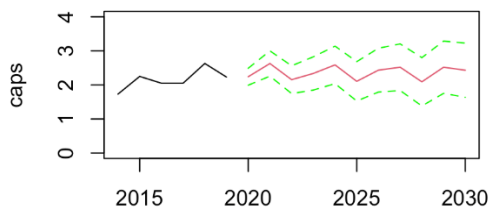
Bois



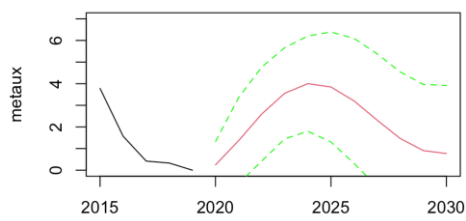
Déchets diffus spécifiques



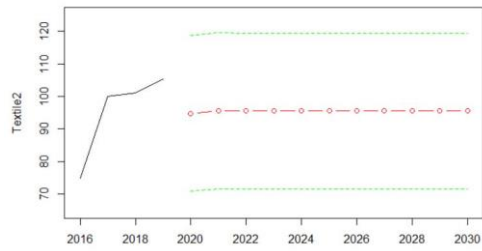
Capsules nespresso



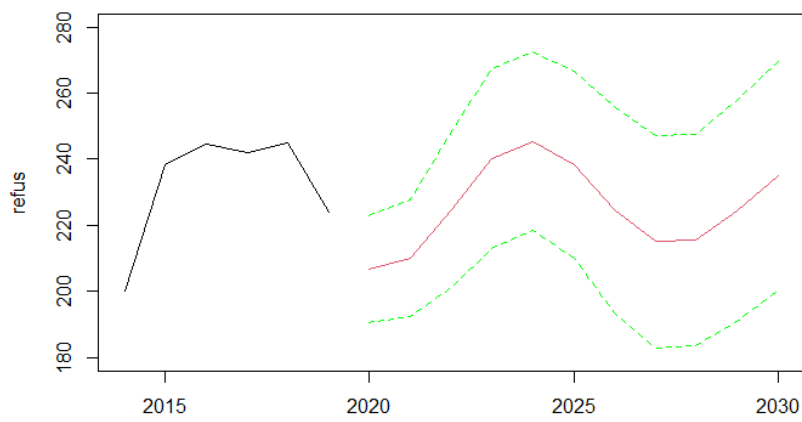
Métaux valorisés



Textile



Refus de tri



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-243000569-20210701-2021-62-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2021